5/ UN TERRITOIRE SURÉQUIPÉ EN TERMES DE COMMERCES QUI RAYONNE AU-DELÀ DU BASSIN DE VIE

5.1 LE COMMERCE DANS LE BASSIN DE VIE D'AVIGNON

Un secteur en mutation

Le bassin de vie d'Avignon est, à l'image du Vaucluse, un territoire très bien doté en commerces. La consommation des ménages, qui avait significativement diminuée pendant la crise sanitaire de 2020 à l'échelle nationale, y est repartie à la hausse sans pour autant atteindre son niveau d'avant crise.

Le commerce étant particulièrement sensible aux tendances démographiques et économiques, l'offre commerciale adapte son format aux nouveaux besoins et aux nouveaux profils de consommateurs. Plusieurs tendances actuelles impactent l'offre commerciale territorialisée, parmi lesquelles on peut citer:

- L'évolution des comportements de consommation telle que l'augmentation de la consommation en ligne, le développement de l'achat responsable via la seconde main et la réparation, la hausse de la consommation de services, etc ;
- Le vieillissement global de la population, qui affecte à la fois les pratiques en questionnant l'accessibilité et la lisibilité des offres, les produits consommés et le panier moyen de cette catégorie de consommateurs, souvent moins important que celui des actifs ;
- La multiplication des technologies d'achat et méthodes de vente, avec par exemple le développement de l'achat sur mobile, le «click & collect», la livraison à domicile, etc ;
- Les fluctuations liées au contexte économique: pouvoir d'achat des ménages, coût de l'énergie et des matières premières, capacité d'emprunt, etc.

Le développement du e-commerce, bien que déjà ancré dans les pratiques, a connu une nette accélération pendant la crise sanitaire: la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (Fevad) estime que le chiffre d'affaires du e-commerce a augmenté de 13,8% entre 2021 et 2022 en France. Cette hausse est principalement portée par la forte croissance de la vente de services en ligne (+36%), alors que la vente de produits était en baisse sur la même période (-7%).

La population reste malgré tout attachée à la consommation en magasin et continue à privilégier la consommation dans les commerces physiques, notamment pour les denrées alimentaires.

L'aire urbaine d'Avignon, principale polarité commerciale du territoire

Avignon et ses communes limitrophes (Le Pontet, Vedène, Les Angles, Villeneuve-lès-Avignon, Morières-lès-Avignon) constituent le principal pôle commercial du territoire du SCoT: on y trouve près de 60% de l'ensemble des commerces du territoire (Sirene 2024*). On y observe également la densité de commerces la plus élevée au regard de la superficie communale, suivi des communes d'Orange, Sorgues, Entraigues-sur-la-Sorgue et Althen-des-Paluds.

Les commerces proposant une offre de restauration représentent presque un quart de l'ensemble de l'offre commerciale du territoire (24%). Les commerces automobiles sont la 2de catégorie la plus représentée (18%), suivis par les commerces alimentaires (15%).

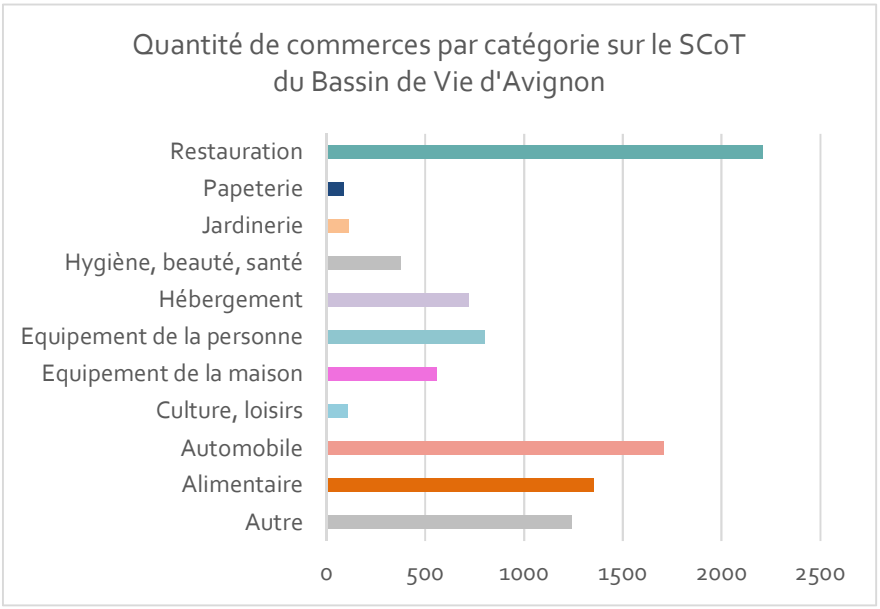

Source: Sirene 2024

** les établissements entrant dans le champ du commerce ont été sélectionnés à partir de la nomenclature NAF de l'INSEE: une vision extensive du commerce a été privilégiée, puisqu'a été intégré l'ensemble du commerce de détail, y compris le secteur de l'automobile, ainsi que les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration.*

5.2 LES GRANDES ET MOYENNES SURFACES, UNE DÉCÉLÉRATION AMORCÉE

Un territoire très bien doté en grandes et moyennes surfaces commerciales

En 2024, la partie vauclusienne du territoire compte 382 surfaces commerciales d'au moins 300m², ce qui équivaut au total à environ 475000m² de surface de vente (LSA 2024). Sur ce panel, 64% sont des grandes surfaces, c'est-à-dire des surfaces commerciales supérieures à 2500m² : c'est le cas de la plupart des supermarchés, hypermarchés et grandes enseignes de commerce de détail (ameublement, jardinerie, loisir et culture, etc.). Près d'un tiers sont des moyennes surfaces (entre 400m² et 2500m²) qui se concentrent également dans et aux abords des zones commerciales ainsi que le long des principaux axes routiers. On en trouve néanmoins quelque une dans les centres-villes, notamment ceux d'Avignon et d'Orange, mais aussi dans la couronne urbaine autour d'Avignon (Le Pontet, Sorgues, Vedène).

Les équipements commerciaux structurants du territoire sont regroupés en 5 polarités :

- La zone commerciale d'Avignon Nord sur les communes de Vedène, Sorgues et Le Pontet, incluant les zones Aushopping et Buld'air ;
- La zone commerciale d'Avignon Sud, allant de Cap Sud à la zone commerciale La Castelette-Mistral 7 le long de la route de Marseille (N7) ;
- La zone commerciale du Coudoulet, jusqu'à la ZAC Porte Sud à Orange, incluant le centre commercial Orange Les Vignes ;
- La zone commerciale Grand Angles;
- Le centre-ville d'Avignon, qui compte plus de 4300 commerces d'après la base Sirene de l'INSEE en 2024, dont 5 surfaces commerciales supérieures à 300m² (LSA 2024).

La commune d'Avignon compte presque deux fois plus de surface commerciale que la 2de commune la mieux dotée, à savoir Orange.

Parmi les grandes et moyennes surfaces (GMS) d'au moins 300m², les commerces les plus représentés sont ceux de l'Équipement de la maison (30%), puis de l'Alimentaire (26%), suivis de l'Équipement de la personne (13%) et des commerces liés à l'Automobile (garages, contrôles techniques, vente de pièces détachées, réparation, etc.).

Les hypermarchés du territoire se concentrent dans l'aire urbaine d'Avignon (Avignon, Le Pontet, Vedène, Sorgues, Morières-lès-Avignon, Les Angles) ainsi qu'à Orange. L'offre en magasins bio suit le même schéma, restant localisée dans les communes les plus peuplées. À noter qu'une offre existe également à Pernes-les-Fontaines. Les grandes surfaces de frais sont quant à elle localisées dans les grandes zones commerciales d'Orange et d'Avignon Nord.

Les supermarchés, qui proposent une offre plus locale, sont mieux répartis sur le territoire, bien que peu présents dans les communes les moins peuplées au Nord d'Orange et à l'Est.

En 2022, la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) publie un panorama des GMS dans le Vaucluse. Elle estime que ces commerces représentent un tiers de l'emploi du secteur commercial. La tendance dans ce département et dans le territoire du SCoT était jusqu'à il y a quelques années de favoriser l'implantation de cette typologie de commerces : en 10 ans, 42 nouveaux établissements ont été construits à l'échelle du département, soit plus de 50000m² de surface de vente. Bien que la création de GMS ait ralenti depuis 2018, la CCI observe une augmentation du taux de vacance dans ces surfaces, qui passe de 5% en 2018 à 8% en 2022.

Sur le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon, les GMS sont pour la plupart implantées le long de l'axe rhodanien et des axes majeurs de circulation, dans les communes les plus peuplées. Plus de 50% se trouvent dans des zones commerciales (jusqu'à 80% à Avignon et à Orange). L'offre commerciale y est aux trois-quarts non alimentaires: les commerces majoritaires sont des enseignes d'équipement de la maison et de la personne.

Dans un contexte de modification des habitudes de consommation, d'application de la charte d'urbanisme commerciale de 2017 et sur fond de Loi Climat et Résilience depuis 2021, la tendance est déjà à la décélération sur le territoire: entre 2016 et 2021, seulement deux projets de grande surface ont été accordés, à Orange et à Monteux.

ZONE	PRINCIPALES ENSEIGNES	SURFACE (m²)
Avignon Nord (Avignon)	Auchan	17 900
	Ikea	17340
	Leroy Merlin	15 000
	Alinéa	9 000
	Truffaut	8 000
Mistral 7 (Avignon)	Auchan	10 890
	Castorama	8 700
	Bricoman	8 540
Villeneuve-lès-Avignon	Botanic	9 800
Courtine (Avignon)	Carrefour	8 500
Grand Angles (Les Angles)	E. Leclerc	
Coudoulet (Orange)	Carrefour	8 500

Source: LSA 2017

Avignon Nord, un site pilier qui prépare sa mutation

En 2023, la zone commerciale d'Avignon Nord accueillait 15 millions de visiteurs. Elle est composée d'un hypermarché, d'une galerie commerçante de 113 commerces, d'une quarantaine d'enseignes de restauration, d'un cinéma multiplexe, d'hôtels et même d'une clinique. Avec ses 300 hectares répartis sur 5 zones d'activité mixtes, elle est une des plus grande zone commerciale d'Europe en termes de superficie. Son rayonnement est suprarégional: sa zone de chalandise, qui s'étend de Valence à Marseille, est contrainte par les métropoles environnantes, mais compte tout de même près d'1 million d'habitants. Elle est aujourd'hui encore pourvoyeuse d'environ 8000 emplois. Sa présence dans l'aire urbaine avignonnaise en fait un pôle d'emploi conséquent qui favorise l'emploi local, notamment auprès des jeunes peu qualifiés, la tranche d'âge des 15-24 ans étant la plus touchée par le chômage (28.4% en 2021), de même que les actifs sans diplôme (25.5% en 2021).

Malgré le fait qu'elles représentent un atout certain pour les territoires, les zones commerciales de périphérie existantes doivent amorcer une mutation tant dans leur panel d'offres que dans leur aménagement. Le développement des mobilités douces et de l'accessibilité en transports en commun fait partie des enjeux auxquels elles devront répondre pour garder de l'attractivité et s'inscrire dans les objectifs de développement durable : malgré le développement de la pratique du vélo, peu de zones sont par exemple équipées de suffisamment de solutions de stationnement (arceaux, espaces couverts) et de parcours vélos sécurisé. Les enjeux liés à la sobriété foncière enjoignent également les intercommunalités à favoriser le renouvellement des zones commerciales et la requalification des espaces (y compris des friches), qui peut se faire via la diversification des activités vers d'autres activités économiques ou leur densification.

Un équilibre entre l'attractivité du centre-ville d'Avignon et des communes alentours et le développement du site d'Avignon Nord est à questionner, afin de garantir le maintien d'une offre de commerces et d'administration locale dans les centres-villes.

D'autres zones commerciales emblématiques du territoire envisagent également leur mutation : c'est le cas d'Avignon Sud, qui fait partie des sites lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par l'État pour la transformation des zones commerciales en septembre 2023.

La zone de La Cristole-La Castelette bénéficiera dans ce cadre de subventions pour y ramener de la mixité sur des parcelles déjà artificialisées.

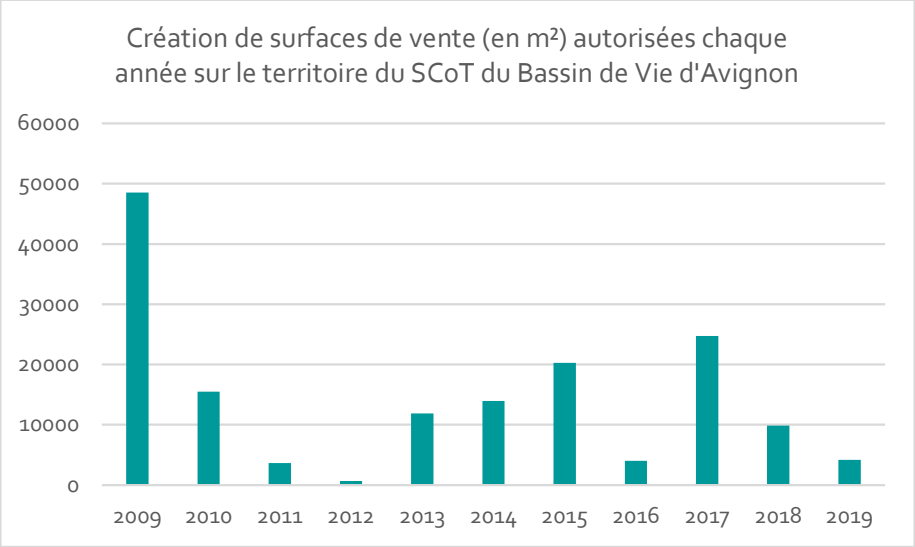

Source: décisions des CDAC

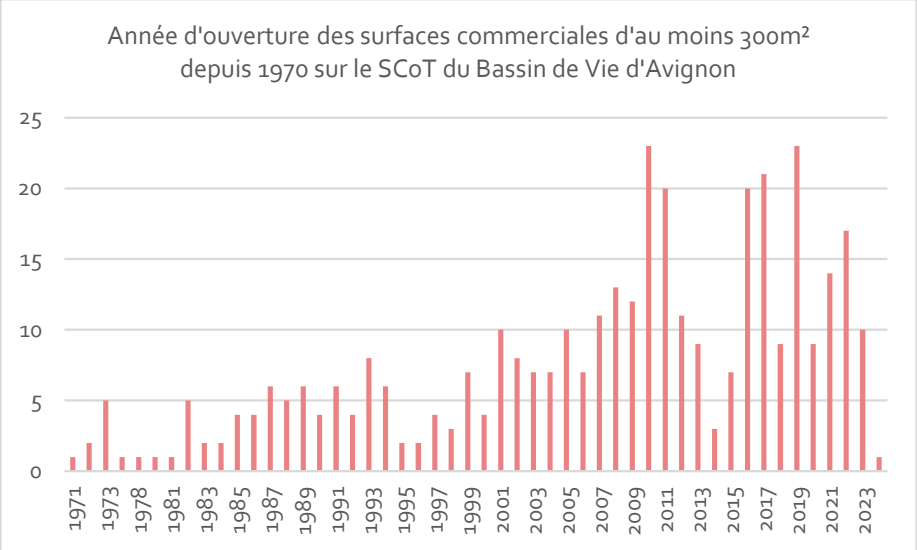

Source: Sirene 2024

5.3 LE JUSTE ÉQUILIBRE ENTRE LES POLARITÉS COMMERCIALES

Le commerce de proximité, un enjeu pour maintenir l'attractivité des polarités urbaines

La CCI compte en 2023 que le département du Vaucluse est doté de 9382 commerces et services qui emploient moins de 10 salariés. La même année, elle estime que plus de la moitié des communes possède au moins 10 commerces de proximité sur leur territoire, et que seulement 9 communes sur 151 n'en possèdent aucun.

Le commerce de proximité dans le département se compose d'un tiers d'activités de restauration et de débits de boisson, de 19% d'activités de santé beauté, de 16% de commerces alimentaires et de 11% de commerces d'équipement de la personne. Dans les petites communes, qui sont également les moins bien dotées, les commerces les plus présents sont les offres de restauration et les débits de boisson.

Certaines des évolutions constatées dans le secteur commercial touchent particulièrement les commerces de proximité. Parmi elles on trouve l'augmentation de l'usage des outils numériques de communication pour promouvoir les commerces locaux, la diversification des solutions d'achat (paiement sans contact, commande en ligne, livraison à domicile, etc.) et l'animation à destination des consommateurs (évènements, expositions, collaborations éphémères, etc.). Côté consommateur, il est constaté une augmentation de la consommation locale qui contribue à l'essor du commerce de proximité, notamment dans les secteurs de l'alimentation et de l'équipement de la personne.

Le territoire du SCoT compte un peu moins de 800 commerces alimentaires de proximité (sont exclues de ce comptage les grandes surfaces). Plus d'un tiers sont localisés dans la commune d'Avignon. Toutes les communes en sont dotées, à l'exception de Lagarde-Paréol et de Travaillan.

Les boulangeries-pâtisseries sont les commerces alimentaires les plus répandus, suivis par les épiceries puis les autres commerces alimentaires qui regroupent entre autres les commerces spécialisés (ex : produits issus de l'agriculture biologique).

Le commerce de centre-ville, marqueur de la vitalité du territoire

Le commerce de centre-ville est un indicateur clé de la vitalité d'une commune. Une offre commerciale diversifiée et de qualité dans un cœur de ville peut être le résultat de politiques publiques efficaces dans les domaines des mobilités, de la mise en valeur du patrimoine, de l'attractivité, de l'emploi, de l'activité économique, etc. L'accessibilité des centres, notamment via des modes doux, mais également encore par la voiture dans les plus petites centralités, et leur cadre de vie leur confère une attractivité certaine vis-à-vis des zones commerciales excentrées.

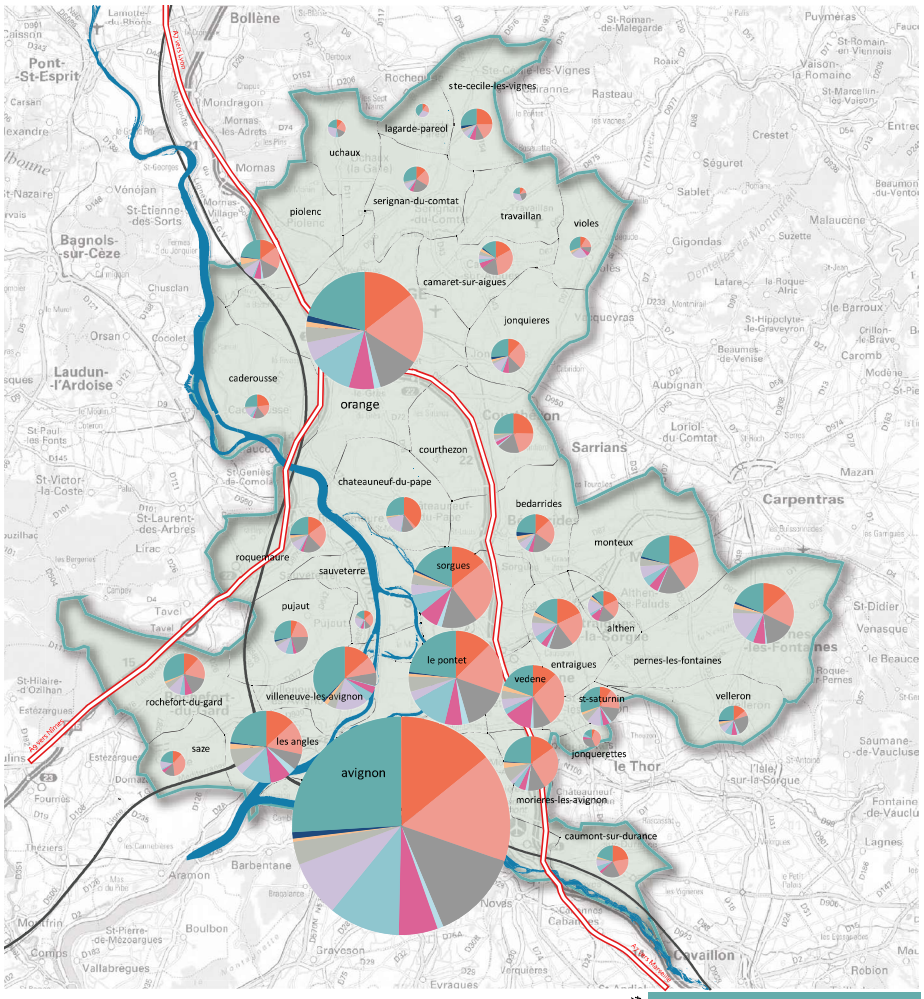

Grandes catégories de commerces

- Alimentaire
- Automobile
- Culture, loisirs
- Equipement de la maison
- Equipement de la personne
- Hébergement (hôtellerie, camping, etc.)
- Hygiène, beauté, santé
- Jardinerie
- Papeterie
- Restauration
- Autre
- SCOT BVA

0 2.5 5 km

Source : AURAV 2024

DIVERSITE DE L'OFFRE COMMERCIALE

Octobre 2024

En 2022, l'INSEE recensait à l'échelle du Vaucluse la création de près de 3000 commerces de gros et de détail, incluant les établissements d'hébergement et de restauration. Les ¾ de ces nouveaux commerces sont des entreprises individuelles, ce qui montre le dynamisme du secteur commercial et la forte représentation des PME dans le paysage économique du département.

Sur le territoire du SCoT, c'est la commune d'Avignon qui concentre le plus de commerces au sens de l'INSEE (BPE 2023), soit environ 2000 commerces et services de proximité. En revanche, c'est la commune des Angles qui a la densité de commerces la plus importante au regard de sa population, proche d'un commerce pour 39 habitants. Elle est suivie de Châteauneuf-du-Pape (1 commerce pour 40 habitants) et d'Avignon (1 commerce pour 45 habitants). Rapportée à la superficie de la commune, c'est Le Pontet qui est la commune la mieux dotée, suivie d'Avignon puis de Vedène et Sorgues. Cela s'explique en partie par la taille moyenne de ces communes, qui accueillent néanmoins de grosses centralités commerciales avec en premier lieu la zone d'Avignon Nord.

Un bon maillage en commerces alimentaires de proximité

Les commerces de proximité sont définis par l'INSEE comme étant des commerces dans lesquels les consommateurs se rendent fréquemment voire quotidiennement. Ils sont implantés dans les «pôles de vie», c'est-à-dire dans les centralités urbaines ou rurales correspondant à des secteurs de passage où se concentrent les commerces, mais aussi l'offre de services (banque, santé, services publics, etc.). Les commerces alimentaires de proximité (hors GMS) sont des équipements essentiels pour garantir l'accès à des produits de consommation de base pour les ménages et pour assurer la vitalité des pôles de vie, y compris dans les communes plus rurales.

Dans le bassin de vie d'Avignon comme dans la plupart des territoires, les boulangeries-pâtisseries sont le commerce alimentaire de proximité le plus représenté: seules les communes

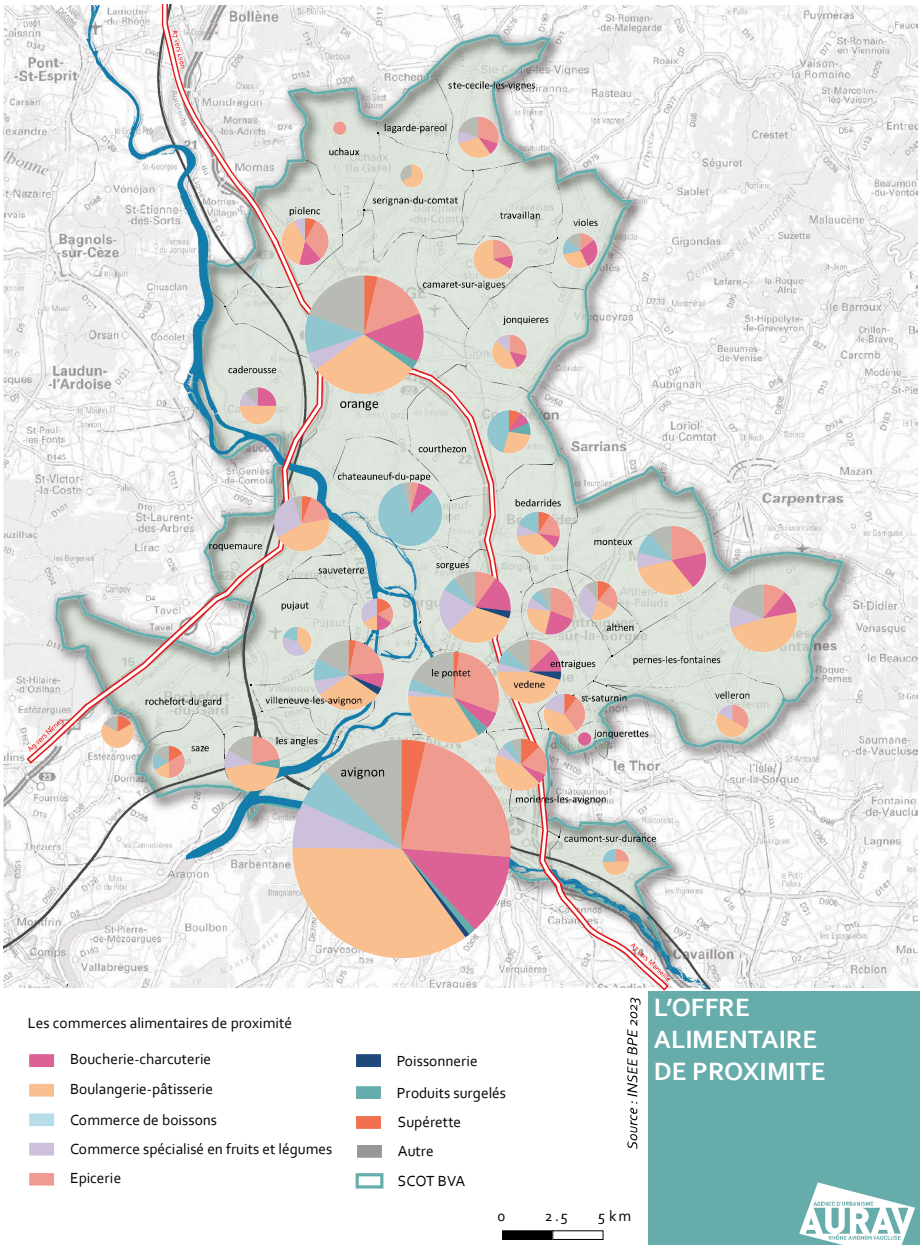

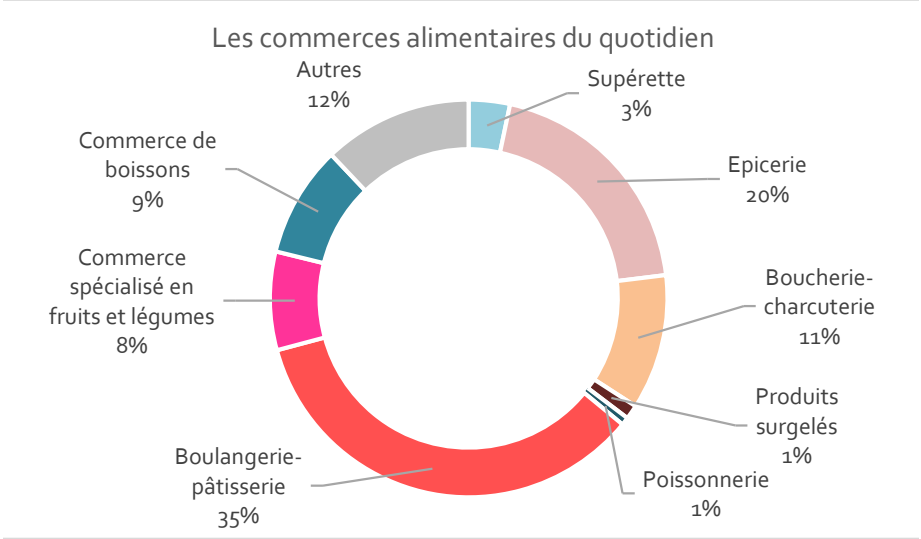

Source: INSEE BPE 2023

d'Uchaux et de Jonquerettes n'en sont pas dotées. Le territoire compte également plus de 150 épiceries, des commerces plus généralistes d'ultraproximité proposant souvent des produits dits «de dépannage» : on en compte plus d'une soixantaine à Avignon et plus d'une quinzaine à Orange et Le Pontet.
Les communes du territoire sont aussi bien dotées en commerces de boissons. C'est notamment le cas de Châteauneuf-du-Pape, ce qui s'explique par l'importance de la viticulture et de la viniculture dans cette commune. Enfin, la majorité des communes du SCoT est dotée d'au moins un primeur et un tiers est équipé d'une boucherie-charcuterie.

L'activité commerciale, créatrice d'emploi local

Entre 2012 et 2022, la donnée produite par l'URSSAF permet d'estimer l'évolution du nombre d'établissements commerciaux à 5,8% sur le territoire du SCoT, à laquelle correspond une augmentation de 4,7% du nombre d'emplois du secteur. Les taux d'évolution les plus importants se trouvent dans les petites communes qui ont vu s'implanter de nouveaux commerces alors qu'elles n'en comptaient jusqu'alors que très peu : c'est le cas à Travaillan, Lagarde-Paréol, Saze ou encore Uchaux. Des communes comme Morières-lès-Avignon et Entraigues-sur-la-Sorgue, qui comptaient déjà entre 30 et 50 établissements commerciaux, ont connu une évolution supérieure entre 30% et 40%, ce qui a participé à l'augmentation importante du nombre d'emplois.

C'est le secteur de l'hôtellerie et de la restauration qui a été le plus prolifique, tant en création d'établissements que d'emplois : l'évolution observée à l'échelle du territoire du SCoT est respectivement de 14% et de 20%, ce qui correspond à près de 1000 emplois supplémentaires seulement dans ces deux secteurs d'activité, soit environ la moitié de l'ensemble des emplois créés dans le commerce au global. La Communauté de Communes Aygues-Ouvèze en Provence enregistre le taux d'évolution le plus important, les plus petites communes

Emploi dans les centres commerciaux de centre-ville en France en 2021

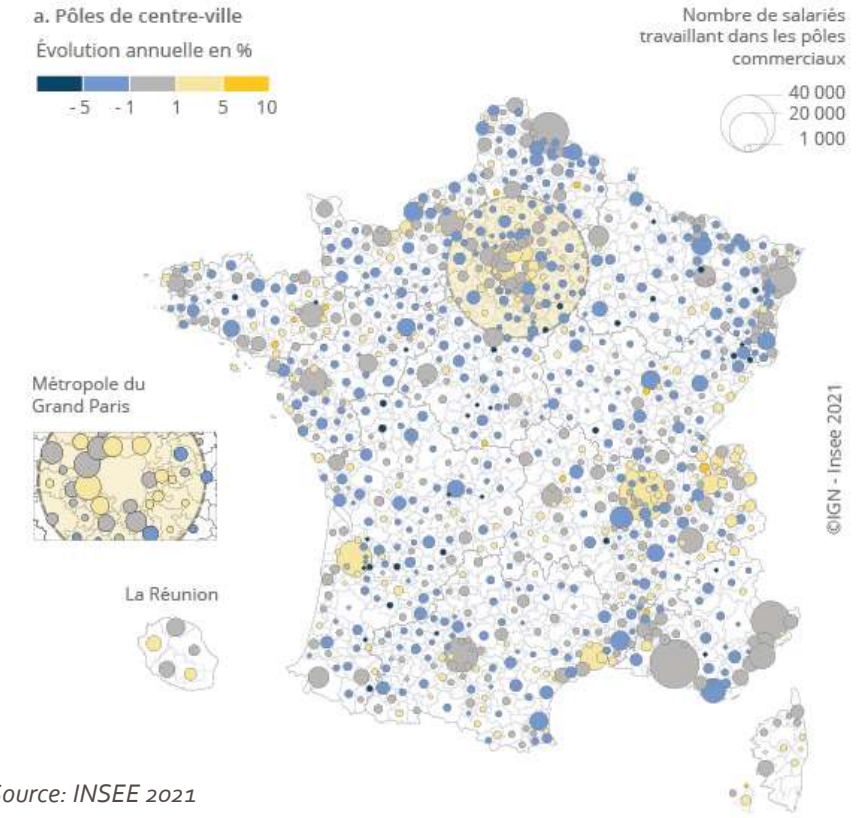

Source: INSEE 2021

Emploi dans les centres commerciaux de périphérie en France en 2021

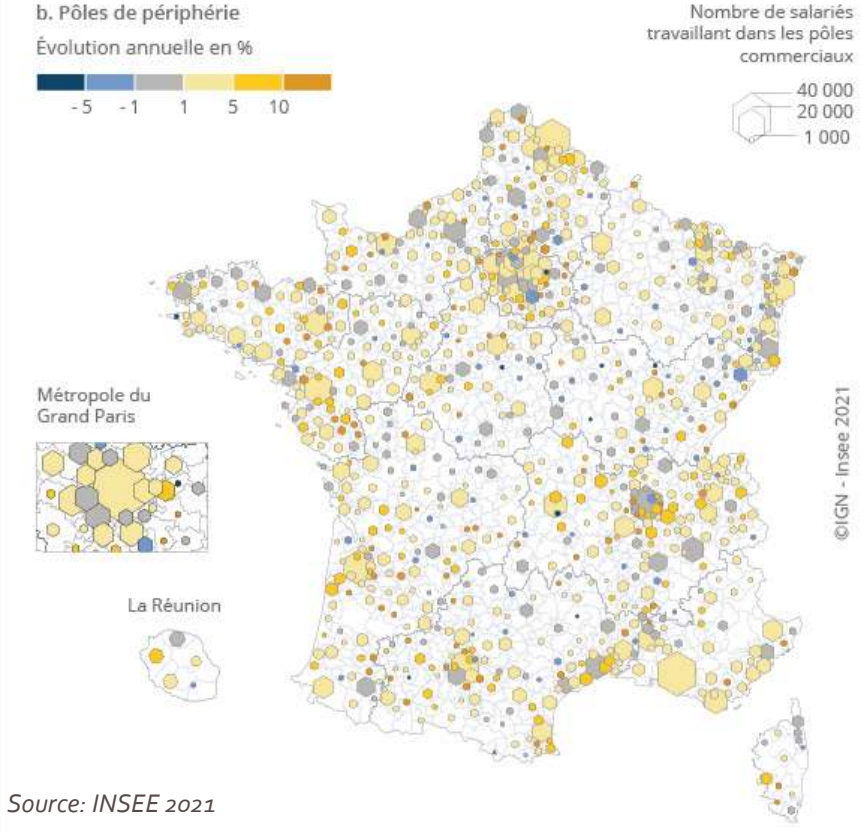

Source: INSEE 2021

étant là encore celles qui ont connu le développement le plus important : +36% d'emplois dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration à l'échelle de l'intercommunalité, +65% d'emplois à Uchaux, +53% à Piolenc. Étant là encore celles qui ont connu le développement le plus important : +56% d'emplois dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration à l'échelle de l'intercommunalité, soit 164 emplois en 2022 contre 105 en 2012.

Le commerce de proximité se caractérise à l'échelle du SCoT par une multitude de commerces de petite taille, souvent des Petites et Moyennes Entreprises (PME) qui ont moins de 6 salariés : c'est le cas des trois quarts des commerces du territoire. Un tiers sont des commerces qui ne comptent aucun salarié pendant l'année, généralement car il s'agit d'activités saisonnières ou de microentreprises. Ces PME sont à l'origine d'un quart du chiffre d'affaire estimé de l'ensemble des commerces du territoire (CAPFI 2024).

Des actions en faveur du commerce de centre-ville

L'État est à l'origine de dispositifs visant à aider les territoires à rester attractifs et dynamiques :

- Action Coeur de Ville concernant les villes moyennes ;
- Petites Villes de Demain pour les centralités de moins de 20000 habitants ;
- Villages d'avenir pour les communes de moins de 350 habitants.

Sur le territoire du SCoT, Avignon fait partie du réseau Action Cœur de Ville et 4 communes sont inscrites dans le programme Petites Villes de Demain: Roquemaure, Sorgues, Pernes-les-Fontaines et Monteux. Il s'agit de communes qui comptent entre 10 et 30 commerces de proximité pour 1000 habitants, à l'image de plus de la moitié des communes du territoire.

Orange et Courthézon, à travers des Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT), ont lancé des actions en faveur de l'attractivité commerciale de leur centre-ville.

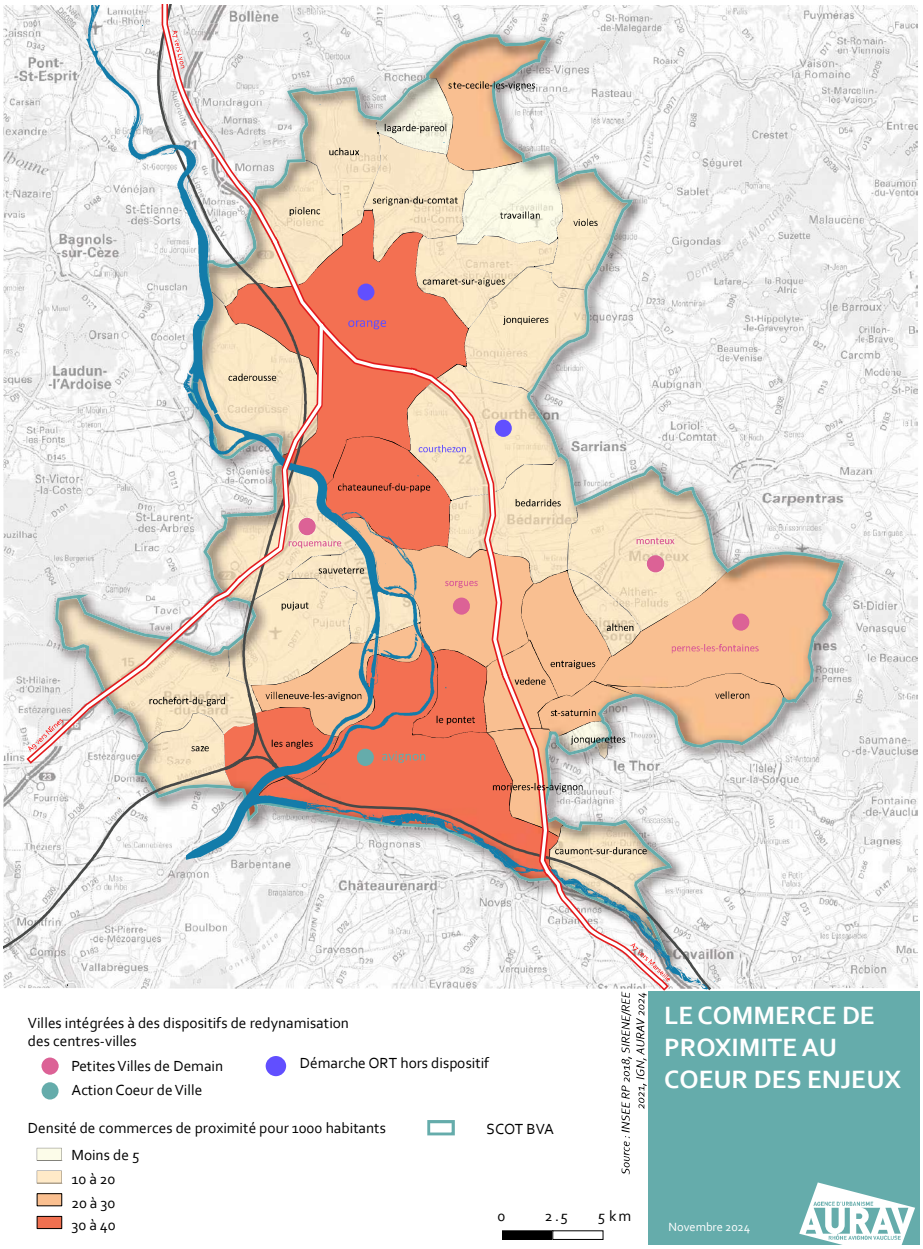

Cœur de ville avec présence de rez-de-chaussée commerciaux, AURAV 2022

5.4 LE SCOT, UN DOCUMENT DE RÉFÉRENCE POUR PENSER L'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Amorcée depuis la loi de modernisation de l'économie (loi LME) du 4 août 2008, la réforme de la législation relative à l'aménagement commercial a été opérée dans le cadre de la loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, dite loi Pinel. Elle s'est poursuivie et renforcée avec la loi Climat et Résilience du 21 août 2021.
Avec ces différentes lois, le législateur a souhaité inclure l'urbanisme commercial dans le droit commun de l'urbanisme.

Les orientations permettant d'encadrer les implantations commerciales doivent être exclusivement basées sur des exigences en matière d'aménagement du territoire, de paysage, de consommation économe de l'espace, de revitalisation des centres-villes, de maintien d'une offre diversifiée de proximité, de protection de l'environnement et de limitation des déplacements.

Les SCoT sont devenus les documents de référence pour les questions d'urbanisme et d'aménagement commercial.
Le commerce doit y être abordé de manière transversale, à la fois en tant que secteur économique, service à la personne, pôle générateur de flux et facteur de centralité.

Dans un premier temps il convient de bien définir les «termes» propres au Code de l'urbanisme, tels qu'ils sont entendus dans ce contexte (cf. planche ci-après) :

- Définition des centralités urbaines
- Définition des secteurs d'implantation périphérique

Ces deux types de polarités commerciales renvoient à des modalités d'aménagement et des marges de manœuvre d'évolution qui seront nuancées dans le cadre du PAS et du DOO, incluant le DAACL (Document d'Aménagement Artisanal ,Commercial et Logistique).

Il convient également de préciser, ce qu'on entend par «*équipements commerciaux, dont l'importance est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire et du développement durable*».

CE QUE DIT LE CODE DE L'URBANISME : ARTICLE L141-6

«Le document d'orientation et d'objectifs comprend un document d'aménagement artisanal, commercial et logistique déterminant les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, en raison de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville et le développement durable.

Il détermine les conditions d'implantation des constructions commerciales et des constructions logistiques commerciales en fonction de leur surface, de leur impact sur l'artificialisation des sols et de leur impact sur les équilibres territoriaux, notamment au regard du développement du commerce de proximité, de la fréquence d'achat ou des flux générés par les personnes ou les marchandises. Ces conditions privilégient la consommation économe de l'espace, notamment en entrée de ville, par la compacité des formes bâties, la protection des sols naturels, agricoles et forestiers, l'utilisation prioritaire des surfaces vacantes et des friches et l'optimisation des surfaces consacrées au stationnement.

Pour les équipements commerciaux, ces conditions portent également sur la desserte de ces équipements par les transports collectifs et leur accessibilité aux piétons et aux cyclistes ainsi que sur leur qualité environnementale, architecturale et paysagère, notamment au regard de la performance énergétique et de la gestion des eaux.

Le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique localise les secteurs d'implantation périphérique ainsi que les centralités urbaines, qui peuvent inclure tout secteur, notamment centre-ville ou centre de quartier, caractérisé par un bâti dense présentant une diversité des fonctions urbaines, dans lesquels se posent des enjeux spécifiques du point de vue des objectifs mentionnés au 3° de l'article L. 141-5. Il prévoit les conditions d'implantation, le type d'activité et la surface de vente maximale des équipements commerciaux spécifiques aux secteurs ainsi identifiés.

Pour les équipements logistiques commerciaux, il localise les secteurs d'implantation privilégiés au regard des besoins logistiques du territoire, au regard de la capacité des voiries, existantes ou en projet, à gérer les flux de marchandises et au regard des objectifs mentionnés au second alinéa de l'article L. 141-3.

Il peut également :

1° Définir les conditions permettant le développement ou le maintien du commerce de proximité dans les centralités urbaines et au plus près de l'habitat et de l'emploi, en limitant son développement dans les zones périphériques ;

2° Prévoir les conditions permettant le développement ou le maintien de la logistique commerciale de proximité dans les centralités urbaines afin de limiter les flux de marchandises des zones périphériques vers les centralités urbaines»

Il est proposé d'inclure dans cette définition :

- les grandes et moyennes surfaces (GMS) de plus de 1000 m² de surface de vente, car l'opportunité et les modalités d'implantation sont étudiées en CDAC avec un lien de compatibilité avec le SCOT;
- les «drive»;
- les galeries marchandes qui peuvent accompagner des projets de création ou d'extension de GMS.

LA NÉCESSITÉ DE PRÉCISER LES TERMES DU CODE DE L'URBANISME

CENTRALITÉ URBAINE COMMERCIALE

Les centralités urbaines commerciales sont caractérisées par un bâti dense accueillant une mixité fonctionnelle à laquelle contribue le commerce. Celui-ci est majoritairement implanté en rez-de-chaussée d'immeubles d'habitation ordonnancés le long des voies (alignement des bâtis sur rue). Cette catégorie concerne essentiellement les centres-villes historiques, où sont implantés les commerces de proximité, mais elle englobe également certaines centralités de quartier par exemple sur la commune d'Avignon (ex: av. Saint-Ruf, av. Pierre Sémard, Rocade Sud) et intègre également les principaux linéaires commerciaux.

Centre-ville d'Orange

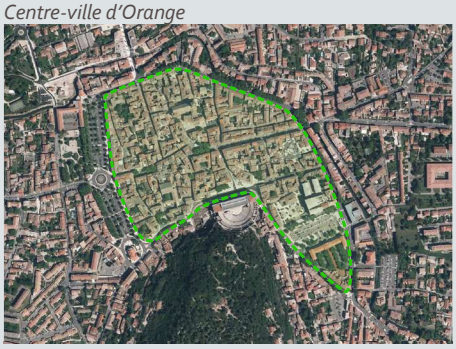

Centre-ville de Vedène

Centre-ville d'Avignon

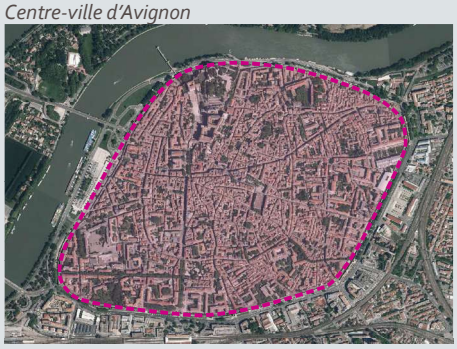

SECTEURS PÉRIPHÉRIQUES QUI CORRESPONDENT AUX ZONES COMMERCIALES

Il s'agit d'espaces économiques dédiés à dominante commerciale qui comptent au moins 1 GMS ainsi que des commerces connexes. Le mode d'accès privilégié est la voiture, d'où la présence de zones de stationnement importantes. Deux types de zones commerciales sont dissociées, selon si elles sont implantées dans l'enveloppe urbaine ou en périphérie de celle-ci.

1/ La zone commerciale dans le tissu urbain

Ces zones sont implantées dans le tissu urbain, mais ne sont pas intégrées à ce dernier : absence d'alignement avec les bâtiments environnants, pas de recherche d'harmonie architecturale, bâtiment uniquement en rez-de-chaussée avec une emprise importante de parking isolant le bâti commercial.

Casino et commerces - Orange

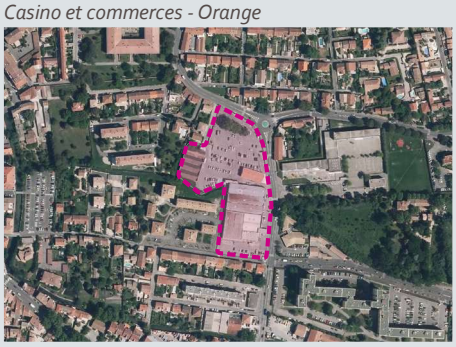

Leclerc Eisenhower - Avignon

Carrefour Market - Entraigues-sur-la-Sorgue

2/ la zone commerciale périphérique

Ces zones sont situées en périphérie de l'enveloppe urbaine, souvent en entrée de ville et en vitrine d'une voie de circulation structurante ou d'une sortie autoroute (ex : Avignon Nord).

Avignon Sud

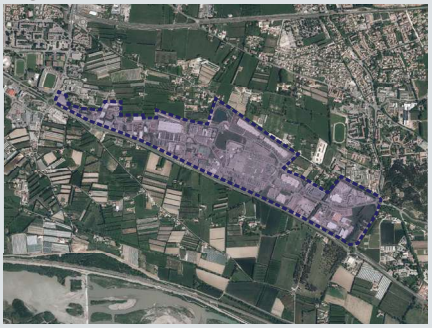

Orange Sud

Grand Angles

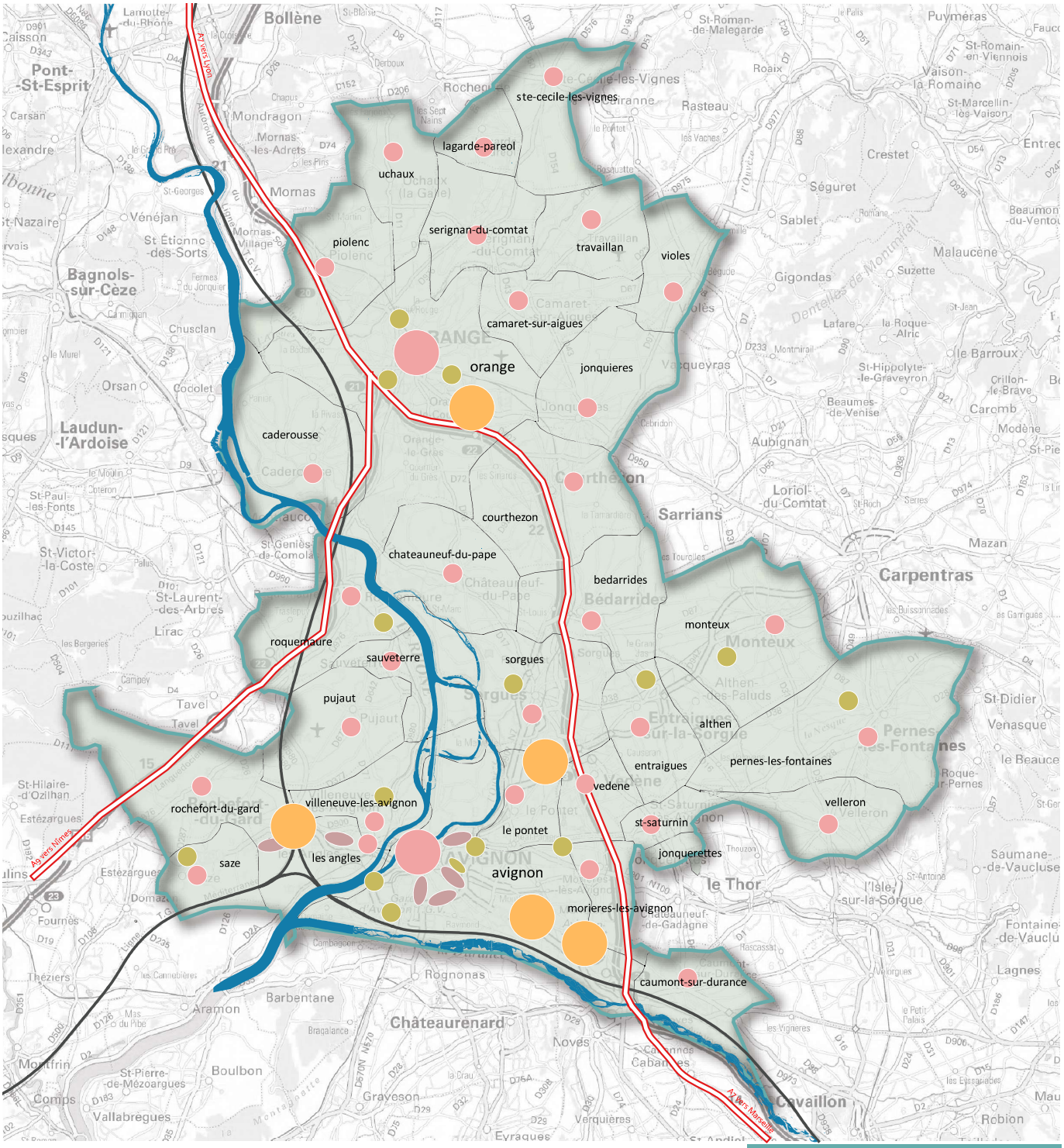

Typologies des espaces commerciaux

- Zones commerciales périphériques
- Zones commerciales dans le tissu urbain
- Centralités commerciales urbaines
- SCOT BVA

0 2.5 5 km

Source : AURAV 2024

LES TYPOLOGIES D'ESPACES COMMERCIAUX

Octobre 2024

AGENCE D'URBANISME AURAV RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

L'armature commerciale actuelle du SCoT BVA

Concernant les centralités urbaines, 4 niveaux sont retenus :

- **Les hypercentres d'Avignon et d'Orange** qui disposent d'une concentration et d'une forte diversification de commerces dont certains très spécialisés, répondant à la fois aux besoins d'une clientèle locale et touristique;

- **Les centres-villes** qui proposent des commerces de proximité répondant aux besoins quotidiens, avec en général la présence d'un supermarché à rayonnement local (commune d'implantation et communes proches). Plusieurs proposent également une gamme de commerces pour les achats occasionnels de produits légers (équipement de la personne et de la maison);

- **Les centralités de quartier,** essentiellement sur Avignon, qui correspondent souvent à des linéaires commerciaux proposant une diversité de commerces essentiellement de proximité;

- **Les centralités de proximité** qui proposent une gamme plus ou moins importante de commerces du quotidien (tabac, pharmacie, boulangerie, etc.). Il s'agit des achats les plus fréquents, qui ne doivent pas nécessiter une anticipation trop importante d'où l'importance de leur implantation au regard des poches d'habitat.

Seule la commune de Jonquerettes ne possède pas de centralité urbaine, ce qui s'explique notamment par le poids de sa population, de seulement 1595 habitants en 2021.

Concernant les zones commerciales, 3 niveaux sont retenus :

- **Zone commerciale métropolitaine :** présence de grandes et moyennes surfaces très nombreuses et diversifiées, dont certaines très spécialisées, et d'une offre commerciale unique au rayonnement suprarégional avec une surface de vente supérieure à 190 000 m²

- **Zones commerciales de semi-proximité** : présence de grandes et moyennes surfaces diversifiées, des surfaces de vente totales entre 25 000 et 80 000 m² et un rayonnement sur plusieurs communes du département.

- **Zones commerciales locales :** au moins une grande ou moyenne surface, le plus souvent alimentaire, entourée d'autres commerces connexes et avec un rayonnement local (la commune d'implantation et les communes limitrophes).

En dehors de ces polarités commerciales, il existe également une offre commerciale dite «diffuse», qui ne se concentre pas dans des secteurs à dominance commerciale, mais qui dessert une zone de chalandise plus locale: c'est le cas de moyennes surfaces implantées ponctuellement sur des linéaires mixtes, ou de commerces dits «de quartier» intégrés au tissu résidentiel. Cette dernière catégorie de commerce n'est pas cartographiée à l'échelle du SCoT, car il relève d'un enjeu plus local qui a plus intérêt à être traité dans le cadre des PLU.

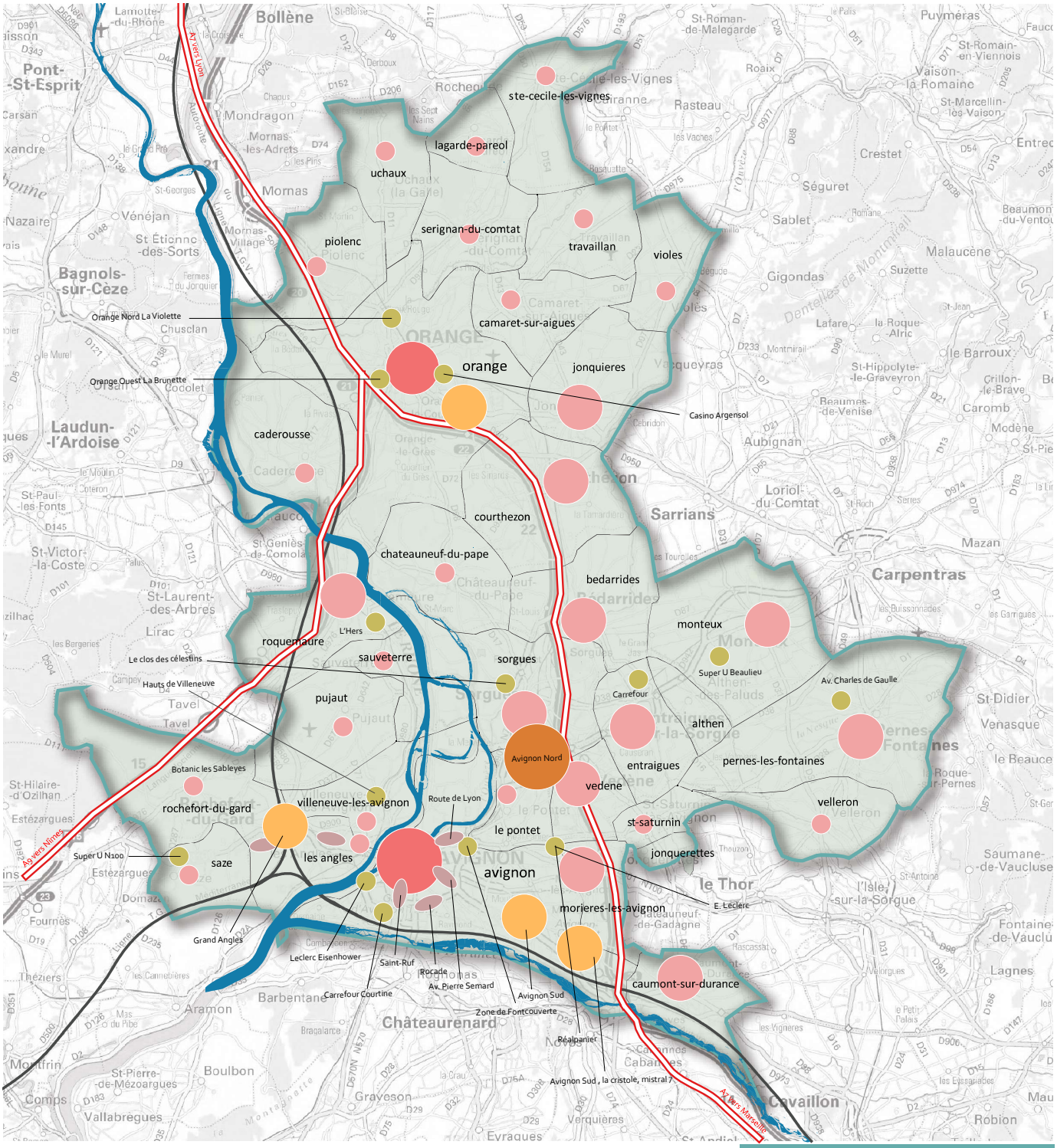

Centralités urbaines commerciales

- Centres-villes d'Avignon et d'Orange
- Centres-villes
- Centralités de village
- Centralités de quartier (linéaires commerciaux)

Zones d'activité existantes

- Zones commerciales métropolitaines
- Zones commerciales majeures
- Zones commerciales locales
- SCOT BVA

0 2.5 5 km

Source : AURAV 2024

ARMATURE COMMERCIALE

Octobre 2024

AGENCE D'URBANISME AURAV RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

5.5 L'ABSENCE DE PLANIFICATION DE L'URBANISME COMMERCIAL

De nombreuses zones d'activités commerciales sont confrontées aujourd'hui à des dysfonctionnements urbains de différentes natures :

- Des déplacements qui se font majoritairement en voiture (clients et marchandises). L'usage quasi exclusif de ce mode de transport a des conséquences sur la qualité de l'air et sur la consommation énergétique ;
- Une consommation d'espaces agricoles et naturels démesurée, en particulier liée à des emprises de stationnement très conséquentes (113 ha de parking, soit un potentiel de 45 000 places estimé pour l'ensemble des zones commerciales du SCoT) ;
- Un impact paysager important avec en particulier la problématique des entrées de villes dégradées, qui peuvent également créer des fractures dans la continuité du tissu urbain notamment pour les parcours de mobilité active ;
- Une faible qualité architecturale et environnementale (uniformisation du bâti, imperméabilisation des espaces extérieurs souvent dédiés uniquement au stationnement automobile, peu de réflexion autour de l'espace public). De nouveaux projets tendent néanmoins à améliorer ponctuellement certains éléments paysagers (reprise de certaines façades, plantations, intégrations d'énergies renouvelables, etc.) ;
- Des aménagements «modes doux» permettant la déambulation dans la zone, quasi inexistants sauf sur certains projets récents (Buld'air, Orange les Vignes), qui nécessiteraient plus de mise en connexion avec le maillage urbain.

Face à ces constats, il convient désormais d'identifier les marges de manœuvre permettant d'encadrer l'évolution de ces espaces monofonctionnels qui sont pour certains des pôles d'emplois majeurs et des vecteurs d'attractivité.

Le DAACL devra également permettre de répondre à plusieurs questions :

- Doit-on encore permettre le développement de nouvelles zones commerciales à l'échelle du SCoT ?
- Doit-on contenir les zones commerciales dans leur périmètre actuel ?
- Doit-on favoriser la densification de toutes les zones commerciales, notamment en optimisant les surfaces de parking ? (la loi ALUR stipule aujourd'hui que les parkings standards ne pourront excéder les trois quarts de la surface de plancher des bâtiments affectés aux commerces)
- Quels leviers pour encadrer ce développement afin de garantir une armature commerciale en cohérence avec l'armature urbaine ?
- Quel niveau de desserte en transports en commun renforce-t-on vers ces générateurs de flux ?
- Quelles exigences de qualité urbaine, architecturale pour les projets de requalification proposés par les porteurs de projets ?
- Permet-on la mutation de certaines zones commerciales vers des centralités urbaines où d'autres fonctions seront développées - notamment pour les zones insérées dans l'enveloppe urbaine ?

SYNTHÈSE DES ENJEUX

Le commerce a été pendant longtemps le premier pourvoyeur d'emplois du bassin de vie d'Avignon. Aujourd'hui, même si ce secteur reste majoritaire avec près de 27500 emplois à l'échelle du SCoT en 2022 (soit 30 % des emplois du territoire), sa croissance tend plutôt à ralentir et reste portée par les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration. Pour autant, des singularités de son appareil commercial le détachent des autres territoires vauclusiens :

- Une surreprésentation du secteur commercial au regard des échelles nationale et régionale ;
- Une densité et une diversité commerciales très importantes, qui limitent fortement l'évasion commerciale, atout qu'il faut conserver, car il contribue au rayonnement du territoire ;
- Un suréquipement du territoire déconnecté de l'évolution des dépenses de consommation des ménages et qui cache des disparités entre les polarités commerciales, dont il faut s'assurer qu'elles restent complémentaires plutôt que concurrentes ;
- Un besoin de mieux penser l'urbanisme commercial, notamment en anticipant les mutations de ce secteur d'activité ainsi que les tendances démographiques.

Face à ces constats, le SCoT devra traiter des problématiques suivantes :

- Quels sont les leviers pour favoriser une revitalisation des centres-villes et le maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité ?
- Quelles maîtrise et évolution des zones commerciales périphériques et sous quelles conditions ? Avec quelles exigences en termes de qualité urbaine ?
- Comment assurer une articulation cohérente entre l'armature urbaine (hiérarchie des communes) et l'armature commerciale (hiérarchie des polarités commerciales) telle qu'identifiée à l'échelle du territoire, tout en composant avec le passif d'un territoire suréquipé ?
- Quel niveau de desserte programme-t-on vers ces polarités commerciales ? Quel rôle donne-t-on aux transports en commun dans la démarche de désenclavement de ces espaces dominés par l'automobile, et quelle place accorde-t-on aux mobilités actives dans l'accès aux sites de consommation?

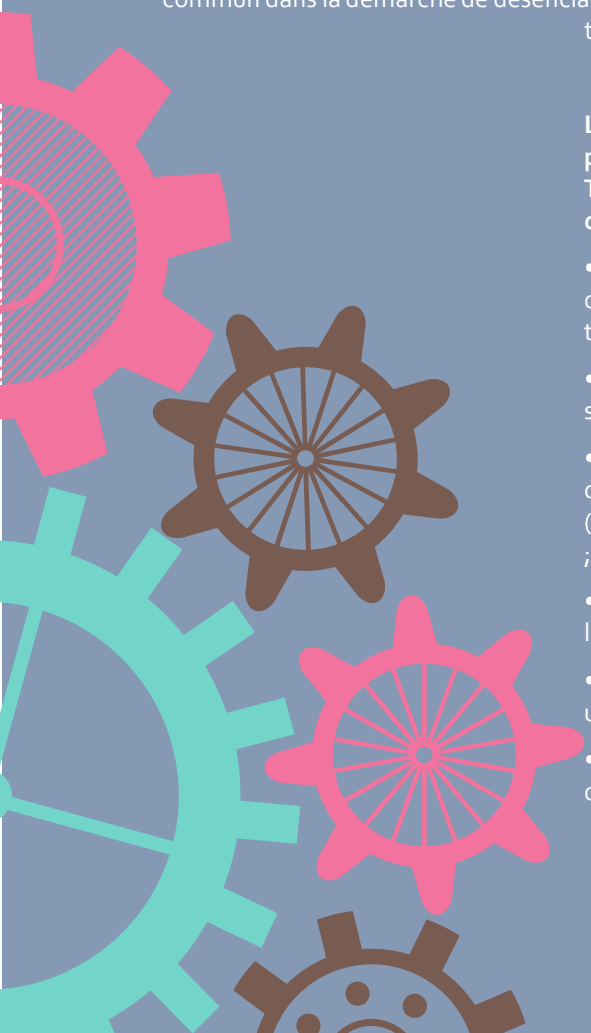

Le SCoT, à travers l'élaboration du DAACL, possède certains leviers pour structurer l'appareil commercial du bassin de vie à horizon 2045. Toutefois, ces actions sont à compléter par d'autres outils à la disposition des intercommunalités et des communes, à titre d'exemple :

- Instaurer un dialogue avec les SCoT voisins. En effet, des projets de développement commerciaux sont programmés aux portes du territoire et leur aire d'attractivité dépasse souvent les limites du territoire ;
- Mettre en œuvre une stratégie foncière pour que les collectivités soient en position de négociation face aux porteurs de projets ;
- Mettre en place une animation commerciale et une sensibilisation des commerçants sur l'évolution de leurs pratiques professionnelles (amplitude horaire, accessibilité, offre de services, visibilité numérique, etc.) ;
- Mettre en œuvre une politique de déplacements qui facilite l'accessibilité aux centralités commerciales ;
- Débloquer des marges de manœuvre foncières dans les centralités urbaines pour pouvoir proposer des alternatives aux porteurs de projet ;
- Contraindre les changements de destination des commerces en rez-de-chaussée via les PLU.

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE AVEC DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE RICHE ET DIVERSIFIÉE

En France, des terres agricoles très convoitées...

La terre agricole devient un enjeu stratégique à l'heure où la demande alimentaire mondiale ne cesse d'augmenter. Pourtant, l'espace agricole ne cesse de se réduire au profit des espaces artificialisés de toute sorte (urbanisation, infrastructures, équipements...) et d'une course effrénée à la rentabilité.

... qui se réduisent inexorablement

Avec 28 millions d'hectares (soit 51 % de la superficie de la France), la surface agricole demeure la composante majeure de notre espace. Néanmoins, l'artificialisation du territoire, couplée à la déprise agricole dans certaines régions, implique une réduction des terres depuis maintenant plusieurs décennies.

Ainsi, en France, l'agriculture perd 21 m² de terres par seconde, 181 ha par jour, 66 000 ha par an, l'équivalent d'un département tous les huit ans ; chaque seconde, c'est l'équivalent du potentiel de production de 8.4 kg de pâtes ou de 42 baguettes de pain qui disparaît.

Par ailleurs, en plus de perdre des surfaces, l'artificialisation se porte majoritairement sur les terres à fort potentiel agricole (agronomique, irrigable...).

L'agriculture sur le Bassin de Vie d'Avignon composante du projet de territoire

Le territoire du SCoT est bordé dans sa frange ouest par le fleuve Rhône et sa frange sud par la rivière Durance. Il s'insère ainsi dans la vallée du Rhône (axe Rhodanien). Il se compose de trois petites régions agricoles dont la plus grande partie est celle du Comtat historiquement au cœur d'un bassin de production de fruits et légumes.

Sa géographie offre par ses nombreux axes stratégiques un atout exceptionnel pour la commercialisation des produits développés sur le territoire.

L'agriculture est une composante essentielle au vu de ses multiples bienfaits pour le territoire local :

- fonction socio-économique ;
- création d'emplois et de richesses ;
- fonction nourricière : production de denrées alimentaires ;
- fonction spatiale : production d'espace et de paysages ;
- fonction non marchande : production de services comprenant la gestion et l'entretien de l'espace.

Conserver un bassin agricole homogène et suffisant, tant pour l'approvisionnement alimentaire local, pour la qualité des produits que pour le maintien du cadre de vie de ses habitants, tel est l'un des enjeux du territoire du Bassin de Vie d'Avignon.

À l'échelle intercommunale, le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) est le document de référence qui définit, dans le cadre d'un projet global, la politique d'aménagement et de développement du territoire à 20 ans. Ce projet ne se limite pas au développement urbain et économique : il concerne aussi le devenir des espaces agricoles.

MÉTHODE

Cette partie consacrée à l'agriculture est issue d'une étude réalisée, en février 2018, par «Terres et Territoires», une émanation de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse.

Une nouvelle étude a été menée en 2023 permettant de mettre à jour tous les éléments de connaissance en matière de dynamiques agricoles afin de permettre au syndicat mixte du Bassin de Vie d'Avignon d'en extraire des orientations prospectives à même de répondre aux nouveaux défis des SCoT. Cette étude a été menée par Terraterre & Terres et Territoires.

Le diagnostic agricole intègre ainsi les dernières évolutions législatives et normatives :

- Loi « ALUR » avec notamment l'évaluation des capacités alimentaires du territoire ;
- Loi dite « Climat et Résilience » avec notamment l'appropriation de la trajectoire vers le ZAN ;
- Ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT ;
- Loi dite « APER » relative aux EnR ;
- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires ;
- Schéma Régional des Carrières (PACA & Occitanie) ;
- Charte PNR du Mont-Ventoux ...

MÉTHODE

Le diagnostic s'appuie notamment sur les nouveaux principes et thématiques auxquels le SCoT doit s'intéresser. Il s'agit d'une étape essentielle à l'identification des secteurs agricoles fonctionnels et fragilisés permettant d'objectiver les choix stratégiques auxquels les élus devront procéder dès l'élaboration du P.A.S.

Analyse des ressources documentaires
De nouvelles données ont été exploitées pour brosser un portrait exhaustif et mis à jour du territoire agricole du SCoT BVA.
Ces données sont notamment les suivantes :

- Recensement Général Agricole (RGA) 2020
- Registre Parcellaire Graphique (RPG) 2022- Niveau 2
- Mode d'Occupation des Sols (MOS) 2010-2021
- Documents d'urbanisme locaux

Analyse de terrains et recueils d'expertises locales
Un diagnostic agricole nécessite une approche de terrain fondamentale pour l'analyse des dynamiques à l'œuvre.
La totalité du territoire a ainsi été sillonnée entre le 4 et le 19 septembre 2023.
Ces visites de terrains ont permis d'observer et caractériser les grands types de secteurs agricoles rencontrés et les dynamiques à l'œuvre.
Parallèlement, les exploitants ont été conviés à des ateliers intercommunaux, qui se sont tenus :

- le 28 novembre 2023 pour les territoires des Communautés de Communes du pays d'Orange en Provence et de l'Aygues Ouvèze en Provence
- le 30 novembre 2023 pour les Communautés d'Agglomération des Sorgues du Comtat et du Grand Avignon

La totalité des exploitants ayant pu être recensée sur ces territoires ont été conviés à venir participer à ces réunions.
Selon les ateliers, les exploitants qui se sont mobilisés étaient entre 5 et 10.
Des élus locaux, des représentants de filières et des représentants du monde agricole (ASA, syndicat d'appellation, interprofession, syndicat de filières ...) étaient également présents.

Les échanges ont permis de faire connaître l'outil SCOT, de définir les enjeux que ce document revêtait pour l'agriculture du territoire et bien entendu d'approfondir la connaissance de ses atouts, faiblesses et opportunités à travers la parole des agriculteurs eux-mêmes ou de leurs représentants.

Des entretiens spécifiques avec les acteurs du monde agricole
En complément des acteurs rencontrés lors des ateliers intercommunaux, divers entretiens spécifiques ont été réalisés auprès de différents acteurs/représentants du monde agricole du territoire d'étude.
Le croisement des différentes informations recueillies et des différents regards exprimés est venu enrichir l'analyse du territoire. Ces entretiens se sont tenus entre les mois de septembre 2023 et de janvier 2024. Ils ont notamment permis de rencontrer :

- différents services de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, avec le Pôle Territoires, Eau & Environnement (sur les thématiques filières, énergies et irrigation), les services Vigne et Vin, Circuits courts, Installation – Conseils d'Entreprise ;
- différents services de la Chambre d'Agriculture du Gard ont également été sollicités ;
- les élus au foncier de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse ;
- la SAFER ;
- l'ASA des Canaux d'Avignon ;
- des acteurs filières (coopératives notamment).

Des expertises ciblées
Afin d'enrichir le diagnostic par des données quantitatives de qualité, des partenaires spécialisés ont été mobilisés tels que :

- Les SAFER PACA et Occitanie pour la production d'une analyse de marché foncier sur les territoires du SCoT situés en Vaucluse et Gard ;
- L'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) 84, pour produire une analyse de l'armature des réseaux d'irrigation et de la consommation de l'eau à destination agricole.

6.1 UN TERROIR AGRICOLE DE GRANDE QUALITÉ CONFIRMÉ PAR LA PRÉSENCE DE NOMBREUX SIGNE DE QUALITÉ, MAIS QUI SUBIT UNE PRESSION URBAINE

Les caractéristiques physiques et agro-pédologiques

Les caractéristiques physiques locales (eau, sol, climat, topographie) conditionnent et expliquent en grande partie la répartition des surfaces agricoles, mais également la nature des productions en place.

Un relief doux et favorable

À l'exception de petits massifs répartis sur l'ensemble du territoire du bassin de vie (collines de Châteauneuf-du-Pape, massif d'Uchaux, coteaux d'Avignon, massifs des Angles, Monts de Vaucluse, etc.), le territoire est marqué par la prédominance des plaines alluviales du Rhône, de la Durance, des Sorgues, etc. Ces territoires se caractérisent généralement par leur planitude et leurs sols alluvionnaires ou colluvionnaires très fertiles ; ces secteurs sont potentiellement mécanisables et parfaitement propices au développement des cultures à hauts rendements (céréales, semences, légumes de plein champ, vergers,... etc.) ou bien encore à la vigne de cuve dans certains cas.

Un climat méditerranéen propice aux productions agricoles

Le climat local est de type méditerranéen. Il se caractérise par :

- un taux d'ensoleillement très élevé, par des températures clémentes durant toute l'année,
- des pluviométries intenses et brutales en automne,
- des « à secs » estivaux très prononcés et,
- par le Mistral, un vent du nord-ouest dominant particulièrement violent et sec ; ce vent est très présent le long de la vallée du Rhône.

L'activité agricole locale s'est adaptée à ce climat qui s'avère globalement très favorable la plupart du temps (fort taux d'ensoleillement, hivers doux et cléments...) ; il peut néanmoins s'avérer contraignant à certaines périodes de l'année (forte variabilité inter-annuelle des précipitations, déficit hydrique en été, épisodes pluviaux automnaux fréquents et de forte intensité, vent fort et asséchant...).

Afin d'atténuer les contraintes climatiques les plus fortes (gelées de printemps, déficit hydrique en été, vent, etc.), les exploitants agricoles locaux ont planté des haies brise-vent en particulier dans les secteurs à forte concentration de fruits et légumes et ont contribué à la mise en place d'ingénieux systèmes d'irrigation gravitaire ; les agriculteurs ont donc su « apprivoiser » les principales contraintes de ce climat méditerranéen.

Contexte géographique et hydrographique du territoire en 2018

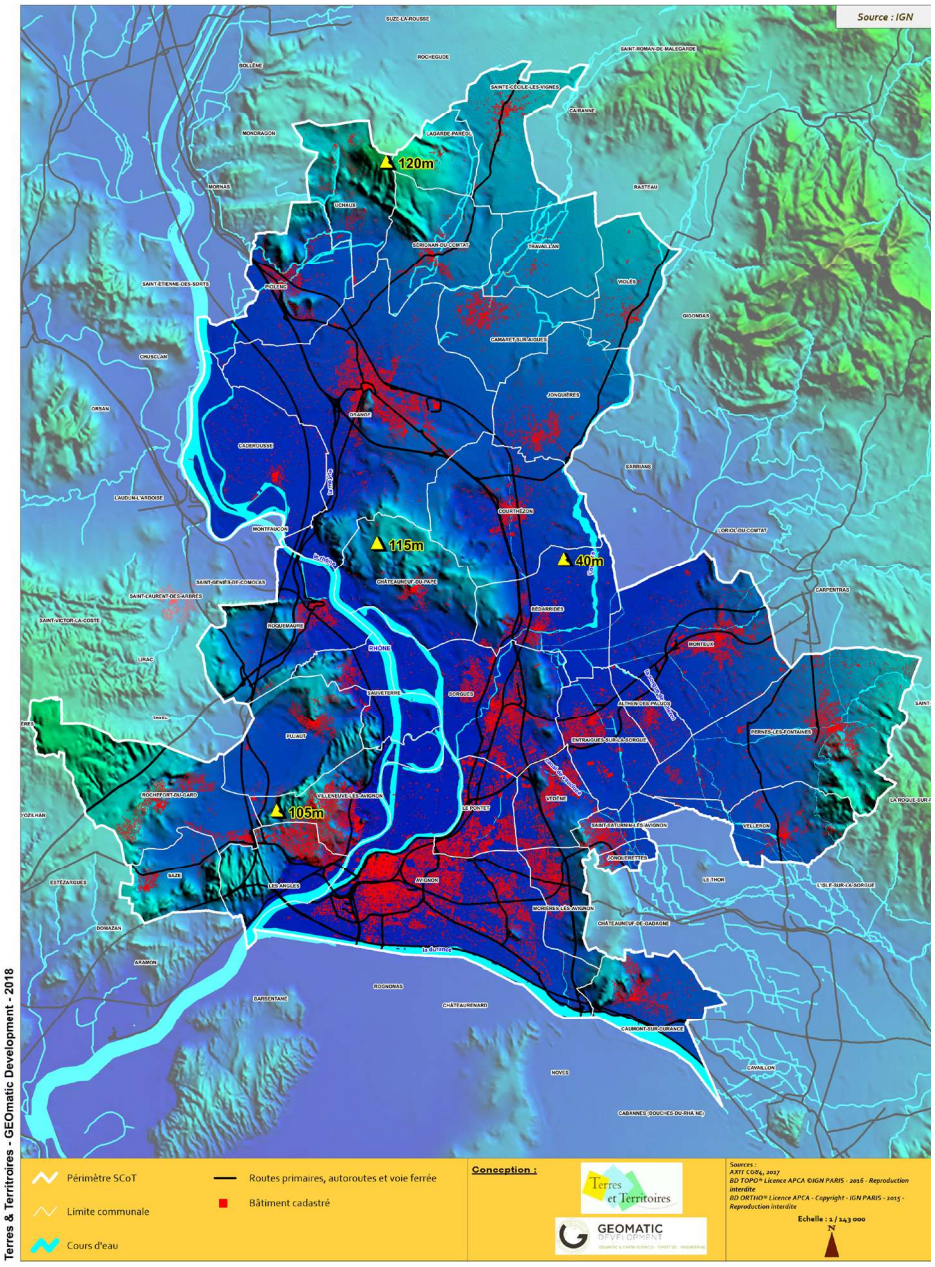

Hydrographie

Le territoire est structuré autour de plusieurs cours d'eau dont :

- le fleuve Rhône, qui traverse le territoire du nord au sud. Les hommes ont forcé l'eau à circuler dans des endroits où elle ne serait jamais allée naturellement, grâce à une succession d'ouvrages hydrauliques. Le fleuve a été aménagé pour la production hydroélectrique et a permis

d'irriguer des terres agricoles via une majorité de réseaux gravitaires non revêtus.

- la Durance, traversant d'est en ouest le territoire et qui constitue la limite sud du territoire SCoT BVA. Les eaux de la Durance ont été détournées pour former un maillage de réseau gravitaire.
- l'Ouvèze, l'Aygues, la Meyne ou bien encore le réseau de Sorgues. Ce sont des ressources locales limitées et non sécurisées et sur lesquelles, une diminution des prélèvements est demandée en période d'étiage.

Ces cours d'eau ont permis de développer un réseau très dense et maillé de canaux d'irrigation. Les exploitations ont valorisé ce potentiel hydrographique par le biais des canaux d'irrigation gravitaire ou sous pression pour le développement des cultures. L'aménagement du canal de Carpentras, inauguré en 1857, a rendu possible le développement de l'irrigation gravitaire sur de très importantes surfaces agricoles du département. L'extension du réseau de chemin de fer, avec l'ouverture de la ligne Lyon-Marseille en 1855, a favorisé le développement de ces cultures en permettant la livraison rapide des productions sur les principaux marchés nationaux.

Ainsi, l'hydrographie du territoire et sa valorisation par l'homme représente une réelle spécificité et une richesse qui a permis de développer un bassin de production de fruits et légumes.

Toutefois, elle peut également constituer une menace. 9.85 % des surfaces agricoles du MOS sont en zones soumises à un aléa inondation fort à élevé. Les secteurs les plus concernés sont les bords de Rhône et de Durance, ainsi que les communes de Monteux et Travaillan en bord de L'Aygues et L'Auzon.

Une grande hétérogénéité des aptitudes agro-pédologiques des sols

Le territoire du SCoT est, dans son ensemble, inégal et hétérogène sur le plan des aptitudes agro-pédologiques des sols à la mise en valeur agricole.

Il faut toutefois souligner que le bassin de vie d'Avignon reste majoritairement doté (à hauteur de 41 % - cf. : graphique ci-dessous) de terroirs intéressants à

Appréciation qualitative des aptitudes agro-pédologiques des sols à une mise en valeur agricole (cultures « à hauts rendements » : fruits, légumes, céréales,...) en 2017

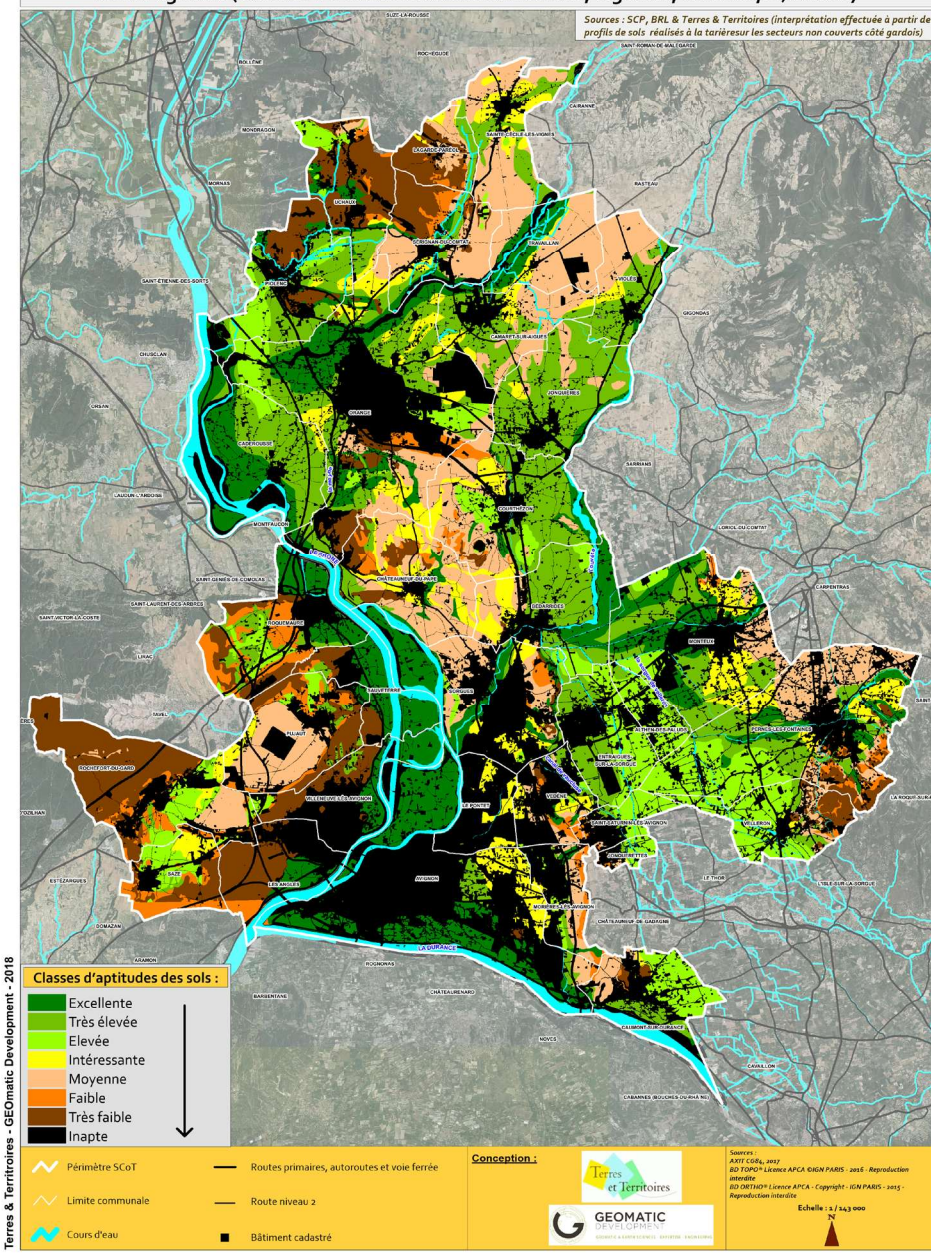

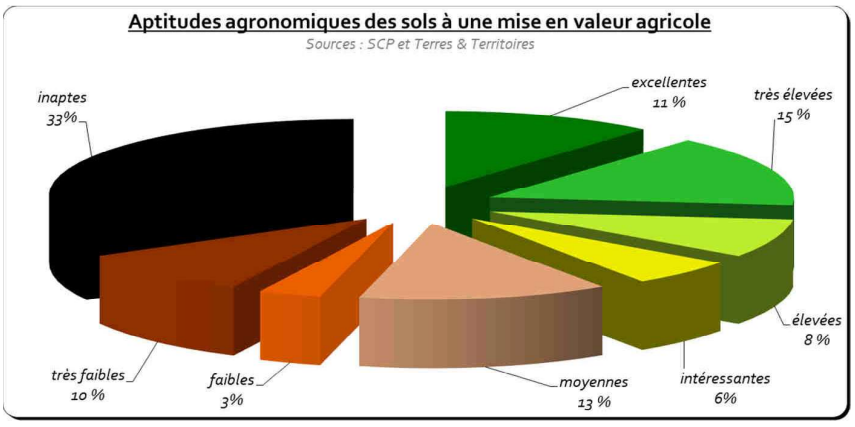

excellents en particulier pour la pratique des cultures à hauts rendements : fruits, légumes, céréales, fourrages, etc. Le territoire se décompose ainsi :

- **41 % considéré comme favorable à très favorable :** ces territoires se trouvent principalement concentrés dans les vallées et/ou plaines alluviales du Rhône, de l'Ouvèze, de l'Aygues, de la Durance, des Sorgues… ;
- **13 % considéré comme moyen :** les coteaux d'Avignon, de Châteauneuf-du-Pape, la plaine de Pujaut, le nord de Pernes-les-Fontaines ou bien encore le Plan de Dieu apparaissent moins propices à la pratique des cultures dites à hauts rendements pour diverses raisons ;
- **13 % considéré comme très faible à faible :** les différents massifs (Monts de Vaucluse, Massif d'Uchaux, massifs de Rochefort, Saze, Villeneuve…), sont sans intérêt pour la pratique des cultures dites à hauts rendements pour les mêmes raisons évoquées précédemment ;
- **33 % considéré comme inapte :** cette catégorie concerne les surfaces déjà artificialisées, mais aussi aux secteurs où une mise en valeur agricole apparaît impossible sur le plan agro-pédologique.

Appréciation qualitative du potentiel de production agricole et de diversification culturale du territoire en 2017 (pour les productions à « hauts rendements » : céréales, fruits, légumes,…)

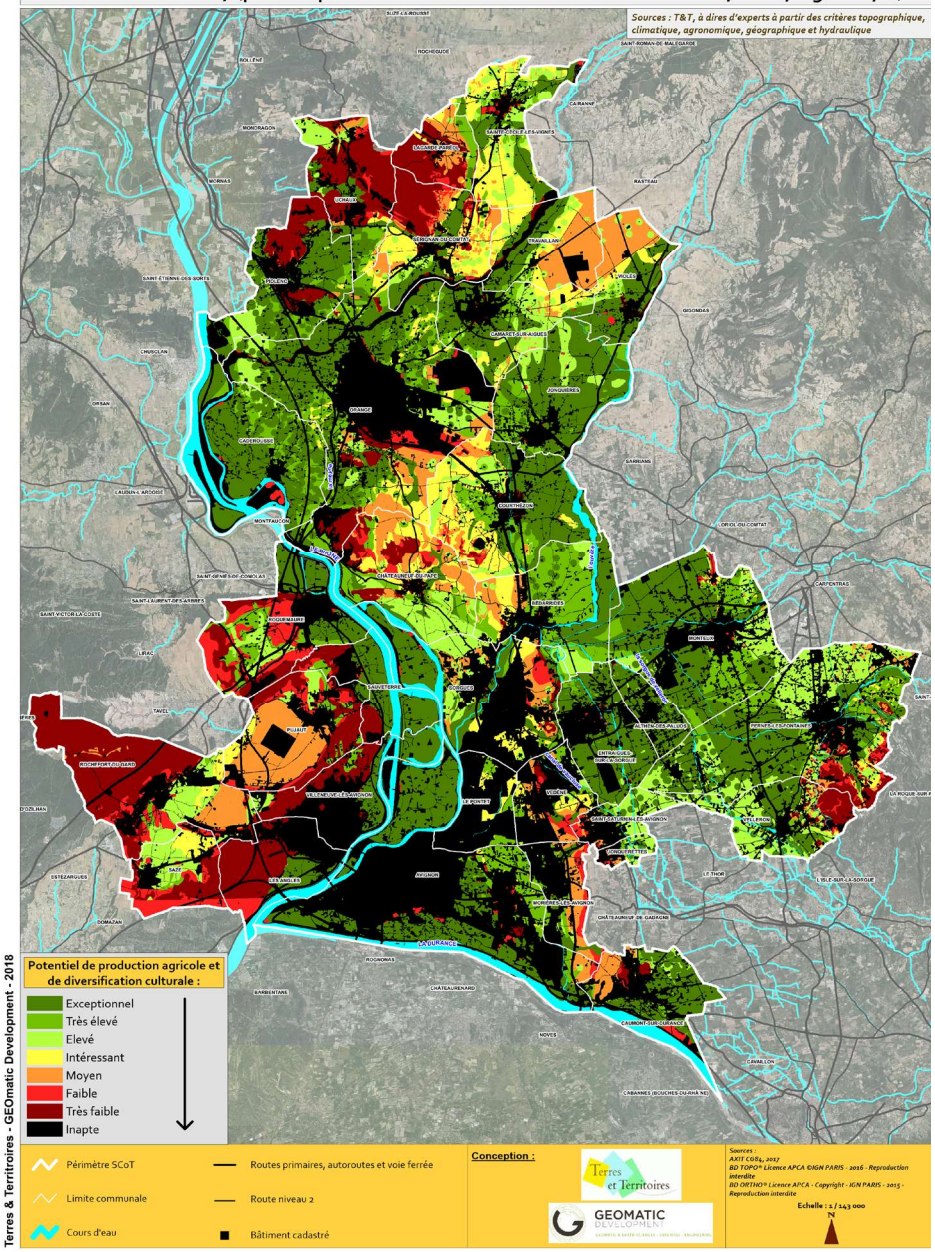

Un potentiel de production agricole et de diversification culturale remarquable sur de vastes surfaces

Un peu plus de 36 000 hectares, soit 46 % du territoire du SCoT, apparaissent aujourd'hui dotés d'un potentiel de production agricole et de diversification culturale intéressant à exceptionnel ; il s'agit généralement de parcelles agricoles, pas ou peu contraintes sur le plan climatique, localisées dans des secteurs plats, mécanisables, irrigables et dotées d'aptitudes agro-pédologiques élevées à exceptionnelles.

Les secteurs les plus propices aujourd'hui se trouvent très majoritairement sur la partie vauclusienne du bassin de vie et particulièrement le long des cours d'eau (Rhône, Ouvèze, Aygues, Sorgues, etc.). Avec plus de 7 000 hectares, les secteurs inscrits en potentiel de production moyen occupent des surfaces non négligeables ; ces territoires (ancien étang de Pujaut, plateau de Travaillan, etc.) sont moins favorables que les précédents, mais restent exploitables pour un certain nombre de productions agricoles moins exigeantes.

Outre les territoires artificialisés, de vastes surfaces (plus de 10 000 hectares) apparaissent aujourd'hui pas ou peu favorables en raison des contraintes topographiques et agropédologiques : c'est le cas des territoires des secteurs très accidentés (coteaux d'Avignon, massif d'Uchaux, coteaux de Châteauneuf-du-Pape, massifs de Rochefort, Saze, Les Angles,…), mais aussi les territoires plats, mais contraints sur le plan agro-pédologique (plaine au sud de Rasteau et de Cairanne).

En résumé, le territoire du SCoT se répartit de la sorte en termes de potentiel de production agricole :

- **46 % considéré comme intéressant à exceptionnel ;**
- **9 % considéré comme moyen ;**
- **13 % considéré comme très faible à faible ;**
- **32 % considéré comme inapte.**

MÉTHODE

À partir du croisement de données émanant de différentes sources, études pédologiques de la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale et de BRL, périmètres actualisés des aires d'appellation d'origine protégée viticoles de l'INAO, périmètres statutaires des structures collectives à vocation d'irrigation, base de données sur l'occupation du sol de l'AURAV, etc., nous avons mis en œuvre une méthodologie d'étude afin de définir et hiérarchiser le potentiel de production agricole de ce territoire.

Afin de déterminer et hiérarchiser le potentiel de production agricole et de diversification culturale, nous avons fait le choix de retenir plusieurs indicateurs fixes, durables, fiables et pertinents. Ces indicateurs peuvent être considérés pour l'agriculture comme des points forts, synonymes de résistance :

- aptitudes agro-pédologiques (intéressantes à très élevées),
- potentiel irrigable et ressources en eaux sécurisées,
- facteurs climatiques (secteurs non gélifs…)
- facteurs topographiques (terrains plats et mécanisables…).

Il faut enfin souligner que plus le potentiel de production agricole d'un secteur sera considéré comme élevé, plus son potentiel de diversification culturale sera lui aussi élevé ; en résumé, ce même secteur sera propice au développement d'une très large gamme de cultures (réorientation technico-économique possible du secteur en cas de crise d'une filière de production).
Limites de la méthode : il faut toutefois souligner que notre méthode de caractérisation peut être remise en cause ; une parcelle dotée par exemple d'un potentiel de production agricole faible (nombreuses contraintes sur les plans physique et agronomique : forte pente, sol très caillouteux, absence d'irrigation…) pourrait toutefois devenir à moyen terme, suite à une intervention humaine (mise en place de banquettes, apport de terre végétale, aménagement d'un système d'irrigation…), une parcelle pourvue finalement d'un potentiel de production élevé.

Les indicateurs retenus sont :

- Valeur biologique et agronomique à la mise en valeur agricole
L'aptitude agronomique des sols reflète la prise en compte de facteurs pédologiques et géographiques (pente, profondeur du sol, capacité de réserve en eau, nature du substrat, texture, présence de cailloux, acidité…) propices à un très grand nombre de productions, dont les cultures à hauts rendements (céréales, légumes, fruits à pépins…).
Ce critère est essentiel dans la hiérarchisation, car il détermine le niveau de fertilité réel du sol qui, lui-même a un impact sur le rendement des cultures, oriente vers les types de cultures les plus appropriés et définit le degré de réorientation culturale d'un secteur. L'objectif recherché est donc de caractériser le niveau de fertilité du sol, mais aussi de mettre en évidence les sols qui permettent la pratique du plus large éventail de cultures avec le minimum de contraintes agro-pédologiques.

- Accès et sécurisation de la ressource en eau
L'irrigation dans nos régions méditerranéennes est un indicateur incontournable à prendre en considération. Au vu des changements climatiques en cours, les besoins en eau vont s'accentuer. Ce critère revêt également une réelle importance, car les réseaux collectifs d'irrigation agricole ont fait l'objet de subventions publiques.

· Accès à la ressource en eau
L'irrigation (via un réseau d'irrigation collectif ou bien alors via des forages individuels) apporte une véritable valeur ajoutée en donnant « la possibilité aux exploitations agricoles de régulariser les rendements et la qualité, de diversifier les productions…
en bref : de consolider leurs revenus et de vivre correctement de leur activité ». Sera pris en compte dans la caractérisation si le quartier concerné est irrigable ou non, irrigué ou non, s'il l'est en mode gravitaire ou en sous pression ; nous distinguerons également, parmi les secteurs dépourvus de réseau d'irrigation, ceux qui pourraient le devenir à moyen terme.

· Sécurisation de la ressource en eau
Dans un contexte de réchauffement climatique, la sécurisation de la ressource en eau devient elle aussi un paramètre très important, car il garantit un accès à l'eau permanent notamment en période estivale.

- Facteurs climatiques et microclimatiques
Il s'agit d'un critère qui peut s'avérer discriminant pour certaines productions plus sensibles que d'autres. Les territoires les moins exposés à des contraintes (vent, gel, hygrométrie…) ou à des risques climatiques (grêle, fortes précipitations…) permettent la pratique d'un plus large éventail de cultures.

Un potentiel de production viticole unique sur des secteurs ciblés

Un peu plus de 13 800 hectares, soit 18 % du territoire du SCoT, apparaissent aujourd'hui dotés d'un potentiel de production viticole intéressant à exceptionnel ; il s'agit généralement de parcelles localisées sur des coteaux ou des plateaux.
Les secteurs les plus propices aujourd'hui se concentrent dans la moitié nord du territoire ; nous citerons les terroirs de Châteauneuf-du-Pape, Lirac, Tavel, Côtes du Rhône Villages, Côtes du Rhône Régional et Ventoux.

Les territoires dotés de potentialités productives élevées (pour l'Agriculture) sont généralement considérés comme des secteurs de moindre potentiel de production viticole (catégorie : moyen à médiocre) ; ces territoires restent cependant exploitables pour la vigne de cuve, mais les conditions ne sont pas optimales notamment sur le plan qualitatif.

En résumé, le territoire se répartit ainsi en termes de potentiel de production viticole :

- **19 % considéré comme intéressant à exceptionnel ;**
- **12 % considéré comme moyen ;**
- **33 % considéré comme très faible à faible ;**
- **36 % considéré comme inapte.**

Appréciation qualitative du potentiel de production viticole des terroirs en 2018 (pour les productions « rustiques à faibles rendements » : vignes de cuve, oliviers,…)

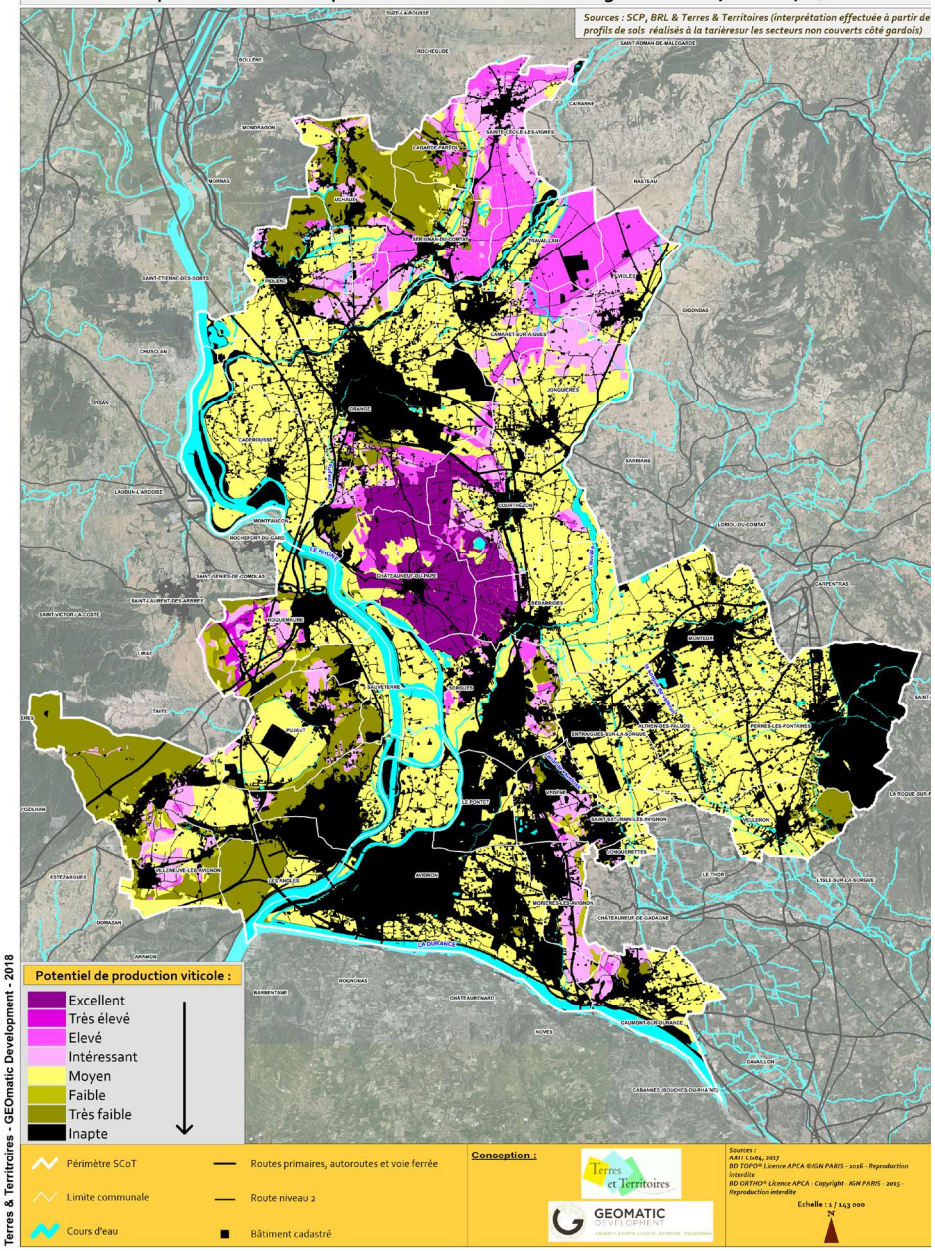

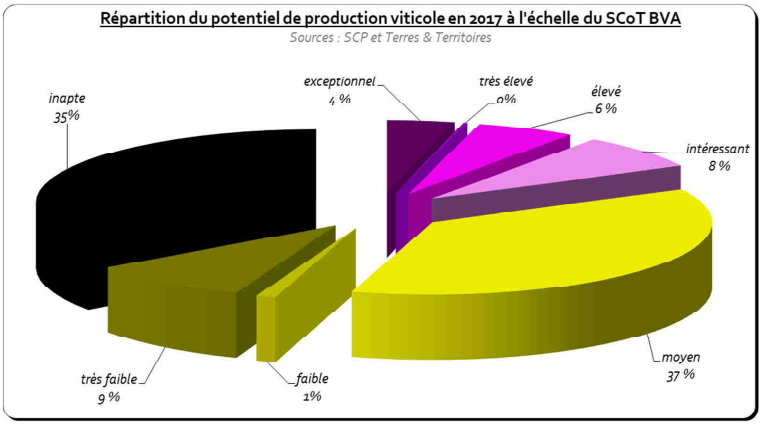

Appréciation qualitative de la valeur productive des terres

Un peu plus de 41 600 hectares, soit 53 % du territoire du SCoT, apparaissent aujourd'hui dotés d'un potentiel de production élevé à exceptionnel ; il s'agit généralement de :

- parcelles agricoles, pas ou peu contraintes sur le plan climatique, localisées dans des secteurs plats, mécanisables, irrigables et dotées d'aptitudes agro-pédologiques élevées à très élevées, ou bien alors ;
- parcelles localisées sur des coteaux ou des plateaux au terroir viticole labellisé et reconnu.

MÉTHODE

Cette dernière carte a pour objectif de déterminer la valeur productive des espaces non artificialisés à l'échelle du SCoT du bassin de vie d'Avignon.

Afin de construire cette dernière carte, nous avons pris en compte et synthétisé les deux cartes produites précédemment à savoir la hiérarchisation du potentiel de production agricole (au sens des cultures « à hauts rendements » : céréales, fruits, légumes…) et viticole (au sens des cultures « rustiques » : vigne de cuve, oliviers…).

Par le croisement de ces deux cartes, nous avons retenu la valeur la plus élevée ; à titre d'exemple, un secteur doté d'un potentiel de production agricole élevé et d'un potentiel de production viticole moyen apparaîtra comme ayant une valeur productive élevée.

Hiérarchisation du potentiel de production agricole et/ou viticole du territoire en 2017

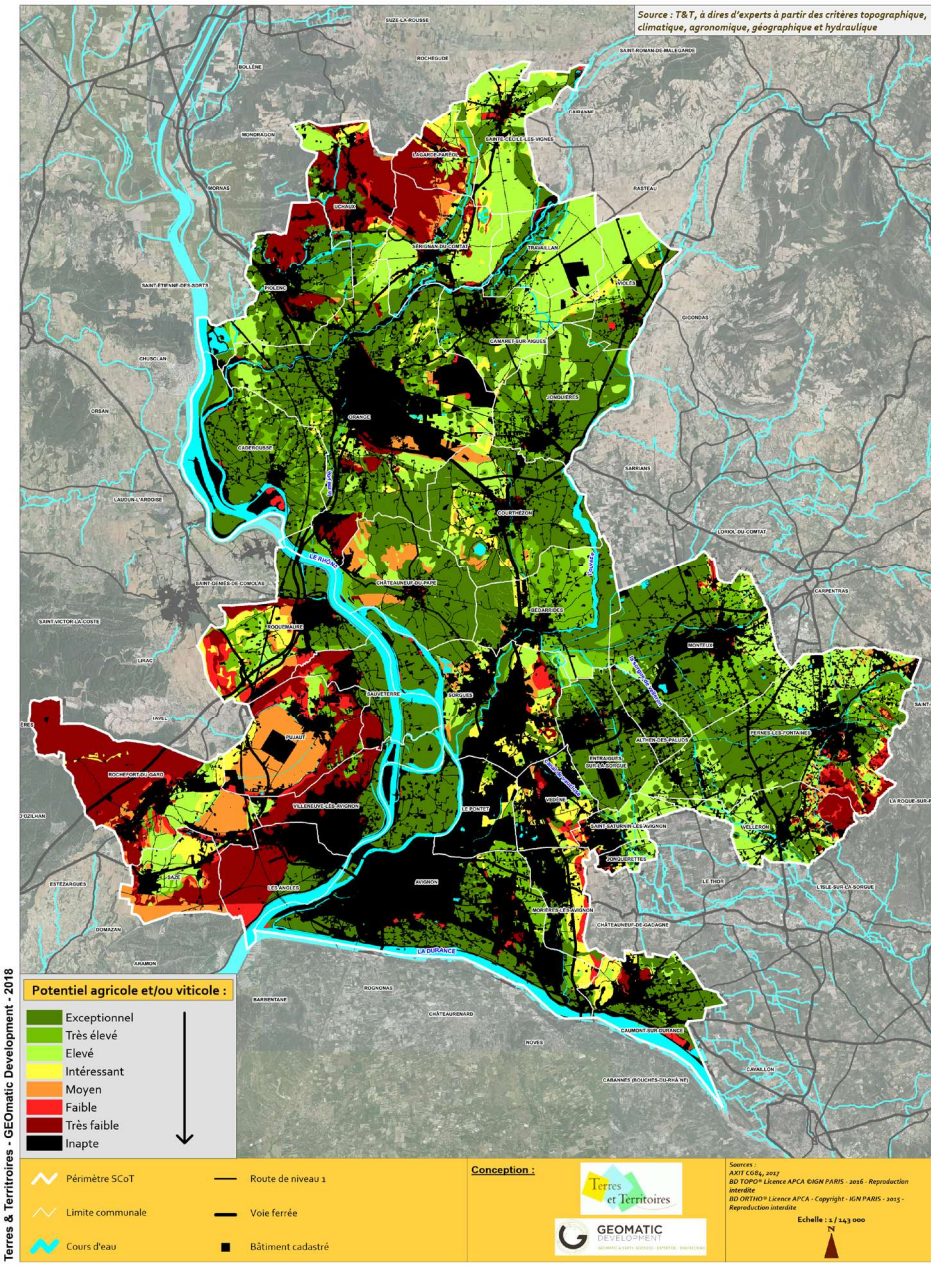

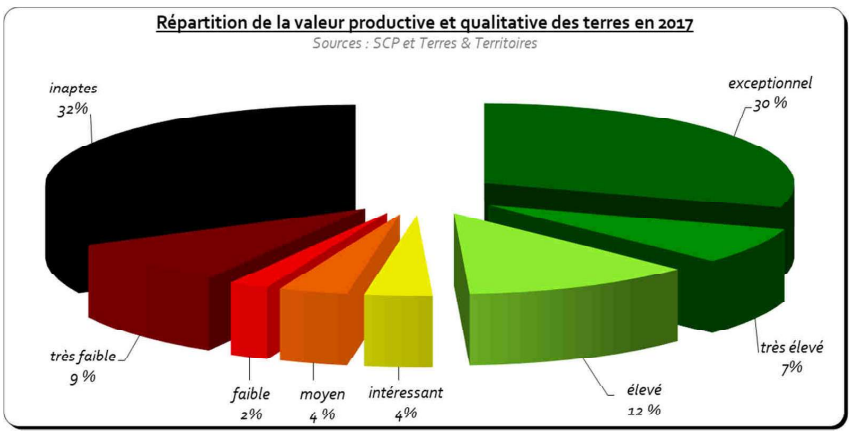

Des terroirs viticoles reconnus et diversifiés

Le territoire du SCoT est concerné par un grand nombre de signes de qualité puisque nous comptabilisons au total 10 appellations (AOC/AOP) et 6 Indications Géographiques Protégées (IGP), et ce uniquement pour la vigne de cuve.

Parmi les aires d'appellation d'origine (AOC/AOP), nous retrouvons :

- les crus Châteauneuf-du-Pape, Lirac et Tavel (seulement 3 ou 4 parcelles à l'ouest de la commune de Roquemaure) localisés de part et d'autre du Rhône ;
- les Côtes du Rhône Villages avec ou sans Indication Géographique (CDR Villages, CDRV Plan de Dieu, CDR Massif d'Uchaux, CDR Sainte Cécile les Vignes, CDR Signargues, CDR Gadagne) concentrés dans la moitié nord du territoire du bassin de vie ;
- les Côtes du Rhône Régional, répartis sur l'ensemble du territoire avec une concentration sur le nord et l'ouest du territoire ;
- le Ventoux, situé aux marges orientales du territoire.

L'aire géographique des appellations viticoles représente une superficie totale de 37 869 hectares.

L'appellation majoritaire est l'AOC / AOP Côtes du Rhône avec une superficie de plus de 23 526 hectares répartis du Nord au Sud.

D'autres appellations viticoles sont présentes sur le territoire du Bassin de Vie d'Avignon, telles que l'AOC Châteauneuf-du-Pape qui représente une superficie d'environ 2 978 hectares.

Côté Gard, le cru Lirac, occupe une superficie d'environ 635 hectares et L'AOC Tavel, une superficie d'environ 73 hectares. Enfin, l'AOC Ventoux, située sur la commune de Pernes-les-Fontaines représente une superficie d'environ 1 912 hectares.

Parmi les 37 869 hectares inscrits en AOC / AOP viticole, 91 % des surfaces sous appellation sont aujourd'hui potentiellement exploitables ; les 9 % d'espaces restants correspondent à des surfaces inscrites en appellation, mais déjà artificialisées ou bien totalement inaptes à la mise en culture.

L'inscription de plusieurs Indications Géographiques Protégées (IGP) viticoles permet aux exploitations locales de valoriser leur produit en vin de pays (contraintes réduites en termes de rendement) et de diversifier ainsi leur gamme de production.

Les principales IGP viticoles sont les suivantes :

- IGP Méditerranée, Méditerranée comté de Grignan et Méditerranée coteaux de Montélimar ;
- IGP Vaucluse, Vaucluse Aigues et Vaucluse Principauté d'Orange ;
- IGP Coteaux du Pont du Gard ;
- IGP Gard ;
- IGP Pays d'oc ;
- IGP Terres du midi

Le territoire est également concerné par plusieurs autres appellations (AOC/AOP) et IGP non viticoles :

- AOC « Huile d'olive de Provence »,
- AOC « Muscat du Ventoux »,
- AOC « Huile d'olive de Nîmes »,
- AOC « Olive de Nîmes »,
- AOC « Pélardon »,
- IGP « Miel de Provence »,
- IGP « Thym de Provence »,
- IGP « Volailles du Languedoc »,
- IGP « Volailles de la Drôme »,
- IGP « Agneau de Sisteron »,
- IGP « Cerises des coteaux du Ventoux »

Agriculture Biologique – Productions végétales

La superficie des cultures végétales produites sous certification Agriculture Biologique ne cesse d'augmenter depuis les années 2010.

À l'échelle du SCoT, 8 557 ha en 2022 sont valorisés en AB ou en conversion AB soit 20% de la SAU du SCoT, chiffre supérieur à la moyenne nationale. En 5 ans, ce chiffre a augmenté de 45%.

Le nombre d'exploitations engagées dans la production bio a augmenté de 33%.

En 2022, sur l'ensemble du territoire du Bassin de Vie d'Avignon la surface totale sous certification AB (hors surfaces en conversion) pour les productions végétales est de 3 743 hectares11, soit 3,5 fois plus qu'en 2010.

Il est à noter que l'évolution des surfaces en AB a été fluctuante depuis 20 ans. Il est observé notamment une période de baisse entre 2013 et 2016 qui s'explique principalement par les contextes sanitaire et économique parfois fragilisés de certaines filières, comme en viticulture, avec la recrudescence de la flavescence dorée à partir de 2013.

Avec plus de 72% des surfaces déclarées, la viticulture est la principale production végétale avec une certification AB. Ce sont ensuite les productions céréalières et maraichères qui représentent la part la plus importante.

Part des surfaces certifiées Agriculture Biologique (toutes productions végétales confondues) depuis 2010 à l'échelle du Bassin de Vie d'Avignon

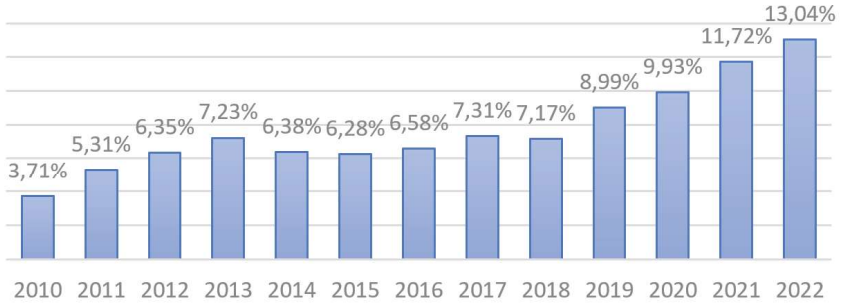

Agriculture Biologique – Productions Animales

Les productions animales certifiées AB sur le territoire d'étude restent minoritaires.

Part des exploitations certifiées AB en 2022 selon le type de production animales à l'échelle du BVA

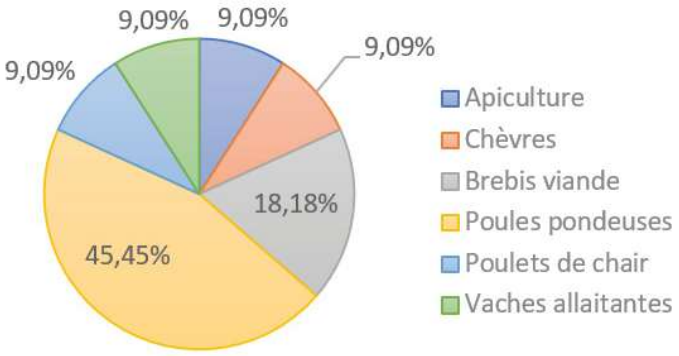

Diagnostic agricole
SCOT BASSIN DE VIE D'AVIGNON
-
Aires d'appellation et signes de qualité

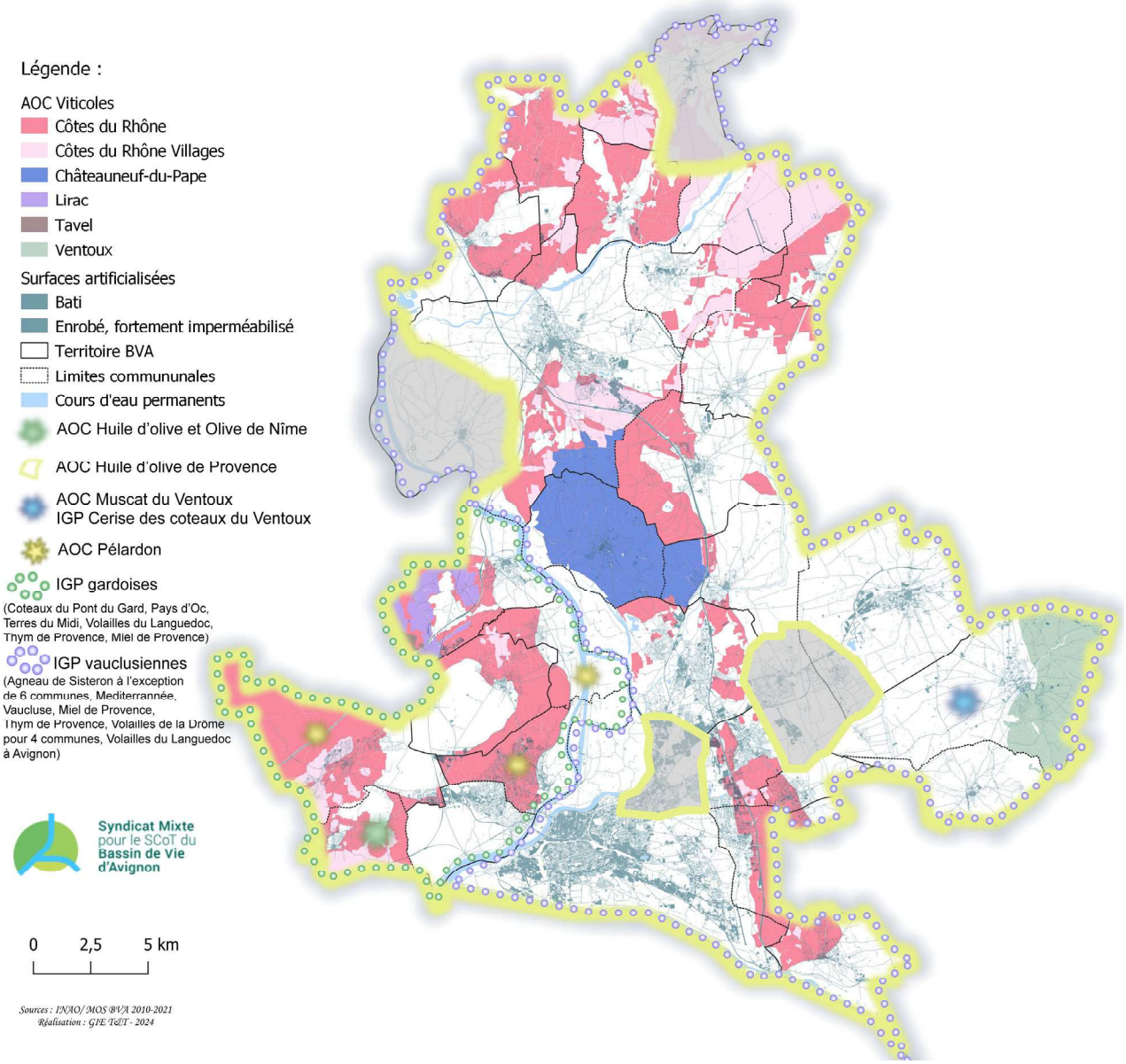

Haute Valeur Environnementale (HVE)

La certification Haute Valeur Environnementale est une certification environnementale créée en 2012, toutes filières confondues, des exploitations qui s'inscrivent dans une « démarche volontaire [...] construite autour de quatre thématiques environnementales : la protection de la biodiversité, la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, la gestion de la fertilisation et la gestion de la ressource en eau. »12.

À l'échelle du territoire d'étude, 176 exploitations sont certifiées HVE au 1er janvier 2024.

À titre de comparaison, à l'échelle nationale, la filière majoritaire des exploitations certifiées HVE, est également la viticulture avec plus de 60% des exploitations déclarées au 1er janvier 2024.

L'augmentation des surfaces sous certifications Agriculture Biologique et Haute Valeur Environnementale présentent un enjeu important d'interface avec les surfaces en agriculture conventionnelle. La plantation de haies pour réduire les risques liés aux intrants sur les parcelles non traitées peut-être est une réponse efficace à encourager à l'échelle du SCoT.

Capacité de production alimentaire du territoire :Un territoire qui pourvoit une alimentation de première nécessité

Avec sa mosaïque d'espaces agricoles, le SCoT du bassin de vie d'Avignon a la capacité de produire des aliments de première nécessité. Essentiellement tournée vers les productions végétales, l'agriculture du territoire offre peu de diversité dans les ateliers animaux.

Le bassin de vie d'Avignon profite de la précocité et des conditions pédoclimatiques de sa situation géographique pour être un des premiers bassins de production en fruits et légumes de France. Sa position géographique lui procure également un atout indéniable pour distribuer ses produits agricoles dans toute la France et à l'étranger.

Part des exploitations HVE par filière à l'échelle du BVA en %

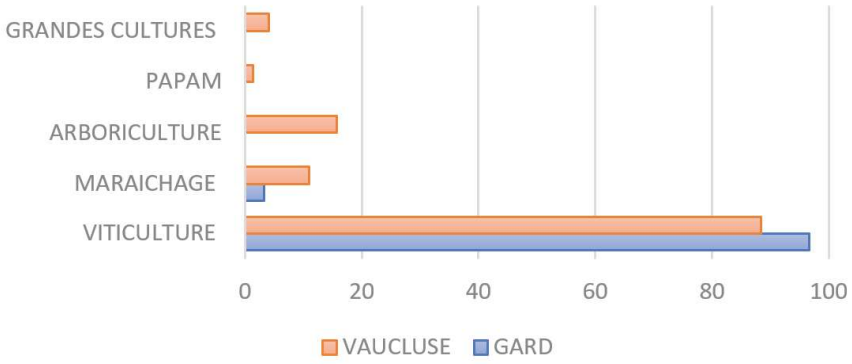

Ainsi, les principales productions du territoire atteignent approximativement les volumes suivants :

- fruits : 45 000 tonnes
- légumes : 44 000 tonnes
- céréales : 55 000 tonnes
- vin : 640 000 hl
- huiles essentielles : 18 kg

Ces productions ne sont pas destinées pour la majorité d'entre elles à la consommation locale. Elles pourraient couvrir les besoins en fruits et légumes d'une population de 540 000 habitants et en céréales de 670 000 habitants soit près du double de la population vivant sur le territoire du SCoT.

Cependant ces productions sont destinées majoritairement pour l'exportation (vin), la distribution nationale (fruits et légumes) et la transformation (céréales) via des acteurs économiques relativement nombreux sur le territoire. Ainsi, bien que les productions ne soient majoritairement pas valorisées localement, elles participent tout de même au fonctionnement d'un grand nombre d'opérateurs qui contribuent activement à la vie économique du territoire.

Ce territoire agricole riche et diversifié (hors protéines animales) offre un potentiel pour développer un système agricole orienté vers la consommation locale (gamme diversifiée de produits végétaux).

6.2 LES CARACTÉRISTIQUES DU FONCIER AGRICOLE LOCAL

Des terres agricoles accessibles et bien desservies

Un réseau dense de chemins ruraux irrigue et dessert l'ensemble du territoire agricole du bassin de vie.

Bien que le territoire du SCoT soit traversé par plusieurs éléments naturels (Rhône, Durance, Aigues, Ouvèze... etc.) et infrastructures linéaires d'envergure nationale (Ligne ferrée à Grande Vitesse, Autoroute, routes nationales), les parcelles agricoles restent parfaitement accessibles en raison des nombreux chemins existants au cœur du territoire agricole ; à l'exception des secteurs urbains (en particulier autour de l'agglomération d'Avignon), le parcellaire agricole n'est pas vraiment concerné par l'enclavement et le morcellement de ses îlots culturaux.

À l'exception de la traversée des axes principaux, les exploitants n'éprouvent pas de difficultés particulières pour circuler même si, depuis quelques années, nous constatons de plus en plus d'automobilistes empruntant les chemins ruraux à des vitesses non adaptées ; il faut veiller à ce que ce phénomène ne prenne pas de l'ampleur, car la dangerosité pourrait s'accroître sur ces chemins (cohabitation difficile et périlleuse entre engins agricoles à vitesse réduite et véhicules à grande vitesse).

L'ensemble de ces chemins sont à maintenir et à entretenir en l'état sans toutefois chercher à les agrandir et/ou les élargir ; ces réseaux doivent en effet conserver cette vocation agricole et ne pas les transformer en des routes à grande vitesse.

Il faut enfin souligner que certains secteurs font ou ont fait récemment l'objet d'une réorganisation foncière (procédure AFAF : aménagement foncier agricole et forestier) ; c'est le cas d'une petite partie de la plaine agricole de la vallée du Rhône sur les communes d'Orange, Caderousse et Piolenc.

Cette restructuration foncière a pour but, par la constitution d'exploitations agricoles d'un seul tenant ou à grandes parcelles bien groupées, d'améliorer l'exploitation agricole des biens qui y sont soumis.

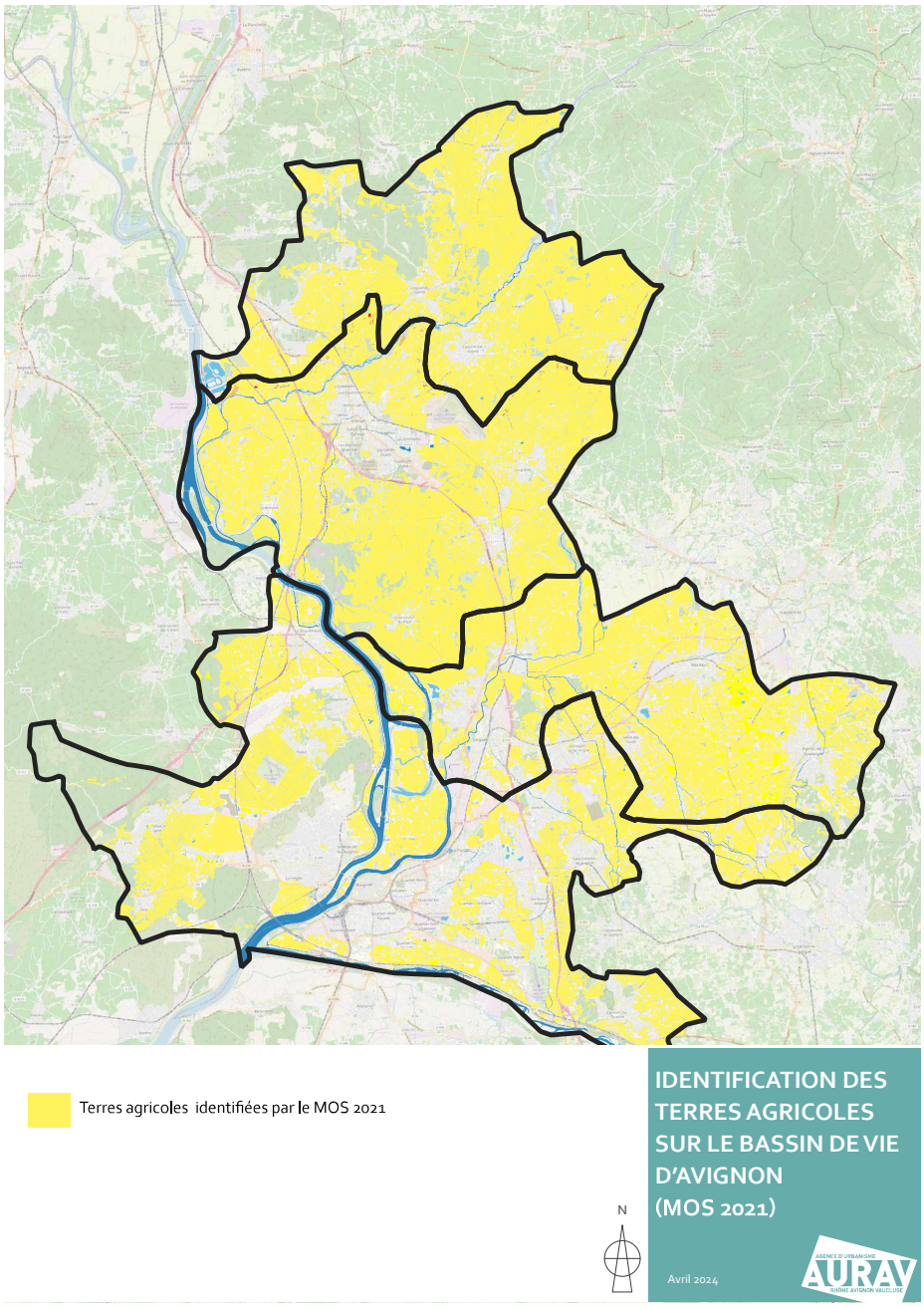

Ces aménagements sont généralement accompagnés de différents travaux annexes comme la replantation de haies brise-vent ou bien encore la création de fossés.

Paysage de la multifonctionnalité

L'activité agricole, composante importante du paysage du territoire d'étude, s'est adaptée au contexte géographique existant tout en participant également à sa structuration et sa préservation.

Ainsi sur le territoire du SCoT, il est observé différentes formes et structures paysagères qui assurent des fonctions écologiques essentielles pour l'agriculture et plus globalement pour l'activité humaine.

Haies, alignements d'arbres et bocages

Les haies et les alignements d'arbres structurent à la fois l'organisation des îlots culturaux, et délimitent les parcelles et/ou les propriétés foncières.

Initialement les haies ont été plantées pour réduire les contraintes liées au climat méditerranéen, afin de protéger les cultures du vent, de l'ensoleillement très élevé, ou bien de pluviométries intenses et brutales en automne.

Aujourd'hui, les haies sont également bénéfiques pour les parcelles cultivées sous certification Agriculture Biologique, car elles les séparent des autres parcelles cultivées en agriculture conventionnelle. De cette manière, elles permettent de lutter contre le lessivage des polluants.

Plutôt nombreuses les haies sont présentes sous différentes formes :

- alignements de cyprès entre les parcelles ;
- haies arbustives de hauteur moyenne entre les parcelles ;
- haies en bordure des axes routiers.

Elles jouent aussi un rôle essentiel contre l'érosion du sol. En effet, en l'absence de haies, le ruissellement des eaux et/ou boues s'accentue par augmentation de leur vitesse et provoque l'érosion des parcelles cultivées. La présence de haies, comme obstacle, ralentit donc les écoulements, et favorise l'infiltration et la sédimentation des particules.

Ripisylves et autres corridors écologiques

Le territoire d'étude est également occupé par des prairies permanentes, des pâturages, des prairies agricoles ou des ripisylves qui assurent des fonctions variées.

Présents dans le paysage agricole du Bassin de Vie d'Avignon, en particulier sur le territoire du Grand Avignon, les prairies permanentes et autres pâturages naturels sont définis comme une surface dans laquelle l'herbe et d'autres plantes fourragères herbacées prédominent depuis cinq années révolues. Ces espaces, qui assurent des fonctions agricoles essentielles telles que le pâturage, la production de fourrage, ou bien la rotation culturale, assurent également des fonctions écologiques importantes pour le maintien et le développement de la biodiversité végétale et animale. Ils jouent un rôle important pour le stockage du carbone, la lutte contre l'érosion et la réduction des risques naturels (inondation, incendies).

Ces espaces ont diminué à hauteur 16 % depuis 2010, au profit notamment de l'urbanisation (4,5%).

Les ripisylves sont quant à elles existantes sur une majorité des cours d'eau du territoire. Elles représentent environ 630,47 hectares à l'échelle du Bassin de Vie d'Avignon. Il est à noter que depuis 2010, ces espaces ont légèrement gagné en surface, avec une augmentation de l'ordre de 1%. Tout comme les haies, les ripisylves jouent un rôle majeur pour l'activité agricole en diminuant les risques liés à l'érosion du sol, et en prévenant les risques d'inondation.

Rôles écologiques et paysagers

Ces formes paysagères, ainsi que l'ensemble des espaces végétalisés jouent un rôle majeur pour le stockage du carbone. Ainsi, grâce à la présence des cultures et des surfaces végétalisées (y compris les surfaces en friche) sur le territoire d'étude, une séquestration nette de carbone de 2,2 et à 9,6 ktCO2e par an est observée, en fonction des intercommunalités1.

En plus d'être des puits de carbone, les espaces agricoles et les diverses structures paysagères œuvrent pour le maintien et la préservation de la biodiversité. Ils constituent ainsi des corridors écologiques essentiels à la conservation et au développement des espèces végétales et animales.

Sur le territoire du SCoT, la continuité des corridors écologiques est parfois inégale compte tenu de l'urbanisation et de la structuration parcellaire de certaines productions (céréalière notamment) qui implique de larges secteurs en monoculture.

Au-delà de l'aspect productif, les espaces agricoles peuvent offrir selon leur structuration un espace de respiration et un cadre de vie préservé.

Fil à dérouler dans le projet de territoire

Les enjeux de préservation et de développement des espaces végétalisés (cultures, prairies, forêts, zones humides, haies...) répondent à plusieurs objectifs :

1) Limiter l'impact des aléas climatiques (sécheresse, gels) et plus globalement faire face au réchauffement climatique qui renforce la violence des aléas.

2) Réduire les émissions de gaz à effet de serre pour tendre vers la neutralité carbone. Actuellement, ce stock s'accroit de 10,7 ktCO2e annuellement ce qui implique une séquestration de 1% des émissions du territoire (le territoire du Grand Avignon émet chaque année 898 ktCO2e (approche scopes 1 et 2). Le territoire est donc actuellement loin de l'objectif de Neutralité Carbone fixée par la loi Énergie Climat pour répondre au changement climatique.

3) Limiter l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols par l'augmentation des espaces végétalisés.

Diagnostic agricole
SCOT BASSIN DE VIE D'AVIGNON
-
Multifonctionnalité des paysages

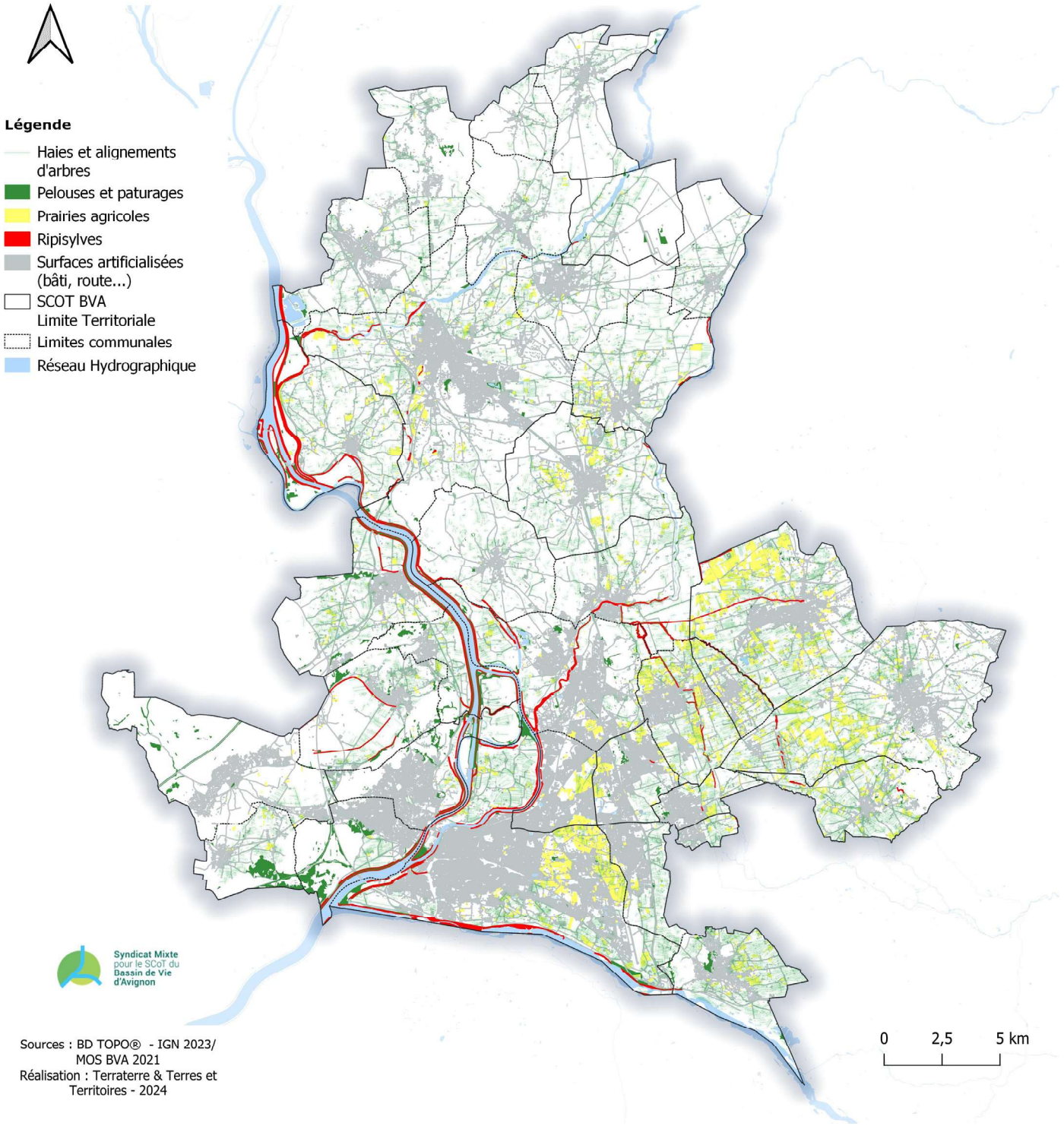

Sources : BD TOPO® - IGN 2023/
MOS BVA 2021
Réalisation : Terraterre & Terres et Territoires - 2024

Les espaces agricoles du SCoT ont baissé de 2,3% entre 2010 et 2020. Ce sont les terres arables (céréales, maraîchage, horticulture…) et prairies agricoles qui ont le plus évolué au profit des espaces urbanisés (62% de terres agricoles consommées, soit 600 ha). De plus, la surface totale des terres arables a fortement diminué de 1 355ha soit une baisse de 8 %. En effet, en plus d'être consommées par l'urbanisation, elles mutent vers d'autres espaces agricoles, notamment en vignes (340 ha), en prairies (295 ha) et oliveraies (150 ha). Elles sont également sensibles à l'enfrichement, à hauteur de 275 ha (déprise).

Les cultures permanentes (arboriculture, oliveraie, vignoble…) et les zones agricoles hétérogènes (friches agricoles, délaissées…) représentent chacune environ 20% de la consommation d'espaces agricoles.

Un taux d'enfrichement très modéré des terres agricoles

Avec moins de 5 % de terres manifestement sous-exploitées, le territoire se situe en deçà des moyennes constatées à l'échelle départementale et régionale que l'on estime à dire d'experts autour de 8 à 10 %.

Ces friches sont réparties sur l'ensemble du territoire du SCoT et plus particulièrement présentes dans les secteurs en périphérie de tout noyau d'urbanisation et le long des axes de communication ou bien alors dans des territoires ruraux hors viticulture (secteurs à dominante grandes cultures ou maraîchage).

La faible valeur agronomique des sols, l'absence d'eau, la configuration spatiale et la spéculation foncière sont autant de paramètres qui peuvent être à l'origine des friches.

Si les trois premiers types de friches remettent véritablement en question le potentiel agricole de ces terres, les friches d'attente spéculative en revanche ne remettent aucunement en question le potentiel agricole des terres concernées et constituent un réservoir réel pour l'activité et la production agricole.

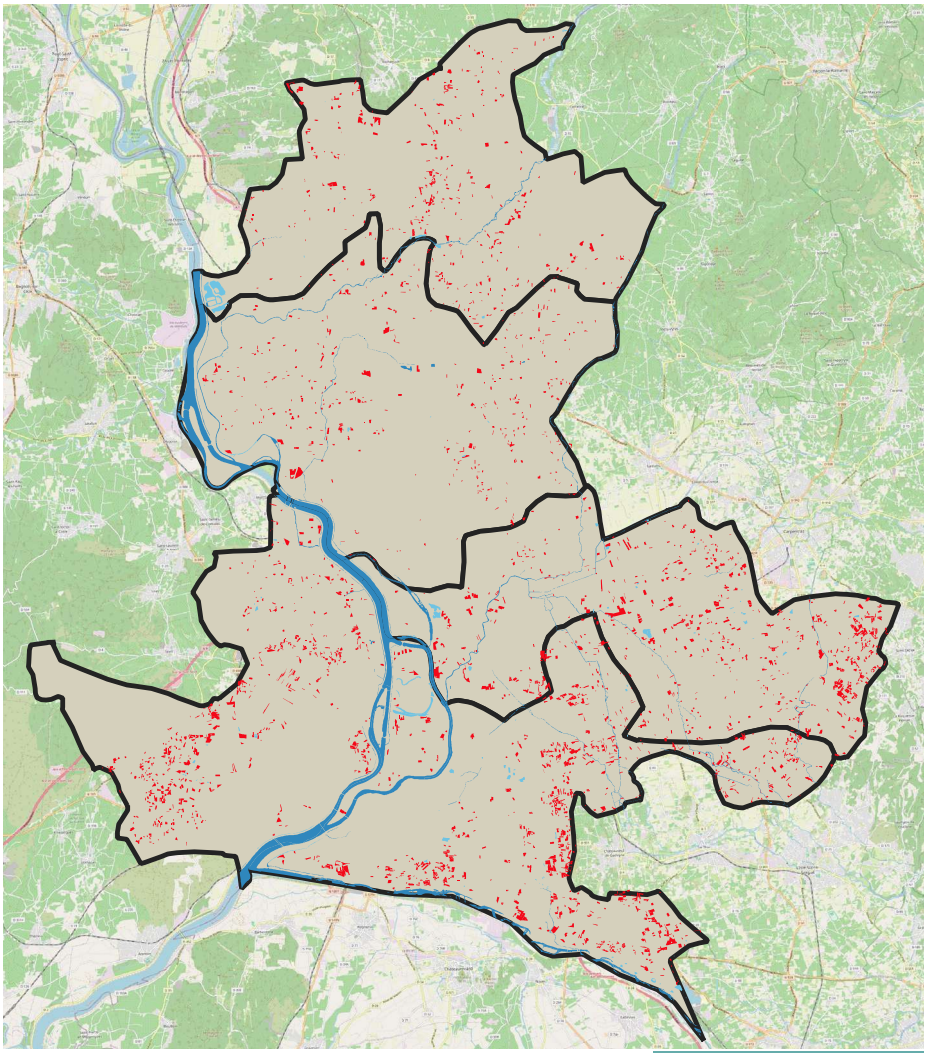

Friches agricoles ou délessés identifiés par le MOS 2021

IDENTIFICATION DES FRICHES AGRICOLES SUR LE BASSIN DE VIE D'AVIGNON (MOS 2021)

N

Avril 2024

AURAV

En raison de la qualité et la valeur productive des terres agricoles à l'échelle du bassin de vie, ce taux d'enfrichement, très modéré, est surtout le fait de friches spéculatives.

Un phénomène de cabanisation difficilement maîtrisable

Le phénomène de cabanisation est observé sur le territoire, principalement en contexte périurbain. Il s'agit d'un changement d'usage du petit parcellaire pour des activités non agricoles. La cabanisation ainsi que les dépôts sauvages (accentués par la présence du front urbain avec la présence d'activités et d'usages autres qu'agricoles) sur ces parcelles viennent réduire, voire empêcher la capacité de remise en état agricole. Toutefois, des surfaces d'aspect précaire cachent parfois des pratiques agricoles plus ou moins informelles qui permettent de valoriser les interstices ruraux et participent tout de même à l'offre alimentaire.

Constats et incidences de l'artificialisation sur l'agriculture

Les effets directs de l'artificialisation sur le foncier agricole.

L'artificialisation de l'espace en lieu et place de terres agricoles a pour conséquences immédiates :

- une consommation de terres agricoles (or, le foncier agricole est une ressource non renouvelable et constitue l'outil de travail indispensable au fonctionnement des exploitations) ;
- une amplification ou une aggravation du morcellement (et/ou de l'enclavement) de l'espace et ;
- un rapprochement des parcelles agricoles avec les parcelles artificialisées.

Les effets indirects de l'artificialisation sur le fonctionnement et l'activité des exploitations agricoles

L'urbanisation de terres agricoles est devenue depuis quelques années un sujet problématique et sensible ; il est aujourd'hui avéré que ce phénomène génère, à court ou moyen terme, des complications pour l'activité agricole et des impacts qui peuvent même, dans certains cas, s'avérer irréversibles pour le potentiel de production.

Parmi ces contraintes et complications fonctionnelles, nous pouvons citer :

- **un accès difficile aux parcelles :** difficultés de circulation des camions et des engins agricoles, morcellement/enclavement/petite taille des îlots susceptibles d'induire des allongements de temps de parcours ;
- des effets de coupure, voire d'enclavement ;
- **des conflits d'usage et/ou de voisinage** entre voisins agriculteurs et résidents non issus du monde agricole. Ces problèmes de cohabitation se concentrent sur les « zones de contact » entre agriculture et urbanisation. Les principaux sujets de discorde portent autour des nuisances de l'activité agricole par rapport aux usages urbains (pour des questions d'odeurs, de bruit, d'interventions de traitements par pulvérisation…), et de l'urbanisme par rapport à l'activité agricole (sols pollués par des émissions provenant de l'urbain, récoltes dégradées par le passage de véhicules, pollution lumineuse liée à l'éclairage public nocturne…),
- **des réglementations, toujours plus nombreuses,** interdisent aux agriculteurs certaines pratiques dans le voisinage d'occupations de type résidentiel. Ces réglementations concernent les traitements phytosanitaires, mais aussi les épandages en limite d'agglomérations ou d'habitations et sont précisées dans les règlements sanitaires départementaux ;
- **une insécurité et des actes d'incivisme** (vols, dégradations, dépôts sauvages…) ;
- **une pression « humaine » intense et pesante** en particulier sur les parcelles agricoles contigües à l'artificialisation ; cette pression se traduit par une élévation artificielle des prix des terres, de la rétention/spéculation foncière volontaire de la part de certains propriétaires, des terres manifestement sous-exploitées.

Un territoire agricole partiellement contraint et menacé…

Avec environ 19 500 hectares de terres agricoles (soit 45 % des surfaces agricoles totales du SCoT) soumis à des pressions et des contraintes fortes à très fortes, une grande partie du territoire agricole apparaît « théoriquement » vulnérable.

À l'évidence, les terres agricoles d'une part enclavées au cœur ou à proximité immédiates des espaces urbanisés des villes et d'autre part mitées par de nombreuses constructions, sont celles qui subissent les pressions les plus fortes et des contraintes fonctionnelles les plus élevées.

MÉTHODE DE TRAVAIL

Afin de déterminer et de hiérarchiser les parcelles agricoles selon leur degré « théorique » de contraintes fonctionnelles pour l'activité agricole, nous avons croisé les territoires agricoles (exploitées ou non) avec les territoires artificialisés puis appliqué des distances moyennes (travaux réalisés avec plusieurs ingénieurs de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse et de la SAFER PACA).
Le degré de contraintes élevées à très élevées correspond aux parcelles agricoles situées dans un rayon compris entre 1 à 200 mètres autour des espaces agglomérés au tissu continu, d'une carrière ou bien encore d'une zone d'activité économique et 1 à 75 mètres autour des parcelles artificialisées isolées (maison + jardin par exemple au cœur de l'espace agricole ; espace plus communément appelé « mitage »).
Toutes les autres parcelles agricoles du bassin de vie plus éloignées des espaces artificialisés sont considérées comme faiblement à modérément contraints étant donné le contexte urbain de ce territoire.

Dans ce cas précis à l'échelle du territoire du SCoT du bassin de vie, les terres agricoles les plus menacées/vulnérables sont :

- les terres agricoles cernées au cœur de l'agglomération d'Avignon sur un axe privilégié Avignon - Carpentras (ceinture verte d'Avignon, prairies de Montfavet et du Pontet, Sorgues, Morières, Vedène, Entraigues, Althen les Paluds, Monteux, Pernes-les-Fontaines… etc.)
- les terres agricoles enserrées au cœur et à proximité de l'agglomération d'Orange (Orange, Jonquières et Courthézon),
- les terres agricoles cernées entre Roquemaure, Sauveterre et Pujaut,

- les plaines agricoles mitées par de très nombreuses constructions (Monteux, Pernes-les-Fontaines, Courthézon, Jonquières, Caumont sur Durance, Caderousse, Orange, Roquemaure).

Dans les secteurs contraints, mais inscrits par exemple en zone inondable, il apparaît que la pression humaine n'est peut-être pas aussi forte au vu de l'impossibilité et/ou des difficultés de constructibilité ; en revanche les contraintes fonctionnelles demeurent quant à elles bien présentes pour les exploitations.

… mais aussi des secteurs agricoles encore préservés de l'artificialisation

Les agriculteurs du bassin de vie sont confrontés aujourd'hui aux problématiques de l'agriculture périurbaine. Toutefois, plus de la moitié des terres agricoles (23 000 ha) demeure encore relativement préservée et fonctionnelle pour l'activité agricole.

Certaines «poches agricoles» ne sont pas vierges de constructions, mais apparaissent aujourd'hui encore épargnées de toutes ces contraintes, et ce pour des raisons très diverses (secteurs inondables, terroir viticole exceptionnel préservé historiquement de toute forme de mitage, volonté politique très forte…). Parmi ces secteurs plus préservés, nous pouvons citer : les îles du Rhône, la plaine agricole de Pujaut – Rochefort - Saze, les côteaux de l'appellation de Châteauneuf-du-Pape, la plaine viticole du Plan de Dieu, le bassin des Sorgues et la plaine alluviale de l'Ouvèze…

Même s'il ne s'agit que d'une représentation théorique, les secteurs ciblés, comme étant vulnérables, devront faire l'objet dans le SCoT d'une attention et d'une protection particulière.

Représentation spatialisée des contraintes et des pressions induites par les espaces artificialisés sur l'activité agricole en 2017

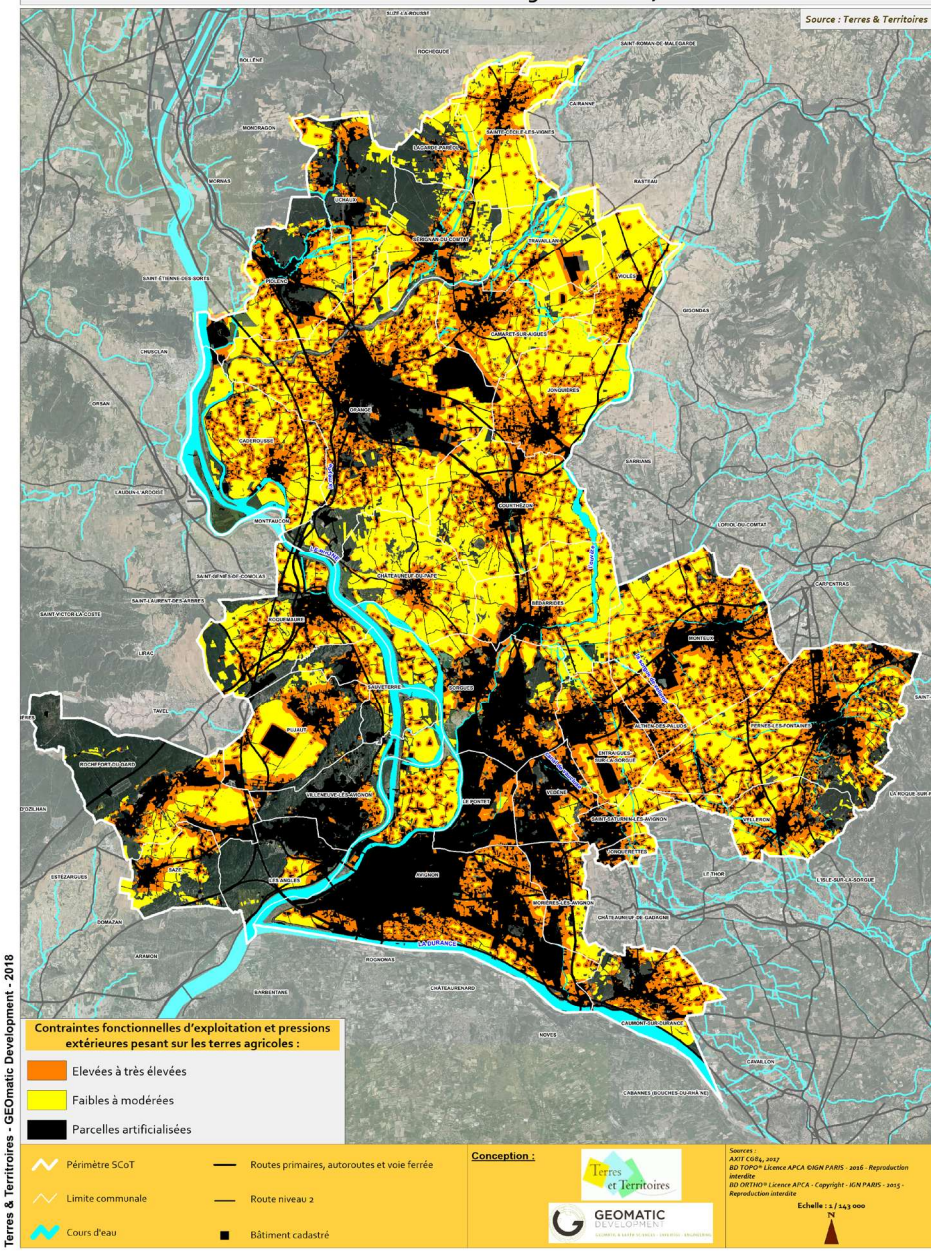

Terres & Territoires - GEOmatic Development - 2018

Représentation des terres agricoles selon le degré de pression humaine et/ou de contraintes fonctionnelles induits par l'artificialisation du territoire

Source : Terres & Territoires

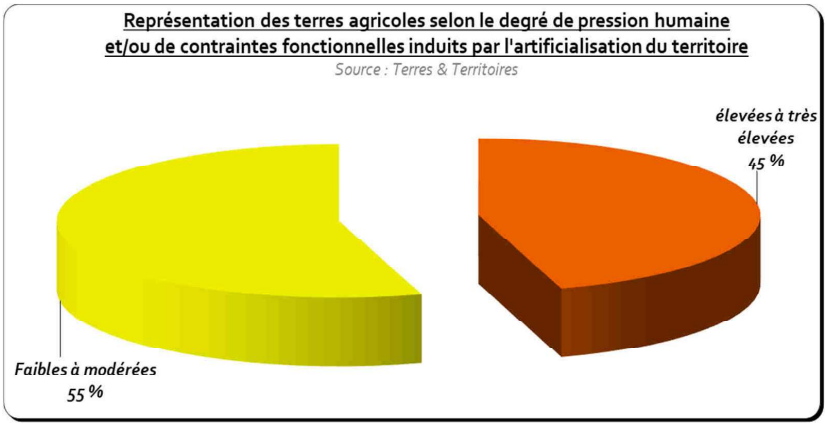

Des limites réglementaires variées pas toujours adaptées aux nouveaux enjeux agricoles

Sur le territoire d'étude, 31 communes ont un Plan Local d'Urbanisme en vigueur, 2 communes sont sous le Règlement National d'Urbanisme (RNU), et 1 seule dispose d'un document d'urbanisme simplifiée : la Carte Communale.

Sur l'ensemble des PLU, deux stipulent au sein du Règlement 13, que ce qui n'est pas mentionné aux articles 1 et 2 est implicitement autorisé en zone Agricole.

Pour rappel, les articles 1 et 2 fixent habituellement les règles en matière d'occupation du sol au sein d'un zonage. Ces règles portent sur les occupations et les utilisations du sol interdites ainsi que sur celles soumises à des conditions particulières.

Or, en zone Agricole, seules sont autorisées les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et, à certaines conditions, celles nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics (art. R. 123-7). Il en est d'ailleurs, de même pour les zones naturelles et forestières.

Ainsi, hormis les constructions et installations agricoles, forestières ou nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, la constructibilité en zone agricole ne peut résulter que de la délimitation de « secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) » (art. R. 123-8).

Des limites réglementaires variées

26 PLU ne sont pas à jour de la Loi ELAN. La loi ELAN a introduit un nouvel alinéa à l'article L. 151-11 du code de l'urbanisme, qui précise que : « Dans les zones agricoles ou forestières, le règlement peut autoriser les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages. L'autorisation d'urbanisme est soumise pour avis à la commission départementale de la

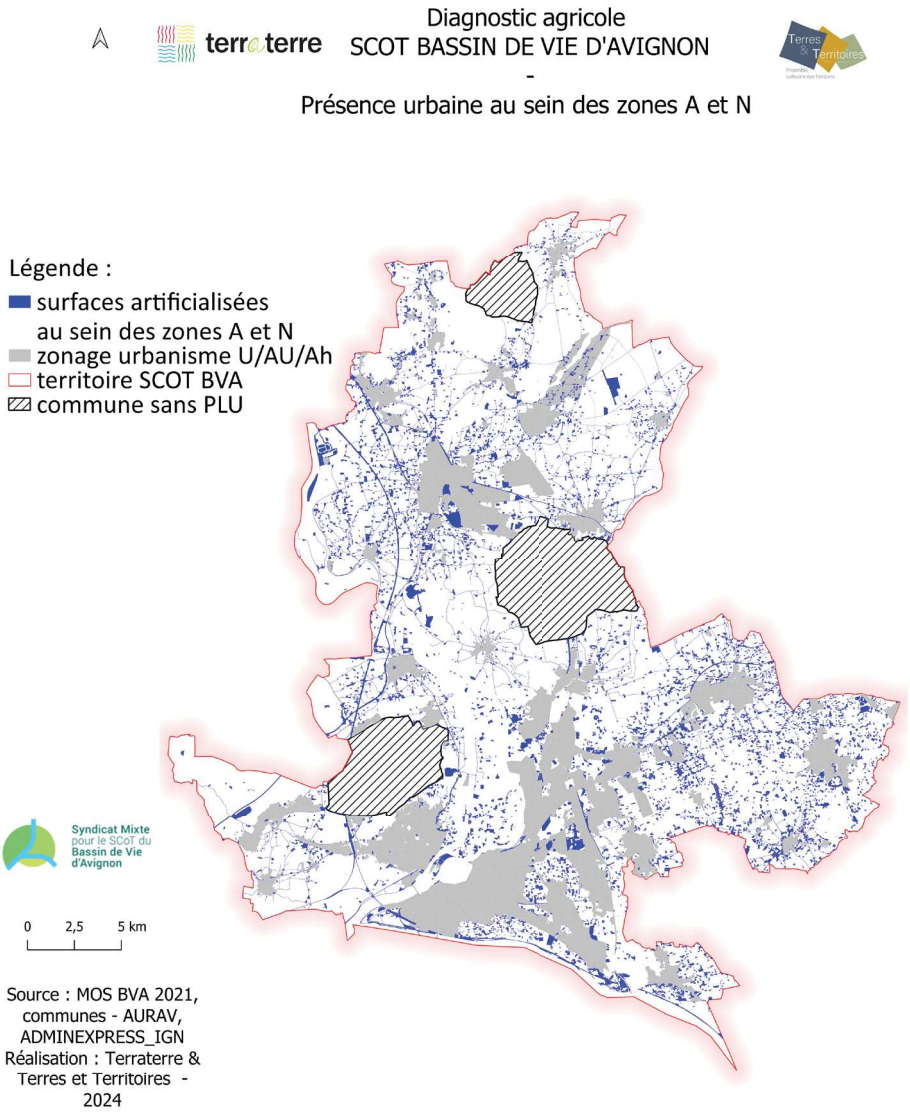

préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. »

L'absence de la mise à jour de la loi ELAN au sein des PLU rend impossible la création de locaux de transformation, conditionnement et de vente en zone agricole.

La majorité des PLU demeure peu précise sur la caractérisation des zones agricoles et les usages possibles

L'absence d'une caractérisation précise et claire du zonage et de son usage rend difficile une argumentation en cas de contentieux, lors de recours par le pétitionnaire sur la délivrance des Autorisations d'Urbanisme, ou bien lors de l'élaboration de Procès-Verbaux (PV) d'Infraction.

Par ailleurs, 19 PLU ont recours à des sous-secteurs patrimoniaux, plus particulièrement identifiés en tant que zone agricole paysagère (Ap) au sein des zones agricoles.

Pour rappel, l'article L 151-19 du code de l'urbanisme stipule que « le règlement peut identifier et localiser des éléments de paysage et identifier, localiser les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration [...] »

Ce sous-secteur agricole, par sa visée de protection patrimoniale, est très restrictif en matière de construction, interdisant généralement les créations de sièges d'exploitation et les constructions agricoles.

Sur le territoire d'étude, 8 communes présentent des surfaces de zones Ap très importantes. En découlent des effets

contraignants qui peuvent freiner la dynamique d'installation, ou créer des contraintes d'exploitation.

Un territoire soumis à des restrictions constructives et d'usage

Une très grande partie du territoire est soumise à des risques inondation et incendie.

8 communes sont soumises à des restrictions d'usages liés à des champs captant.

Également, 6 communes sont concernées par la présence de pipelines en zone Agricole.

Ces restrictions constructives et d'usage ont un effet double, celui de préserver l'activité agricole, tout en empêchant les exploitations de se doter des outils de production nécessaire.

Une politique de protection du foncier timide

4 communes ont lancé une étude de Zone Agricole Protégée (ZAP), et une seule commune dispose d'une ZAP arrêtée (Avignon).

Les ZAP (accompagnées de plans d'actions) et les PAEN sont des outils qui permettent une meilleure protection du foncier agricole et l'affirmation d'une politique favorable au maintien et à la redynamisation de l'activité agricole sur les territoires.

Les PAEN sont notamment des outils intéressants pour la réorganisation du foncier et la lutte contre les détournements d'usage en zone agricole. Actuellement, aucun PAEN n'existe en Vaucluse.

Il est à noter par ailleurs que l'axe touristique est sensible pour 8 PLU qui permettent les gîtes et les chambres d'hôtes, dont trois permettent aussi les campings à la ferme en zone agricole.

Analyse du marché foncier

élément réalisé par la SAFER.

Entre 2013 et 2022, les Safer 84 et 30 ont réalisé 15% des ventes totales qui représentent 30% des surfaces vendues. Ainsi, la majorité des transactions réalisées ne sont pas maîtrisées par les SAFER.

Quelques chiffres clés sur le territoire SCoT BVA :

- 93% des surfaces maîtrisées par des acteurs privés
- 684 ha de biens présumés sans maître
- 31% des surfaces agricoles/naturelles vendues sont accompagnées de bâtiments
- 52% de terres agricoles soit 21 262 ha situés dans une zone de pression directe ou indirecte liée à l'urbanisation

Un marché rural de type périurbain et dominé par les acteurs privés

Particularité du contexte périurbain, le marché rural dans sa composition dépasse largement le seul « champ » agricole et une part de celui-ci est dédiée à un marché résidentiel. À compter de l'année 2014, le marché notifié à la Safer a connu un boom « artificiel » avec plus de transactions typées urbaines (non agricoles) mises à sa connaissance. Près d'une vente rurale sur deux sur le Scot BVA en Vaucluse présente des caractéristiques urbaines. Il s'agit de biens résidentiels déjà bâtis pour beaucoup, mais aussi des espaces en transition pour de l'artificialisation et des terrains de loisirs ou de jardins qui viennent souvent participer à une « consommation masquée » des espaces sur de petites emprises qui perdent progressivement leur usage agricole ou naturel. Le foncier privé est ultradominant sur le territoire SCoT.

La SAFER recense 684 ha de biens sans maître présumés toute nature de terrain confondus répartis sur toutes les communes. Le potentiel de foncier mobilisable pour les communes reste limité au sein du SCoT BVA.

Ces biens vacants peuvent faire l'objet d'une procédure particulière pour que la municipalité les réintègre dans le patrimoine communal afin de les remettre en gestion (par la location, la revente...) et ainsi débloquer des situations d'abandons et d'enfrichements. Toutefois, la parcelle moyenne est de 2 100 m² et incorporer tous ces biens nécessiterait d'enquêter presque 2000 propriétés pour vérifier la réalité de la vacance et lancer la procédure ce qui limite fortement le pouvoir d'action et l'opérationnalité d'éventuelles remises en état agricole.

Des dynamiques foncières disparates

Par manque de données disponibles, les communes gardoises n'ont pas été intégrées dans l'analyse du marché rural par segments.

Le marché rural au sein du SCoT est de type mixte périurbain (cf. graphique ci-contre). La place de l'urbain est importante en nombre de transactions, mais reste encore limitée sur les surfaces concernées. Les transactions agricoles sont dominées par les ventes non bâties bien que le parcellaire agricole bâti soit non négligeable.

Le marché rural présente des spécificités intercommunales (les graphiques par intercommunalités consultables en annexe).

L'intercommunalité d'Aygues-Ouvèze en Provence présente un marché à dominante agricole avec une majorité des ventes de surfaces agricoles naturelles non bâties en termes de nombre comme de surfaces.

Le Pays réuni d'orange est de type périurbain et présente un visage proche des chiffres agglomérés du SCoT. L'appellation AOC Châteauneuf-du-Pape vient limiter la pression urbaine.

Les intercommunalités des Sorgues du Comtat ainsi que le Grand Avignon (Vaucluse) présentent un marché foncier périurbain avec une forte influence urbaine. Le marché agricole constitue une part minoritaire du nombre des transactions rurales par rapport au marché urbain. La part des transactions agricoles accompagnées de bâtiments emporte plus de surface. Dans un secteur où le marché périurbain est renforcé, s'ajoute donc cette place des bâtiments dans les ventes agricoles. Ce sont autant d'éléments qui peuvent venir complexifier le marché et le tendre par la concurrence des usages.

Atouts et contraintes à l'accès au foncier

Le marché agricole non bâti est majoritaire sur le territoire SCoT.

Moins d'un tiers des surfaces agricoles/ naturelles vendues au sein du SCoT BVA sont accompagnées de bâtiments. Cela reste moins important que la proportion observée en région PACA (> 50% des surfaces vendues sont accompagnées du bâti).

Les ventes de domaines agricoles bâtis sont toujours plus conséquentes en surface que celles de parcellaire agricole. Cette dichotomie bâtie/non bâtie fait partie du paysage agricole et c'est une des difficultés majeures au moment des transmissions de propriété pour que des porteurs de projets agricoles arrivent à se positionner sur un ensemble dont la valeur est gonflée parfois très lourdement par la valeur d'un bâtiment d'habitation.

Le mitage a souvent une conséquence notable sur la valeur finale du bien et pose des difficultés pour les agriculteurs qui souhaitent simplement acquérir du foncier, sans supporter le coût d'un bâtiment, quel qu'il soit (cabanon, hangar, maison, bastide...).

La pression urbaine sur les surfaces agricoles

Le Scot BVA en Vaucluse présente des caractéristiques urbaines. Cette masse du marché urbain en nombre est souvent à l'origine de phénomènes spéculatifs et de rétention foncière par les propriétaires qui ne libèrent pas leur foncier, dans l'espoir de le voir officiellement changer de zonage. Ce phénomène induit une pression "indirecte" sur les surfaces.

Par expérience, plus la ville s'approche de « chez » un propriétaire, agriculteur ou non, plus son comportement change. Pour modéliser la pression indirecte générée par cette projection imaginaire appliquée au contexte foncier du territoire, la SAFER a appliqué au sein du MOS 2021 une « zone tampon » de 200 mètres autour des zones Urbaines (Zone U du PLU) ou à Urbaniser (Zone AU).

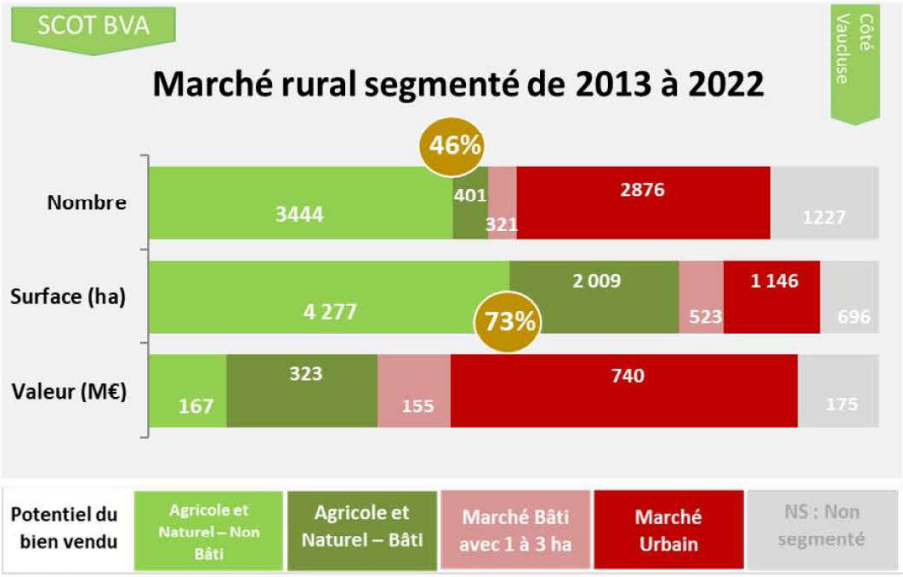

Les propriétaires connaissent en général très bien le zonage de leur terrain, et le fait, d'être proche de la limite d'une zone urbaine, génère les mêmes « fantasmes », satisfaits ou non au gré des changements de PLU.

À ce tampon de 200 mètres autour d'un noyau urbain, un noyau de 100 mètres a été appliqué autour des bâtis plus isolés, projection réaliste de ce qu'un propriétaire imagine souvent de son espace vital autour de sa maison à la campagne.

Cette modélisation a permis de révéler 22 319 ha de terres agricoles (MOS 2021) situées dans une zone de pression directe (1 057 ha en zone U et AU) ou indirecte liée à l'urbanisation soit 52% des terres agricoles identifiées dans le MOS 2021. Les résultats par commune sont consultables au sein du graphique ci-dessous en surface agricole absolue (ha) et relative à l'échelle communale (%).

À noter que cette méthode ne prend pas en compte des zones PPRI au sein desquelles toute construction est interdite (ex : Ile de la Barthelasse, où les projections pourraient être légèrement abaissées).

Sur les communes d'Orange, Entraigues, Avignon, Pernes et Monteux, la situation couple à la fois une pression urbaine forte et des surfaces agricoles conséquentes sur ces communes. Ce sont donc sur des communes à enjeux agricoles très fort.

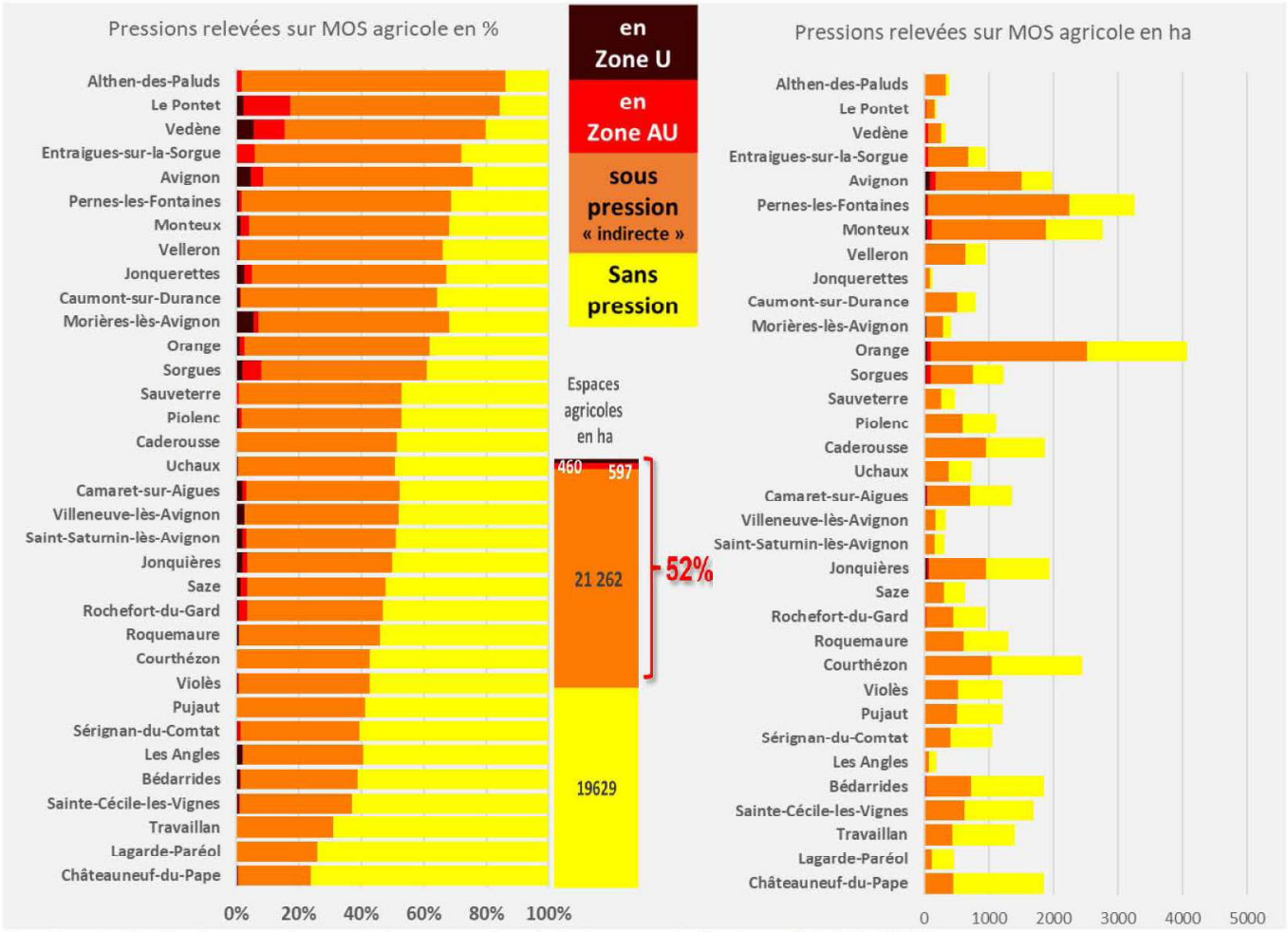

Graphique 1 : identification des surfaces agricoles sous pression urbaine (source : volet foncier du SCoT BVA- SAFER)

6.3 L'AGRICULTURE : UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE DANS L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE, MAIS QUI INTERROGÉ SUR LE RENOUVELLEMENT DE SES EXPLOITANTS, DONT LA BAISSE CONTINUE DE PROGRESSER

Évolution du nombre d'exploitations agricoles, de la Surface agricole utilisée et de la taille moyenne des exploitations

Des exploitations toujours moins nombreuses…

Le nombre d'exploitations agricoles a fortement chuté (- 72 %) en l'espace de 46 ans sur la période 1970 – 2016. Cette diminution s'observe aussi pour les départements du Gard (-69 %), et du Vaucluse (- 64 %), mais la chute est en moyenne moins forte que dans le SCoT BVA. En projetant cette tendance sur l'année 2050, le nombre d'exploitations agricoles continuerait à régresser, mais moins rapidement (- 64 %). **En résumé, il peut être affirmé qu'environ 4 exploitations sur 5 ont donc disparu en l'espace de 46 ans.**

Si cette dynamique perdure dans le futur, nous pouvons imaginer qu'à l'horizon 2050, le nombre d'exploitations agricoles implantées sur le territoire du Bassin de Vie d'Avignon se rapprochera du seuil des 500 structures…

Ce phénomène est visible dans toutes les communes du territoire, et en particulier à proximité de l'agglomération avignonnaise, avec de fortes baisses allant de 48 % (Jonquerettes et Rochefort-du-Gard) à 91 % (Althen-des-Paluds), à l'exception de la commune de Châteauneuf-du-Pape, au cœur du territoire, qui a vu le nombre de ses exploitations agricoles diminuer seulement de 1 % en entre 1970 et 2016.

En 2016, les communes recueillant le plus faible nombre d'exploitations agricoles sont au nombre de deux : Le Pontet (6) et Saint-Saturnin-les-Avignon (7) ont subi une forte diminution de respectivement 88 % et 89 % en 46 ans.

À l'inverse, et malgré une baisse significative, le plus grand nombre d'exploitations agricoles en 2016 se localise à Orange (132, soit -74 %), Pernes-les-Fontaines (128, soit - 77 %) et Châteauneuf-du-Pape (127, soit – 1 %).

Malgré une chute du nombre global d'exploitations agricoles évidente répartie de manière homogène dans le territoire, nous observons une décroissance à

Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1970 et 2016

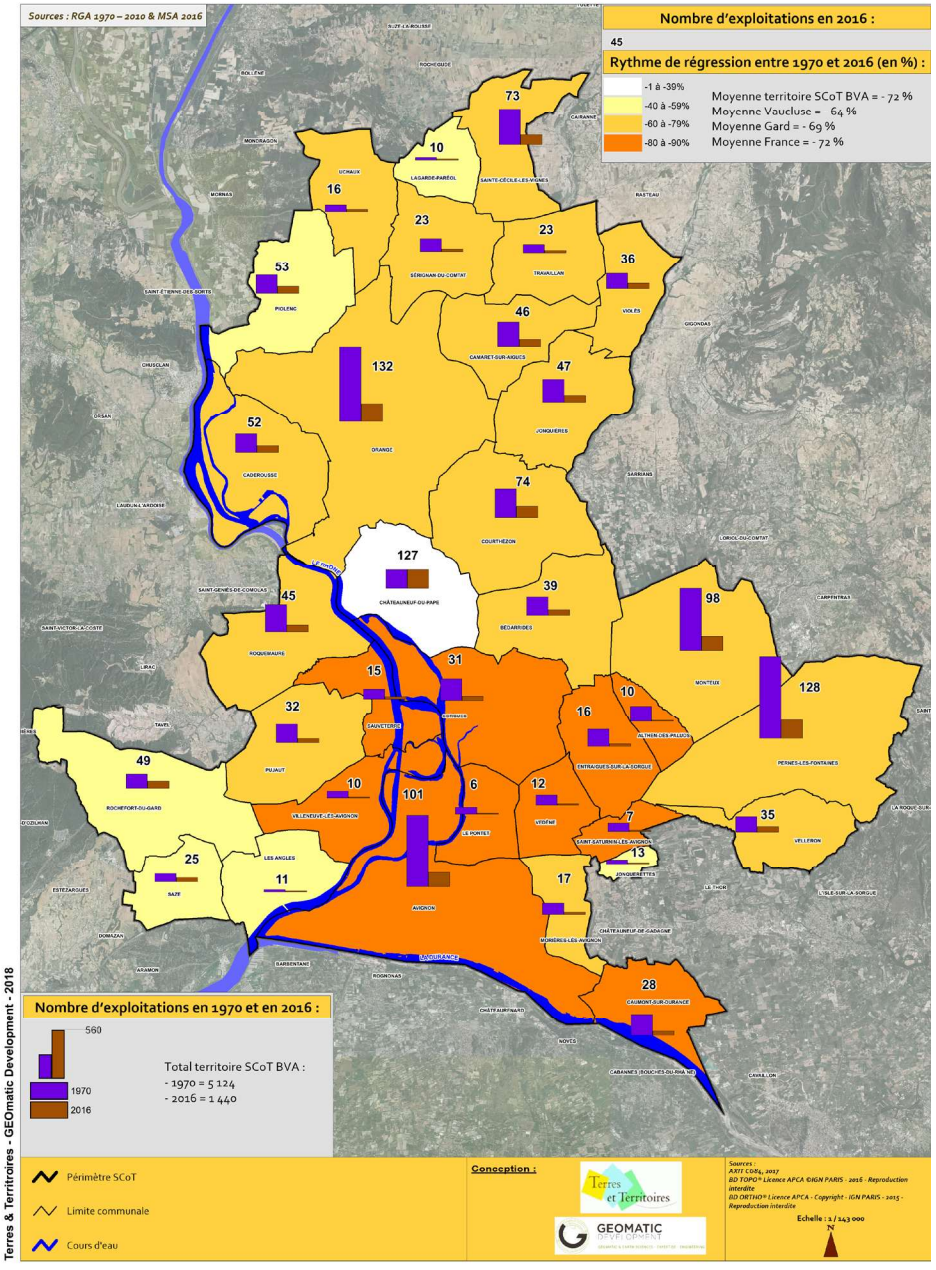

MÉTHODE

Les chiffres recueillis pour cette analyse sont ceux fournis par le RGA de l'année 1970 et la MSA de l'année 2016 ; à noter que les données se rapportent dans cette partie aux exploitations ayant leur siège sur les 34 communes comprises sur le territoire.

deux vitesses : alors que dans certaines communes sur les pourtours Nord et Est de l'agglomération avignonnaise, la disparition des exploitations se fait plus ressentir, certaines communes du territoire du SCoT en périphérie Nord-Ouest (Piolenc, Lagarde-Paréol) et Sud-Ouest (Les Angles, Saze, Rochefort-du-Gard) subissent moins ce phénomène.

… mais des exploitations beaucoup plus professionnelles…

Parallèlement à la disparition d'exploitations agricoles, la Surface agricole utilisée suit le même schéma, mais avec une moindre rapidité (- 27 % de la SAU entre 1970 et 2016). Cette baisse actuelle se calque sur la tendance départementale du Gard (- 31 %) et du Vaucluse (- 25 %) et en projetant cette tendance en 2050, les superficies agricoles du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon diminueront toujours malgré un plus faible ralentissement (- 15 % entre 2016 et 2050).

Malgré tout, six communes, dont la plupart ont été peu touchées par la disparition des exploitations agricoles, ont vu leur S.A.U augmenté depuis 1970. On retrouve notamment les communes périphériques au Nord comme Violès (+ 3 %), et Piolenc (+ 15 %), et au Sud comme Jonquerettes (+ 13 %), mais aussi la commune centrale de Châteauneuf-du-Pape (+ 49 %) ainsi que ces voisines, Courthézon (+ 7 %) et Bédarrides (+ 38 %).

La baisse significative des exploitations et des surfaces agricoles est à mettre en corrélation avec la taille moyenne des exploitations agricoles qui, à l'inverse, a très largement augmenté sur la même période (+ 158 %). La projection en 2050 fait aussi le constat d'une nette augmentation (+ 138 %).

La concentration des exploitations, processus entamé depuis plus d'un demi-siècle, se poursuit et s'accélère jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, les exploitations agricoles, pour rester compétitives, se doivent d'être plus grandes et plus productives qu'il y a plusieurs années.

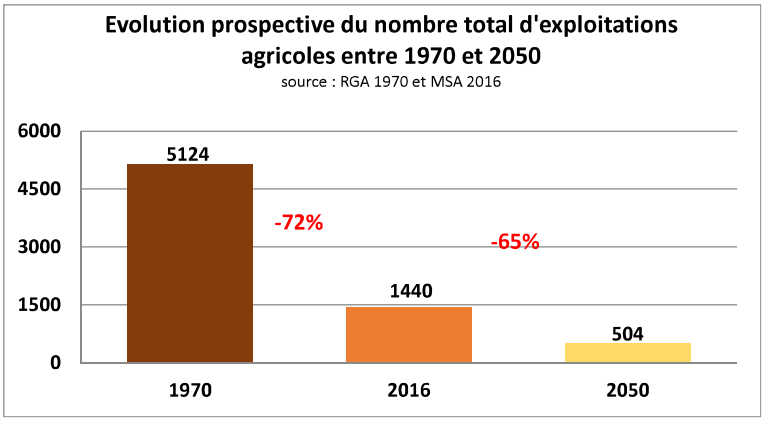

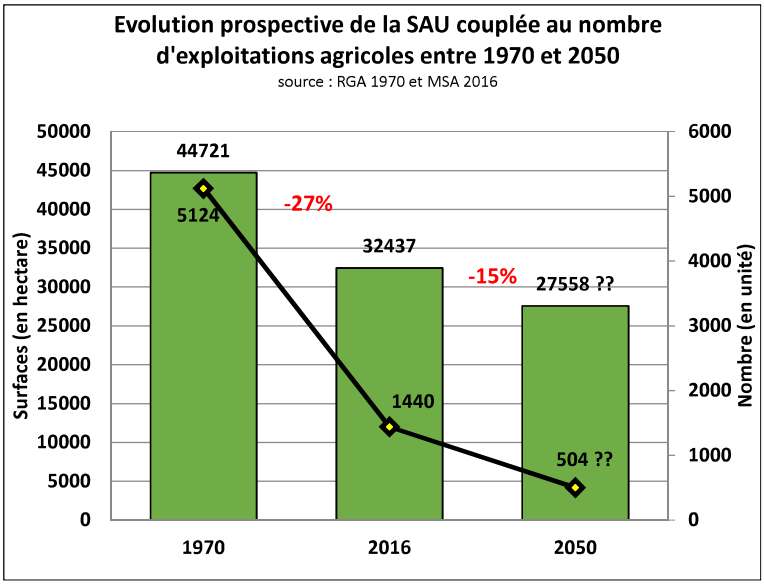

Cette diminution du nombre d'exploitations s'explique pour plusieurs raisons principales :

- les exploitations locales se professionnalisent et s'agrandissent ;

- les installations nouvelles de jeunes ou bien d'exploitants hors cadre familial ne compensent pas les nombreux départs à la retraite.

Toujours est-il que le nombre de petites structures (moins de 20 hectares) représente plus de deux tiers des exploitations agricoles sur le territoire du SCoT (71 %) alors qu'à l'inverse, le nombre de très grandes exploitations (plus de 200 hectares) reste anecdotique (1 %).

Les communes qui abritent le plus de petites exploitations se situent essentiellement au Sud et à l'Est du territoire du SCoT (Avignon – 76 % des exploitations ont moins de 20 hectares ; Monteux – 88 % ; Pernes-les-Fontaines – 78 % ; Althen-des-Paluds – 80 %). Ce sont des communes orientées majoritairement vers des productions maraîchères et à hauts rendements (grandes cultures).

Plus au Nord du territoire, les petites exploitations sont tout aussi nombreuses, notamment sur la commune de Travaillan - 81 %, mais tournées vers la culture de la vigne de cuve.

D'après le RGA 2020, 1 284 exploitations disposent de leur siège d'exploitation sur le territoire du SCoT. En 10 ans, elles ont diminué de 19%. Cela représente le même ordre de grandeur qu'à l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (-18% du nombre d'exploitations) ainsi qu'à l'échelle nationale. Près d'une exploitation individuelle sur 3 a disparu, bien qu'elle constitue la forme juridique majoritaire des exploitations du territoire.

Sur les 822 entreprises déclarantes de surfaces à la PAC en 2022, la majorité sont vauclusiennes. Les surfaces déclarées à la

PAC en 2022 sont donc majoritairement valorisées (97%) par des entreprises agricoles locales avec respectivement 84% des surfaces valorisées par des structures vauclusiennes et 13% par des gardoises. Le reste des surfaces (3%) est valorisé par des entreprises d'autres départements. La structuration du parcellaire des exploitations occupe un périmètre plutôt restreint par rapport au siège d'exploitation ce qui limite les longs trajets et limitent les circulations agricoles au sein du territoire SCoT.

Une typologie variée d'exploitations

Sur la base des coefficients de Production Brute Standard (PBS) par structure, les exploitations sont catégorisées selon quatre classes de taille regroupées :

- les micro-exploitations, dont la PBS est inférieure à 25 000 euros ;
- les petites exploitations, dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100000 euros ;
- les moyennes exploitations, dont la PBS est comprise entre 100 000 et moins de 250 000 euros ;
- les grandes exploitations, dont la PBS est supérieure à 250 000 euros.

La répartition des exploitations selon leur taille économique est relativement homogène à l'échelle du SCoT. Toutefois, selon leur classe de dimension économique, elles ne contribuent pas à la même hauteur à la valorisation de la SAU, à la création de la valeur ajoutée et à l'emploi mobilisé.

L'économie agricole du territoire est majoritairement portée par les grandes exploitations. Bien qu'elles ne représentent que 29% des exploitations, elles valorisent 61% de la SAU du territoire et permettent de dégager 77% de la production brute standard dégagée sur le territoire et participent à 61% des emplois directs. Ces entreprises, par leur structuration et leurs économies d'échelle, ont davantage fait face aux crises et difficultés conjoncturelles puisqu'elles se sont maintenues sur les 10 dernières années. Elles sont, néanmoins, dépendantes de la disponibilité en main-d'œuvre.

À noter que plus d'une micro-exploitation sur 3 a disparu en 10 ans.

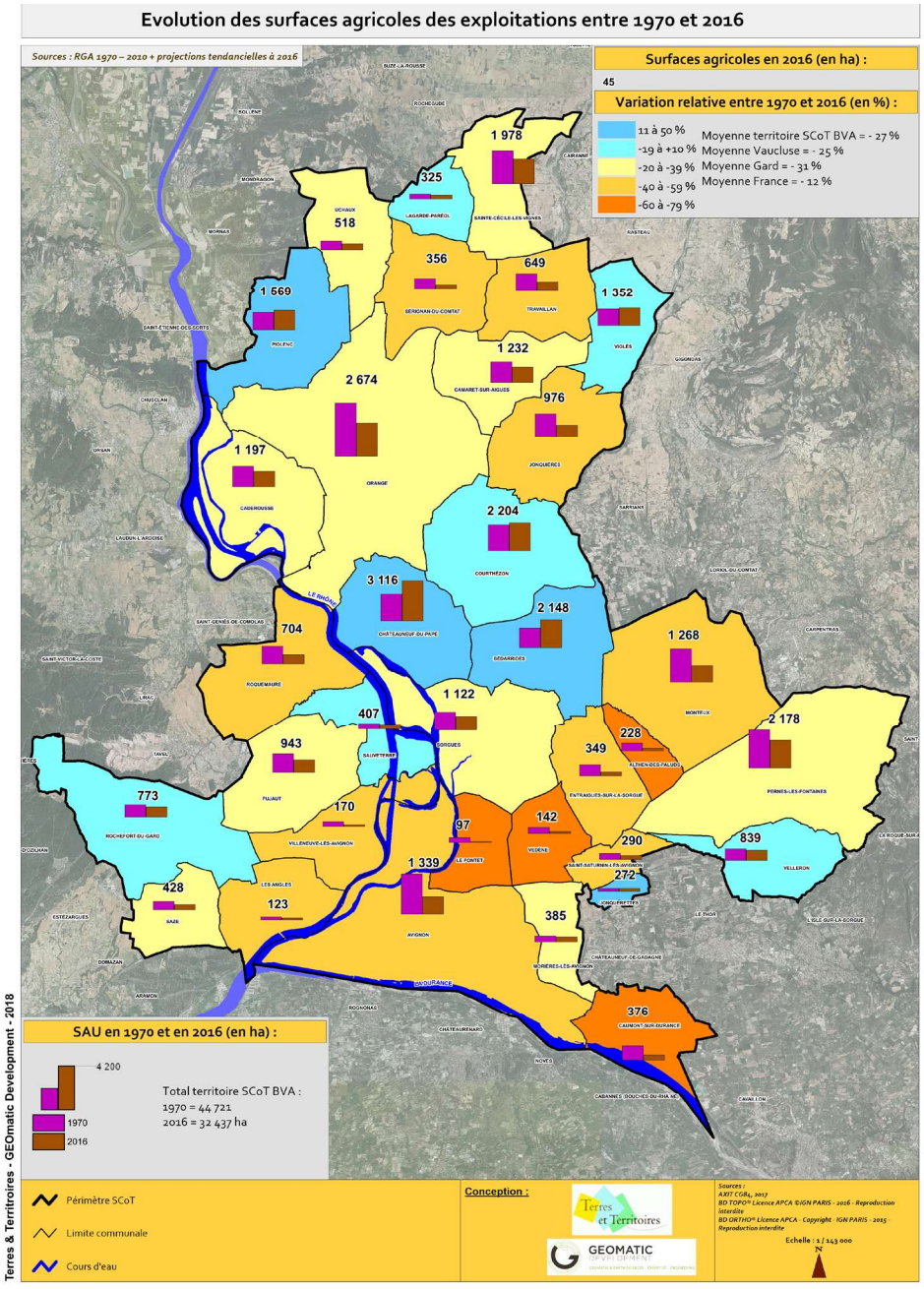

Maîtrise des facteurs de production par type d'exploitation classée selon leur dimension économique - RGA 2020

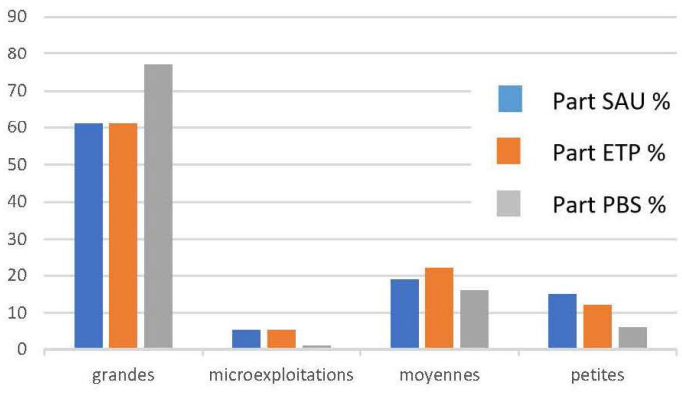

Evolution prospective de la taille moyenne des exploitations (en hectare) entre 1970 et 2050

source : RGA 1970, MSA 2016

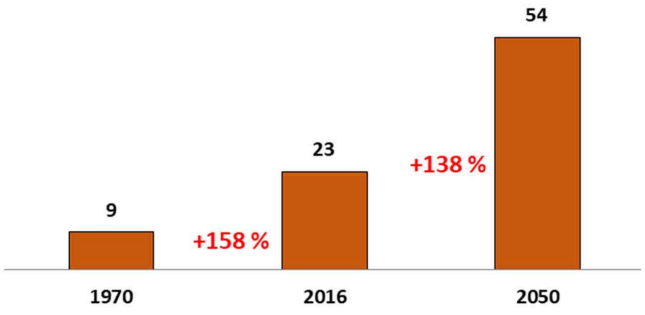

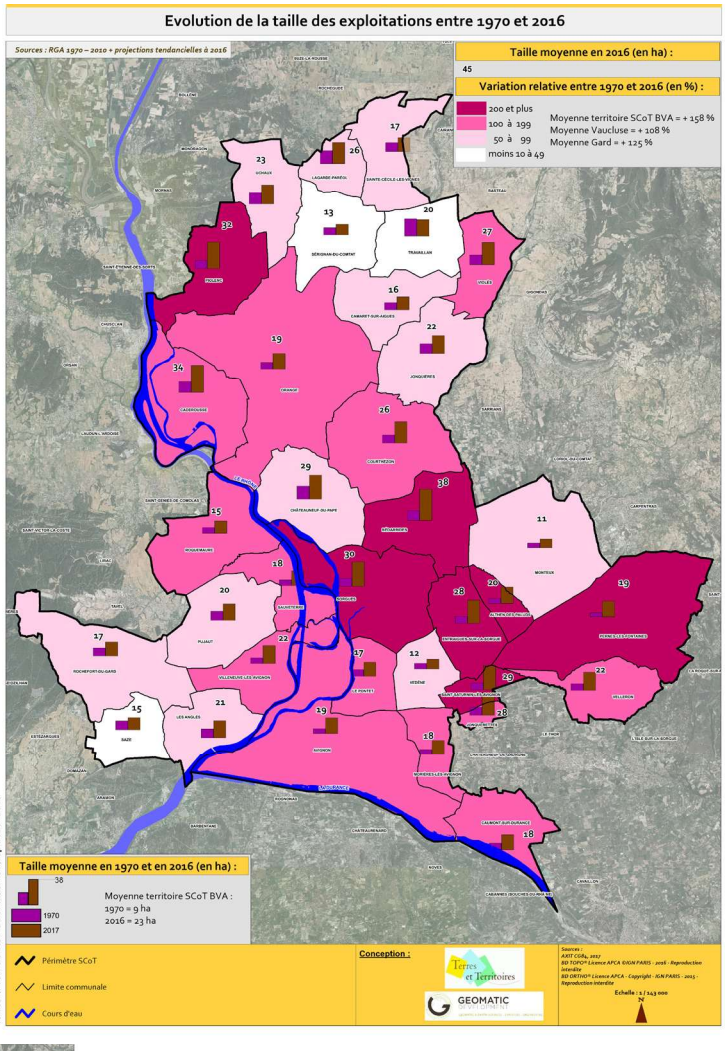

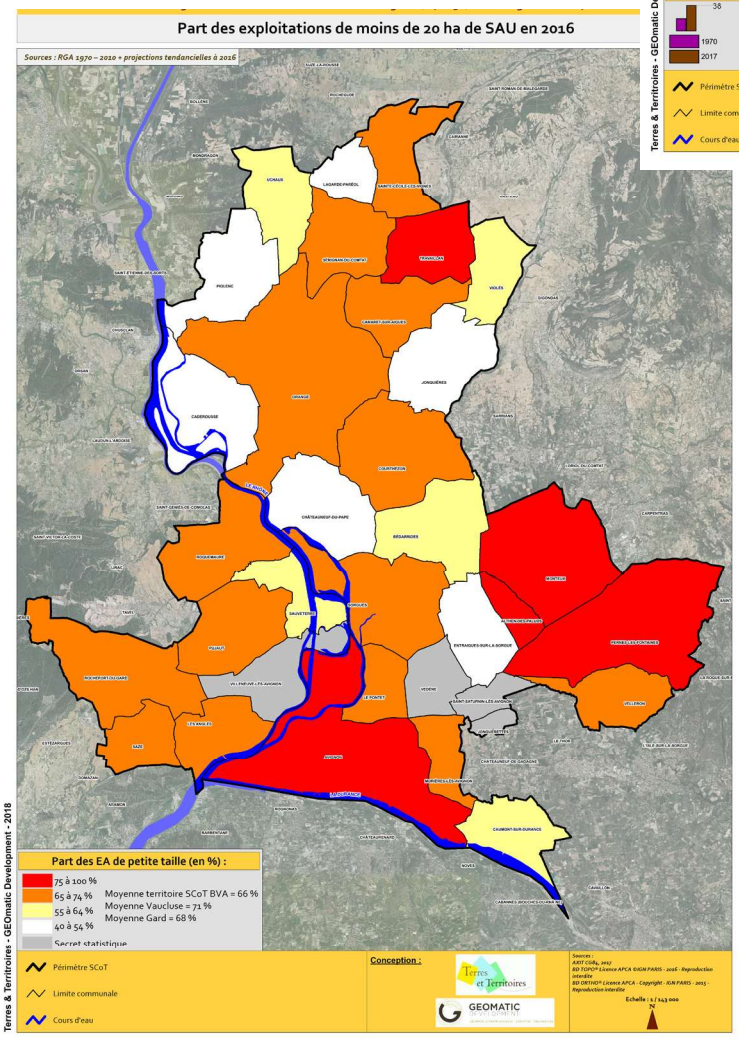

Les exploitations agricoles selon leur taille en 2016

source : MSA 2016

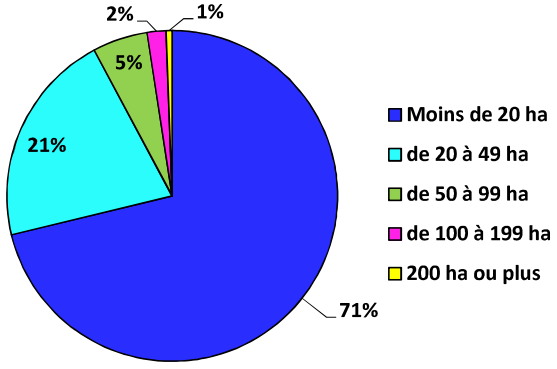

Évolution du nombre d'exploitants par tranche d'âge

La part des jeunes de moins de 40 ans est d'environ 15 % alors que celle des 40 à 50 ans représente environ 24 %. La couleur bleue sur le graphique, correspondant aux 60 ans et plus, est la plus représentée : en effet, la part globale des 60 ans et + atteint les 31 % sur ce territoire. Elle est suivie de près par celle des 50 à 59 ans (30 % en moyenne) et celle des 40 à 49 ans puis par celle des moins de 40 ans (dont les chiffres ont été évoqués précédemment).

Reportée à l'échelle communale, l'analyse revient à dire qu'environ trois communes sur quatre dans le bassin de vie d'Avignon ont une population agricole vieillissante (de plus de 50 ans).

Sur la carte ci-dessous, nous percevons bien que ce phénomène de vieillissement de la population agricole est une nouvelle fois généralisé à l'ensemble du territoire. En effet, sur seulement 8 communes, moins de 50 % des agriculteurs ont moins de 50 ans (entre 34 % et 50 %).

Dans le détail, une dizaine de communes se distinguent par une forte concentration d'exploitants de plus de 50 ans (entre 60 % et 100 % d'agriculteurs de plus de 50 ans) notamment à Avignon (65 %) et sur ses pourtours Nord, le long du Rhône et de l'Ouvèze (Vedène et Le Pontet – 67 %; Jonquerettes – 70 %; Pujaut et Bédarrides – 71 %; Sorgues– 79 %; Villeneuve-lès-Avignon – 100 %), jusqu'à Châteauneuf-du-Pape (61 %).

À noter qu'au Nord de l'agglomération d'Orange, les communes viticoles de Sainte-Cécile-lès-Vignes (64 %), Violès (62 %), et Camaret-sur-Aigues (64 %) ont, elles aussi, plus de deux tiers de leur population agricole au-dessus du seuil des 50 ans.

Le vieillissement de la population agricole soulève la question primordiale de la reprise des exploitations, car la pérennité de l'agriculture sur un territoire passe avant tout par une bonne succession de l'activité agricole.

De manière générale dans le territoire du SCoT BVA, un peu plus de deux tiers de sa population vieillissante n'a pas encore de successeur (35 %) : c'est un pourcentage légèrement plus faible que la moyenne départementale vauclusienne (38 %) et gardoise (41 %).

Nombre et part relative des 50 ans et plus chez les chefs d'exploitations en 2016

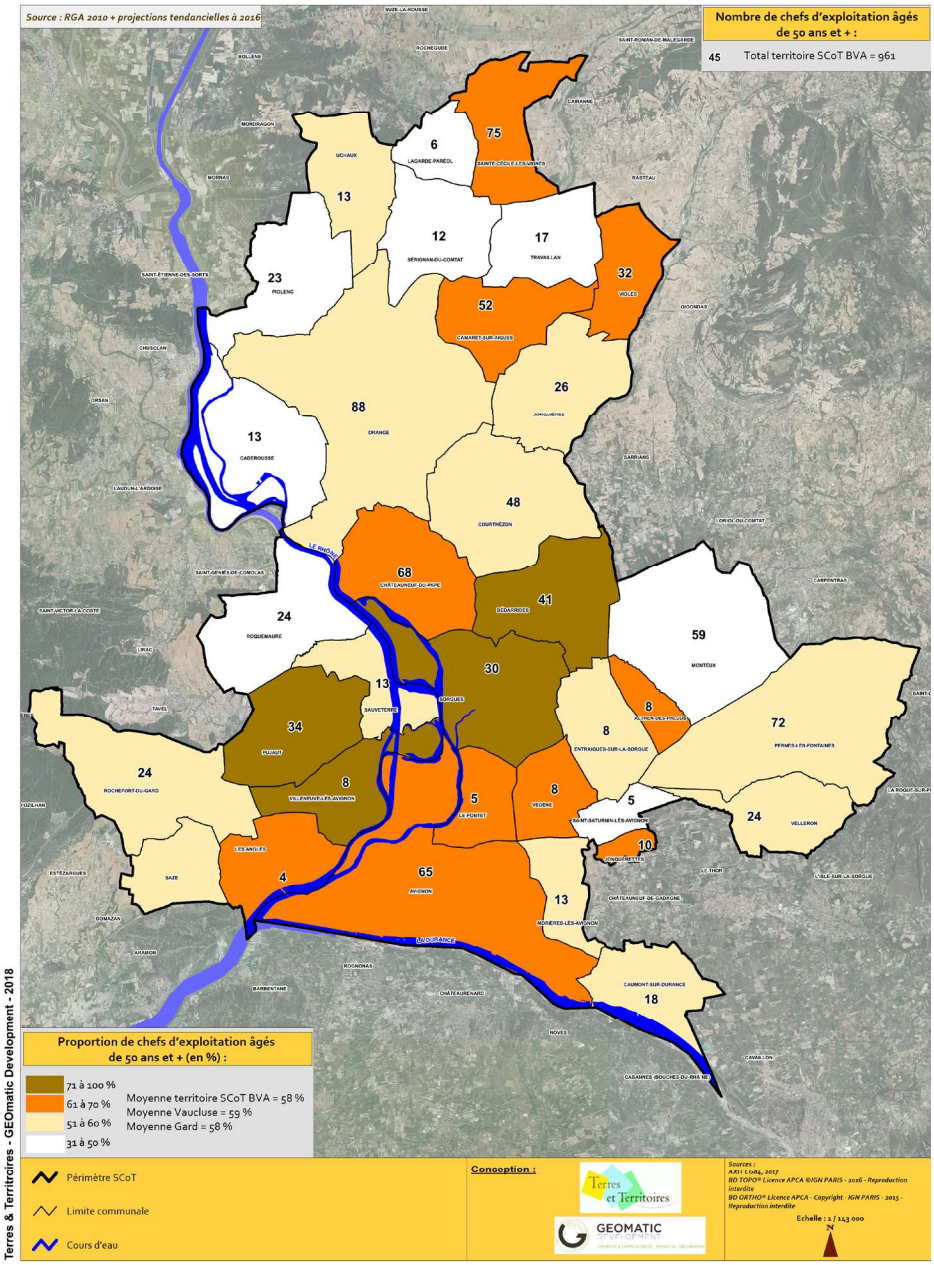

MÉTHODE

Les chiffres recueillis pour l'analyse de l'âge des exploitants sont ceux fournis par le RGA de l'année 2010.

Cependant, le bassin de vie d'Avignon recueille de flagrantes disparités : la carte ci-contre nous montre que les communes du Sud du territoire, entre Pernes-les-Fontaines et Rochefort-du-Gard, mais plus particulièrement celles de l'agglomération avignonnaise, ont majoritairement une population vieillissante sans succession. Autour de la commune d'Orange, ce phénomène est aussi observé, mais en moindre proportion.

Le devenir des exploitations et difficultés rencontrées lors des transmissions d'exploitations

À l'échelle du SCoT, quasiment une exploitation du territoire SCoT sur 3 (32.6%) présente un chef d'exploitation de plus de 55 ans.

Le RGA 2020 recense 247 ha de terres agricoles au sein du Grand Avignon et de la CCAOP qui partiront au profit d'un usage non agricole suite à l'arrêt d'activités sans repreneur. Au sein du Grand Avignon, cela concerne 3% de la SAU intercommunale.

La transmission des exploitations et l'accès au foncier sont un enjeu fondamental pour le renouvellement des générations agricoles sur le territoire.

Les entreprises agricoles du territoire sont pour certaines fortement équipées, disposent d'un foncier à la valeur vénale importante (vigne sous appellation, verger) qui augmente l'apport financier nécessaire et limite les capacités de reprise. Par ailleurs, la dichotomie entre le capital à apporter et le retour sur investissement incertain du fait des facteurs de risques structurels (changement climatique) et conjoncturels (crises filières) limite certaines reprises.

D'autres contraintes pèsent dans le cadre des transmissions d'exploitations.

Un logement de fonction agricole peut changer d'usage et devenir une simple habitation en espace agricole et rural quand par exemple l'exploitant cède son exploitation tout en conservant sa résidence. Celui-ci devient ainsi un tiers à l'exploitation, faisant à son tour peser des contraintes sur son évolution, « mitant

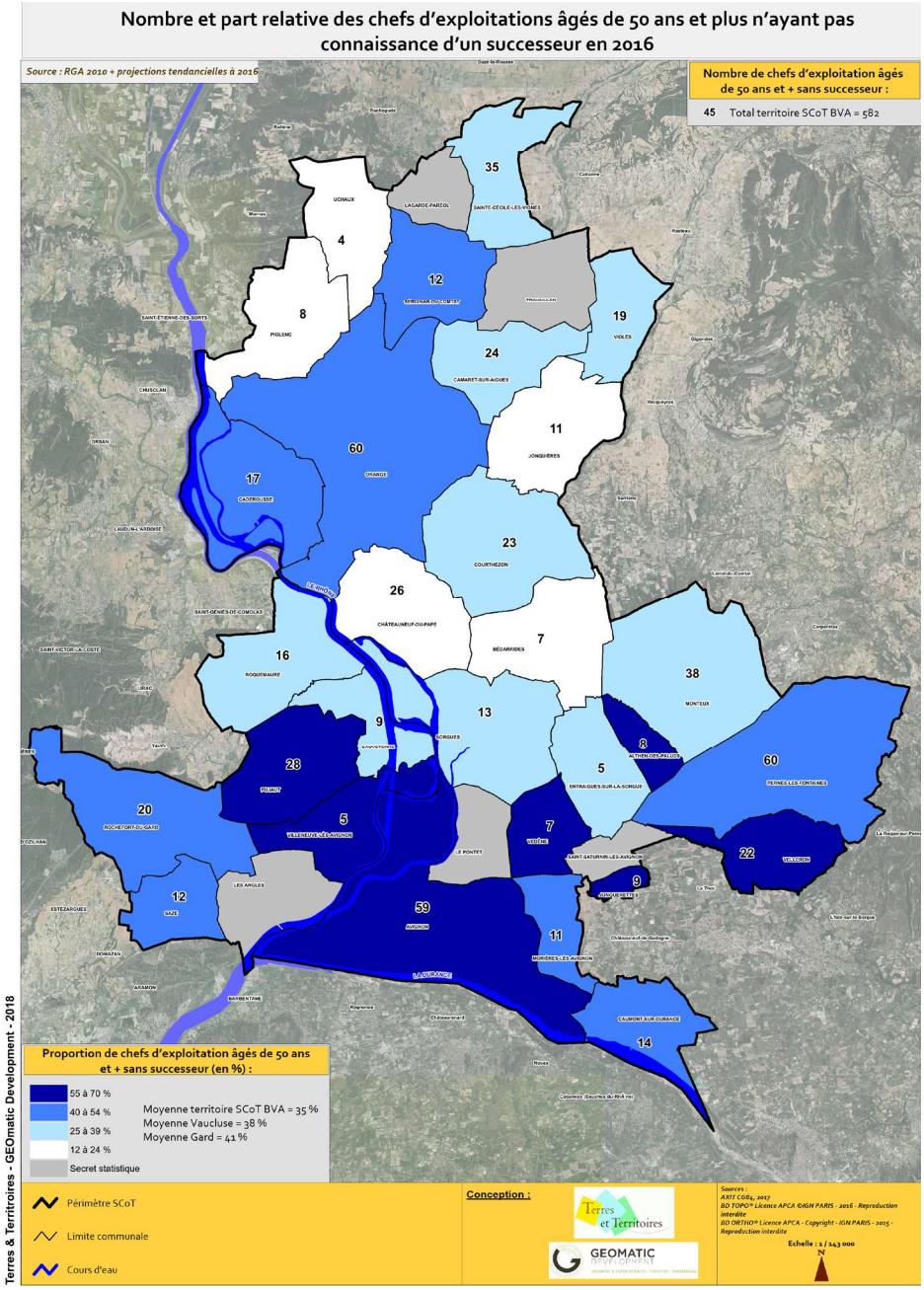

» l'espace agricole et rural et pouvant générer des conflits d'usage.

La construction en zone A d'un logement de fonction pour le chef de l'exploitation peut être autorisée dans le cas où la présence de l'agriculteur sur l'exploitation est indispensable à l'exercice de son activité. Ainsi, la majorité des exploitations du territoire ne sont pas concernées, car une exploitation viticole, céréalière, maraichère ou arboricole ne nécessite pas d'une présence permanente d'un actif sur le site d'exploitation. La contrainte d'éloignement de la résidence du chef d'exploitation de son siège dans le cadre d'une reprise/installation a été mise en exergue par la profession.

Évaluation et analyse du poids de l'agriculture dans l'activité économique du territoire

À l'échelle du SCoT, les exploitations mobilisent en moyenne 2.8 ETP

Les exploitations ayant leur siège sur le territoire du SCoT totalisent au total 9 527 ETP pour environ 19 000 emplois en 2016. Parmi ce total de 9 527 ETP, 2 278 ETP sont centralisés uniquement sur Avignon (compte tenu notamment des multiples organismes agricoles professionnels, et autres institutions, installées dans cette commune). En revanche, on observe une nette concentration d'ETP sur l'axe transversal du Sud-Est au Nord-Ouest, c'est-à-dire de Pernes-les-Fontaines (515 ETP) à Piolenc (209 ETP); sont compris parmi les communes concentrant le plus d'ETP, celles de Châteauneuf-du-Pape (894 ETP), Monteux (396 ETP), Orange (372 ETP), et Courthézon (337 ETP).

À l'image des Équivalents Temps Plein, le nombre et la part relative des emplois agricoles dans la population active démontrent une dynamique salariale à deux vitesses sur le territoire du SCoT.

Sur ce même axe transversal et sur toute la partie Nord, la part élevée de salariés et de chefs d'exploitation démontre une forte dynamique où certaines petites communes viticoles ont plus de la moitié de leur population active insérée dans le tissu économique agricole (Travaillan – 83 %; Lagarde-Paréol – 78 %; Sainte-Cécile-lès-Vignes – 70 %; Courthézon – 56 %; Violès – 51 %).

En revanche, au Sud et aux portes de villes plus urbanisées comme Avignon et Orange, la part de la population travaillant dans le secteur agricole est beaucoup moins importante, à l'image des communes en périphérie d'Avignon : Villeneuve-lès-Avignon (38 emplois soit 0.8 % de la population active), Saint-Saturnin-lès-Avignon (18, soit 0.9 %), Le Pontet (62, soit 1 %), et Les Angles (38, soit 1.1 %).

Il faut remarquer toutefois que certaines faibles parts relatives d'emplois agricoles sont souvent noyées dans la masse de travailleurs du secteur secondaire et tertiaire comme les communes d'Orange et d'Avignon qui comptabilisent à elles seules 30 % des emplois agricoles du territoire du SCoT, mais qui ont une part relativement faible de ses travailleurs

Nombre d'Équivalent Temps Plein (ETP) généré par les exploitations en 2016

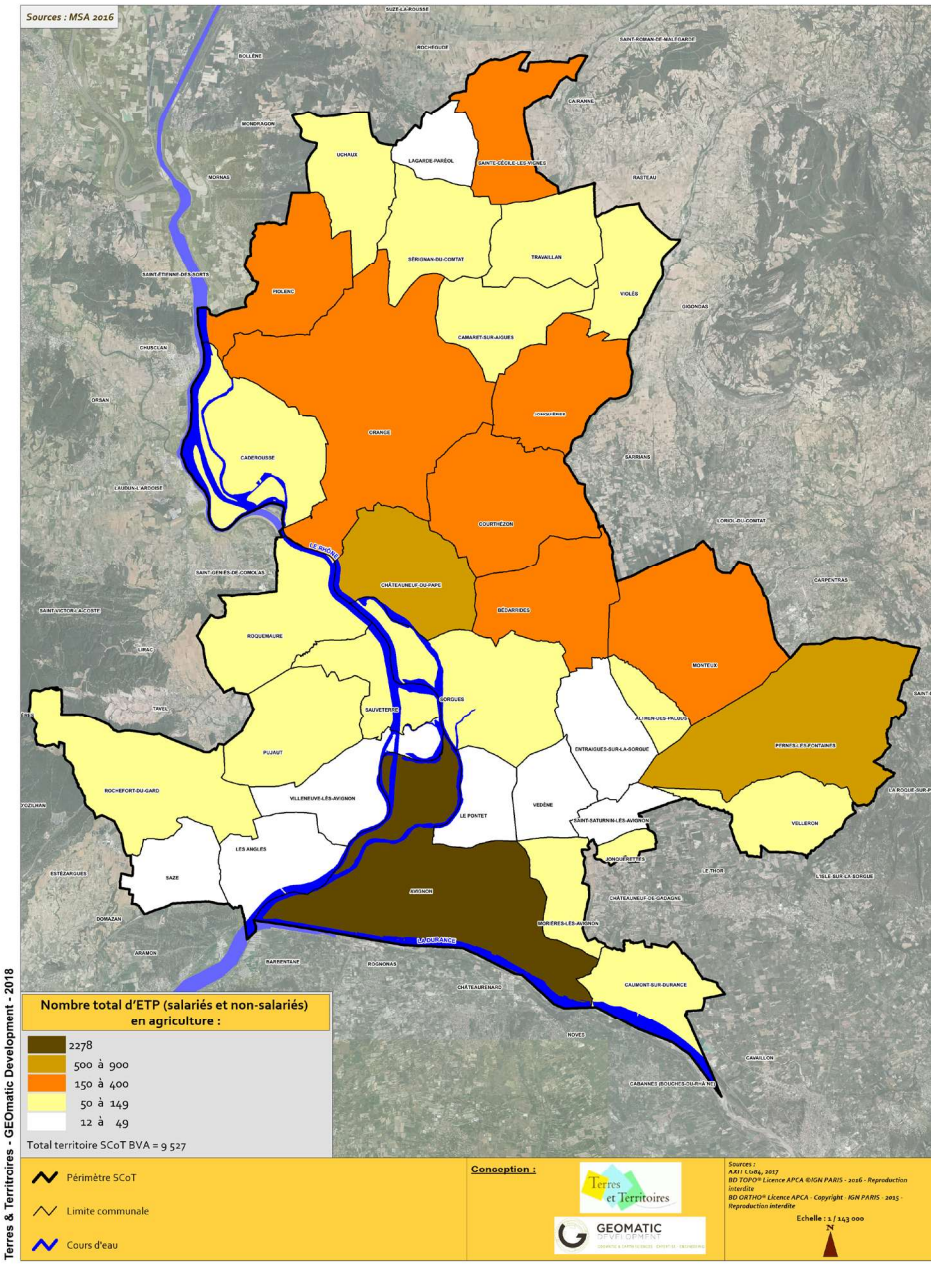

MÉTHODE

Les chiffres recueillis pour l'analyse du nombre d'emplois générés directement, pour l'Équivalent en Temps Plein (ETP) et la représentation en pourcentage par rapport à la population active, sont ceux fournis par la MSA et l'INSEE de l'année 2016.

agricoles à l'échelle de leur commune (respectivement 11 % et 15 %).

L'exception du territoire est la Commune de Châteauneuf-du-Pape qui comptabilise une part d'emplois agricoles presque cinq fois supérieure à la totalité de sa population active (3492 de travailleurs agricoles pour 915 travailleurs au total, soit 382 % d'emplois agricoles). Autrement dit, Châteauneuf-du-Pape est un pôle économique fortement générateur d'emplois agricoles, et attire de surcroît les actifs venus de l'extérieur de la Commune. Cette exception démontre la très forte dynamique économique des exploitations, surtout viticoles, grâce notamment à l'AOP du même nom que la Commune qui jouit d'une reconnaissance et d'une notoriété internationale.

Dans le secteur agricole, le cycle naturel des cultures et les aléas climatiques rythment le calendrier de travail d'une exploitation. Ainsi la charge est répartie inégalement sur l'année, avec des périodes de pointe différentes d'une filière à l'autre. Cette saisonnalité des besoins se retrouve dans le type d'emplois que génère l'agriculture du bassin de vie. C'est de mai à septembre que les exploitations en cultures spécialisées ont les plus forts besoins en main-d'œuvre saisonnière, principalement pour la récolte des fruits et légumes.

Ainsi en 2020, 70% des actifs des exploitations disposant de leurs sièges sur le territoire du SCoT sont des saisonniers et des salariés occasionnels et ils représentent 30% en termes de temps de travail réalisé sur les exploitations.

La part des salariés permanents représente 30% de la main-d'œuvre au sein des exploitations.

Alors que les salariés saisonniers et permanents représentent 60% du temps de travail mobilisé au sein des exploitations, leurs conditions d'accueil (logement, mobilité) sont un enjeu primordial pour le maintien de l'activité agricole.

La main-d'œuvre extérieure est essentiellement étrangère et doit être logée à proximité des exploitations.

Nombre et part relative des emplois agricoles dans la population active occupée en 2016

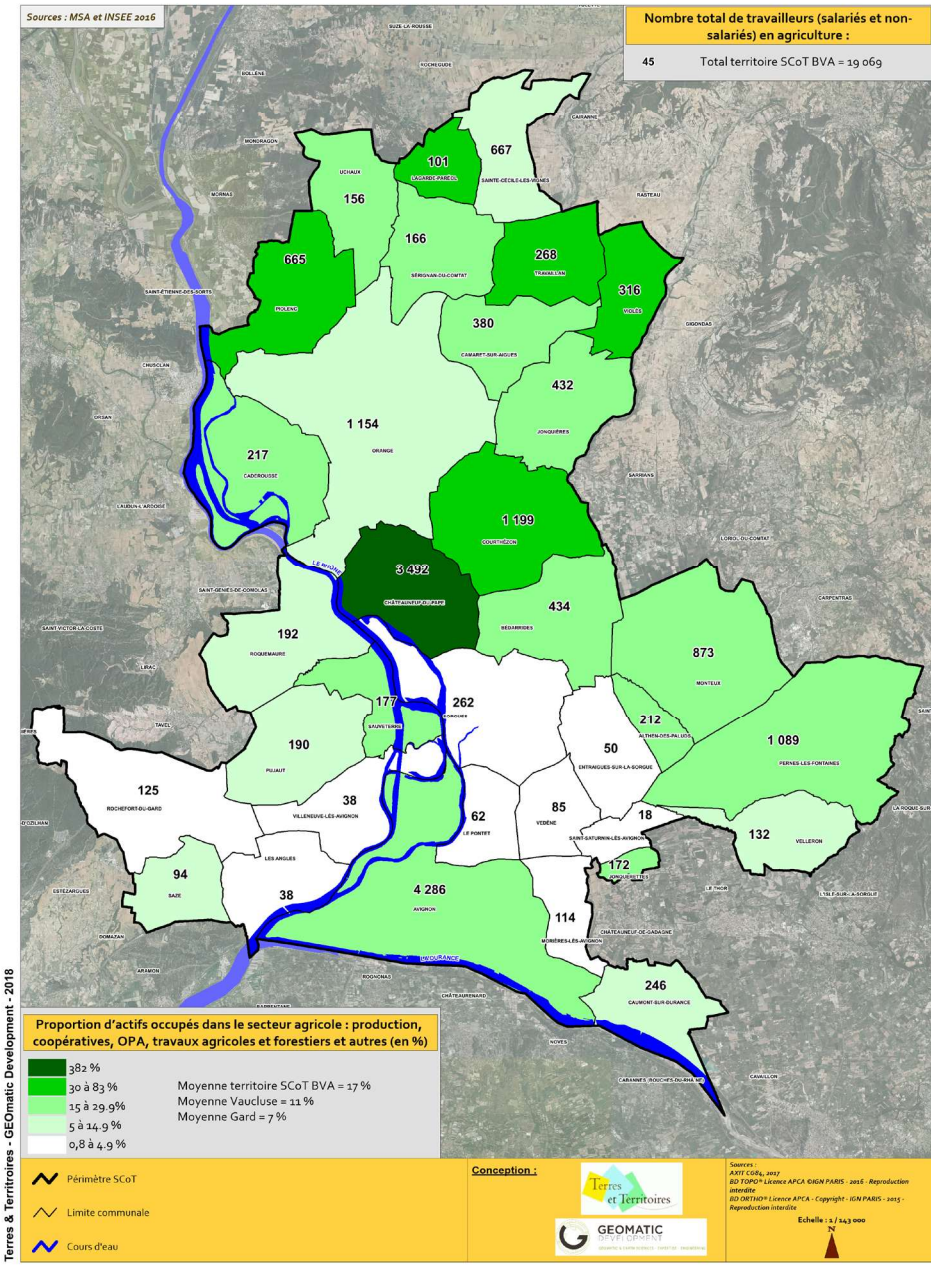

Pour ce faire, plusieurs stratégies sont développées :

- gestion interne par l'agriculteur qui assume la mise à disposition des logements et transports sur les sites de production ;
- appellent à de la main-d'œuvre extérieure sans hébergement. Dans ce cas, les saisonniers sont autonomes dans la recherche de logements via une logique de réseau;
- appel à la sous-traitance pour gérer les conditions d'accueil des salariés ponctuellement ce qui permet à l'agriculteur de se concentrer sur son activité de production.

Bien que l'agriculture du territoire soit pourvoyeuse d'emplois, la main-d'œuvre totale mobilisée baisse. En 10 ans5, la main-d'œuvre agricole en termes d'actifs a baissé de près de 24%, soit l'équivalent d'un actif sur 4 perdu en 10 ans. Le nombre de saisonniers et salariés occasionnels a baissé dans la même proportion.

Des exploitations agricoles orientées vers la viticulture

Une prédominance de la viticulture à l'échelle des exploitations du bassin de vie

On observe que les 34 communes du territoire abritent entre 3 (Monteux) et 115 exploitations viticoles (Sainte-Cécile-lès-Vignes). En revanche, quatre communes n'en ont pas (Entraigues-sur-la-Sorgue, Les Angles, Villeneuve-lès-Avignon, et Althen-des-Paluds) et six autres ont gardé le secret statistique (Avignon, Velleron, Caderousse, Le Pontet, Saint-Saturnin-lès-Avignon, et Vedène).

Au total, 56 % des exploitations agricoles du territoire SCoT sont spécialisées dans la viticulture. On peut parler d'une prédominance, car les cinq autres types de cultures représentent 44 % des exploitations restantes. Dans le détail, on retrouve :

- 16 % des exploitations spécialisées dans les grandes cultures : sur un total de 15 communes allant de 3 exploitations sur Camaret-sur-Aigues à 45 sur Pernes-les-Fontaines.

- 12 % des exploitations spécialisées dans la culture maraîchère et horticole : sur un total de sur 12 communes allant 3 exploitations sur Courthézon à 41 sur Avignon.

- 8 % des exploitations spécialisées dans la polyculture et l'élevage (et autres) sur un total de 11 communes allant 3 exploitations sur Rochefort-du-Gard à 24 sur Pernes-les-Fontaines.

- 6 % des exploitations spécialisées dans la culture fruitière et autres cultures permanentes sur un total de 10 communes allant de 3 exploitations sur Pujaut à 19 sur Pernes-les-Fontaines.

- 2 % d'élevages caprins, ovins et autres herbivores sur 5 communes : de 3 exploitations sur Sorgues à 10 sur Monteux.

La culture fruitière est très présente non loin de l'entité précédente, avec notamment des communes dominées par cette production comme Villeneuve-lès-Avignon sur la rive droite du Rhône, et Althen-des-Paluds au Sud-Est. À proximité de ces communes, on retrouve de la culture fruitière mêlée à de la

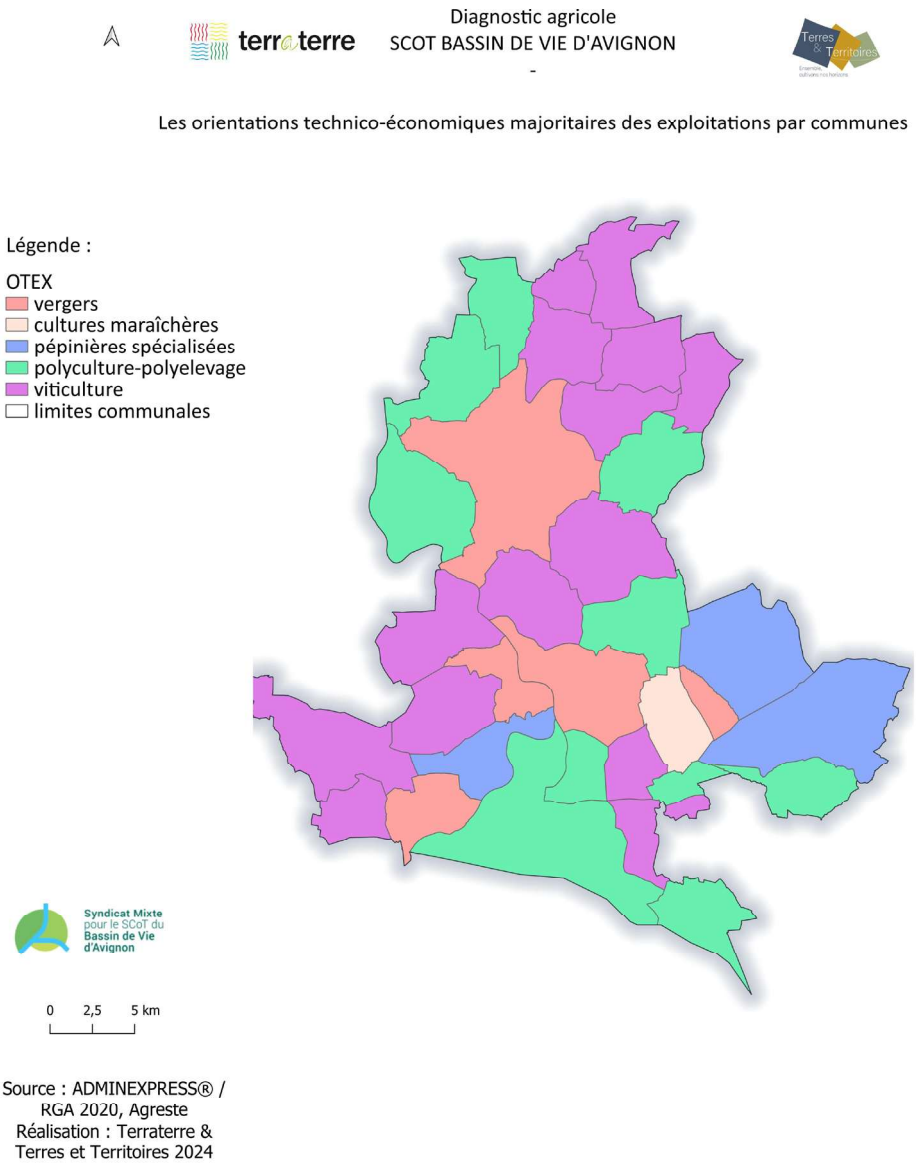

MÉTHODE

Est appelé OTEX une Orientation technico-économique, c'est-à-dire la production dominante d'une commune, déterminée selon la contribution de chaque surface ou cheptel de l'ensemble des exploitations agricoles de la commune à la production brute standard. Les chiffres recueillis pour cette analyse sont ceux fournis par le RGA de l'année 2020.

viticulture (Caumont-sur-Durance et Sauveterre) là aussi souvent sous forme d'exploitations en polyculture.

Légèrement au plus au Nord, les trois cultures emblématiques de la Provence, vignes, vergers et céréales, se partagent les terres agricoles de Sorgues et d'Orange avant de laisser place à une dominante viticole à partir de Châteauneuf-du-Pape jusqu'à Sainte-Cécile-lès-Vignes.

On retrouve toutefois deux communes viticoles partagées uniquement avec le maraîchage (sur les terres limoneuses de Roquemaure et Jonquières), et les grandes cultures (Piolenc).

Ainsi, le bassin de vie d'Avignon est composé d'innombrables poches, plaines, coteaux, et vallons agricoles de nature très diverses : les terres du Sud/Sud-Est et le long du Rhône sont réservées essentiellement aux cultures de maraîchères, horticoles et fruitières, et aux grandes cultures, alors que la vigne trouve sa place en grande majorité au Nord et à l'Est du territoire, même si de manière générale on la retrouve dans plus de 70 % des communes.

… mais une diversité culturale d'une grande richesse

Bien que 14 communes (sur l'axe Sud-Ouest/Nord-Est) soient en très grande majorité tournées vers la viticulture (voire en totalité – 100 % – pour les communes de Châteauneuf-du-Pape, Lagarde-Paréol, et Morières-lès-Avignon), le territoire du SCoT arbore une diversité culturale extrêmement riche et répartie par entités agricoles.

On retrouve une grande entité céréalière et maraîchère au Sud/Sud-Est du territoire avec des communes en périphérie comme Avignon, Monteux, Pernes-les-Fontaines, et Velleron qui ont la particularité d'avoir un grand nombre d'exploitations en polyculture (céréales et maraîchage).

Au centre de cette entité, les communes d'Entraigues-sur-la-Sorgue, Vedène, Saint-Saturnin-lès-Avignon, et Le Pontet se spécialisent uniquement dans la grande culture, tout comme la Commune de Caderousse, isolée de cette entité sur la rive gauche du Rhône (partie Ouest du territoire du SCoT).

Des exploitations agricoles orientées vers la viticulture

Des terroirs productifs et qualitatifs : les filières présentes sur le territoire

Les cultures permanentes (vignes, vergers, oliveraies, lavandes) représentent 44% de l'espace agricole du SCoT, les terres arables sont majoritaires avec 56% de la SAU du territoire.

L'agriculture du territoire est diversifiée. Toutefois, la production de vigne pour la transformation vinicole reste l'orientation majoritaire des exploitations du SCoT. 55% des exploitations du SCoT disposent d'un atelier de production viticole.

Une prédominance de la viticulture à l'échelle des exploitations du bassin de vie

La filière viticole sur le territoire du SCoT est très structurée, avec cependant selon les secteurs, des particularités liées à l'organisation commerciale, les signes de qualité ou encore de l'accès à l'eau. Ces particularités permettent de dégager 3 types de dynamiques à l'œuvre pour la filière viticole

- **Forte dynamique – Secteur Châteauneuf-du-Pape.**

Cette dynamique s'explique par la reconnaissance internationale de l'AOC Châteauneuf-du-Pape. Ainsi, plus de 300 exploitations réparties sur 5 communes (Châteauneuf-du-Pape, Orange, Sorgues, Courthézon et Bédarrides) cultivent 3200 hectares de vignes. Seulement 1,4% de terres sont en friche, et sont situées principalement sur la commune de Sorgues.

La transformation de la production se fait majoritairement en cave particulière, même si la cave coopérative viticole, Le Cellier des Princes, située à Courthézon regroupe une centaine d'exploitations pour une surface de 600 hectares.

- **Dynamique moyenne – Secteur Nord**

Au nord du territoire d'étude, la viticulture est largement dominante. Ce secteur, bien desservi par des équipements d'irrigation, accueille plusieurs pépinières viticoles qui produisent des plants de vigne, des porte-greffes et des vignes mères de greffons.

Son faible taux d'enfrichement (3,3%) au sein des aires d'appellation, en fait un secteur plutôt dynamique.

Les deux caves coopératives viticoles et les soixantaines de caves particulières témoignent d'un secteur structuré et fonctionnel.

Répartition de l'espace agricole par nature de cultures MOS 2021

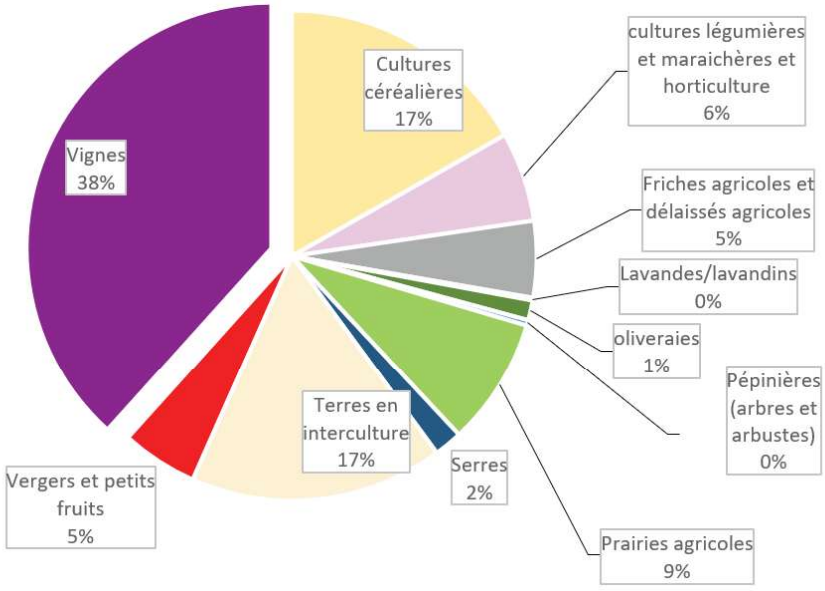

Diagnostic agricole
SCOT BASSIN DE VIE D'AVIGNON
-
AOC Viticoles, vignobles et friches en 2021

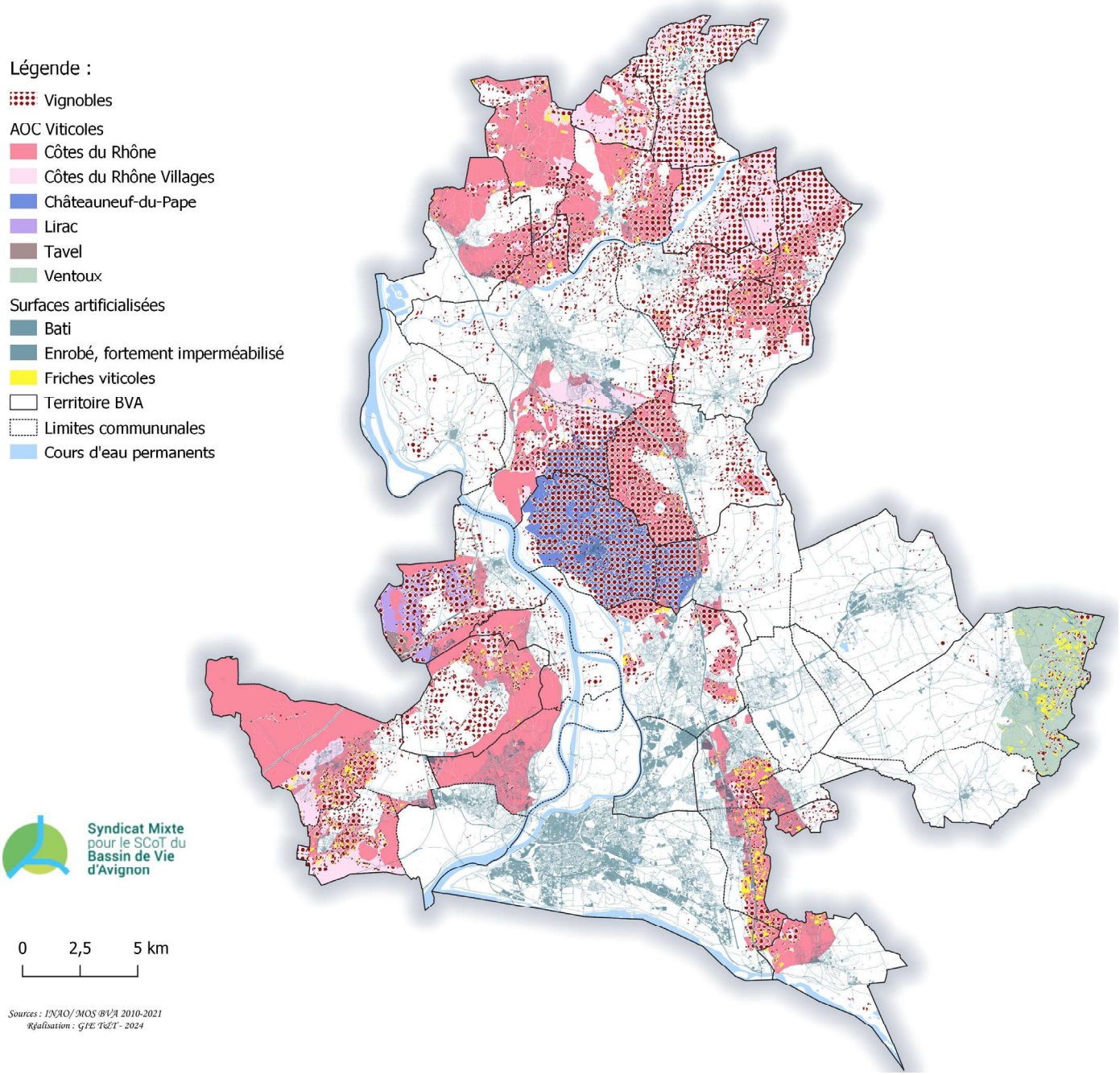

- **Dynamique moyenne à faible - Gard**

Le secteur viticole gardois se structure autour de trois caves coopératives, qui totalisent une surface de 1600 ha de terres cultivées, pour environ 160 adhérents. Également sur ce secteur, une vingtaine de caves particulières sont présentes. Les vignobles situés sur la plaine de Pujaut, et sur la commune de Roquemaure se caractérisent contrairement aux autres vignobles du SCoT, par une majorité de cépages blancs et rosés. À dire d'experts, cette particularité permet aux exploitations de rester actuellement dynamiques sur le marché du vin malgré la crise viticole.

Il faut noter cependant, qu'au regard du difficile accès à l'eau et de la pression urbaine exercée sur les parcelles situées en limite

- **Faible dynamique – Une multi localité au sud du territoire**

La commune de Pernes-les-Fontaines et dans une moindre mesure celle de Velleron sont concernées par le périmètre AOC Ventoux. Étendu sur plus de 1920 hectares, ce périmètre AOC compte très peu de vignobles, puisque seuls 257,2 hectares (soit 13%) sont en viticulture. Seules 2 caves particulières sont actives sur ce secteur.

8% des surfaces en AOC Ventoux sont en friche, ce qui représente environ 159 hectares. La filière viticole sur ce secteur, au regard de l'enfrichement et du nombre de vignobles présents, est donc faiblement dynamique.

Enfin, le secteur viticole, situé sur les coteaux d'Avignon se structure autour de la Cave Coopérative Demazet située à Morières les Avignon. Ce secteur peine à se maintenir compte tenu de l'absence de réseaux d'irrigation collectif et d'une forte pression urbaine. Ainsi, le taux d'enfrichement est élevé, avec plus de 41% des terres sous cultivées.

Évolution des productions et tendances commerciales de la filière viticole

- **Une production stable, en légère augmentation depuis 2021.**

Les données 2022 de l'organisation professionnelle Inter-Rhône indiquent que la production de vin8 est en légère augmentation depuis 2021, passant ainsi de 2,5 millions d'hectolitres à 2,6 millions en 2022 pour les vins sous appellation Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Village et Crus.

Si la production évolue peu, les surfaces cultivées9 sous appellation ont en revanche tendance à baisser depuis 2017. Ainsi les surfaces en Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Village et Crus, passent de 68 103 hectares en 2017 à 65 346 hectares en 2022, soit une baisse d'environ 4%.

- **Un marché multiscalaire**

Avec une très forte reconnaissance internationale, les vins en AOC Châteauneuf-du-Pape sont majoritairement exportés (Royaume-Uni et États-Unis). En 2021, cette part représentait 67% des ventes.

Hormis l'AOC Lirac qui se démarque avec plus de 50% de sa production destinée au marché local, la part des ventes entre les différents marchés (Export, GMS et Local) reste équilibrée (Cf. Graphique ci-avant.

Les vins en Indication Géographique Protégée sont dans une moindre mesure vendus à l'étranger à hauteur de 18%.

Ainsi, bien que la renommée des signes de qualité permette à la filière viticole de se positionner sur le marché international, la part de la commercialisation en Grande et Moyenne Surface (GMS) ainsi que la vente en circuit court sont significatives. Il est à noter d'ailleurs que la commercialisation en vente locale (ventes directes, cavistes), bien que minoritaire, tend à augmenter, passant de 22% à 26% des ventes réalisées depuis 2020.

CAS PARTICULIER

AOC Châteauneuf-du-Pape – une dynamique de production et de commercialisation indépendante de celle de la vallée du Rhône

L'AOC se démarque des autres appellations par son cahier des charges qui impose une production moyenne maximum à l'hectare de 35 Hl, contre plus de 40 Hl en moyenne pour les autres appellations.

La production de l'AOC évolue peu depuis 2015, et malgré une importante baisse observée en 2017 (avec 23 Hl par ha), la production se maintient autour de 32 Hl par ha.

En 2022 ; nous notons une production globale de 86 300 hl, soit 27,5 hl/ ha. C'est donc une tendance en légère baisse depuis 2020.

Enfin, 93% de la production est réalisée en cave particulière.

Répartition de la commercialisation par AOC en 2022 sur BVA

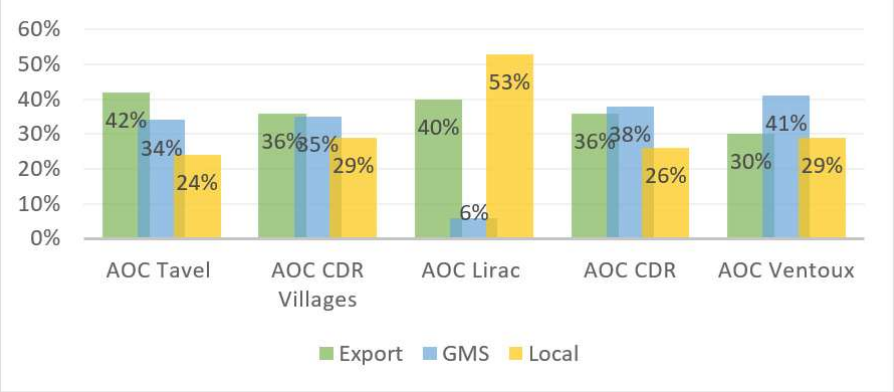

Un territoire agricole diversifié

Le territoire agricole du bassin de vie a beaucoup évolué durant les 25 dernières années; tandis que les surfaces en grandes cultures (céréales) et vignes de cuve se sont stabilisées voire agrandies, les surfaces dédiées aux fruits et légumes ont fortement reculé. Voici les principales productions en 2023 selon leur importance en surface :

- **Les fruits**

Les principales productions fruitières sont la pomme et la poire. Elles sont principalement destinées à la grande distribution.

Les autres productions concernent les cerises et abricots, ainsi que les oliviers.

- **Les plantes à parfum aromatiques et médicinales.**

Dans une moindre mesure en termes de surface, la production de lavandin avec une identité territoriale forte (lavande de Provence) reste minoritaire. Cependant, elle marque une forte progression d'implantation en 10 ans sur les secteurs de Velleron et de St-Saturnin-lès-Avignon du fait du choix d'exploitants d'investir dans cette production.

- **Les terres arables**

Les filières grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux).

Ces productions nécessitent de surfaces planes, facilement mécanisables et d'une taille et configuration suffisante permettant de limiter les coûts de fonctionnement.

Ainsi, on les retrouve de manière privilégiée dans les zones de plaine au sein du SCoT :

- Plaine des Sorgues (de Jonquières à Entraigues-sur-Sorgues) ;
- Caderousse, Piolenc ;
- Pujaut, Rochefort-du-Gard.

Les productions sont destinées à la vente pour la nutrition humaine et animale, mais également à la production de semences pour assurer le renouvellement des cultures.

Toutefois, ces productions sont tributaires de l'eau, des intrants et des cours mondiaux. Elles sont peu rémunératrices et les marges sont de plus en plus incertaines dans un contexte inflationniste. La filière s'adapte au moyen de recherche variétale, de diversification des productions ainsi que par l'évolution des pratiques.

Les outils de collecte et de stockage sont situés à proximité des sites de productions. Ainsi, la Coopérative Agricole Provence Languedoc (CAPL) dispose de silos de collecte et de stockage de céréales sur Orange et Entraigues-sur-la-Sorgue. D'autres sont situés à proximité (Bollène et Le Thor). L'entreprise Vaute SA dispose de silos à Piolenc et Bédarrides et collecte auprès de 100 producteurs à 20 km aux alentours des sites de collecte. Le maintien des exploitations et ainsi des volumes collectés est un enjeu de pérennité pour ces sites de collecte et stockage.

Ces entreprises de collecte sont implantées aux environs des outils de transformation. Cette proximité géographique des acteurs de la production à la commercialisation permet de structurer les filières, atout indéniable en termes de compétitivité et de sécurisation des débouchés.

En 11 ans, 700 ha de cultures légumières ont été mutés en cultures céréalières. Cette mutation peut s'expliquer par plusieurs facteurs, comme l'implantation d'un silo au Thor qui a créé une opportunité de débouchés pour les cultures céréalières ; le melon, la fraise et les salades en difficulté pour des raisons diverses (concurrence d'autres territoires de production et surproduction) ; l'assolement des cultures légumières de plein champ avec les céréales ainsi que la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre de plus en plus contraints qui poussent certaines exploitations à développer des productions moins demandeuses en unité de main-d'œuvre.

Malgré le dynamisme de la filière, il est constaté dans la partie gardoise, une tendance à la baisse des reprises des exploitations et de l'agrandissement des exploitations développant de grandes cultures.

- **Les filières maraîchères**

Les fruits et légumes du territoire se développent selon différents modes de production :

- La culture de plein champ
- La culture sous-abri
- La culture hors-sol

La culture de plein champ intervient dans les rotations avec des céréales. Comme pour toute autre production végétale, les productions maraichères sont climato-dépendantes et soumises aux aléas suivants : gel, grêle, vent, épisode de forte chaleur, stress hydrique.

Des structures sous tunnel et abri émergent pour limiter les effets négatifs des conditions climatiques et réduire le recours aux produits phytosanitaires. Ces structures permettent aussi de gagner en précocité ce qui permet de faire face aux phénomènes de concurrence venant de l'étranger ou des bassins de production voisins.

Dans le cas de potentialités agro-pédologiques médiocres, les exploitations ont fait le choix du hors-sol afin d'intensifier la production. Sur le territoire SCoT, il s'agit notamment du

secteur Monteux / Pernes-les-Fontaines qui a investi dans des serres hors sols pour la production de fraises.

La filière tomate industrie, a recensé ses besoins en foncier. Ils sont d'environ 200 à 300 ha en PACA. L'objectif est de répondre à la demande de l'usine Panier Provençal, qui manque de volumes. Et également de répondre à la demande croissante de production en agriculture biologique de la part des industriels. Ces besoins sont exprimés à une échéance de 5 ans. Les secteurs propices sont la Camargue, côté Bouches-du-Rhône et Velleron, côté Vaucluse.

Les exploitations disposent d'une diversité de bâti et d'équipements allant d'outils très performants (high-tech) à du bâti léger (simple tunnel bâché) qui s'insèrent dans le paysage.

- **L'organisation commerciale de la filière fruits et légumes**

Les filières arboricoles et maraîchères sont exploitées par des structures de dimensions économiques distinctes allant de la micro-exploitation à l'exploitation quasi industrielle. Selon le type d'exploitation, les modes de productions et de commercialisation diffèrent.

Depuis 10 ans, un phénomène de polarisation est observé :

- Des entreprises qui concentrent et intensifient les outils de production et ainsi, via la logique des volumes, permet d'amortir les coûts de production et commercialisent avec la grande distribution

- Des structures petites à moyennes investissant la vente directe afin de garder la plus-value et contrôler la chaîne de valeur.

La position géographique du territoire, sur l'axe nord-sud (A7), entre l'Espagne et de l'Italie (A9) garantit une accessibilité exceptionnelle aux entreprises agroalimentaires et logistiques implantées sur son territoire au cœur de la production maraîchère. Le mode de commercialisation en filière longue et la recherche de compétitivité amène à une spécialisation des productions (assolement moins diversifié).

Ainsi, trois marchés d'intérêt national (MIN) se situent sur et à proximité du territoire SCoT : les MIN d'Avignon, de Cavaillon et de Châteaurenard.

À l'inverse, la vente directe nécessite d'avoir une gamme diversifiée de produits. La diversification se fait au sein des exploitations, mais également par la mise en réseau de plusieurs producteurs pour satisfaire la demande locale. Des initiatives émergentes de vergers-maraichers se développent afin de créer des écosystèmes qui permettent de répondre à cette diversification.

Le territoire du Bassin de Vie d'Avignon est un gisement de consommation pour la production locale. Toutefois, une très faible part de la production est consommée localement. Une partie de la production de fruits et légumes est vendue en circuits longs, en dehors du territoire et n'est pas mobilisable pour alimenter la population locale.

- **Les filières d'élevage**

Les filières d'élevage sont minoritaires sur le territoire du SCoT. De fait, elles ne contribuent quasiment pas à l'offre alimentaire territoriale.

La production de foin à Montfavet, bien que sans signes de qualité est un foin à haut rendement, de culture historique et aux débouchés sécurisés. La protection de ces surfaces est garantie dans les documents d'urbanisme.

La production ovine compte moins de 20 000 têtes sur le territoire SCoT. Par ailleurs, il s'agit d'agneau léger qui n'est pas engraissé et commercialisé sur place.

Les systèmes d'exploitation sont des systèmes herbassiers de plein air qui alimentent les troupeaux en passant de parcelle en parcelle en suivant la pousse de l'herbe. Ce sont des systèmes économes basés sur l'absence d'investissement et la minimisation des coûts de production. Les bâtis (pour les mises-bas et les stocks de fourrages peuvent être légers -type tunnel- ou en dur). Les toitures PV peuvent permettre de financer le bâti et conforter la trésorerie.

Le foncier n'est donc pas sécurisé et les besoins en surfaces diffèrent selon les conditions météorologiques. Il y a donc nécessité de préserver le foncier disponible.

Du fait de sa fonction d'entretien de milieu à moindre coût économique et écologique, le pâturage présente un intérêt pour entretenir les interrangs de vigne ainsi que les vergers. Le gisement foncier pour cette pratique est important sur le territoire SCoT. La demande de pâturage de ces milieux est aujourd'hui plus importante que l'offre.

En cas de renforcement de cette complémentarité intra ou extraterritoriale, cela nécessitera la construction d'équipements nécessaires au fonctionnement des élevages.

Les productions de volailles, bovines et caprines restent anecdotiques sur le territoire. Elles ne sont pas intégrées à des filières longues structurées sur le territoire.

- **Centres équestres et poney clubs :**

Favorisés par le caractère périurbain, plusieurs centres équestres et poney clubs sont implantés sur le territoire SCoT. Ces structures sont mobilisatrices de surfaces (paddock, manège). Les paddocks permettent de valoriser du petit parcellaire morcelé que l'on retrouve en secteur périurbain.

Le poids économique des exploitations

La production de Production Brute Standard (PBS) dégagée par les exploitations ayant leur siège sur le territoire toutes filières confondues est de 293 941 680 € (source : RGA 2020) soit 28% du PBS départemental.

- **La diversification des activités au sein des exploitations**

Le bassin de vie porté par l'attractivité touristique du Vaucluse et de la Vallée du Rhône offre des opportunités liées au tourisme gastronomique notamment au travers de l'œnotourisme et l'agritourisme (paysage de Provence).

En effet, selon le RGA 2020, 3.8% des exploitations ayant leur siège sur le territoire disposent d'une activité liée au tourisme. Cette proportion a légèrement baissé en 10 ans.

Les exploitations qui se sont diversifiées au travers de la vente d'énergie sont minoritaires (2%).

- **Le bâti au sein des exploitations**

Par principe, l'espace agricole et rural ne doit pas accueillir de nouvelles habitations. Néanmoins, certaines activités agricoles, du fait de leur nature et de leur importance, nécessitent, pour être bien menées, la proximité de l'habitation de l'exploitant agricole. Cette proximité doit lui permettre d'assurer une surveillance constante et le cas échéant, une intervention rapide sur sa production.

Le bâti d'exploitation est corrélé aux productions ainsi que la typologie des exploitations en place. Ainsi, le territoire dispose de peu de bâtiments d'élevage qui demande des périmètres de réciprocité spécifiques et peut impliquer des conflits de voisinage.

Les entreprises agricoles du SCoT se caractérisent par un niveau d'équipements important par rapport à d'autres terroirs agricoles : équipements d'irrigation, tunnels de maraîchage, serres, filets, etc. qui façonnent le paysage. 781 ha de bâti agricole ont été recensés dans le cadre du MOS en 2021. La majorité du bâti concerne des serres.

Par ailleurs, des outils collectifs comme les caveaux, silos, aires de lavage présentes permettent de limiter les unités individuelles de stockage et de transformation au sein des exploitations.

Le cadre réglementaire permet la construction de bâti résidentiel à proximité du bâti d'exploitation en cas d'atelier d'élevage uniquement. Cela peut être un frein à la transmission des bâtis d'exploitation.

En raison du PPRI, les agriculteurs sont en difficulté pour obtenir des permis de construire pour leur hangar et bâtiment technique, ce qui peut freiner leur développement.

- **Les modes de commercialisation**

Fort de son emplacement stratégique et logistique, le SCoT BVA dispose de nombreuses implantations d'entreprises agroalimentaires de tailles diverses pour la nutrition humaine comme animale.

Selon le RGA 2020, 42% des exploitations commercialisent en circuits courts dont 22% en vente directe. En 10 ans, le nombre d'exploitations en circuits courts a plus que doublé.

La vente directe peut se faire sur le site des exploitations. Ces exploitations généralement situées en lisière du front urbain, développent un lien fort avec leur clientèle et nécessitent un espace d'accueil de la clientèle (parking et espace de vente, frigos).

Diagnostic agricole
SCOT BASSIN DE VIE D'AVIGNON
-
Les acteurs économiques

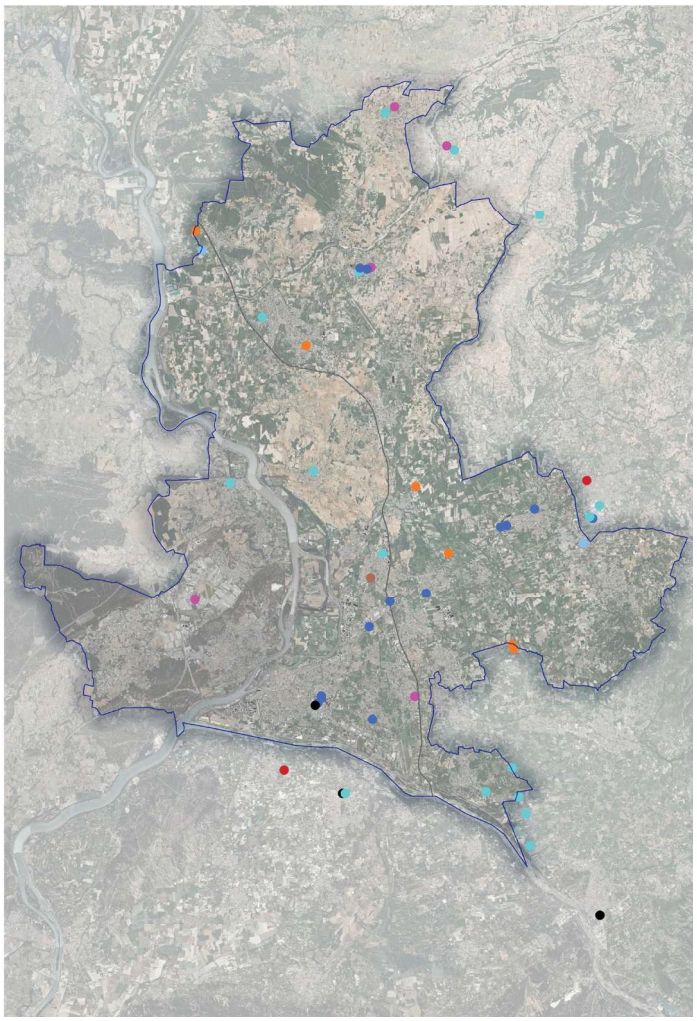

La diversification des activités agricoles et les circuits : une demande de plus en plus forte ?

Il est constaté que le territoire du SCoT dispose de plusieurs magasins de producteurs (tenus par des agriculteurs) qui permettent aux consommateurs de trouver une large gamme de produits locaux. Ces moyens de commercialisation sont mis en place essentiellement dans l'agglomération avignonnaise (49 exploitations à Avignon), en périphérie Sud de Carpentras, à Monteux (47) et Pernes-les-Fontaines (45), et dans les environs d'Orange (24), Piolenc et Roquemaure (14). Les communes urbaines et leurs périphéries restent plus fréquentées par les touristes en moyenne et haute saison ce qui peut expliquer le peu de vente directe sur plus de la moitié du territoire.

L'éventail de produits vendus de cette manière est majoritairement composé de produits frais : fruits et légumes de saison. La gamme de produits est complétée par des produits issus de l'apiculture, de l'oléiculture et de la viticulture, mais aussi par des produits issus l'élevage (fromage et viande).

À noter l'existence de nombreux marchés alimentaires classiques sur lesquels les exploitants ont aussi la possibilité de vendre en direct leur production. Les projets concernant la mise en commercialisation en circuits courts ne cessent de s'accroître.

Les exploitants sont de plus en plus demandeurs de ce type d'organisations pour commercialiser les produits issus de leur exploitation et les consommateurs sont, de leur côté, de plus en plus sensibles à la manière dont ils consomment.

Les activités complémentaires

9, c'est le pourcentage moyen d'exploitations agricoles ayant une activité de diversification sur le territoire SCoT : cette part est légèrement plus faible que les moyennes départementales du Vaucluse (14 %) et du Gard (16 %).

Parmi les activités de diversification, on retrouve les différents types d'hébergement (gîtes ruraux, maisons d'hôtes au domaine ou à la ferme, etc.), de restaurations, et d'activités de loisirs.

Part relative des exploitations commercialisant en circuits courts (hors vin) en 2016

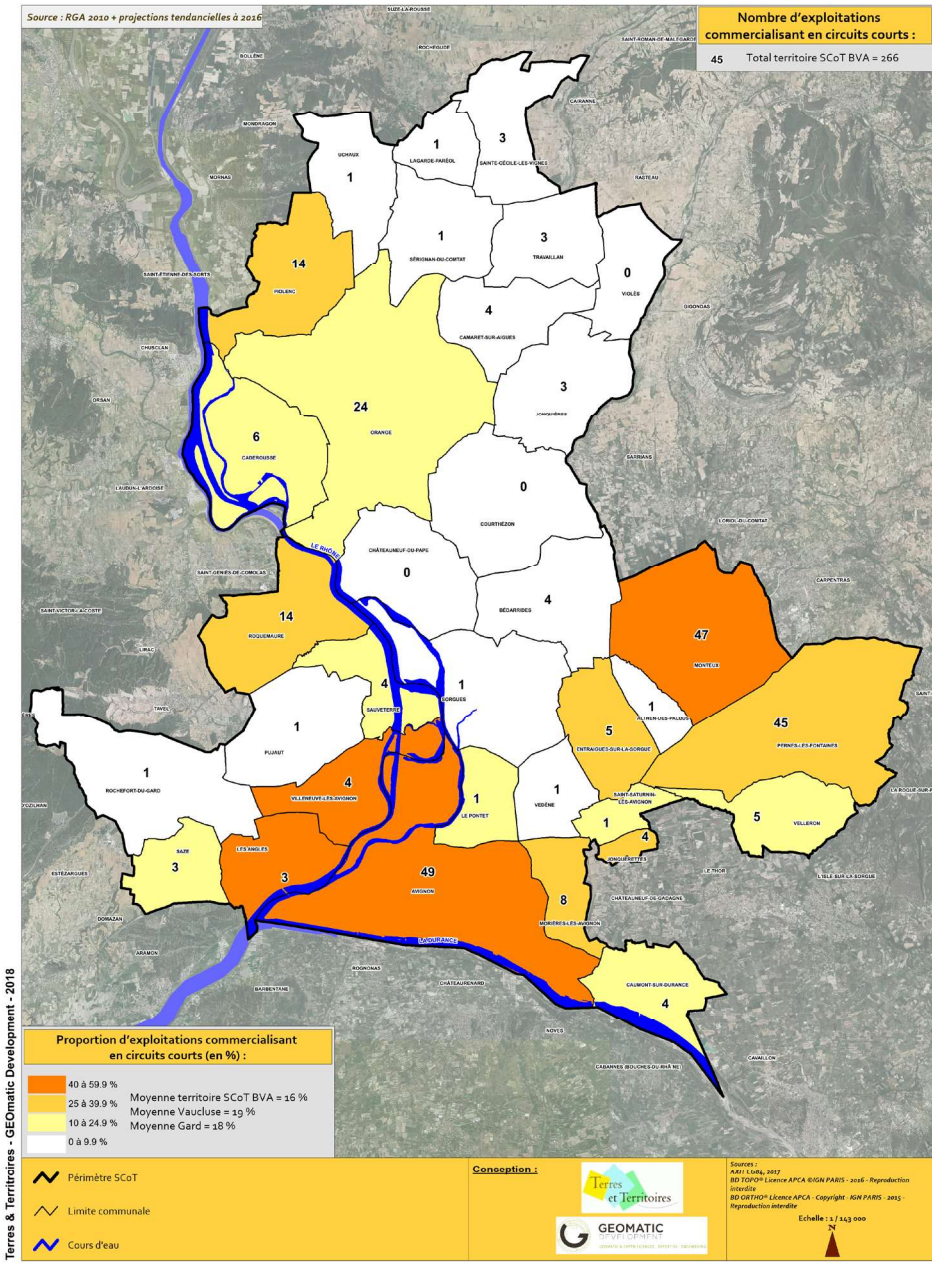

MÉTHODE

Les différents points de vente directe, quelle que soit leur forme, répertoriés ici, ne forment pas une liste exhaustive des points de vente directe existants. En effet, de nombreux exploitants pratiquent la vente directe sans être adhérents d'un réseau, estimer leur nombre en devient très complexe. Étant donné le nombre important de caveaux permettant l'achat direct des produits issus de la filière viticole, nous avons décidé de nous attarder dans cette analyse essentiellement sur la vente directe de produits locaux hors vins.

Au total, sur les 9 % d'exploitations agricoles diversifiant leur activité :

- 83 % ont une offre d'hébergement ;

- 11 % proposent une activité de loisir (balade gourmande, parcours dans les vignes, balade à cheval…) ;

- 6 % ont un établissement de restauration

De manière générale, les exploitations agricoles ayant une activité de diversification se situent à proximité des pôles urbains du territoire (Orange, Avignon) et de ses communes urbaines voisines comme Carpentras. Les cinq communes qui abritent le plus d'exploitations agricoles proposant une activité complémentaire sont : Pernes-les-Fontaines (20), Orange (18), Monteux (14), Sainte-Cécile-lès-Vignes (10) et Avignon (9).

L'accueil sur les exploitations s'est développé afin de valoriser le patrimoine lié à l'agriculture locale. Qu'il s'agisse d'hébergement, de restauration ou encore de loisir à la ferme ou dans des domaines, des exploitants se sont lancés dans ces activités en complément de leur travail agricole.

Outre l'hébergement (et parfois la restauration), les exploitations locales proposent d'autres activités sur les domaines viticoles comme :

- des expositions temporaires
- des visites guidées/commentées du vignoble
- des paniers pique-niquent
- des soirées à thème
- des apéritifs vignerons-fermiers.

Il s'avère extrêmement difficile de recenser chacune des exploitations, car chaque domaine viticole agit individuellement et au rythme, qu'il le souhaite. Disons pour apporter le plus de précisions possible que les domaines possédant une cave particulière ont souvent dans leur dynamique de développement ce genre d'animations.

D'un point de vue économique, alors qu'habituellement le choix de diversifier leur activité représente, pour les exploitants agricoles, une part non négligeable de leur chiffre d'affaires, il semble que, selon les dires des viticulteurs rencontrés, le fait de proposer des hébergements ou un quelconque accueil sur un domaine viticole ne soit qu'un élément permettant de communiquer sur l'existence de ce domaine. Ils ne permettent pas un réel apport financier, mais facilitent le bouche-à-oreille, la promotion des vins et donc in fine leur vente directe.

Nombre et part relative des exploitations ayant une activité de diversification (hébergement, restauration, loisirs,…etc) en 2016

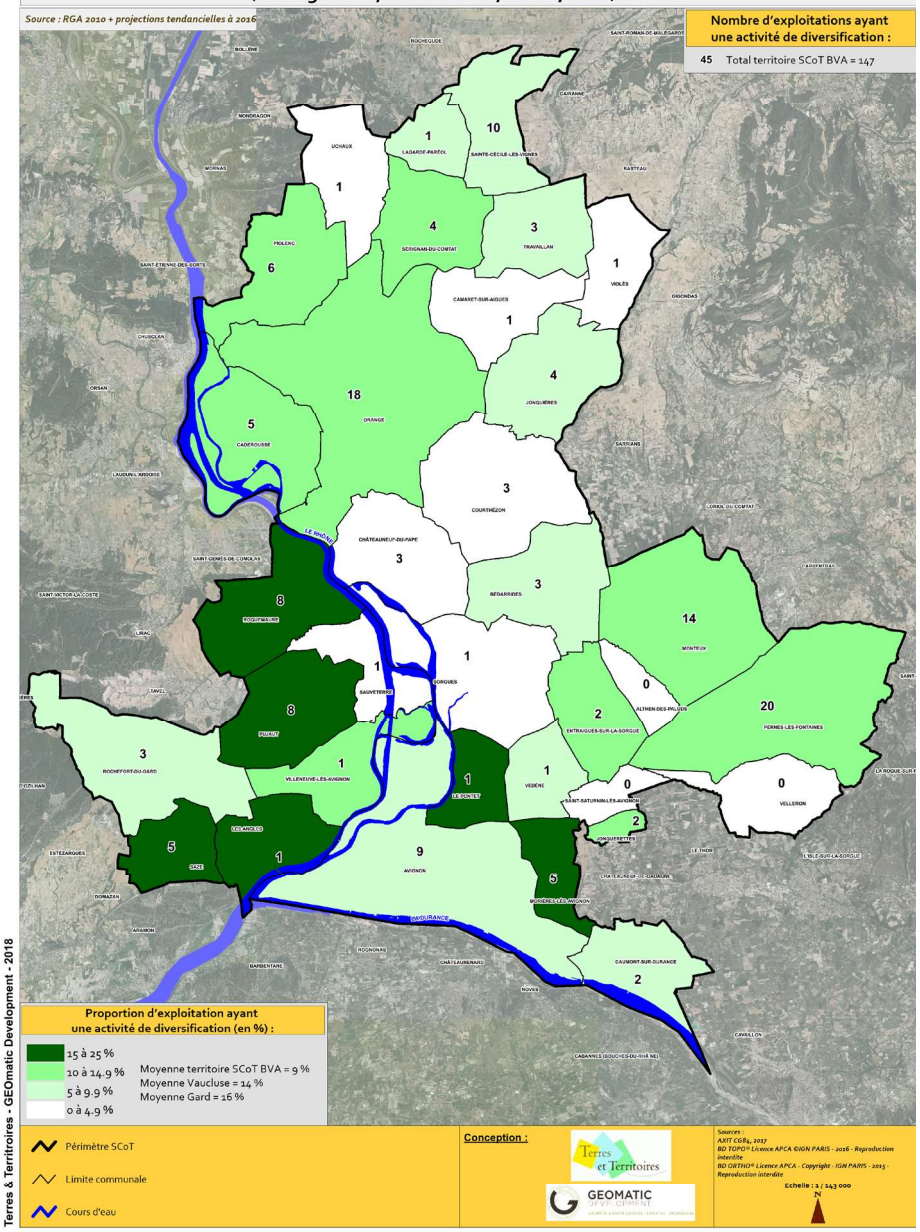

6.4 LES GRANDS DÉFIS D'AVENIR

Défi 1 : le changement climatique

Selon les scénarios de référence et les prévisions de politiques de diminution des GES et limitations des pressions anthropiques, les effets du réchauffement climatique sur les territoires diffèrent.

Toutefois, les modèles révèlent les prévisions similaires suivantes :

- Une augmentation des températures ;
- Une augmentation de l'évapotranspiration avec pour corollaire la sécheresse des sols.

Certaines prévisions laissent apparaître que le Vaucluse pourrait en 2100 connaître un climat identique à celui de la Tunisie ou de la Sicile aujourd'hui (INRAE Avignon). Les modélisations révèlent des pics de chaleurs estivaux avec des températures supérieures à 40°C. Il s'agit d'un seuil pour lequel même les plantes des climats méditerranéens sont fragilisées (limite physiologique, seuil de tolérance entre 40°C et 43°C).

Plusieurs risques qui ont des incidences sur l'activité agricole sont présents sur le territoire : inondation, glissement de terrain, retrait-gonflement des argiles et feux de forêt. Le changement climatique aura des incidences sur l'occurrence et le degré de ces aléas.

Défi 2 : l'accès a l'eau

(voir partie EIE sur l'eau pour les compléments)

À l'échelle du Bassin de Vie d'Avignon, l'accès à l'eau pour l'agriculture est un défi majeur. Bien que le territoire soit maillé en grande partie par des réseaux d'irrigation permettant ainsi l'accessibilité à l'eau, le constat dressé par le SDAGE sur le territoire est une baisse significative de la ressource elle-même.

Ce phénomène accentué par le changement climatique met également en souffrance des secteurs agricoles non dépourvus de système d'irrigation.

Il demeure donc pour les années à venir, un enjeu central pour la gestion et le partage de l'eau sur le territoire d'étude.

Pour l'activité agricole, le défi est double, car il s'agit d'une part d'assurer l'accès à l'eau pour des secteurs aujourd'hui en grande souffrance, et d'autre part, de permettre la modernisation des systèmes d'irrigation existants pour économiser la ressource en eau.

L'eau est un élément primordial, mais il n'est pas le seul facteur de réussite pour mener à bien un cycle de production. Le stress hydrique peut être maîtrisé, mais cela ne sera possible que si toutes les conditions de cultures sont réunies (potentiel agronomique et capacité à retenir l'eau (réserve utile), conditions météorologiques permettant le développement des cultures, etc.).

Par ailleurs, l'irrigation représente un intérêt que si les volumes supplémentaires induits par cet apport d'eau permettent de dégager un revenu supérieur à celui réalisé sans apport. Il convient alors de gagner en efficience dans l'usage de la ressource pour maintenir une marge suffisante avec un prix de l'eau qui ne cessera à l'avenir d'augmenter.

Bien que la ressource en eau sur le territoire soit existante (Rhône, Durance, Aygues, Ouvèze) et que de nombreux équipements gravitaires et d'aspersion permettent de valoriser cette ressource dans le cadre de l'activité agricole, celle-ci est sous-tension (bassin versant déficitaire, étiages bas, restrictions de prélèvements). Cette tension sur la ressource est visible en période estivale lorsque la demande en eau est importante malgré une offre limitée.

Ainsi, pour sécuriser la ressource en eau, les défis à venir seront :

- le partage de la ressource en eau entre les différents usagers

  Pour ce faire :

  - édicter des règles de maîtrise collégiales de la gestion de l'eau (sobriété de tous les secteurs d'activité) ;
  - sanctuariser les terres agricoles disposant de réseau d'irrigation existant (canal de Carpentras, etc.).
- le changement de pratiques à l'échelle des exploitations

La profession agricole peut limiter ses besoins en eau au moyen de la sobriété et l'efficacité de l'apport en eau avec des solutions techniques économes et adaptées à chaque écosystème.

Les exploitations seront amenées à maintenir leur assolement actuel avec des variétés moins gourmandes et/ou modifier l'assolement actuel en introduisant de nouvelles cultures choisies, car moins nécessiteuses en eau.

Il peut être fait le choix par certaines exploitations de ne pas irriguer et mettre en place les stratégies suivantes :

- La mobilisation de foncier pour maintenir les volumes existants
- La création d'écosystèmes adaptatifs (agrivoltaïsme, agroforesterie, hors-sol). Cela aura des incidences sur les besoins de bâti et l'aspect paysager.

Les retenues collinaires, mobilisatrices de foncier dont agricole, sont peu justifiées sur le territoire, car la ressource en eau est existante (réseau hydrographique maillant le territoire). Elle est cependant en tension en période estivale lorsque tous les secteurs d'activité sont en demande.

Défi 3 : dynamiques de filières

La filière viticole traverse une crise conjoncturelle majeure en France. Les vignobles de la vallée du Rhône ne sont pas épargnés, puisque les exploitations viticoles vauclusiennes et gardoises bénéficient des mesures de soutien conjoncturel d'urgence mises en place par le Gouvernement pour l'année 2024.

Avec une tendance globale de baisse de la consommation d'alcool, la crise viticole s'explique aussi par la conjoncture économique inflationniste, qui a engendré une très forte déconsommation du vin. Avec un budget en baisse, les ménages français ont consommé du vin de manière plus occasionnelle en privilégiant l'achat de vins blancs ou rosés.

Les types de vins consommés, souvent plus légers en teneur d'alcool ne correspondent pas à l'offre existante en vallée du Rhône, orientée à 90% sur des

cépages rouges, à forte teneur en alcool. Un fonds d'urgence national de 80 M€ est déployé pour financer une aide à la trésorerie exceptionnelle à destination des exploitations viticoles se trouvant en difficulté.

À l'échelle du SCoT, avec 38% des surfaces cultivées en vignes, le devenir des exploitations viticoles est un défi majeur.

À ce constat s'ajoutent d'autres enjeux :

- la monoculture de vignes exercée depuis plusieurs décennies a considérablement épuisé les sols, entrainant une diminution de la fertilité du sol.
- le changement climatique soumet les cultures à des aléas plus violents (gel, forte pluie, sécheresse, forte température), augmentant les pertes de production (dépérissement des ceps, sensibilité accrue aux maladies et aux ravageurs).

Pour adapter les vignobles au changement climatique, plusieurs solutions sont possibles :

- l'évolution des modes de conduite et de gestion du sol pour mettre les grappes plus à l'ombre et travailler des porte-greffes (système racinaire) de manière obtenir des variétés plus résistantes au stress hydrique ;
- installer des vignes en altitude sur des sols plus profonds.

Ce scénario, plus contraignante techniquement pour les exploitations implique également de sortir des secteurs sous signes de qualité qui permettent aujourd'hui une très forte reconnaissance de la production lors de la commercialisation.

La filière viticole, en dehors de quelques secteurs qui tirent leur épingle du jeu, du fait de leur couleur de production ou de leur appellation, est malgré tout fragilisée.

Les perspectives pour maintenir cette filière sont étudiées par le Syndicat de la Vallée du Rhône qui envisage un redimensionnement de son vignoble via un plan d'arrachage et de diversification.

Favoriser la diversification des cultures pour faire face à la crise viti-vinicole

L'objectif porté par la profession viticole est celui d'un arrachage, avec une diversification temporaire, afin de replanter des vignes, lorsque la conjoncture économique sera meilleure.

L'implantation de cultures intercalaires permettrait de contribuera à terme à la restauration des capacités de production du sol épuisé par la viticulture intensive.

Cet objectif de diversification ne pourra se faire sans un accès et une gestion raisonnée de la ressource en eau.

La mise sous pression des zones déjà irrigables et l'extension des réseaux sur des secteurs pouvant les accueillir permettront aux vignobles de se maintenir ou d'engager une diversification.

Toutes les cultures nécessitent une irrigation, même les cultures les moins gourmandes en eau, telles que la grenade, l'ail, ou la pistache. Ces cultures sont encore très marginales sur le territoire, ce qui nécessitera une structuration globale des filières (entreprises amont/ aval).

Pour finir, la diversification des cultures sur le territoire d'étude permettra de répondre aux besoins alimentaires à l'échelle locale et tendre ainsi vers une souveraineté alimentaire du territoire.

Face aux changements climatiques, les filières se mobilisent pour s'adapter. Des démarches sont déjà à l'œuvre.

La recherche-innovation est portée par les pouvoirs publics, mais également par les opérateurs des filières afin d'apporter des solutions techniques et un accompagnement aux changements de pratiques face aux constats actuels sur les conditions de cultures.

Des réponses adaptatives sont apportées notamment la recherche variétale adaptée aux pressions sur les productions végétales (conditions climatiques, bioagresseurs…) ainsi que la recherche sur l'efficience de l'irrigation.

Afin d'anticiper les changements climatiques, plusieurs productions émergent sur le territoire telles que la pistache, la grenade, l'amande, l'avocat et les agrumes.

Cette diversification occupe actuellement de faibles surfaces et représente de faibles volumes. Ces productions constituent des filières émergentes encore peu structurées et aux volumes très faibles sans envergure industrielle. Elle représente une opportunité puisque ce sont des produits avec une demande locale qui jusqu'alors étaient importés.

Toutefois, même si ces cultures supportent bien le sec, elles nécessitent de l'eau notamment pour le développement des plants. Certaines de ces productions sont également très sensibles au gel.

Au regard des résultats des modélisations climatiques et de la demande du marché, ces productions pourraient être amenées à se développer sur le territoire avec le corolaire d'une structuration de filières et la création de bâtis de stockage, de collecte et de transformation.

Défi 4 : l'autonomie alimentaire du territoire

La capacité extraordinaire du territoire à pourvoir une alimentation de première nécessité dépend de plusieurs facteurs :

- un accès garanti à un foncier cohérent et suffisant pour rentabiliser l'équilibre économique des systèmes ;
- un partage de la ressource en eau qui ne se fasse pas au détriment de la production alimentaire locale ;
- des opérateurs économiques présents et jouant le jeu des produits du territoire en prenant en compte les politiques sociales pour soutenir l'accès à l'alimentation des populations défavorisées ;
- de la régulation des marchés (facteurs externes et conjoncturels indépendants de la volonté du territoire) ;
- de la disponibilité en main-d'œuvre et de la capacité à la loger ;
- de la possibilité de diversifier des productions en investissant dans des équipements ;
- des politiques publiques impulsant la valorisation des produits locaux dans le respect du cadre réglementaire et législatif.

Favoriser les logiques de filières courtes de productions alimentaires en maintenant / réservant des espaces de maraichage et de jardins partagés

L'élevage est minoritaire sur le territoire du SCoT. Les besoins en protéines animales sont majoritairement assurés par des productions réalisées hors du territoire. Pour répondre davantage aux besoins de la population, le développement d'élevage sur le territoire nécessiterait des surfaces pour les élevages de type système herbager : du foncier suffisant avec des accès à l'eau et à l'ombrage, un parcellaire cohérent (pour la conduite du troupeau facilitée, hors lisière urbaine/agricole pour éviter les conflits d'usage (vols, odeurs…). Le développement d'élevages nécessite du bâti avec l'enjeu du périmètre de réciprocité, ainsi que du bien-être animal (fortes chaleurs) et la gestion des effluents, hors lisière urbaine/agricole pour éviter les conflits d'usage.

Défi 5 : l'accès et la gestion du foncier

Le déploiement des ENR dans les espaces NAF

Avec un ensoleillement de 3 400 heures par an, le bassin de vie d'Avignon offre une opportunité de premier plan pour les opérateurs solaires. En effet, son emplacement stratégique le long d'infrastructures nationales et par conséquent de points de raccordement de forte capacité, ouvre l'appétit des porteurs de projet solaires.

Bien qu'il existe des friches (commerciales ou autres) qui représentent un potentiel approximatif d'une centaine d'hectares, beaucoup de projets se portent sur des implantations au sol en zone naturelle et agricole. Aujourd'hui 250 hectares sont orientés dans les documents d'urbanisme à l'implantation de panneaux photovoltaïques essentiellement en zone N (36 ha en zone A). La loi d'accélération des énergies renouvelables votée en mars 2023 devrait aboutir à l'identification des zones les plus propices à l'accueil de ces énergies au sein d'un document-cadre réalisé par les chambres d'agriculture départementales dans un délai de 9 mois conformément aux dispositions prévues par le Décret n°2024-318 du 8 avril 202420, ainsi que les zones d'accélération des ENR identifiées à l'échelle des collectivités.

Les filières ont mené des expérimentations au sein du territoire et à ses alentours (serres PV pour des cultures maraîchères, ombrières sur vigne et verger, pâturage au sein de centrale solaire, etc.) sur des sites pilotes de petites superficies pour produire de la donnée scientifique. Les technologies évoluent et les conditions de productions agricoles significatives et rentables dans le cadre de ces projets s'affinent.

Ces projets, bien qu'ils constituent également une opportunité pour les propriétaires peuvent avoir des incidences sur le fonctionnement des exploitations et du territoire agricole.

1. D'une part, l'implantation de panneaux solaires au sol peut déstabiliser le marché foncier en ce sens que la rentabilité à mettre à disposition son foncier à un opérateur solaire est beaucoup plus importante que celle dégagée par la production agricole.
2. D'autre part, la complémentarité entre production agricole et production solaire même si elle semble être démontrée en élevage ne l'est pas encore totalement en production végétale. La baisse des rendements peut être constatée dans les années à venir faute de l'avoir anticipée/vérifiée par de l'expérimentation amont.
3. Enfin, les projets agrivoltaïques devraient être la norme à l'avenir en zone agricole. Il s'agira alors de cibler les projets qui mènent réellement une activité génératrice de revenus à contrario de ceux qui développent des élevages sous panneaux sans réelle ambition de production.

Les exploitations agricoles du territoire peuvent voir une opportunité dans le développement des énergies solaires sur bâti. Elles peuvent contribuer à investir dans des bâtiments (stockage, chai, caves) à moindre coût. Cette orientation devra être prise en compte dans le SCoT afin de permettre aux agriculteurs de pouvoir se moderniser tout en respectant, lorsque cela est nécessaire, les contraintes paysagères de l'emplacement. S'agissant de l'implantation de centrales solaires au sol, le document-cadre attendu devrait répondre à la nécessité de cibler les secteurs les moins impactant pour l'activité agricole.

Enfin, d'autres sources d'énergie telles que l'énergie éolienne ou la méthanisation font l'objet de projets. Peu sur le territoire en énergie éolienne, les projets de méthaniseurs risquent néanmoins d'apparaitre dans les années à venir.

S'agissant de cette énergie, consommatrice en produits végétaux, la question de son impact paysager et productif est posée. Dans un territoire de productions végétales, elle peut offrir un débouché intéressant pour les agriculteurs pour valoriser leurs déchets. Bien que la technologie évolue encore, cette dernière nécessite de nombreuses autres surfaces pour fonctionner (produits cellulosiques et surfaces d'épandage du digestat) ce qui pose la question du foncier nécessaire et de l'efficacité en termes de besoins en ressources.

L'urbanisation

Les filières agricoles évoluent, et au regard des contextes économique, climatique, ou démographique une diversification des cultures s'opère actuellement sur le territoire. Afin d'anticiper les besoins liés à cette diversification, les documents d'urbanisme, et plus particulièrement les PLU doivent s'adapter rapidement pour permettre aux filières de se réorganiser, et aux nouvelles activités de s'installer.

Plus globalement, en matière d'aménagement et de planification, une attention particulière doit être portée sur les enjeux agricoles suivants :

- la protection du foncier agricole. Des outils réglementaires et des dispositifs de protection du foncier existent et répondent à divers objectifs (lutte contre les détournements d'usages, redynamisation, réaménagements fonciers…).

De même, les consommations foncières et les espaces voués aux compensations sur les terres non irriguées et irrigables et sur les secteurs ne présentant pas d'enjeux agricoles importants doivent être privilégiés.

- les conflits d'usage et l'intégration des ZNT dans les prescriptions réglementaires et les choix d'aménagement ;

- les enjeux liés à la circulation des engins agricoles ;
- la superposition des contraintes issues des SUP avec les règlements d'urbanisme (notamment en sous-secteur patrimoniaux Np, Ap).

Pourpermettredeschoixd'aménagement et de planification éclairés, la réalisation de diagnostics agricoles à l'échelle des PLU est fortement conseillé.

Enjeux de filière

Pour toutes filières confondues, il s'agit de maintenir le potentiel productif des espaces agricoles. Pour cela,

- limiter les emprises foncières sur des surfaces agricoles pour éviter les pertes de production
- limiter les lisières urbain- agricole qui peuvent accentuer les conflits d'usages (produits phytosanitaires, odeurs, déplacement d'engins agricoles, d'engins de collecte et de transport des productions). Il s'agit ainsi de stopper le mitage des terres agricoles qui peut engendrer également des effets de coupures et réduire la fonctionnalité des surfaces agricoles. À noter que les conflits d'usages concernent tous les modes de production (l'AB nécessite aussi des traitements).

La filière fruit présente plusieurs enjeux :

- faire accepter par la société l'exploitation de vergers dans des secteurs mités et/ou périurbains tout en accompagnant les producteurs dans la réduction des traitements et le changement de mode d'exploitation (raisonné, bio, HVE) ;
- stopper le mitage des terres agricoles et notamment au cœur du bassin de production fruitière ;

La filière élevage nécessite :

- un accès à l'eau et de l'ombrage ;
- du foncier suffisant (alimentation animale et gestion des effluents);
- un parcellaire cohérent (pour la conduite du troupeau facilitée) ;
- du bâti d'élevage dans le respect des périmètres de réciprocité et du bien-être animal ;
- du bâti résidentiel à proximité du site de production pour répondre au besoin de surveillance des cheptels

Les lisères élevages/urbains accentuent les conflits d'usage (odeurs, enjeux sanitaires…). Le bâti pour l'activité de production, de transformation et de commercialisation s'intègre dans le calcul de l'artificialisation de la politique Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Ainsi, la législation incite la société à faire acte de sobriété foncière. Le bâti est un nécessaire à certains actes de production. Quelques règles possibles d'arbitrage peuvent être édictées pour répondre aux besoins des exploitations dans un cadre bien défini :

- éviter son implantation sur les terres à fort potentiel de production (hypothèque de surfaces stratégiques) ;
- permettre aux agriculteurs de diversifier leurs revenus et contribuer à la valorisation du territoire en élargissant leurs activités, en accompagnant les besoins en aménagement, constructions à vocation agricole ou liée à cette activité : hébergement touristique, ferme-auberge, vente directe de production, PV sur bâti, œnotourisme, agrivoltaïsme …

Compensations environnementales

La compensation au titre de l'impact environnemental intervient dans le cadre de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » des études réglementaires. Il s'agit de compenser l'impact négatif sur l'environnement des projets d'aménagement du territoire.

L'enjeu est de venir modifier un état d'entrée vers un état de sortie avec une plus-value en termes de biodiversité; ce qui constitue la justification compensatoire. Cette compensation peut s'appliquer sur des surfaces agricoles avec des mesures de gestion associées venant justifier un bénéfice pour l'environnement. Pour la profession agricole, la compensation environnementale est perçue comme une double peine : l'emprise foncière des projets sur les surfaces agricoles à laquelle s'ajoutent les mesures compensatoires au titre de l'impact environnemental.

La réflexion dans le cadre des projets d'aménagement doit être menée en amont afin de limiter ses impacts directs et cumulés sur l'activité agricole.

Défi 6 : renouvellement des générations

L'agriculture est une composante essentielle de l'activité économique du SCoT, mais qui interroge sur le renouvellement de ses exploitations dont la baisse continue de progresser dans le même ordre de grandeur qu'à l'échelle nationale.

La difficulté d'accès au foncier est un facteur clé de réussite des installations et des reprises d'exploitation.

Les spécificités du marché foncier agricole au sein du SCoT BVA contraignent dans une certaine mesure, les reprises/installations :

- la rétention foncière en lisière urbaine qui met « sous cloche » du potentiel productif et du foncier potentiellement intéressant pour la confortation d'exploitations existantes et futures ;
- un mitage résidentiel/urbain qui désorganise le parcellaire et peut créer des conflits d'usages, des coûts de fonctionnement importants (morcellement parcellaire, résidence éloignée des sites de production) ;
- du parcellaire agricole avec du bâti qui vient gonfler le prix de vente et limite sa reprise par un repreneur au capital limité.

Toutefois, le secteur périurbain offre des petites unités foncières à moindre investissement que celles de taille plus importante et qui peut être valorisées avec un capital initial restreint.

Le renouvellement de générations sera favorisé par la capacité à accompagner les projets d'exploitation dans leur développement et leur recherche de rentabilité. Cela passe par le maintien du foncier agricole, plus particulièrement le maintien d'un parcellaire cohérent, non mité, qui limite les coûts de fonctionnement des exploitations ainsi que la possibilité de bâti nécessaire à la production agricole, aux mises aux normes et à l'amélioration des conditions de travail.

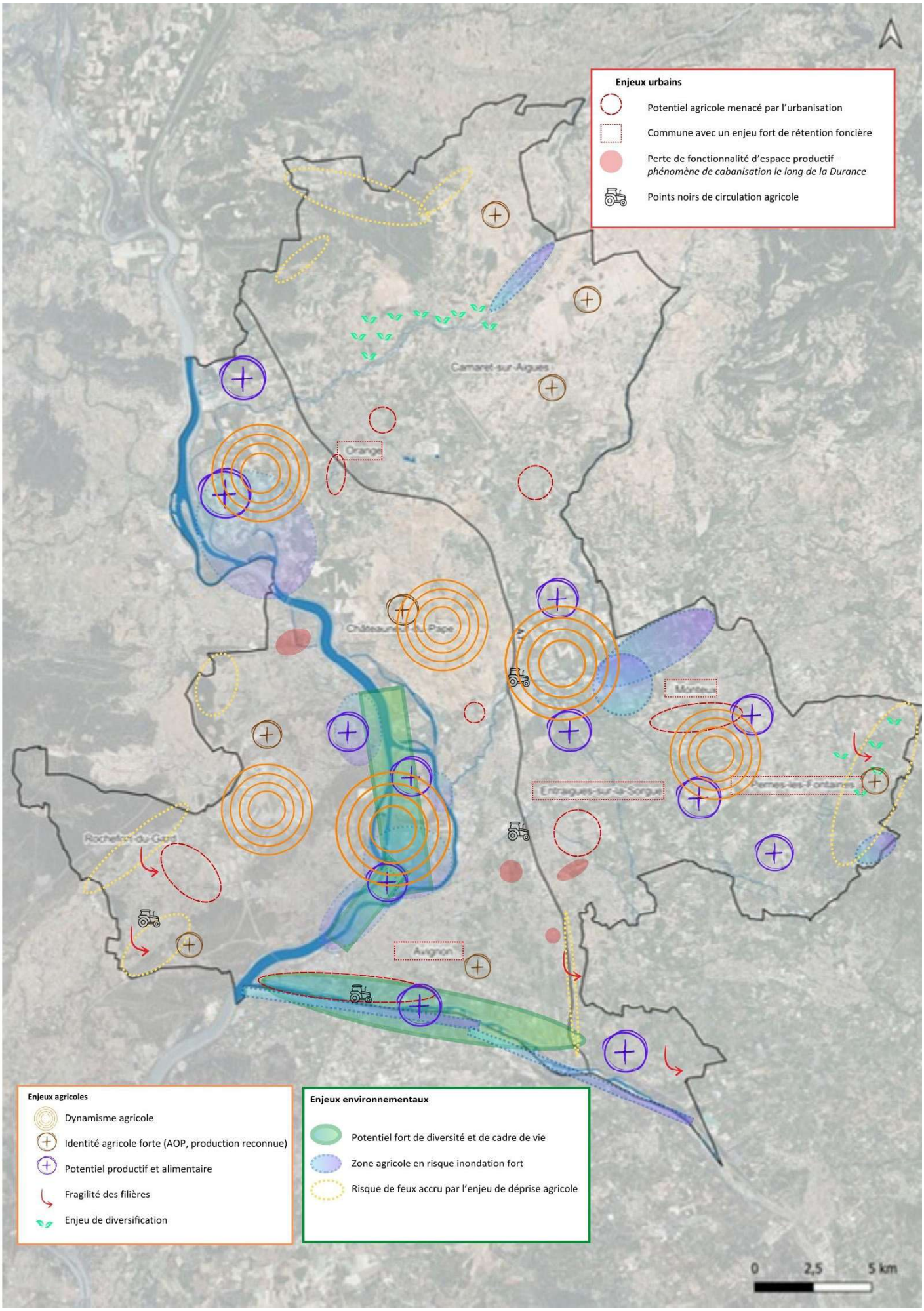
Enjeux urbains
Potentiel agricole menacé par l'urbanisation
Commune avec un enjeu fort de rétention foncière
Perte de fonctionnalité d'espace productif
phénomène de cabanisation le long de la Durance
Points noirs de circulation agricole
Camaret-sur-Aigues
Orange
Châteauneuf-du-Pape
Entraigues-sur-la-Sorgue
Pernes-les-Fontaines
Rochefort-du-Gard
Avignon
Enjeux agricoles
Dynamisme agricole
Identité agricole forte (AOP, production reconnue)
Potentiel productif et alimentaire
Fragilité des filières
Enjeu de diversification
Enjeux environnementaux
Potentiel fort de diversité et de cadre de vie
Zone agricole en risque inondation fort
Risque de feux accru par l'enjeu de déprise agricole
0
2,5
5 km

SYNTHÈSE DES ENJEUX

Le Bassin de Vie d'Avignon possède un capital agricole important qui couvre 54 % du territoire, composé de terroirs agricoles productifs et de terroirs viticoles diversifiés et reconnus. Située au cœur d'un bassin de consommation de 16 millions d'habitants, l'agriculture est à considérer comme un véritable levier pour l'économie locale. Avec plus de 1440 exploitations agricoles professionnelles qui représentent 1 600 employeurs, le territoire doit faire face à plusieurs constats :

- Un territoire doté d'une qualité des sols exceptionnelle permettant une productivité élevée et adaptable à tous types de productions agricoles. Ainsi 46 % du territoire est favorable à très favorable à une mise en valeur agricole au sens des cultures à haut rendement.
- Un territoire inégal sur le plan de l'irrigation agricole entre la partie vauclusienne, historiquement aménagée pour l'accès à l'eau et la partie gardoise, quasi dépourvue de réseau collectif.
- Un terroir agricole reconnu, qualitatif et diversifié qui compte 10 AOC/AOP emblématiques et reconnues.
- Une agriculture créatrice d'emplois endogène au territoire et essentielle dans les secteurs les plus ruraux, notamment sur le nord sur la CCAOP ou encore Châteauneuf-du-Pape.
- Une régression importante des surfaces agricoles dont le rythme entre 2001 et 2013 s'estime à 100 ha/an, induisant une chute irréversible du nombre d'exploitations agricoles.
- 19 500 ha de terres agricoles sont aujourd'hui soumis à des pressions et/ou des contraintes fonctionnelles d'exploitations importantes.

Le SCoT en tant que document de planification, ne dispose pas de tous les moyens permettant une préservation et une bonne gestion des espaces agricoles. Ces principaux leviers d'action passent par la maîtrise de l'urbanisation. Dans un souci de valorisation de l'agriculture, le projet de SCoT devra planifier le développement urbain et les conditions de ce développement, en prenant en compte :

- la nécessité de maintenir l'appareil agricole productif du territoire, permettant de lui assurant une alimentation saine et locale,
- la nécessité de préserver durablement les terres fertiles et irriguées, tout comme les terres agricoles potentiellement irrigables ayant fait l'objet d'investissements publics,
- la nécessité de stopper le mitage de l'espace agricole et l'enclavement des exploitations afin de limiter les conflits d'usage et de voisinage, de favoriser la circulation et l'accès dédié aux engins agricoles, et de réduire les temps de parcours pour les exploitants en raison du morcellement du parcellaire,
- la nécessité de réfléchir à la mise en œuvre d'une politique foncière agricole permettant l'installation ou la reprise d'exploitation par de jeunes agriculteurs sur le territoire, où les prix du marché sont à la hausse, portés par les crus reconnus des Côtes du Rhône,
- la nécessité de favoriser la diversification des activités agricoles, notamment la vente directe à la ferme et les circuits courts.

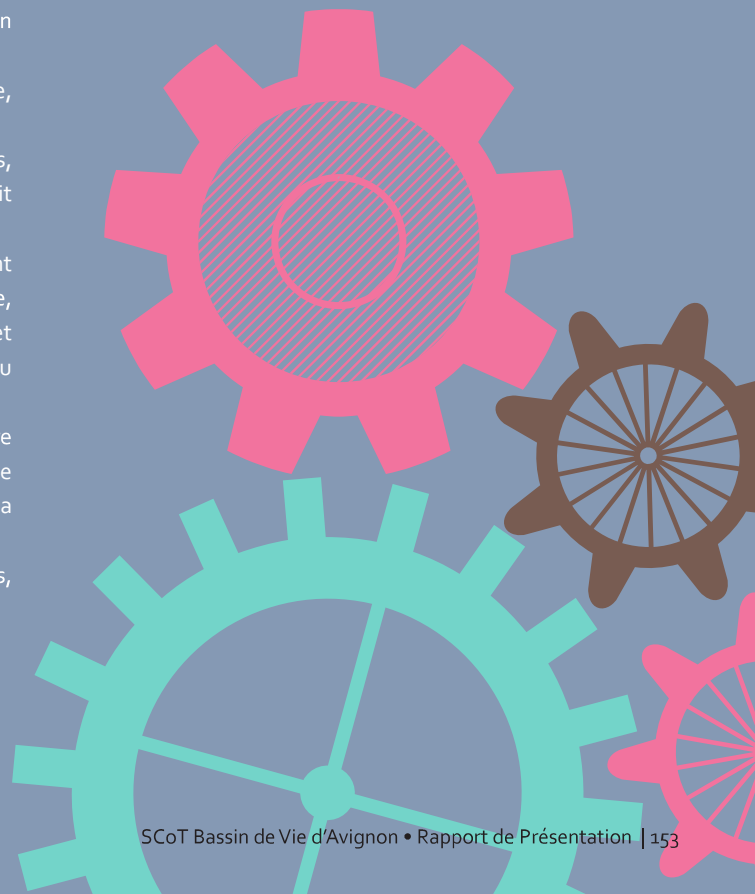

7/ UN TERRITOIRE COUVERT PAR UNE GAMME D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES RÉPONDANT À L'ENSEMBLE DES BESOINS

7.1 UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES EN ADÉQUATION AVEC LA TAILLE DES COMMUNES

En 2023, le territoire du SCoT est maillé par une offre dense en équipements : en moyenne 490 équipements pour 10 000 habitants. Ce chiffre reste inférieur aux moyennes du Vaucluse (508 équipements pour 10 000 habitants) ou de la région PACA (540 équipements pour 10 000 habitants).

La répartition géographique des équipements et services, hiérarchisés par l'Insee en 3 catégories (de proximité, intermédiaire ou supérieure) permet d'identifier différents secteurs :

Avignon et sa première couronne urbaine, où l'on trouve les équipements et services ayant un rayonnement important. La ville centre constitue le pôle principal d'équipements du SCoT avec près de 5000 équipements, soit environ un tiers de la totalité, dont la moitié des équipements de la gamme supérieure.

DÉFINITIONS

- **Les équipements décrits ici** recouvrent les domaines des services marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir, du tourisme, des transports et de la culture.
- Les équipements sont répartis en trois gammes, qui correspondent à des groupes d'équipement que l'on trouve généralement sur un même territoire :
  - **Gamme de proximité**: boulangerie, épicerie, salon de coiffure, etc.
  - **Gamme intermédiaire**: station-service, collège, gendarmerie, etc.
  - **Gamme supérieure**: lycée, maternité, etc.

Exemple d'équipements analysés dans le SCoT

GAMME	EQUIPEMENT	SOURCES	TOTAL SCOT
Supérieure	Préfecture	BPE Insee 2023	1
Supérieure	Prison	BPE Insee 2023	1
Supérieure	Agence France Travail (et antenne)	BPE Insee 2023	4
Supérieure	Finances publiques	BPE Insee 2023	11
Supérieure	Lycée public/privé	BPE Insee 2023	26
Supérieure	Enseignement supérieur (nombre d'établissements)	BPE Insee 2023	23
Supérieure	Etablissement de santé public/privé (hôpital, clinique, maternité)	BPE Insee 2023	44
Supérieure	Médecin spécialiste **(1)**	BPE Insee 2023	362
Supérieure	Hébergement adultes et enfants handicapés (nombre d'établissements)	BPE Insee 2023	23
Supérieure	Cinéma	BPE Insee 2023	7
Supérieure	Structures de la création artistique subventionnées	Ministère de la Culture	6
Supérieure	Gare ferroviaire	BPE Insee 2023	15
Intermédiaire	Banque, caisse d'épargne	BPE Insee 2023	109
Intermédiaire	Gendarmerie et commissariat de police	BPE Insee 2023	13
Intermédiaire	Supermarché	BPE Insee 2023	58
Intermédiaire	Collège public/privé	BPE Insee 2023	33
Intermédiaire	Hébergement pour personnes âgées (ex: EHPAD, maison de retraite, etc.)	BPE Insee 2023	34
Intermédiaire	Laboratoire d'analyses	BPE Insee 2023	31
Intermédiaire	Profession de santé (orthophoniste, pédicure, podologue, psychologue, sage femme, chirurgien-dentiste)	BPE Insee 2023	324
Intermédiaire	Accueil petite enfance (crèche, halte garderie, jardin d'enfants)	BPE Insee 2023	54
Intermédiaire	Bassin de natation, piste d'athlétisme et de roller/skate/bicross/freestyle	BPE Insee 2023	64
Intermédiaire	Terrain et salle de sport spécialisée **(2)**	BPE Insee 2023	330
Proximité	Bureau de poste	BPE Insee 2023	34
Proximité	Commerces de proximité **de niveau 1 (3)**	BPE Insee 2023	760
Proximité	Commerces de proximité **de niveau 2 (3)**	BPE Insee 2023	1411
Proximité	Services de proximité **(4)**	BPE Insee 2015	2895
Proximité	Enseignement primaire	BPE Insee 2023	200
Proximité	Médecin généraliste	BPE Insee 2023	299
Proximité	Pharmacie	BPE Insee 2023	112
Proximité	Service de santé de proximité (infirmier, masseur-kinésithérapeute)	BPE Insee 2023	1269

(1) - Médecin spécialiste : cardiologue, dermatologue et vénérologue, gastroentérologue et hépatologue, psychiatre, ophtalmologue, otorhino-laryngologue, pédiatre, pneumologue, radiologue, gynécologue, orthoptiste, audioprothésiste, psychomotricien.ne, diététicien.ne

(2) - Salle de combat, salle ou terrain spécialisé (tennis, boulodrome, escalade, etc.)

(3) - Commerces de proximité de niveau 1 : supérette, épicerie, boucherie-charcuterie, boulangerie-pâtisserie, commerces spécialisés en fruits et légumes, commerce de boissons, autres commerces alimentaires de détail

Commerces de proximité de niveau 2 : magasin de vêtements, d'équipements du foyer, de chaussures, d'électroménager, de meubles, d'articles de sports et loisirs, d'optique, de matériel médical et orthopédique, de jeux et jouets, de matériel informatique et de télécommunication, de biens d'occasion, droguerie-quincaillerie-bricolage, horlogerie-bijouterie, fleuriste-jardinerie-animalerie, station-service, mercerie, maroquinerie,librairie, papeterie et presse

(4) - Services de proximité : coiffure, vétérinaire, agence de travail temporaire, restauration, agence immobilière, pressing-laverie, beauté-onglerie, banque et caisse d'épargne, école de conduite

On y trouve notamment les principaux services administratifs tels que la préfecture, les services des impôts ou encore les établissements hospitaliers, universitaires et culturels.

Le Pontet, Villeneuve-lès-Avignon, Sorgues et Les Angles viennent renforcer la polarité principale d'Avignon en proposant un nombre d'équipements également élevé, qui représente 13 % du total du SCoT. Après Avignon et Orange, ce sont les communes les mieux dotées en équipements de gamme supérieure.

La ville d'Orange est la polarité secondaire en termes d'équipements. Elle concentre 9,5 % des équipements du territoire du SCoT, dont 13 % des équipements de gamme supérieure. L'offre en établissements de santé et en médecins spécialisés y est importante, tout comme celle en lieux culturels. Elle offre ainsi un panel important d'équipements qui rayonne sur son bassin de vie, plus rural.

La répartition géographique des équipements est corrélée à la population. Celle-ci se concentre en effet sur les communes ayant un bon niveau d'équipements : en 2015, près de 80 % de la population du SCoT habite dans des communes pourvues d'équipements intermédiaires ou supérieurs. En 2023, c'est plus de 90% de la population qui dispose d'un accès à un bon niveau d'équipement, bien que les communes non dotées en équipements de gamme supérieure aient également enregistré une croissance de population dans cette période. Une dichotomie est toutefois constatée entre le nord du territoire, moins pourvu en équipements à l'exception d'Orange, et le reste du bassin de vie d'Avignon, considéré comme plus urbain.

Lagarde-Paréol et Travaillan, localisées au nord d'Orange, sont les communes les moins pourvues en équipements: en 2023, on n'y compte aucun équipement supérieur ni intermédiaire et seulement 9 équipements de proximité pour la première, 13 pour la seconde.

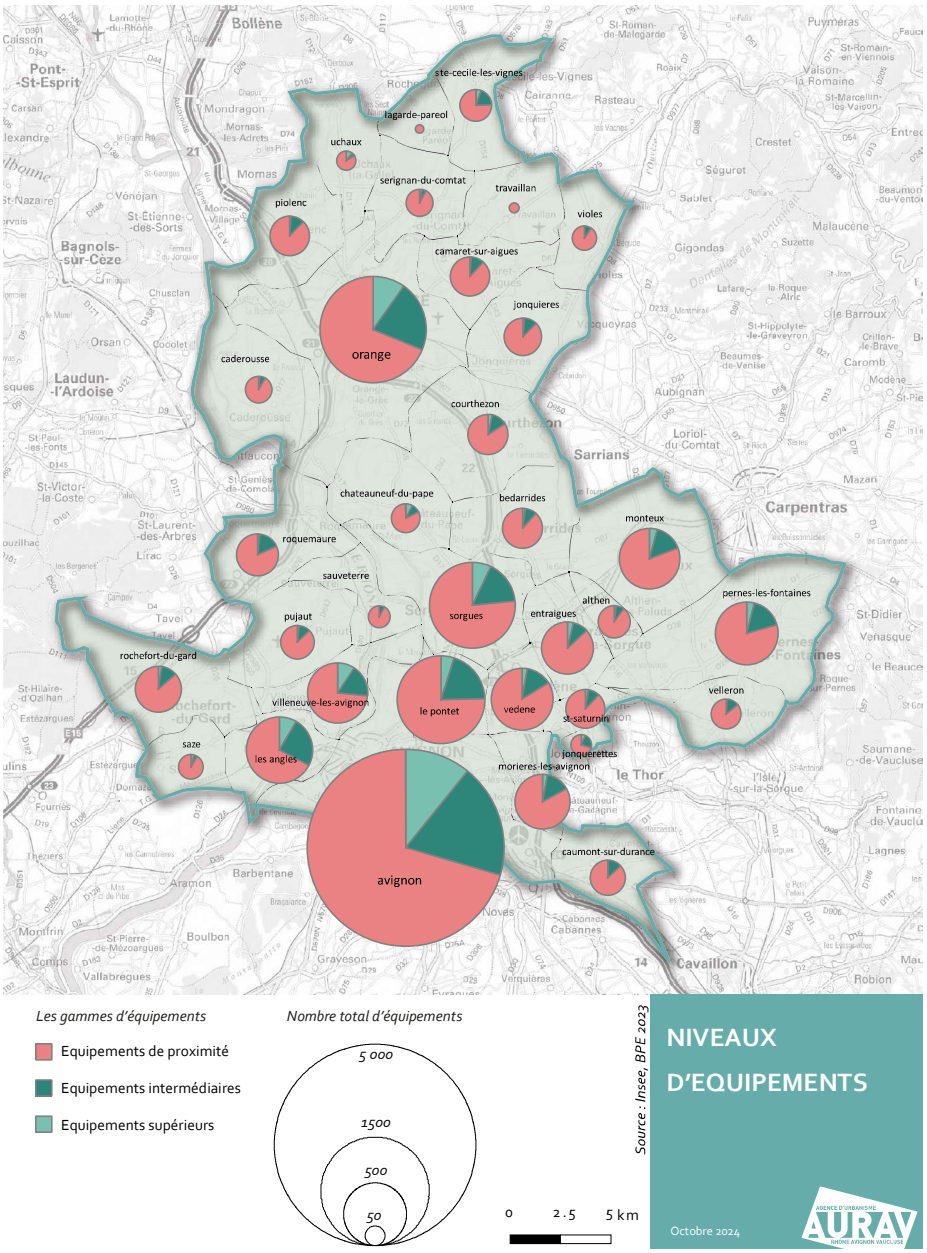

Jonquerette, Uchaux, Sauveterre, Violès et Saze répondent aux besoins quotidiens de leur population en assurant un bon niveau de services de proximité, bien qu'elles soient peu ou pas dotées en équipements intermédiaires et supérieurs.

Ces communes restent néanmoins dépendantes des villes mieux dotées comme Piolenc dans le bassin de vie d'Orange, ou Rochefort-du-Gard près d'Avignon.

Les communes situées le long de l'axe Avignon / Monteux viennent compléter l'offre de services et d'équipements proposés par le cœur urbain d'Avignon et la centralité d'Orange, permettant de réduire le temps d'accès de la population à certains équipements et services essentiels sur cette partie du territoire.

Un territoire globalement dynamique et bien doté en services

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASAP) du Vaucluse a été adopté pour la période de 2018 à 2023. Il identifie les services privés et publics essentiels à la vie quotidienne des usagers, propose un diagnostic de l'état de l'offre de services et un plan d'action au regard des enjeux soulevés par celui-ci.

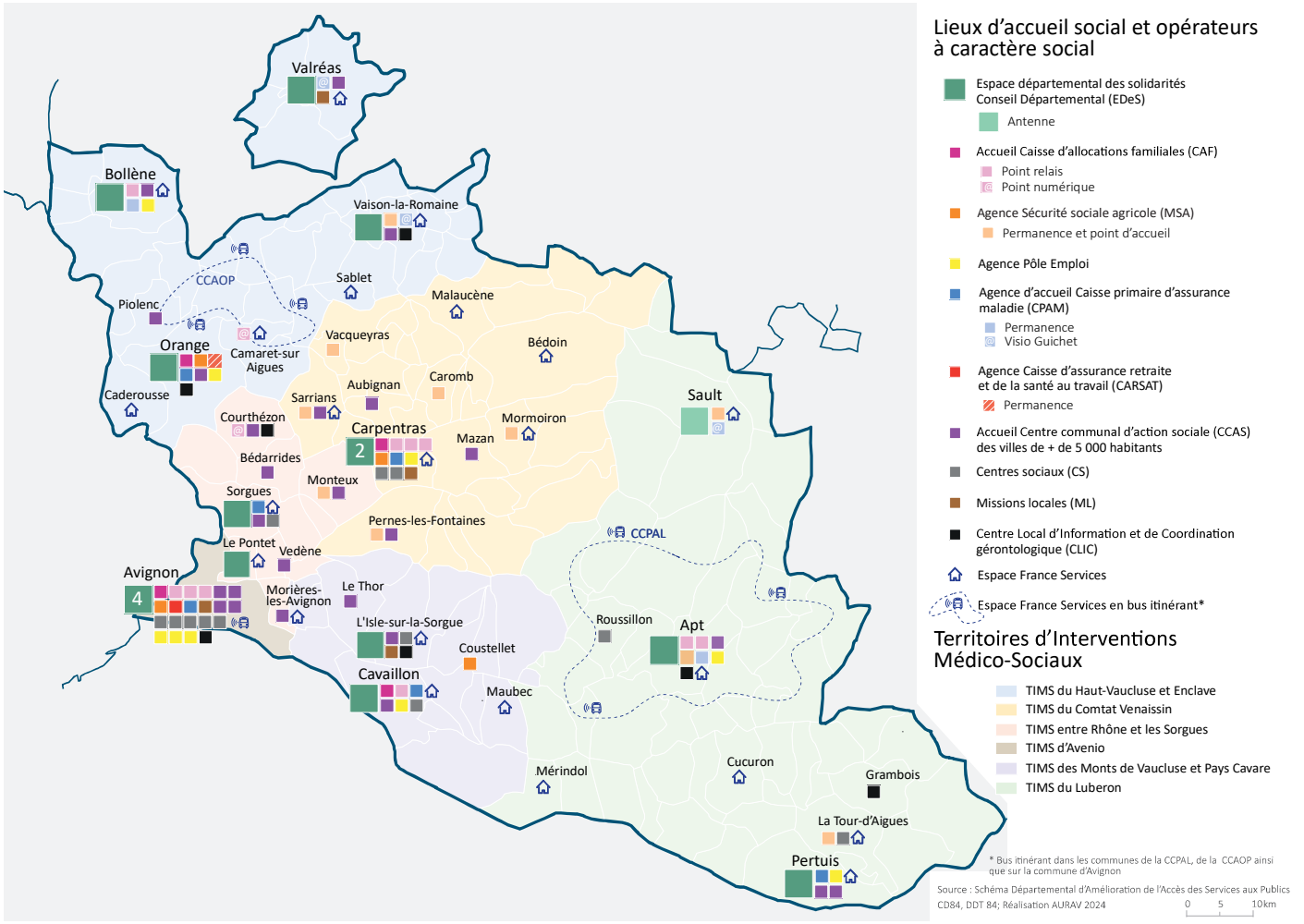

Le bilan du diagnostic du Vaucluse révèle des difficultés d'accès à certains services, notamment les services dématérialisés, mais aussi ceux qui peinent à absorber la demande, créant ainsi des délais d'attente qui peuvent décourager les usagers. Le SDAASAP aborde donc la notion d'accessibilité en y incluant les obstacles de la précarité, de la fragilité et de la lisibilité de l'offre. En revanche, l'accessibilité physique garantie par les infrastructures et le réseau de transport est de bonne qualité, et le maillage en services proportionnel aux besoins théoriques de la population.

La majorité du territoire du SCoT est considéré comme dynamique au regard de l'offre et de l'accès aux services : la polarité d'Avignon concentre des services accessibles et divers, du fait de la présence d'équipements de gamme supérieure ainsi que de la proximité de polarités de services complémentaires.

Résidentiellement attractif, le territoire du SCoT bénéficie d'une dynamique démographique positive et d'une densité de population globalement élevée. L'enjeu est toutefois de faire face à cette demande croissante et d'anticiper la tension dans certains secteurs à croissance rapide, notamment dans le périurbain. La présence de publics fragilisés doit également faire l'objet d'une attention accrue et de mesures spécifiques pour garantir l'équité d'accès aux services.

Le Pays d'Orange en Provence, un territoire où l'offre est à pérenniser

Bien que la situation démographique et économique soit favorable à l'implantation de services de qualité, la polarité principale d'Orange est plus dépendante des polarités intermédiaires alentour. L'enjeu est donc de maintenir le lien entre ces polarités pour garantir un bon niveau d'accès aux services, et de consolider l'offre existante pour le maintien de sa qualité. Là aussi, l'attention doit être portée sur la fracture sociale et numérique, notamment dans l'objectif de résorber l'effet de non-recours aux droits dans certains secteurs.

QU'EST-CE QUE LE SDAASAP ?

Les Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public ont été instaurés par la loi NOTRe (2015). Ils visent à assurer, sur l'ensemble d'un département, un égal accès aux services jugés essentiels par les habitants ainsi que l'accès à certains services à enjeux. Un nouveau SDAASAP est en cours d'élaboration.

7.2 UNE OFFRE DE SANTÉ DE PROXIMITÉ ACCESSIBLE POUR TOUS, MAIS À RENFORCER

Les services de santé sont marqués par la présence de deux équipements structurants au sein du SCoT : un centre hospitalier public de 880 lits à Avignon et un centre hospitalier public de 266 lits à Orange, les deux disposants d'une maternité et d'un service d'urgences qui rayonnent au niveau départemental. Le centre hospitalier d'Orange fait l'objet d'un projet d'agrandissement. La présence de ces hôpitaux est renforcée par des cliniques publiques et privées dans les communes d'Avignon, d'Orange, des Angles, de Villeneuve-lès-Avignon et de Sorgues, dont certaines sont spécialisées et reconnues telle que la clinique de la main à Fontvert (Sorgues).

On compte moins de 10 médecins généralistes pour 10 000 habitants sur le territoire du SCoT, un ratio faible, mais similaire à celui du Vaucluse. La diminution de l'offre pose des difficultés d'accès au quotidien, limitant les possibilités de prises en charge.

La baisse observée du nombre de médecins entre 2007 et 2014 (- 6 % dans le Gard et -7,9 % dans le Vaucluse) se poursuit entre 2018 et 2023 (-3 % à l'échelle du SCoT), d'autant plus sur un territoire dont près d'un tiers de la population a plus de 60 ans. En conséquence, 71% de médecins enquêté en 2022 déclaraient devoir refuser de nouveaux patients, en majorité à cause d'une patientèle déjà trop importante. Malgré cela, l'ensemble des communes dispose d'au moins un médecin généraliste à l'exception de Lagarde-Paréol, Travaillan, Violès et Sauveterre. Le territoire est également doté de quelques polarités secondaires de médecine spécialisée à Orange, Sorgues, Les Angles et Villeneuve-lès-Avignon.

De manière générale, la présence de médecins généralistes et spécialistes est corrélée: plus une commune est dotée en médecins généralistes, plus on constate qu'elle l'est également en médecins spécialistes.

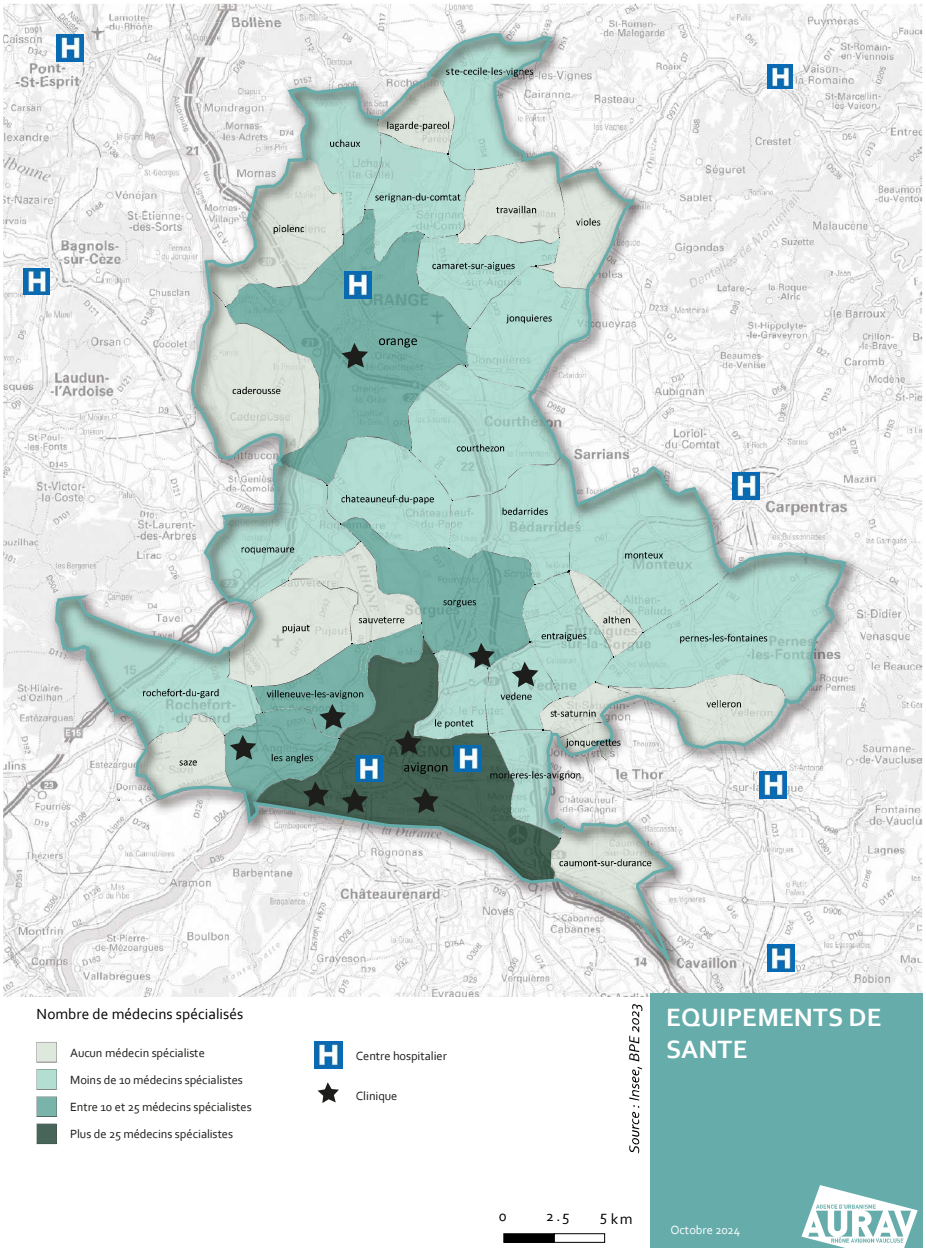

Fil à dérouler dans le projet de territoire

Garantir un niveau d'accueil démographique cohérent pour maintenir les équipements et offrir des services en adéquations.

7.3 L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON, UN ATOUT CONSIDÉRABLE À CONFORTER

Un bon maillage du primaire

L'ensemble des communes du SCoT dispose à minima d'une école maternelle et d'une école élémentaire, ou d'une école primaire accueillant l'ensemble des niveaux. Cette offre met en avant la qualité du maillage de proximité. Bien qu'existants, certains de ces établissements nécessitent toutefois des travaux de réhabilitation d'autant qu'ils sont dans des secteurs à enjeu, notamment dans et à proximité des périmètres Politique de la Ville où l'éducation représente une attente élevée.

L'offre dans le secondaire calquée sur l'armature urbaine

La localisation des établissements d'enseignement secondaire (collèges et lycées) reflète quant à elle l'armature urbaine du SCoT.

Le territoire compte 33 collèges localisés essentiellement sur les communes du cœur urbain. Toutefois, des établissements sont stratégiquement implantés sur l'ensemble du territoire de sorte à garantir la proximité de la majorité de la population scolarisée à un établissement.

Les lycées généraux et techniques sont tous situés dans les deux centralités urbaines d'Orange et d'Avignon, à l'exception de 5 établissements implantés à Monteux, Villeneuve-lès-Avignon, Vedène et Sorgues.

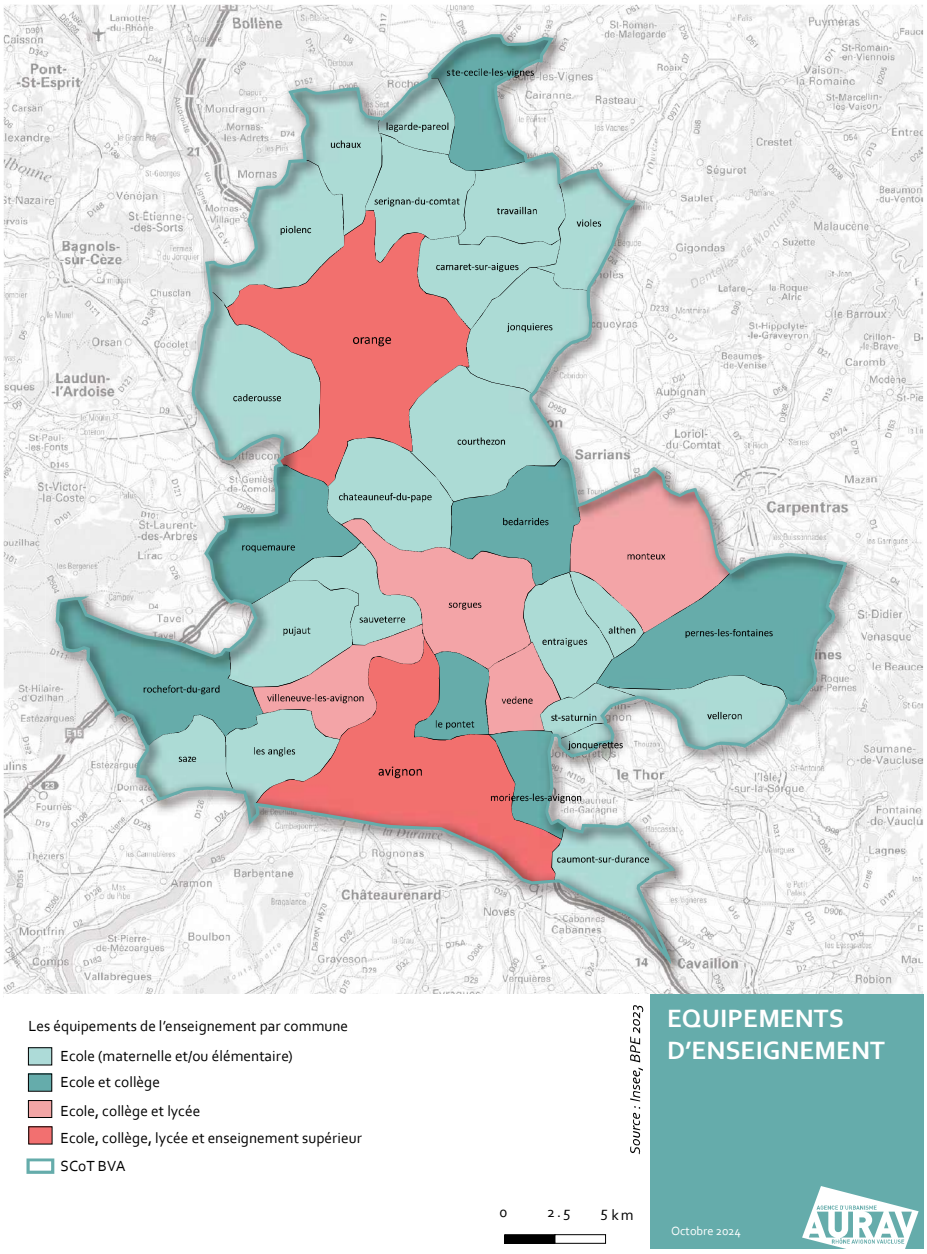

Un taux de scolarisation dans la moyenne

Le Grand Avignon a connu une légère baisse de sa population jeune entre 2015 et 2021 (0.5 point de pourcentage). En 2021, 79% des jeunes de 14 ans et moins étaient scolarisés et plus de 90% des enfants étaient scolarisés dans leur commune de résidence jusqu'à leurs 5 ans. Cela montre le maillage efficace des équipements scolaires, notamment de 1er cycle.

Les 3 autres territoires du bassin de vie ont un taux de scolarisation des jeunes autour de 80%, semblable au taux à l'échelle des départements du Gard et du Vaucluse.

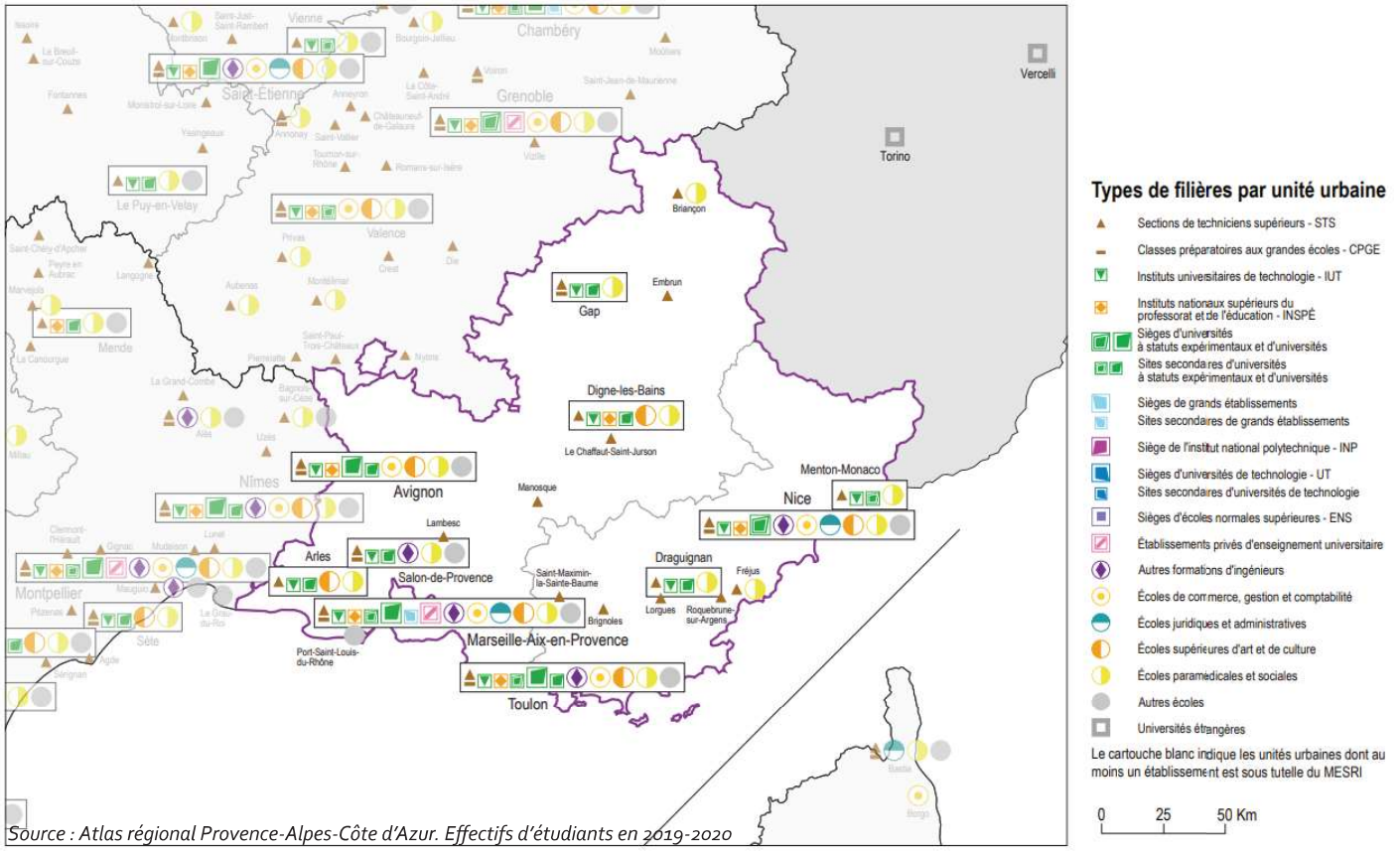

Source : Atlas régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Effectifs d'étudiants en 2019-2020

Avignon Université, tête de file de l'enseignement supérieur sur le territoire

L'enseignement supérieur est, quant à lui, uniquement localisé sur Avignon et est majoritairement structuré autour de 5 sites, dont 4 font partie d'Avignon Université :

- Le site Sainte-Marthe (campus Hannah Arendt), dans les murs de l'ancien hôpital de la ville, est le site principal qui regroupe trois des quatre UFR-ip de l'université ;
- Le site Pasteur (campus Jean-Henri Fabre) qui accueille l'UFR-ip sciences, technologie et santé ;
- Le site Chabran héberge la formation continue ;
- Le site de l'Agroparc (technopôle agroalimentaire) qui accueille, sur le campus Jean-Henri Fabre, des enseignements dans un grand nombre de domaines : agrosciences (en lien avec l'INRA), informatique, commerce, IUT, etc.

Bien qu'étant l'une des plus petites universités de France métropolitaine, elle est aussi l'une des plus anciennes (plus de 700 ans d'histoire) et continue d'attirer de nombreux étudiants : depuis 10 ans, les effectifs oscillent entre 6500 et 7000 étudiants, ce qui montre l'attractivité et la pertinence de son offre de formation.

Les enfants d'ouvriers et d'agriculteurs y sont fortement représentés, une situation à articuler à la géographie du territoire et à la structure de la population locale, mais aussi à l'offre de formation dans le domaine des agrosciences. En 2021-2022, l'université accueillait 40% d'étudiants boursiers et un public majoritairement féminins, avec environ 57% d'étudiantes inscrites dans l'ensemble des filières.

L'offre en enseignement supérieur sur le territoire du SCoT est complétée par :

- une cinquantaine d'écoles et organismes de formation initiale et continue dont plus de 30 CFA, l'Institut Méditerranéen de Formation, Recherche et Intervention Sociale, etc.;
- le Conservatoire à Rayonnement Régional Olivier Messiaen d'Avignon et ses antennes au Pontet et à Morières-lès-Avignon;
- le Conservatoire à Rayonnement Communal d'Orange;
- 46 autres écoles de danse, musique et théâtre agréées par le Département du Vaucluse.

Le déploiement d'une offre tournée vers les services, la viniculture et la viticulture est porté sur le territoire pour proposer une offre de formation en lien avec les métiers à pourvoir sur le territoire.

7.4 UN BON MAILLAGE TERRITORIAL DES SERVICES DE PROXIMITÉ, MAIS UNE ACCESSIBILITÉ À ASSURER

Un maillage efficace en services du quotidien

Avignon même concentre 40 % des services principaux (1 préfecture, 2 agences pôle emploi, 22 centres des finances publiques, 1 commissariat, 1 gendarmerie) et plus du tiers des services de proximité (poste, banque, services funéraires) du territoire.

L'aire urbaine d'Avignon, qui inclue ses communes limitrophes, concentre en revanche la moitié de l'ensemble des services au public.

Orange, en tant que second pôle urbain du territoire du SCoT, dispose également d'une dizaine de services publics qui rayonnent sur les communes alentour, dont 1 agence France Travail et 1 direction départementale des finances publiques.

Les communes du cœur urbain d'Avignon ont également une offre importante de services du quotidien, avec en moyenne 400 services répondant en partie aux besoins de leurs administrés. C'est notamment le cas du Pontet, de Sorgues, de Villeneuve-lès-Avignon et des Angles.

Viennent ensuite les communes d'Entraigues-sur-la-Sorgue, Vedène, Monteux et Pernes-les-Fontaines qui comptent entre 160 et 300 services au particulier.

Les communes du département gardois sont moins bien dotées en équipements et services du quotidien, en dehors de Villeneuve-lès-Avignon et des Angles. Roquemaure, Pujaut et Rochefort-du-Gard possèdent chacune néanmoins plus de cinquante équipements sur leur commune. Saze et Sauveterre, 35 à 40.

Les communes au nord d'Orange sont celles qui disposent de l'offre la plus faible en termes d'équipements et services du quotidien, avec en moyenne 30 services au particulier par commune.

Les principaux services de proximité sont assurés par les communes de Sainte-Cécile-lès-Vignes, Sérignan-du-Comtat et Violès. Le réseau France Services, en cours de déploiement à l'échelle nationale, est déjà implanté dans le bassin de vie: Camaret-sur-Aigues propose d'ores et déjà un service itinérant afin de rapprocher les habitants des services administratifs du quotidien.

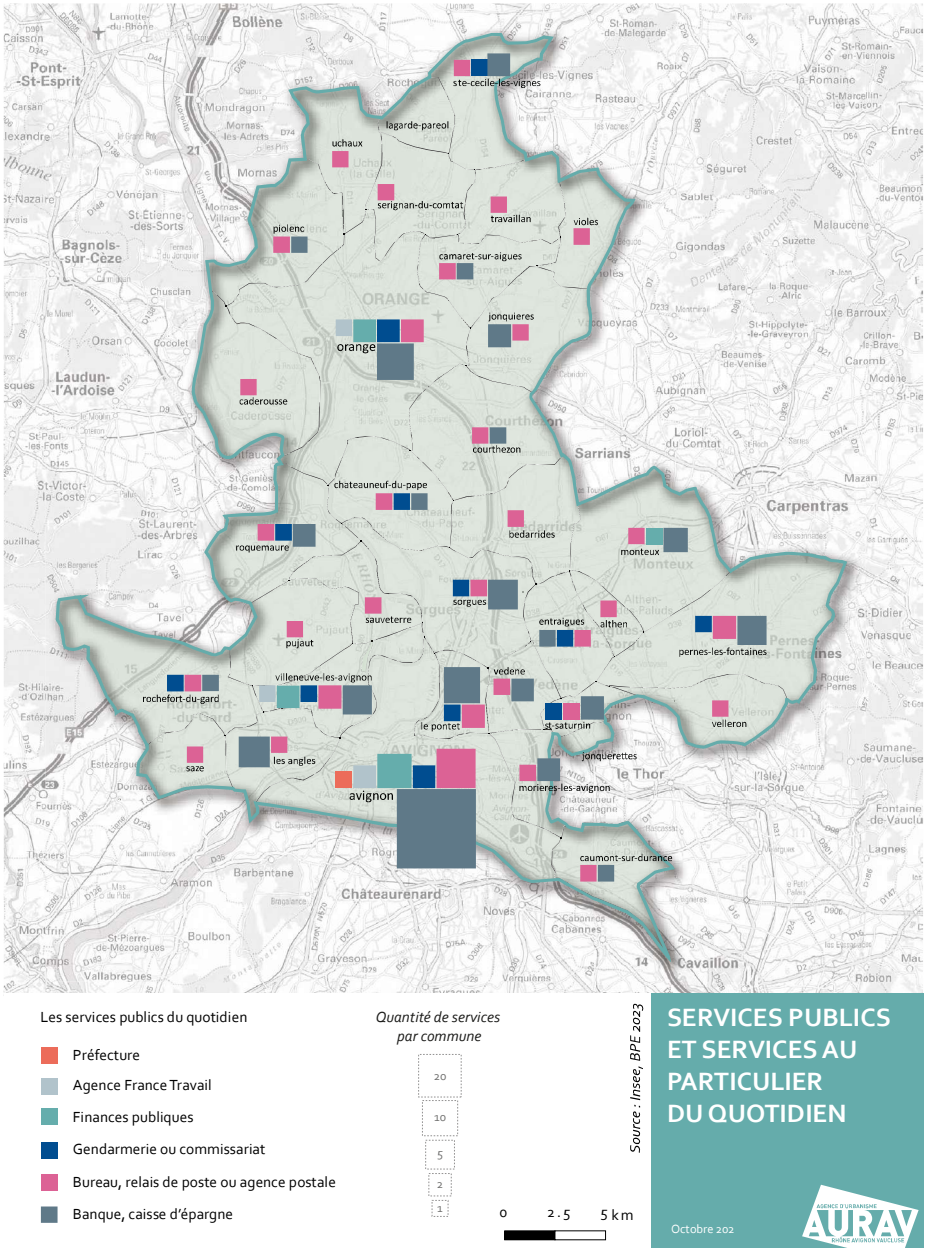

À noter qu'à l'exception de Lagarde-Paréol, l'ensemble des communes dispose d'un bureau ou d'un relai de poste. En revanche, 12 communes sur 34 ne disposent pas d'une agence bancaire, un service de proximité pourtant nécessaire notamment pour les publics éloignés du numérique. Enfin, pour 10 communes du territoire, le seul service public physiquement implanté sur le territoire communal reste la mairie.

Fil à dérouler dans le projet de territoire

Le maintien des services du quotidien est un réel atout pour le cadre de vie et l'attractivité des territoires.
Cet enjeu est essentiel pour le devenir du territoire.

L'accueil de la personne, un enjeu auquel sait répondre le territoire

En matière d'accueil dans le secteur de la petite enfance, le Bassin de Vie d'Avignon est très bien équipé avec un total de 54 EAJE recensées parmi lesquelles des crèches, des haltes-garderies, des centres multi-accueil et des jardins d'enfants; une offre qui répond à un besoin important puisqu'en 2021 plus de la moitié des ménages avait au moins 1 enfant.

Cette évolution positive, en particulier sur les petites communes villageoises périurbaines, témoigne des besoins issus des nouvelles populations au mode de vie plus urbain. Elle répond également aux contraintes de l'emploi partiel ou avec des horaires décalés, qui nécessite aux familles d'adapter leurs modes de garde et donc aux services de se diversifier, ce qui contribue à maintenir l'attractivité économique et résidentielle du territoire.

En 2023, les communes du SCoT accueillaient 34 hébergements pour personnes âgées et 23 hébergements pour adultes et enfants handicapés. Le territoire du SCoT compte également 7 Instituts Médico-Educatifs (IME) : 4 à Avignon, 2 à Orange et 1 à Monteux. En complément, il est doté de 55 services d'accueil et d'hébergement pour les publics en difficulté.

Le territoire abrite également plusieurs centres sociaux, associations et missions locales, qui sont des structures relais importantes dans l'accompagnement du public au quotidien, un des enjeux étant d'assurer leur accessibilité aux usagers les plus précaires.

La problématique de l'accueil du grand âge pose la question de l'accentuation de ce phénomène à l'avenir, inévitable au regard du vieillissement de la population déjà constaté. Si le territoire veut conserver sa population âgée, il doit repenser son offre dans les années à venir. Des initiatives voient déjà le jour depuis quelques années dans ce secteur: on constate en particulier le développement de solutions alternatives pour le logement, destinées aux personnes âgées isolées, mais pas encore en perte d'autonomie (habitat partagé, accueil familial, etc.).

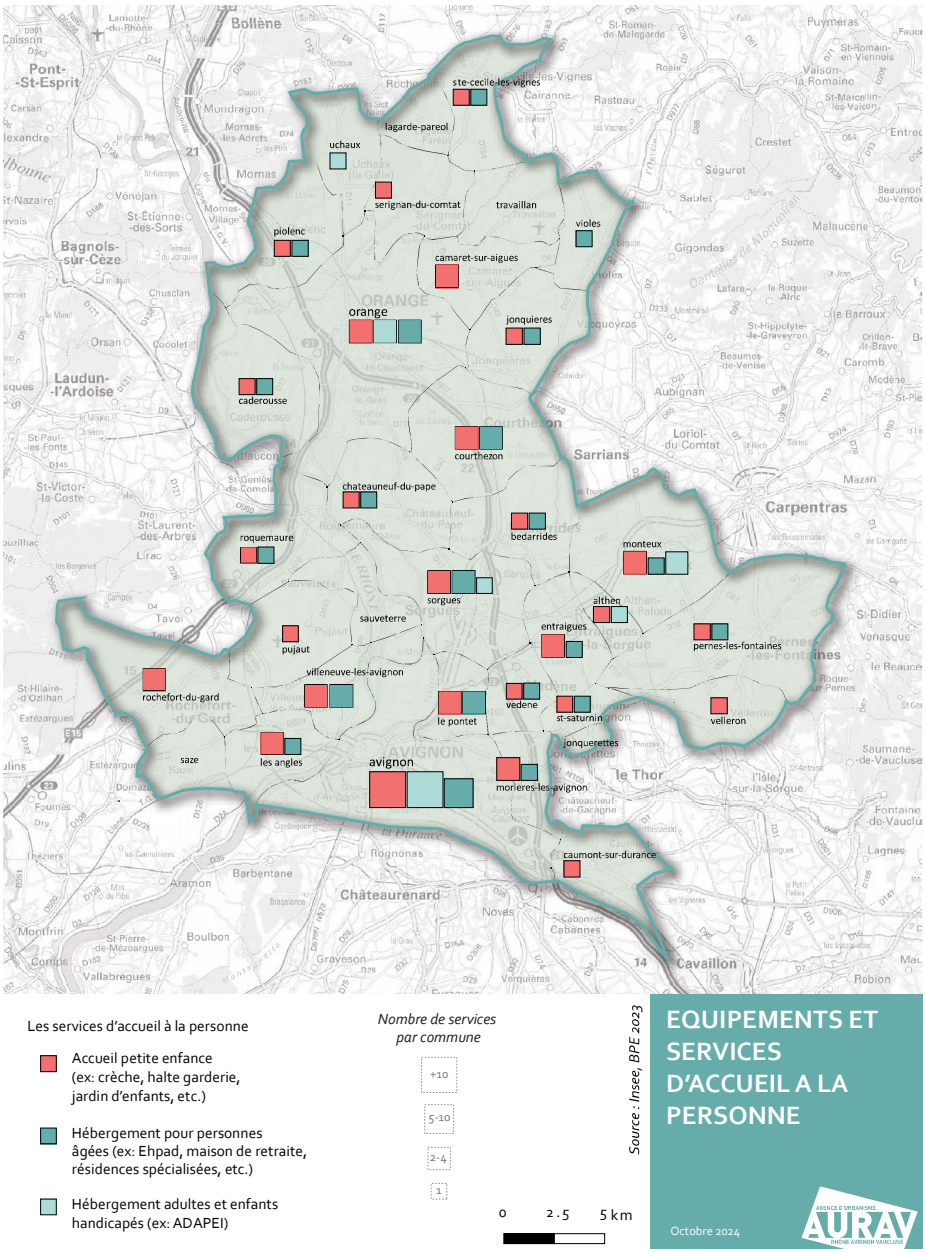

Les équipements spécifiques d'intérêt général : le cas particulier du centre pénitentiaire

Le Vaucluse dispose à ce jour d'un seul établissement pénitentiaire, dans la commune du Pontet. Le nombre de détenus excède depuis plusieurs années la capacité d'accueil de l'établissement.

Afin d'apporter une solution durable au phénomène de surpopulation carcérale, la construction d'un second établissement pénitentiaire entre Avignon et Carpentras a été considérée comme prioritaire pour le territoire.

En lien avec le plan national et l'objectif de créer 15 000 places supplémentaires à l'horizon 2027, un projet d'établissement pénitentiaire du Comtat Venaissin est porté par l'État sur la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue.

D'une capacité de 400 places, le projet s'implantera à proximité de la zone du Plan sur 15 ha. Il sera ainsi à équidistance des Tribunaux de Grande Instance d'Avignon et de Carpentras.

7.5 UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DIVERSIFIÉE

Le territoire du SCoT dispose d'une offre riche et variée avec plus de 700 équipements sportifs ouverts au public, à titre gratuit ou onéreux. Ils participent à la vie des communes et constituent de véritables lieux de rencontre intergénérationnelle et de socialisation, notamment pour les publics jeunes.

23% sont situés à Avignon, avec une gamme très étoffée : centre équestre, patinoire, plusieurs piscines, skatepark, gymnase, site d'escalade, etc.

Orange en abrite plus de 80 dont 3 centres équestres, un terrain de golf, une piscine et 3 salles de combat.

À l'exception de 4 communes situées au nord d'Orange, toutes disposent d'au moins un terrain de tennis et une salle de sport. L'ensemble des communes est en revanche équipé d'au moins un terrain de jeu extérieur (city-stade, terrain de foot, rugby ou basket, etc.).

Une dizaine de communes offre des équipements propices au développement touristique : c'est le cas de Caumont-sur-Durance, Sainte-Cécile-lès-Vignes ou encore Pujaut qui sont équipées de zones de baignade aménagée, d'équipements de sport de nature ou boucles de randonnée.

En complément, Monteux accueille 2 parcs d'attractions qui rayonnent à l'échelle du bassin de vie.

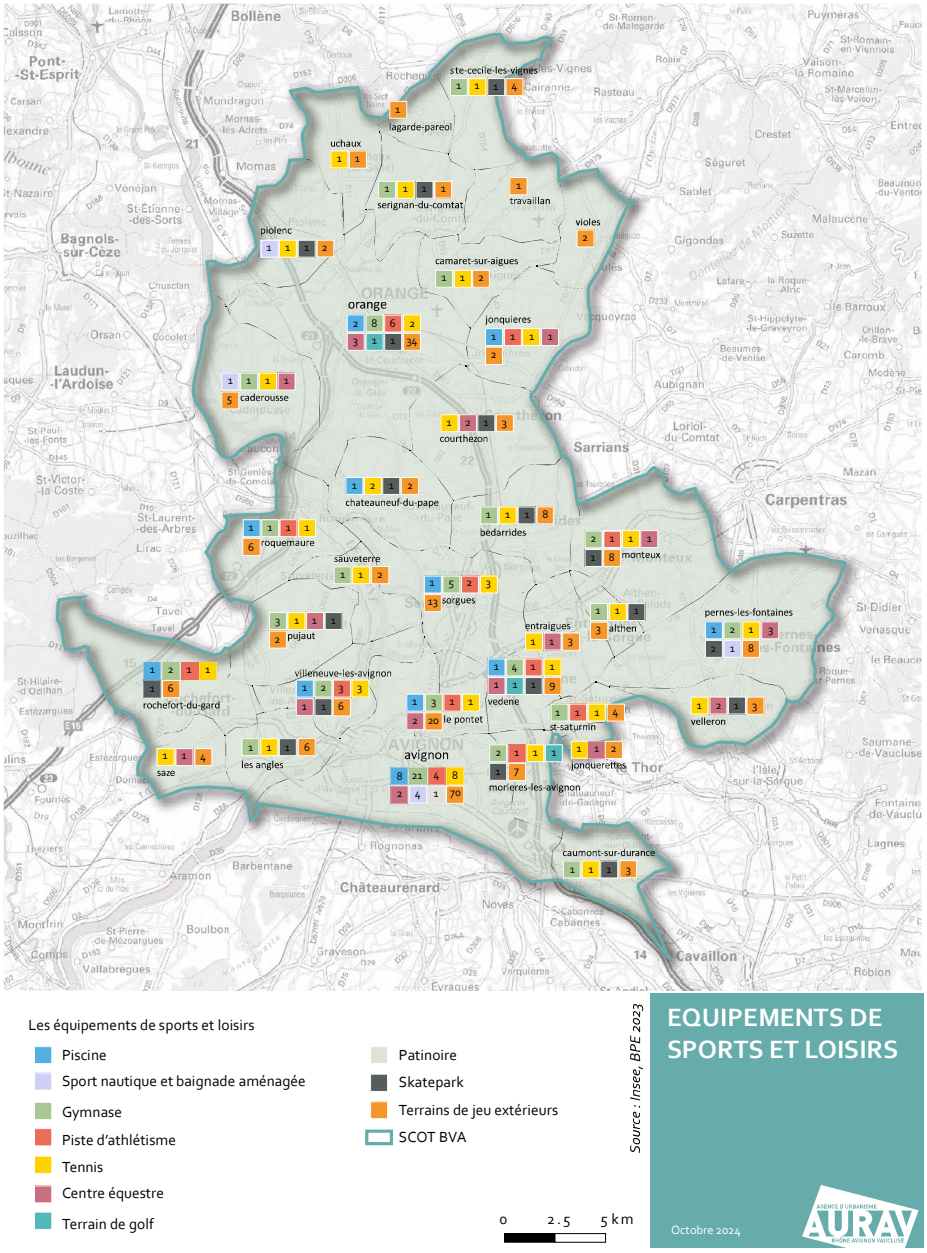

Le tourisme sportif, un atout pour l'attractivité du territoire

La pratique du vélo est de plus en plus développée à l'échelle du Vaucluse. Des itinéraires cyclables ont été matérialisés dans le Luberon, autour du Ventoux, de Vaison-la-Romaine et des Alpilles. Sur le territoire du SCoT, 7 itinéraires ont été réalisés depuis Châteauneuf-du-Pape vers Orange, de Courthézon vers Violès, de Camaret-sur-Aygues vers Sainte-Cécile-lès-Vignes, de Sérignan-du-Comtat vers Caderousse ou encore de Pernes-les-Fontaines vers l'Isle-sur-la-Sorgue.

La ViaRhôna et le Val de Durance, qui passent au cœur d'Avignon, ou encore la Via Venaissia vers Orange sont de véritables atouts pour développer le cyclo-tourisme et connecter les polarités du territoire vers les boucles cyclo-touristiques balisées. Une connexion avec les gares est un réel enjeu pour conforter cette pratique.

Le territoire du SCoT est aussi maillé par des sentiers de Grande Randonnée (GR) qui permettent aux amateurs de marche à pied de découvrir la richesse de ses paysages. Au départ d'Avignon, les sentiers 42 et 63 mènent jusqu'à la commune d'Uzès dans le Gard.

Au départ de Pernes-les-Fontaines, le parcours «Tour du Massif du Ventoux» propose une boucle de 3 jours au cœur des gorges de la Nesque, en passant par le Mur de la Peste. Enfin, le GR 4 fait la liaison entre Pont-Saint-Esprit et Grasse en passant par Sainte-Cécile-lès-Vignes.

7.6 UN PANEL D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS : DU QUOTIDIEN À L'EXCEPTIONNEL

Le Grand Delta Rhodanien : une concentration de sites patrimoniaux et culturels

Ce grand territoire bénéficie d'une concentration de patrimoines paysagers, naturels et culturels qui participent à son attractivité touristique et à sa renommée. Les lieux culturels d'intérêt métropolitain, c'est à dire dont l'envergure et le rayonnement sont d'ampleur régionale voire nationale et internationale, sont représentés sur les cartes ci-après :

- les sites patrimoniaux dont la plupart accueillent une programmation culturelle. Le palais des Papes d'Avignon, les arènes de Nîmes et d'Arles proposent par exemple régulièrement des spectacles, concerts et festivals de musique ;
- les opéras et grands théâtres antiques ;
- les principales salles de spectacle ;
- les grands ensembles naturels et paysagers ;
- les sites remarquables, dont certains sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les communes mettent régulièrement à l'honneur leur patrimoine. L'une des manifestations les plus connues sont les Journées européennes du patrimoine, qui ont lieu chaque année au mois de septembre et mobilisent de nombreux visiteurs autour des principaux sites culturels et patrimoniaux locaux. En 2024, 126 animations étaient recensées sur l'ensemble du département du Vaucluse, dont une trentaine à Avignon et une dizaine à Orange.

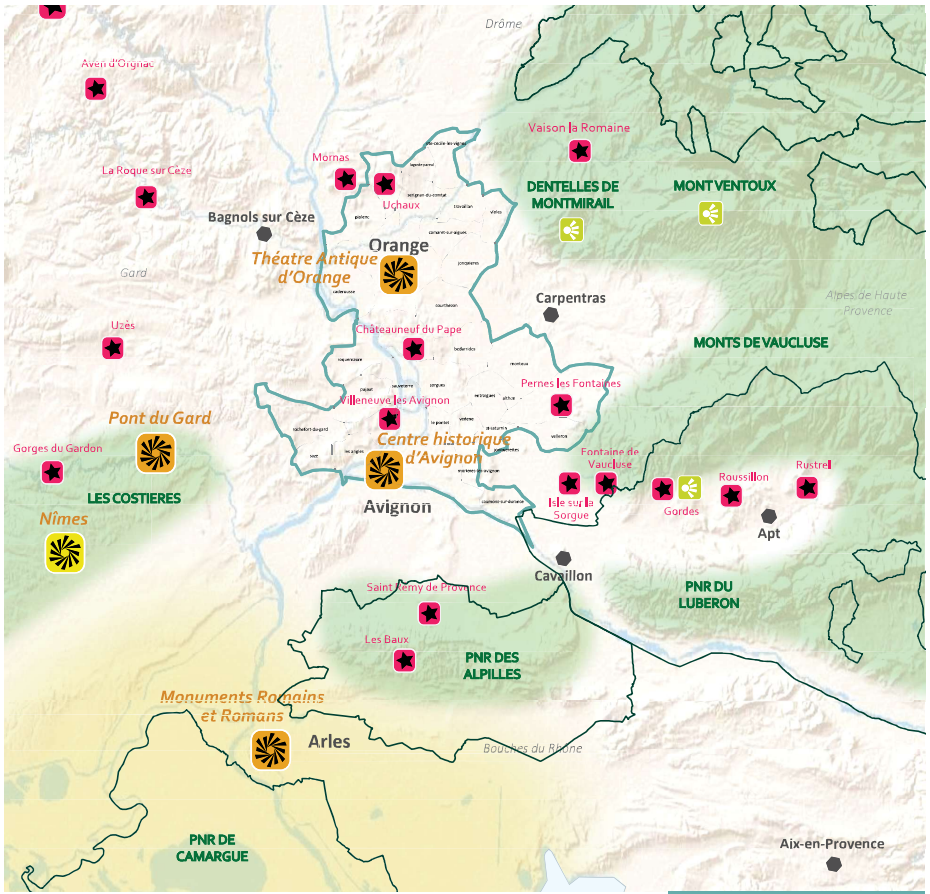

Patrimoine mondial de l'UNESCO

Classement au patrimoine mondial de l'UNESCO en cours

Principaux sites touristiques

Points de vue

Espaces naturels et paysagers majeurs, récréatifs

Parcs Naturels Régonaux

Source : AURAV 2024

PRINCIPAUX LIEUX TOURISTIQUES

Octobre 2024

AURAV

SOUS QUEL ANGLE ABORDER LA CULTURE DANS UN SCOT ?

Ce chapitre a pour objectif de traiter plus spécifiquement des lieux d'accueil permanent de manifestations à dominante culturelle et/ou qui ont un impact sur le fonctionnement et l'aménagement du territoire. L'objet est aussi de recenser les éléments qui peuvent faire l'identité et la renommée du territoire. La culture est une thématique transversale qui touche plusieurs dimensions de l'aménagement. Elle est donc également abordée dans :

- le chapitre sur l'économie créative qui comprend notamment une analyse des activités économiques culturelles (gestion des musées, sites et monuments; gestion des salles de spectacles, arts du spectacle vivant)
- le chapitre consacré au tourisme
- le chapitre concernant l'analyse paysagère et le patrimoine

Les lieux patrimoniaux

Le territoire du Bassin de Vie d'Avignon est riche de nombreux monuments et sites qui font partie intégrante du paysage et contribuent à sa mise en valeur. On trouve notamment :

- le secteur sauvegardé d'Avignon, qui compte un important patrimoine historique reconnu à l'échelle internationale comme le Palais des Papes et le Pont Bénezet, patrimoine mondial de l'UNESCO.
- les anciens AVAP / ZPPAUP sur les centres-villes de Pernes-les-Fontaines et autour du château de Brantes à Sorgues, auxquels se substituent désormais les SPR.
- Des sites classés et inscrits dans de nombreuses communes : le théâtre antique romain à Orange, la plaine de l'abbaye à Villeneuve-lès-Avignon, le domaine de Roberty au Pontet, le sanctuaire Notre-Dame-de-Grâce à Rochefort-du-Gard, le village de Sérignan-du-Comtat ou encore la chapelle et les ruines du château d'Uchaux.

Les noyaux villageois, par leur qualité et leur typicité, participent également à l'identité culturelle du territoire :

- Pernes-les-Fontaines a été labellisée «Métiers d'art», mettant en avant les savoir-faire locaux ;
- Avignon et Châteauneuf-du-Pape mettent à l'honneur le patrimoine culinaire du territoire avec l'aménagement de sites oenotouristiques des Côtes-du-rhône ;
- Villeneuve-lès-Avignon et Sorgues permettent de découvrir des jardins remarquables d'antan ;
- Sérignan-du-Comtat sensibilise à la nature et aux insectes grâce au Naturoptère et au Hamas de Fabre ;
- Piolenc dédie un musée à l'histoire de la Nationale 7, infrastructure pionnière du territoire.

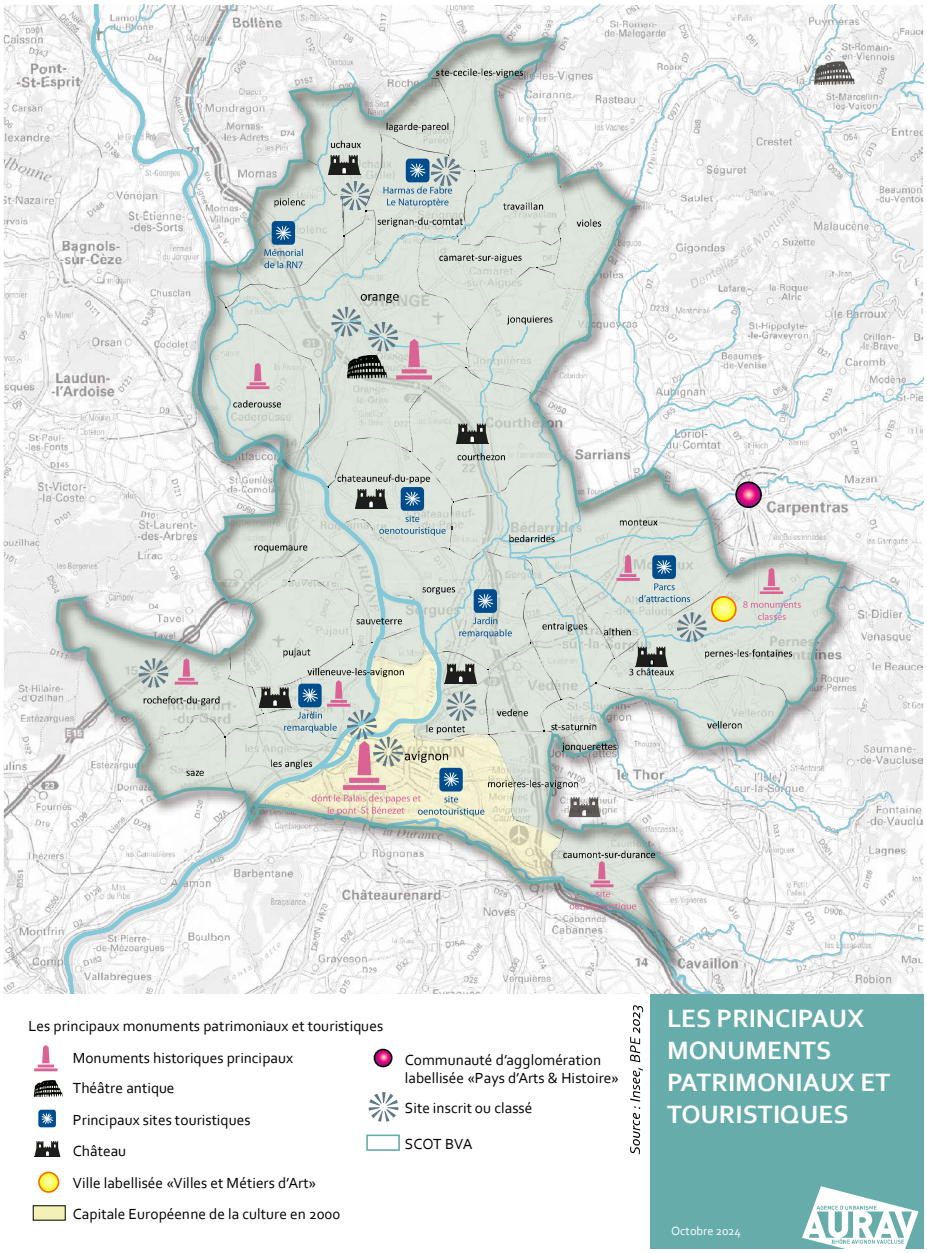

Les principaux monuments patrimoniaux et touristiques

- Monuments historiques principaux
- Théâtre antique
- Principaux sites touristiques
- Château
- Ville labellisée «Villes et Métiers d'Art»
- Capitale Européenne de la culture en 2000
- Communauté d'agglomération labellisée «Pays d'Arts & Histoire»
- Site inscrit ou classé
- SCOT BVA

Source : Insee, BPE 2023

LES PRINCIPAUX MONUMENTS PATRIMONIAUX ET TOURISTIQUES

Octobre 2024

AURAV

Les lieux de spectacles permanents

Le territoire compte de nombreux cinémas : 2 multiplex à Avignon et Le Pontet et 7 cinémas proches des centralités urbaines d'Avignon et Orange.

Outre un opéra à Avignon et le théâtre antique à Orange, les salles de spectacles et les théâtres jalonnent de nombreuses communes du SCoT, faisant du Bassin de Vie d'Avignon un des mieux dotés de France en la matière, notamment pour les théâtres : rien qu'à Avignon, on compte plus d'une centaine de lieux de représentation.

Le parc Alexis Gruss , à Piolenc, est spécialisé dans l'art équestre.

Depuis l'inauguration en 2017 de l'Opéra Confluences, la ville d'Avignon dispose d'un deuxième lieu d'une capacité d'accueil supérieure à 1 000 personnes, avec le Parc des expositions.
À l'échelle du territoire du SCoT, les principales salles de spectacles peuvent accueillir au total plus de 30 000 usagers.

Festivals et manifestations

Le territoire du Bassin de Vie d'Avignon compte des centaines de manifestations durant l'année, dont certaines sont d'envergure internationale :

- Le festival d'Avignon est la plus importante manifestation de théâtre et de spectacle vivant de France et du monde ;
- Avignon, film festival ;
- Festival de danse contemporaine les Hivernales ;
- Lesrencontrescinématographiques euro-américaines ;
- Les Chorégies d'Orange, festival d'opéra et de musique classique ;
- Festival de Jazz et Blues d'Avignon et d'Orange ;
- Le feu de Monteux, un des plus grands feux d'artifice au monde avec 40 000 visiteurs.

Au-delà des deux principales polarités du territoire, d'autres manifestations d'intérêt régional ou local se tiennent sur le territoire :

- Festival du polar à Villeneuve-lès-Avignon ;
- Fête de la Véraison à Châteauneuf-du-Pape autour de l'époque médiévale ;
- Festival de rue Font'arts à Pernes-les-Fontaines (théâtre et musique);
- Festival du cheval à Avignon ;
- Fête irlandaise et fête de la musique à Lagarde-Paréol ;
- Fête de l'ail à Piolenc ;

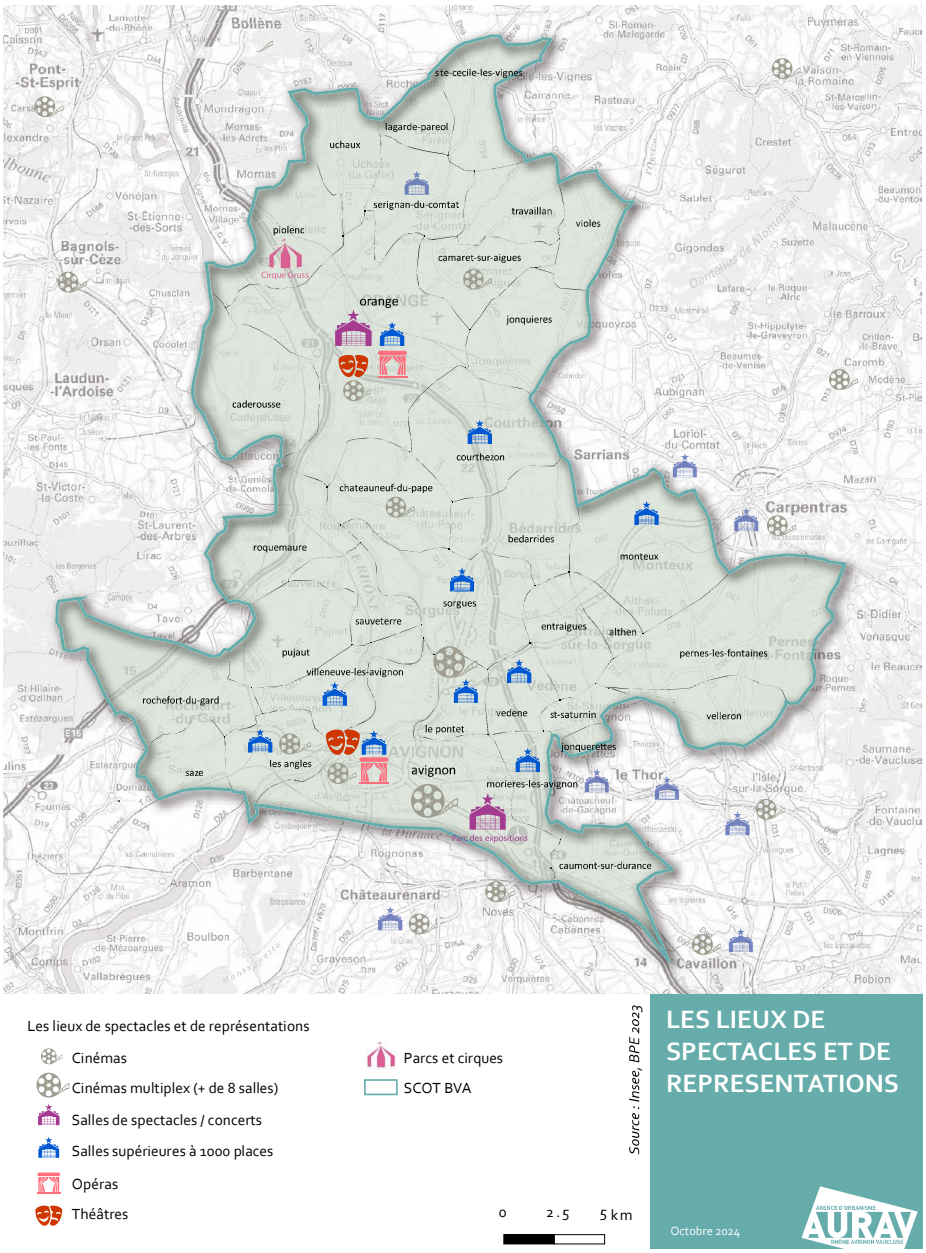

- Festival d'Orgue de Caumont-sur-Durance ;
- Fête des vendanges sur de nombreuses communes.

Globalement, le bassin de vie d'Avignon offre de nombreuses activités culturelles, patrimoniales, sportives et de loisirs, tout au long de l'année, qu'il convient de maintenir.

7.7 LE NUMÉRIQUE, UN LEVIER POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le déploiement d'un réseau numérique efficient presque achevé

La couverture numérique du territoire exprime le niveau de service qu'est susceptible d'utiliser la population via une connexion internet.

Le Nœud de Raccordement Abonnés (NRA) centralise l'équipement utile à la diffusion locale du service. En zone dégroupée, d'autres opérateurs que France Télécom peuvent fournir un accès internet aux habitants. Plus on est loin du NRA, moins le débit est élevé.

La carte ci-après montre l'état d'avancement du déploiement de la fibre sur le territoire : au 2d semestre 2024, la majorité de la population était éligible au raccordement à la fibre. Pour 9 communes toutefois, seulement 50 à 80% des locaux y sont pour le moment éligibles. Il s'agit principalement de communes éloignées des centralités urbaines, hormis Sorgues qui a un profil plus atypique.

En septembre 2024, la totalité du territoire du SCoT était couverte par la fibre, disponible auprès de 4 opérateurs de réseau. Le principal enjeu pour les entreprises comme pour les particuliers n'est donc plus tant la couverture du territoire en offre numérique, mais plutôt son débit.

En effet, même si de nombreux consommateurs au sein du SCoT disposent d'une offre minimale (< 3Mbit/s), celle-ci ne permet plus de répondre aux nouveaux services et usages en ligne qui consomment davantage de bande passante. En 2015, on estimait que pour un usage confortable de consultation sur internet, le débit doit être au minimum de 5 Mbit/s. Avec l'accroissement de l'usage d'internet (appareils connectés, loisirs numériques, télétravail, etc.), ce seuil est maintenant estimé à 8 Mbit/s.

En 2024, la plupart des centres-villes offrent un débit de 1 Gigabit/s ou plus. On constate en revanche une forte proportion des adresses dont le débit maximum est de moins de 6Mbits/s. Celles-ci sont localisées en périphérie des centres et globalement dans toutes les zones peu denses, ce qui questionne sur l'écart entre la couverture théorique du territoire et l'accessibilité au très haut débit en pratique.

Le bilan du STDAN

Le département de Vaucluse a adopté son dernier Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) par délibération en 2017. À travers ce schéma, il visait à ce que 100 % du Vaucluse soit connecté au très haut débit en 2022.

Pour atteindre cet objectif et échelonner les investissements, deux actions complémentaires ont été menées :

- Contrôler et faciliter les déploiements privés, qui concernaient 13 communes du SCoT dont le cœur urbain du territoire. Pour cela, l'opérateur Orange devait terminer la couverture FttH au plus tard au 31 décembre 2020. En juin 2024, le taux de couverture théorique en FttH était estimé par l'ARCEP à 84%. Ayant du retard sur leur engagement, l'opérateur s'est engagé à avoir couvert 98.5% du territoire avant la fin de l'année 2025 ;
- Équiper en FttH la zone d'initiative publique, c'est-à-dire la part du territoire sur laquelle le Département s'est engagé à déployer la FttH. À l'exception de Châteauneuf-du-Pape, équipée dans le cadre du premier plan de déploiement, le reste du territoire du SCoT (partie vauclusienne) devait être équipé dans le cadre du deuxième plan de déploiement à l'horizon 2022.

En ce qui concerne les communes du SCoT situées dans le Gard, le département dépend du SDTAN Occitanie.

DÉFINITIONS

Un réseau très haut débit est un réseau d'accès à Internet qui permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos, etc.) dans un temps court. Cet accès à Internet est considéré à « très haut débit » dès que le débit est supérieur à 30 Mégabits par seconde.

Du point de vue technique, l'accès à Internet est fourni par un réseau de communication électronique. Historiquement, différents types de réseaux ont été déployés sur le territoire pour répondre à l'évolution des besoins de communication :

- Le réseau téléphonique historique, à partir duquel a été déployée la technologie « ADSL »
- Le réseau « câblé », initialement mis en place pour proposer des services de télévision, dont la modernisation permet de fournir un accès à Internet par la technologie dite « DOCSIS »
- Le réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné ou FttH pour « Fiber to the Home » : spécifiquement déployé pour proposer un accès à Internet.
- Le satellite
- Les réseaux hertziens terrestres, qui permettent de fournir un accès à Internet par des ondes radio : ils regroupent les technologies WiMAX, WiFi et LTE (« Long Terme Évolution »).

Source : Observatoire France THD

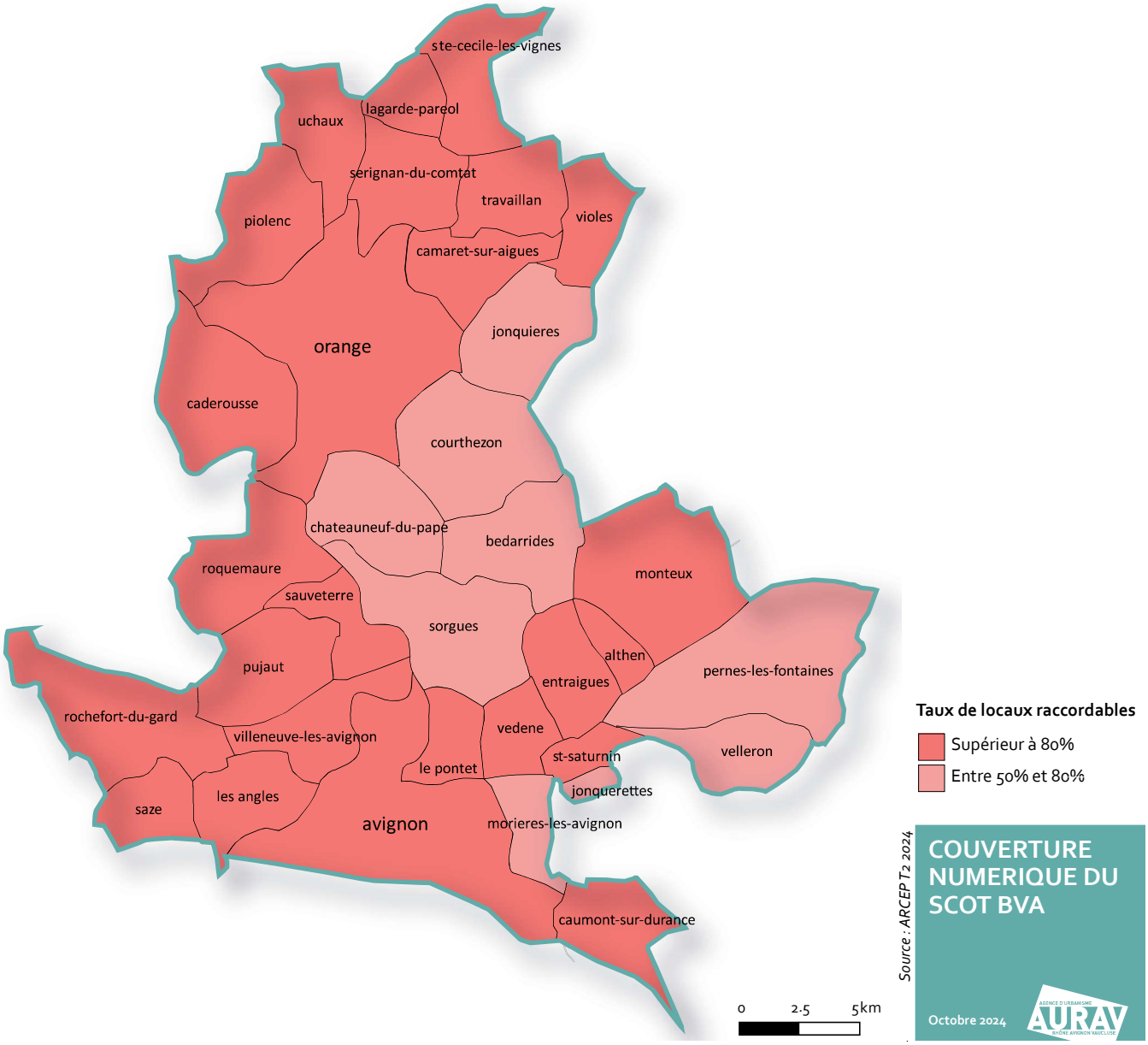

Hormis les communes de Rochefort-du-Gard, Saze, Les Angles et Villeneuve-lès-Avignon qui font partie d'une AMII confirmant l'intérêt des opérateurs privés, la couverture numérique à Très Haut Débit des communes de Sauveterre, Pujaut, Roquemaure, est prévue pour 2025, via l'action du Conseil Départemental.

Ainsi à l'horizon 2022, plus de 90 % du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon est couvert par le FttH, offrant un véritable levier pour l'accès au service en ligne de la population, mais aussi économique pour l'ensemble des entreprises qui le composent.

Concernant la couverture 4G, l'ensemble du territoire du Bassin de Vie d'Avignon dispose de cette technologie, dont au moins deux opérateurs fournissent le service.

DÉFINITIONS

Les réseaux mobiles 4G (ou 4e génération) sont aux réseaux 3G existants ce que la fibre optique est aux réseaux ADSL sur câble téléphonique. La spécificité de la 4G est le passage à une structure IP (Internet Protocol) pour le transport des communications vocales et des SMS sous forme de paquet de données. La 4G introduit ainsi du très haut débit pouvant aller jusqu'à 150 Mbit/s.

Aujourd'hui, au regard de la croissance de la connectivité de notre société, il est prévu à l'échelle nationale que la 5G soit déployée à l'horizon 2030.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

Globalement, le territoire du Bassin de vie d'Avignon bénéficie d'un très bon niveau de services. Le maintien, voire le confortement d'un niveau d'équipement sur l'ensemble du bassin de vie, notamment sur Avignon, Orange et le reste du cœur urbain est un enjeu majeur pour son attractivité résidentielle, économique et touristique .

Pour ce faire, le territoire doit composer avec ce qui le caractérise :

- Une organisation urbaine multipolaire avec de nombreuses communes attractives et bien équipées qui bénéficient de services et équipements de gammes intermédiaires ;
- Des équipements structurants, comme les lycées ou les centres de santé, concentrés sur Avignon et Orange puis dans les villes situées dans la périphérie d'Avignon (Les Angles, Villeneuve-lès-Avignon, Le Pontet, Sorgues) ;
- L'Université d'Avignon, un atout indéniable d'attractivité du territoire qui doit être conforté ;
- Une diminution du nombre de médecins généralistes qui complique l'accès aux soins pour les nouveaux arrivants ;
- Des équipements et des évènements culturels de renommée internationale, qui participent au rayonnement et à l'attractivité touristique du territoire ;
- Une bonne couverture numérique du territoire, mais qui cache des disparités, notamment sur les communes au nord du bassin de vie.

Face à ces constats, la stratégie à mener dans le cadre du SCoT doit permettre de répondre aux enjeux suivants :

- Comment conserver un bon niveau d'équipements en lien avec l'évolution démographique ?
- Comment le niveau d'équipements contribue à conforter l'armature urbaine, ou à l'équilibrer ?
- Quelles complémentarités avec les pôles structurants situés en périphérie du SCoT ?
- Comment aller au-delà du déploiement du très haut débit, dans un souci de réduction de la fracture numérique ?
- Comment faciliter l'accessibilité aux équipements par les transports et les modes de déplacement doux dans une logique de proximité ?

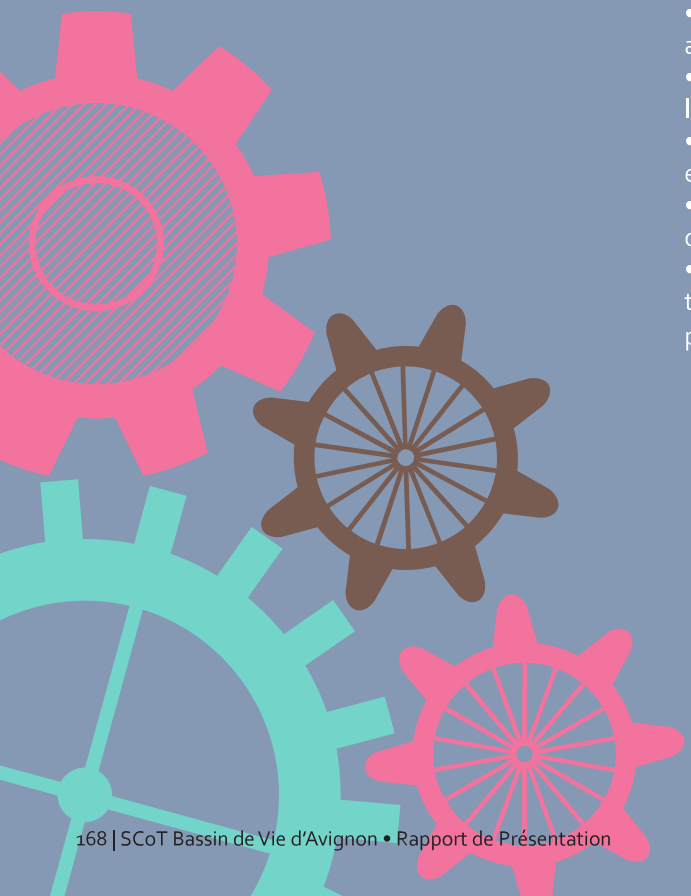

8/ DES MOBILITÉS MARQUÉES PAR L'USAGE DE LA VOITURE, MAIS UNE MEILLEURE ARTICULATION URBANISME/TRANSPORTS QUI PEUT CHANGER LA DONNE

Le territoire du SCoT du bassin de vie d'Avignon connaît une situation géographique privilégiée au niveau régional, national et européen, au carrefour des nombreux flux du couloir rhodanien et de l'arc méditerranéen, de l'Italie à l'Espagne, générant un transit important.

Cette position charnière dans le delta Rhône Méditerranée en fait un territoire d'échanges et lui confère une très bonne accessibilité routière, fluviale et aérienne. Tous les modes de transport sont en effet représentés. Les flux dans le territoire concernent aussi bien les déplacements journaliers, locaux, que les flux touristiques, économiques, de transit, et le fret lié à différents secteurs d'activités.

La présence d'infrastructures majeures routières et ferroviaires fait du Bassin de Vie d'Avignon un territoire «à proximité des métropoles» : Montpellier, Aix/Marseille et Lyon.

Grâce au TGV, le territoire est à moins d'une heure de ces deux capitales régionales (respectivement 35 et 50 minutes de trajet en TGV). Depuis la mise en service de la gare d'Avignon TGV en 2001, la ville dispose d'une bonne desserte nationale et internationale avec des liaisons vers Paris, Madrid, Bruxelles ou Francfort.

Avignon profite de sa situation de carrefour autoroutier entre les axes A9 et A7. Ce réseau permet une bonne desserte vers Nîmes/Montpellier et Aix-en-Provence/Marseille.

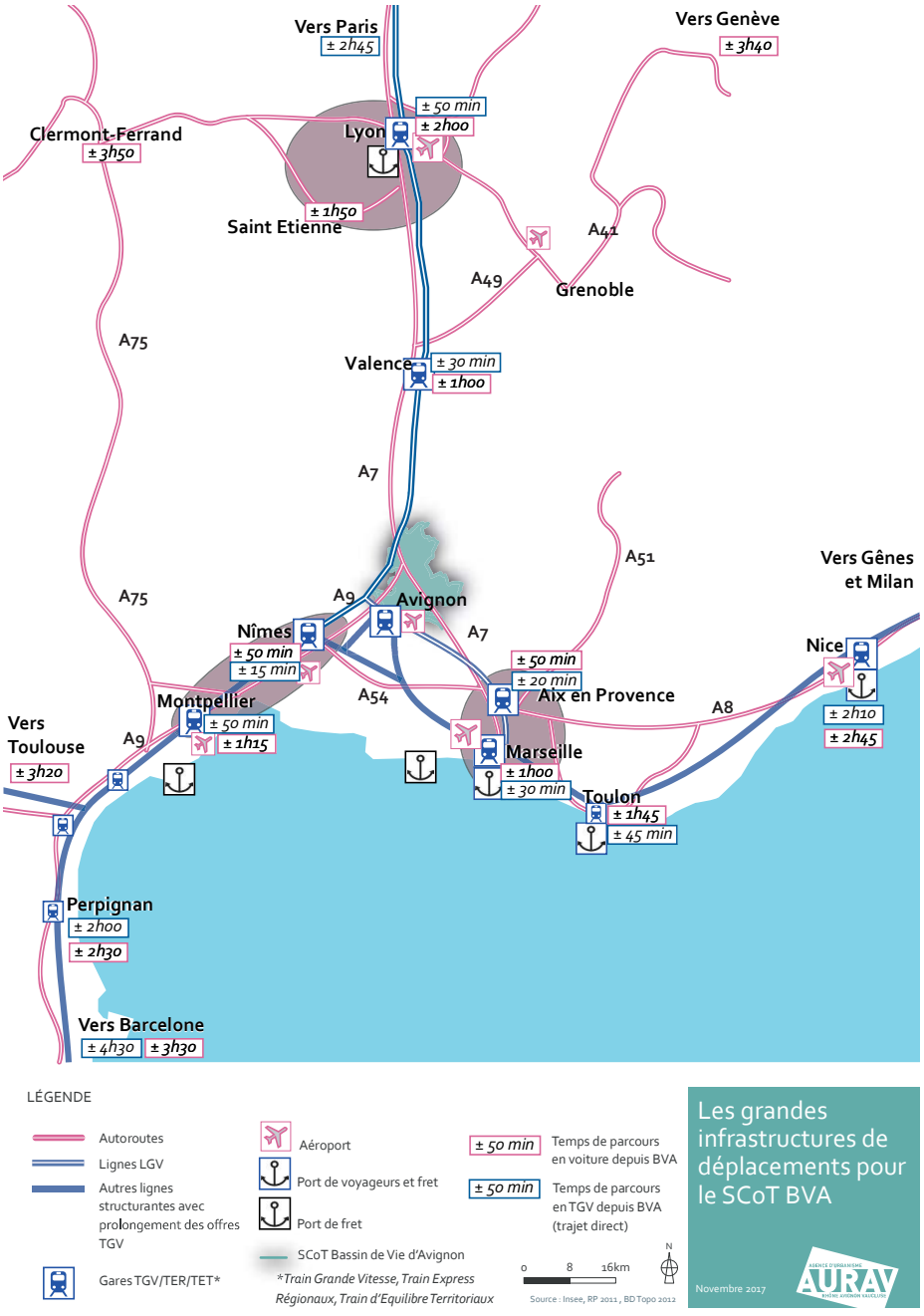

8.1. UN TERRITOIRE AUX NOMBREUX ÉCHANGES

Un bassin d'emploi qui retient 80 % de ses actifs résidants sur le territoire

En 2020, la population active du Bassin de Vie d'Avignon s'élevait à 114 360 personnes. Parmi ces actifs, 80 % (91 720) résident et travaillent sur le territoire du SCoT.

Des flux sortants principalement orientés vers les autres territoires de Vaucluse

Chaque jour, 22 640 actifs résidants sur le Bassin de Vie d'Avignon sortent du territoire pour aller travailler. Les deux principales destinations pour ces actifs sont le SCoT du Bassin de Vie de Cavaillon, Coustellet, L'Isle-sur-la-Sorgue (4 662 actifs) et le SCoT Arc Comtat Ventoux (4 658 actifs). Ensuite les flux les plus importants s'orientent vers le sud et le nord-ouest.

En dehors du Vaucluse, des flux importants vers le Gard, le nord des Bouches-du-Rhône et le Tricastin

On recense 3 300 actifs se déplaçant vers le SCoT du Pays d'Arles, 2 600 actifs vers le SCoT du Gard Rhodanien, 2 450 vers la Métropole Aix-Marseille-Provence, 1 015 vers le SCoT Sud Gard et 2 390 vers le SCoT Rhône Provence Baronnies, notamment vers le Tricastin (Nord Vaucluse-Sud Drôme autour de Bollène et Pierrelatte). Les flux vers les autres territoires de SCoT restent limités.

On note que plus de 3 000 actifs se rendent dans d'autres territoires de France.

DÉFINITIONS :

Actif «entrant» : actif venant travailler sur une commune dans laquelle il ne réside pas

Actif «sortant» : actif allant travailler sur une autre commune que celle où il réside

Actif «stable» : actif qui réside et travaille sur la même commune

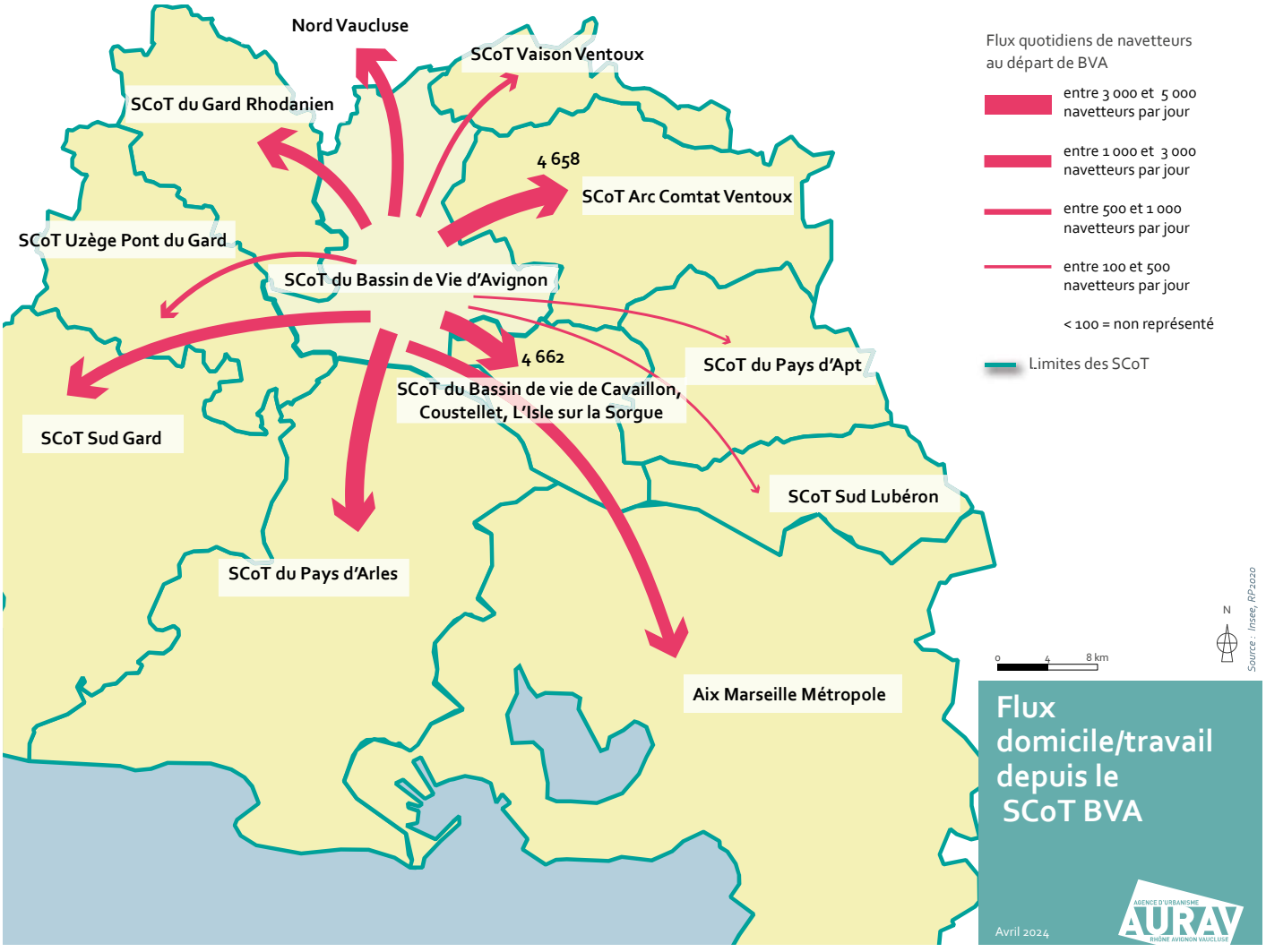

Un territoire qui attire quotidiennement 35 550 actifs non résidents

Avec des mobilités **entrantes plus importantes** que les flux sortants, le Bassin de Vie d'Avignon exerce une attractivité sur les territoires voisins.
35 550 actifs non résidents viennent chaque jour travailler dans le Bassin de Vie d'Avignon. Les deux flux majeurs proviennent du SCoT de l'Arc Comtat Ventoux et SCoT du Pays d'Arles avec respectivement 7 870 et 7 175 navetteurs par jour.

À l'est du territoire, on recense un flux important avec 5 640 actifs en provenance du SCoT du Bassin de Vie de Cavaillon, Coustellet et L'Isle-sur-la-Sorgue.

À l'ouest du territoire en provenance du Gard, on recense 3 680 actifs depuis le SCoT du Gard Rhodanien, 2 330 depuis le SCoT Uzège Pont du Gard et 1 900 actifs en provenance du SCoT Sud Gard.

On compte également 2 030 navetteurs en provenance de la métropole d'Aix-Marseille au sud, et 2 630 en provenance du nord Vaucluse (SCoT Rhône Provence Baronnies).

Cette situation reflète une certaine attractivité du Bassin de Vie d'Avignon qui regroupe plusieurs pôles d'emplois majeurs de l'espace rhodanien et une part importante des activités économiques du Vaucluse. Le territoire possède également une certaine autonomie. De plus, on constate que la part d'actifs stables est relativement constante depuis 2006 en oscillant autour de 80 %.

REPÈRES :

SCoT du Bassin de Vie d'Avignon : près de 35 550 actifs non résidents viennent y travailler quotidiennement, soit 28 % de l'ensemble des actifs travaillant sur ce SCoT.

SCoT du sud Gard : 20 000 actifs non résidents viennent y travailler quotidiennement, soit 15 % de l'ensemble des actifs travaillant sur ce SCoT.

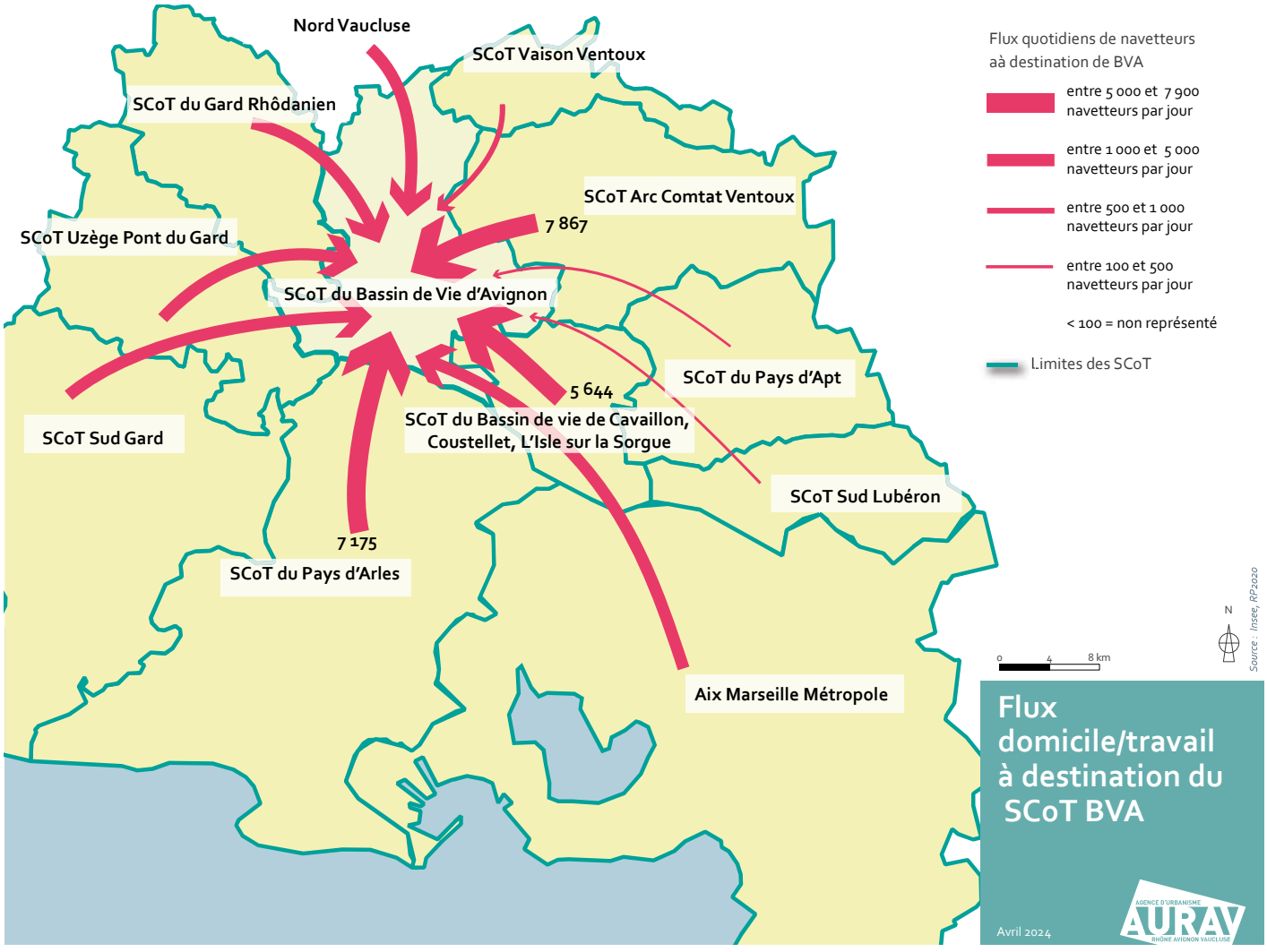

8.2. UN BASSIN DE VIE INSCRIT DANS UNE AIRE URBAINE TRÈS ÉTENDUE ET MULTIPOLAIRE

Une aire urbaine structurée autour de 4 pôles d'emplois majeurs dont 2 dans le SCoT…

Sur les 114 360 actifs du Bassin de Vie d'Avignon, 91 720 effectuent un déplacement domicile-travail interne au SCoT. Seulement 22 640 actifs quittent le territoire pour aller travailler alors qu'ils sont 35 550 à venir y travailler quotidiennement.

Sur le territoire de l'aire urbaine d'Avignon, les déplacements domicile/travail sont structurés autour de 4 pôles d'emplois majeurs : Orange, Carpentras, Cavaillon et Avignon le principal.

Les villes d'Orange, Cavaillon et Carpentras captent les flux domicile/travail pour les communes de leurs premières couronnes, plus de 3 000 flux pour Orange, près de 4 000 pour Carpentras. Elles peuvent ainsi être définies comme des villes relais.

On note la situation toute particulière de la commune du Pontet qui est la principale destination pour les actifs sortants résidant sur la commune d'Avignon (1 060 actifs par jour), mais qui représente également le plus important émetteur de navetteurs vers Avignon soit 2 115 actifs par jour. Cette situation s'explique par la présence de la zone commerciale d'Avignon Nord, pôle d'emplois majeur sur le secteur, avec le développement d'activités industrielles et commerciales qui lui offre un rayonnement important complémentaire à celui d'Avignon.

MÉTHODE :

Analyse du flux dominant par commune (hors actifs «stables»)
Seuls les flux supérieurs à 200 ont été cartographiés.
Une ville est dite «polarisée» si son principal flux d'actifs «sortants» est envoyé vers une autre ville pour laquelle la somme des actifs «entrants» est supérieure à celle des actifs «entrants» dans la commune polarisée.
Une ville est dite «relais» si elle polarise une autre ville, mais qu'elle est elle-même polarisée par une autre ville.

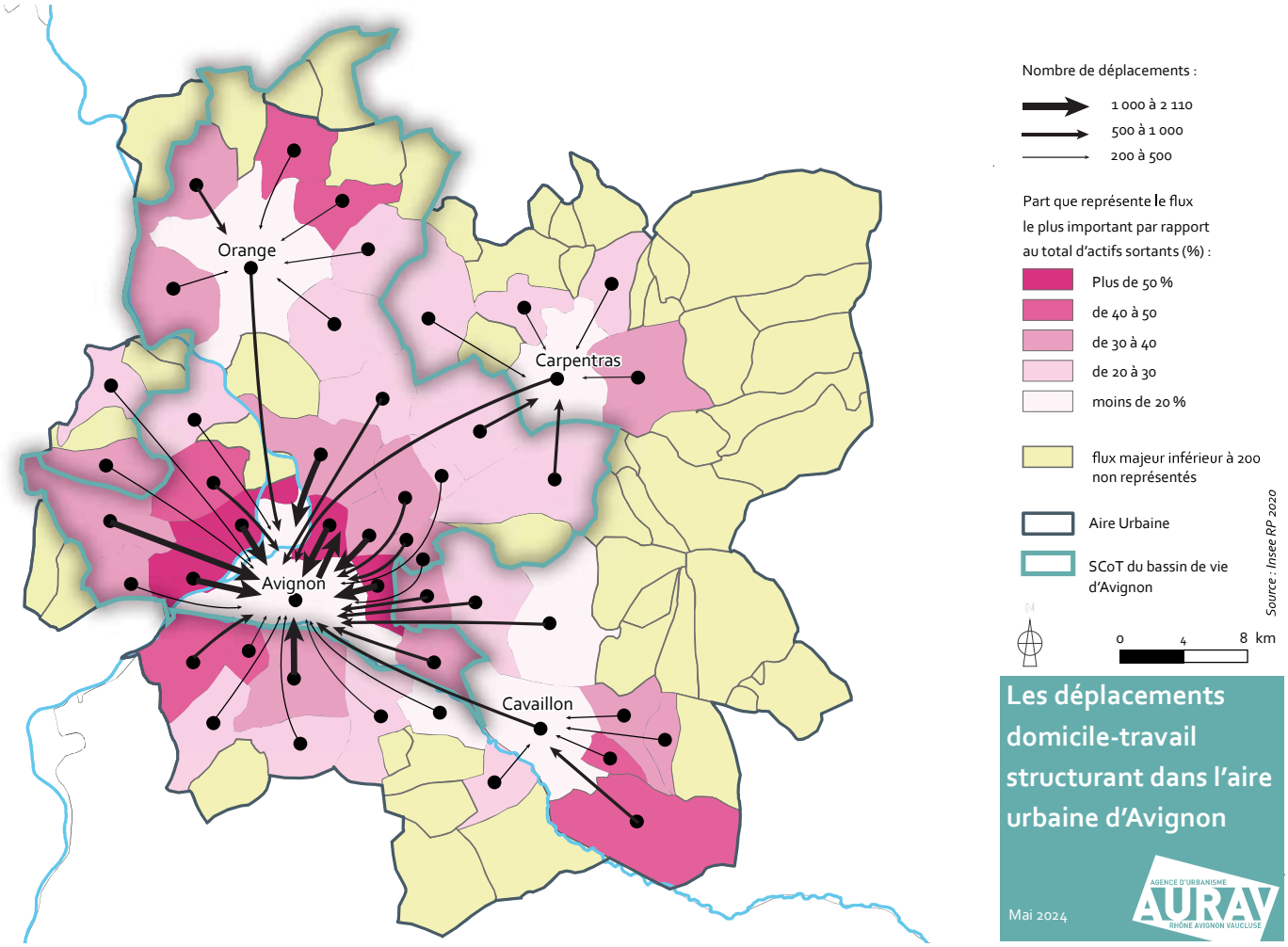

Les déplacements domicile-travail structurant dans l'aire urbaine d'Avignon

Mai 2024

… mais Avignon est la ville « polarisante » à l'échelle de l'aire urbaine

Avignon est la principale destination pour les actifs de l'aire urbaine, notamment sur sa 1re couronne péri urbaine, elle est aussi la principale destination pour les actifs « sortants » dans les 3 villes relais.

Près de 10 120 flux en provenance des communes gardoises traversent quotidiennement le Rhône par l'un des trois ponts du territoire. Ces flux domicile-travail fortement contraints sont l'une des principales causes de congestions aux heures de pointe de ces traversées fluviales.

6 500 actifs en provenance des nord Bouches-du-Rhône

Près de 6 500 actifs se rendent sur le Bassin de Vie d'Avignon depuis le nord des Bouches-du-Rhône.

Cette concentration de navettes domicile-travail représente un enjeu majeur pour le territoire du fait de son importance et de l'accès au SCoT du BVA qui implique le franchissement de la Durance.

Pour ces actifs en provenance de la rive gauche de la Durance, trois points de franchissements existent :

- Le pont de Rognonas qui offre un accès direct au centre-ville d'Avignon et à la Rocade ;
- Le pont de la LEO qui dessert la gare TGV ;
- Le pont de Bonpas permettant de rejoindre la zone d'Agroparc, l'aéroport et l'autoroute A7.

La concentration de ces actifs sur deux points d'accès induit des phénomènes de congestion et de saturation du réseau.
On retrouve ensuite un axe en provenance de l'Est avec les communes de Chateauneuf de Gadagne, Le Thor et L'Isle-sur-la-Sorgue.

Orange : seconde polarité du SCoT du Bassin de vie d'Avignon

Sur ses 8 200 actifs quotidiens entrants, la ville d'Orange polarise le nord Vaucluse et le sud Drôme (4 900 soit 60 %) et exerce une attractivité sur les communes de la partie nord du SCoT.

2 180 actifs travaillant à Orange proviennent de la CCAOP.

Orange reste la principale destination pour les actifs des communes de sa 1re couronne périurbaine : Caderousse, Piolenc, Sérignan-du-Comtat, Camaret-sur-Aigues, Jonquières, Courthézon et Châteauneuf-du-Pape.

Mais près de 4 525 actifs quittent chaque jour Orange pour aller travailler. La ville demeure une ville relais et reste très polarisée par la ville d'Avignon. En effet, plus de 18 % des actifs sortants d'Orange se rendent chaque jour à Avignon pour travailler.

Fil à dérouler dans le projet de territoire

Définir une armature économique au regard des infrastructures de transports pour faciliter l'accès aux pôles économiques

8.3. DE NOMBREUX DÉPLACEMENTS INDUITS POUR L'EMPLOI NOTAMMENT DANS LE CŒUR URBAIN

Sur le territoire du Bassin de Vie d'Avignon, 45 415 actifs sont des actifs « stables » travaillant dans leur commune de résidence. Ces actifs représentent 40 % de la population active du SCoT et sont concentrés dans les communes d'Orange et d'Avignon qui affichent respectivement 56 % et 69 % d'actifs « stables ».

Les communes du Gard présentent toutes des parts d'actifs « stables » inférieures ou égales à 30 %. Ces communes présentent donc un profil majoritairement résidentiel.

VILLE	ACTIFS TRAVAILLANT SUR LA COMMUNE EN 2020	% DE L'ENSEMBLE DES ACTIFS TRAVAILLANT SUR L'AIRE URBAINE EN 2020
AVIGNON	58 470	29 %
ORANGE	14 120	7 %
CARPENTRAS	13 460	7 %
LE PONTET	8 800	4 %
SORGUES	8 420	4 %

D'importants déplacements entre Avignon et sa périphérie

Le 1er pôle d'emplois du SCoT qui engendre les plus importantes mobilités domicile-travail internes est la commune d'Avignon. Ces mobilités s'effectuent essentiellement depuis les communes de la première couronne avignonnaise.

Plus de 6 150 actifs du bassin composé des communes de Sorgues, Le Pontet, Vedène et Entraigues sur la Sorgue se rendent quotidiennement sur Avignon.

Avignon attire aussi bien les communes gardoises que vauclusiennes. Toutefois, les échanges entre les communes gardoises et les autres communes vauclusiennes sont relativement faibles. Ceci montre que le franchissement du Rhône, malgré son encombrement, n'est pas un réel frein à l'attraction de la commune d'Avignon. Par contre la somme des embouteillages sur les ponts et les difficultés de traversée d'Avignon semblent être un facteur limitant dans les relations domicile-

travail entre la rive droite du Rhône et les secteurs d'activités de Le Pontet et de Sorgues.

Depuis la partie gardoise du Bassin de Vie d'Avignon, ce sont également près de 5 350 actifs qui viennent chaque jour travailler dans la ville centre. Les principales communes émettrices sont :

- Villeneuve-lès-Avignon (1 700 actifs/jour) ;
- Les Angles (1 170 actifs/jour) ;
- Rochefort du Gard (1 020 actifs/jour).

Une dispersion des flux dans le périurbain

Pour le reste du territoire les flux sont de moindre importance et plus dispersés, ce qui augmente la difficulté à les appréhender afin de proposer des alternatives à la voiture.

Les actifs résidants sur les communes de Monteux ou Pernes-les-Fontaines se rendent majoritairement vers Carpentras. 780 actifs Montiliens et 620 Pernois vont quotidiennement travailler à Carpentras.

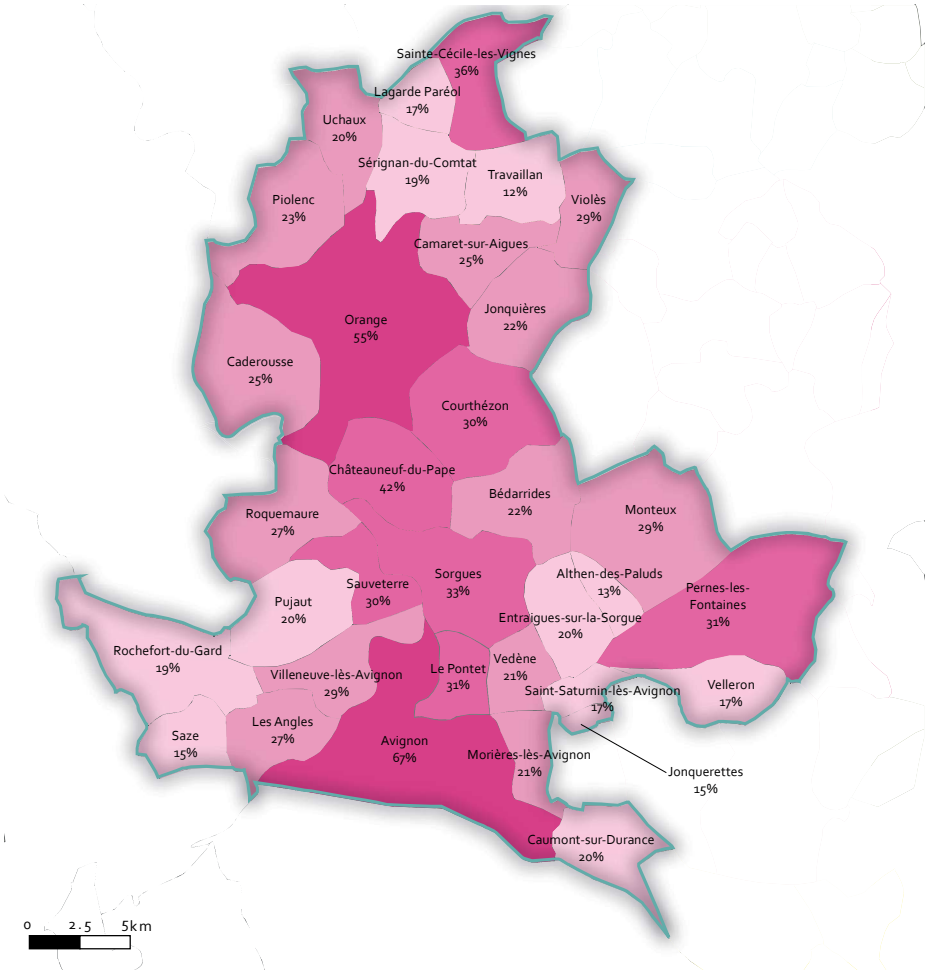

Sources : INSEE RP 2020

MÉTHODE :

L'indice de concentration de l'emploi ou taux d'attraction de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui y résident. On peut ainsi caractériser le profil d'une commune ou d'un territoire, qui est «résidentiel» avec un indice inférieur à 1, ou davantage «employeur» si l'indice est supérieur à 1.

REPÈRES :

Nîmes : 80 % d'actifs stables
Mulhouse : 55 % d'actifs stables
Valence : 65 % d'actifs stables
Poitiers : 68 % d'actifs stables

Évolution du nombre d'actifs travaillant sur la commune et de la part d'actifs stables - Insee, RP2012 et RP2020

VILLE	NOMBRE TOTAL D'ACTIFS TRAVAILLANT SUR LA COMMUNE EN 2020	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIFS TRAVAILLANT SUR LA COMMUNE ENTRE 2012 ET2020	NOMBRE D'ACTIFS ENTRANTS EN 2020	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIFS ENTRANTS ENTRE 2012 ET 2020	NOMBRE D'ACTIFS STABLES EN 2020	PART D'ACTIFS STABLES EN 2020	ÉVOLUTION DE LA PART D'ACTIFS STABLES ENTRE 2012 ET 2020
AVIGNON	58 466	1%	38 351	3%	20 115	67%	-3%
ORANGE	14 119	2%	8 465	12%	5 654	55%	-9%
LE PONTET	8 788	-8%	6 926	-8%	1 862	31%	-7%
SORGUES	8 427	2%	6 019	4%	2 409	33%	-9%
VEDÈNE	4 483	17%	3 445	25%	1 038	21%	-11%
MONTEUX	4 177	**12%**	2 607	18%	1 569	29%	-12%
VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON	3 323	12%	1 863	13%	1 461	29%	7%
LES ANGLES	3 176	11%	2 337	15%	839	27%	4%
ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE	2 925	26%	2 210	38%	714	20%	-10%
PERNES-LES-FONTAINES	2 735	**-2%**	1 390	8%	1 345	31%	-8%
MORIÈRES-LÈS-AVIGNON	1 918	2%	1 172	-1%	747	20%	-3%
COURTHÉZON	1 694	20%	972	40%	722	30%	-11%
ROQUEMAURE	1 634	**8%**	1 089	25%	545	27%	-9%
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	1 307	**17%**	917	45%	390	42%	-14%
ROCHEFORT-DU-GARD	1 145	-1%	487	7%	658	19%	-6%
CAMARET-SUR-AIGUES	1 070	-7%	556	-9%	513	25%	-10%
PIOLENC	1 007	**1%**	477	38%	530	23%	-26%
JONQUIÈRES	993	7%	500	25%	493	22%	-13%
BÉDARRIDES	974	-6%	500	4%	474	22%	-20%
SAINTE-CÉCILE-LES-VIGNES	871	**4%**	466	-3%	405	36%	-4%
SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON	861	**9%**	483	30%	378	17%	-10%
CAUMONT-SUR-DURANCE	852	0%	433	36%	419	20%	-26%
PUJAUT	746	-6%	412	-10%	334	20%	2%
ALTHEN-DES-PALUDS	565	**0%**	392	33%	173	13%	-44%
CADEROUSSE	561	**-4%**	309	35%	253	25%	-19%
SÉRIGNAN-DU-COMTAT	554	**25%**	329	28%	225	19%	-1%
VIOLÈS	385	-3%	172	-16%	213	29%	-10%
VELLERON	382	-12%	166	12%	215	17%	-27%
UCHAUX	365	33%	210	20%	155	20%	17%
SAUVETERRE	291	**28%**	25	-77%	266	30%	86%
SAZE	235	**1%**	90	-13%	145	15%	5%
JONQUERETTES	199	**23%**	104	13%	95	15%	28%
TRAVAILLAN	112	-4%	72	145%	40	12%	-54%
LAGARDE-PARÉOL	68	20%	48	18%	20	17%	42%

8.4. UNE POLARISATION DU TERRITOIRE AU-DELÀ DU VAUCLUSE POUR LES SCOLAIRES

Un territoire attractif pour les navettes domicile-études

Près de 11 600 scolaires viennent quotidiennement étudier sur le SCoT du BVA depuis un autre territoire. De par son offre de formation étendue, Avignon concentre l'essentiel de ces flux en accueillant 40 % des scolaires du territoire, dont 60 % des étudiants venant d'un autre territoire. Elle exerce une très forte polarisation sur les communes du nord Bouches-du-Rhône, du Gard et de Carpentras.

Le flux principal provient de Carpentras avec 900 scolaires par jour, dont 460 scolaires se dirigeant quotidiennement vers la ville d'Avignon.

On peut noter un flux majeur de scolaires provenant de la commune de Châteaurenard avec plus de 750 scolaires, dont 95 % viennent étudier dans la ville d'Avignon.

La commune d'Orange engendre des déplacements domicile-études depuis Carpentras et les communes du nord Vaucluse, principalement Bollène et Valréas. Enfin la commune de Monteux compte 180 scolaires venant de Sarrians et 290 depuis Carpentras.

Des déplacements domicile-études internes principalement répartis autour de 4 pôles

Pour les scolaires résidants sur le SCoT du BVA et n'étudiant pas dans leur commune les flux sont structurés autour de 4 pôles :

- La commune de Sorgues constitue un pôle de proximité avec 390 scolaires en provenance d'Entraigues sur la Sorgue ;
- La commune d'Orange polarise les communes de sa première couronne, notamment les communes de la CCAOP (360 scolaires venant de Camaret-sur-Aigues) ;
- Les communes de Monteux et Pernes-les-Fontaines bénéficient de la proximité de Carpentras. Chaque jour respectivement 420 et 340 scolaires se rendent sur Carpentras pour leurs études ;
- Enfin Avignon constitue le pôle d'études principal avec notamment des flux importants depuis Sorgues et Le Pontet (940 et 1 050 scolaires par jour).

Les mobilités des scolaires étant souvent plus contraintes (par le budget et l'âge), il est essentiel d'assurer de bonnes conditions d'accès en transport en commun à ces pôles d'études du SCoT du bassin de vie d'Avignon.

Environ 79 000 scolaires en 2020

Avignon accueille 40 % d'entre eux

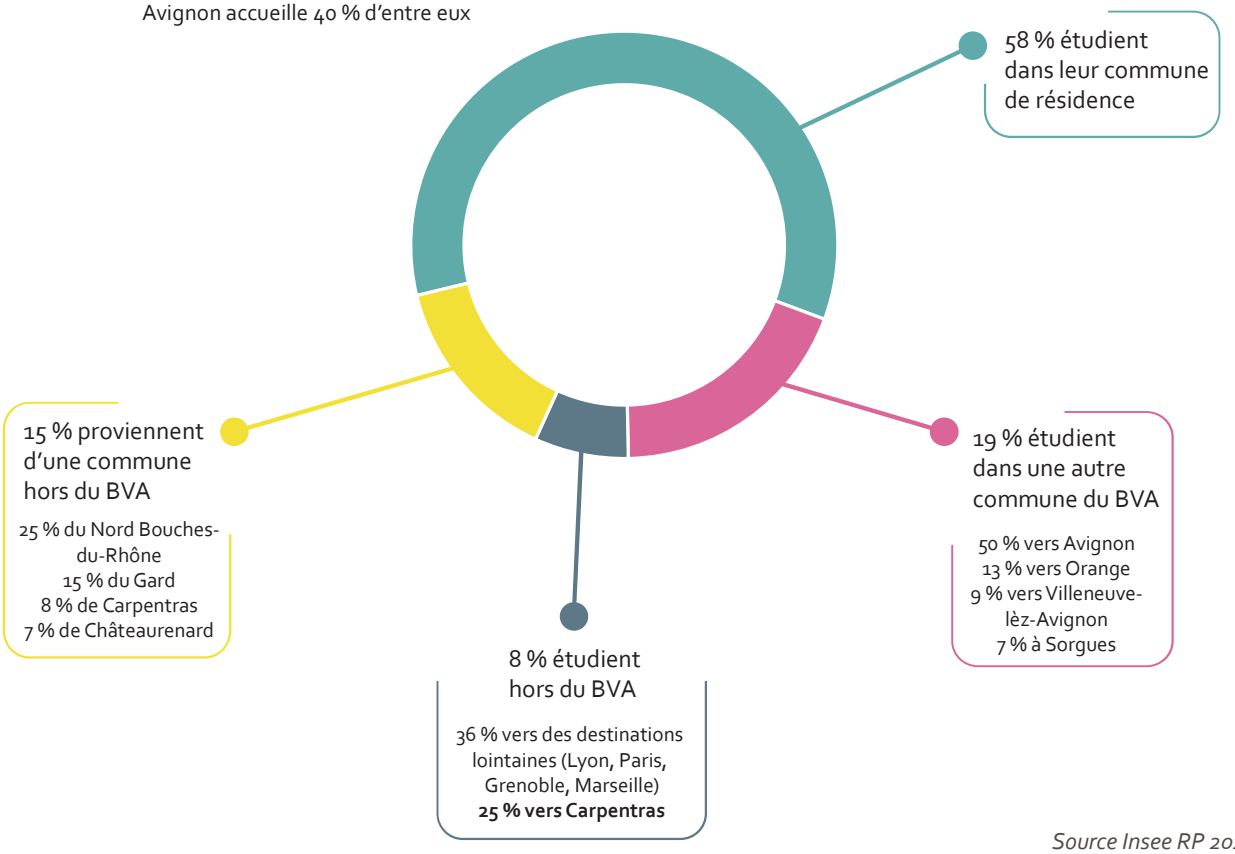

Source Insee RP 2020

On note le cas particulier de Sainte-Cécile-lès-Vignes dont le collège polarise peu de communes du SCoT.
Seules les communes de Sérignan-du-Comtat, Travaillan et Violès dépendent du collège de Sainte-Cécile-lès-Vignes d'après la carte scolaire académique. Le collège de Sainte-Cécile-lès-Vignes est davantage fréquenté par des résidants de la Drôme provençale et du territoire de Vaison Ventoux.

Les scolaires du primaire génèrent peu de déplacement

Toutes les communes du Bassin de Vie d'Avignon ont au moins une école élémentaire, ce qui génère peu de déplacement des scolaires du primaire. 86% d'entre eux sont scolarisés dans leur commune de résidence, et 1/3 des élèves sont concentrés sur la commune d'Avignon, soit environ 9 000 élèves.

Cependant, 8% des élèves du primaire sont scolarisés dans une autre commune du Bassin de Vie d'Avignon, en majorité à Avignon, Orange et Sorgues.

Cela peut s'expliquer par des offres spécifiques, notamment celles de l'enseignement privé catholique ou alternatif (école Montessori à Avignon, école Steiner à Sorgues).

D'autre part, certains parents bénéficient d'une dérogation pour scolariser leur enfant sur la commune où ils travaillent (militaires et gendarmes mobiles à Orange par exemple).

Environ 29 000 scolaires du primaire en 2020

Avignon accueille près d'1/3 d'entre eux

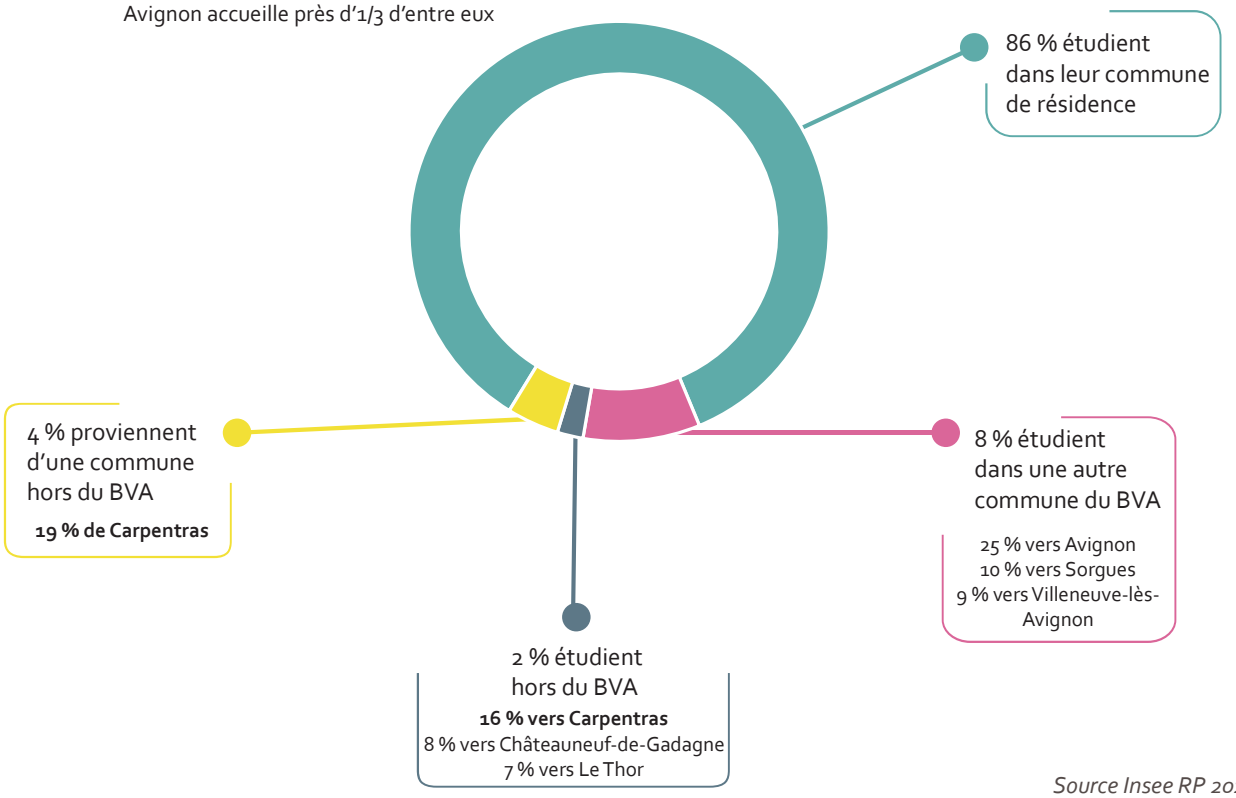

Source Insee RP 2020

Une offre de formation secondaire et post-bac attractive

L'offre de formation secondaire et post-bac présente sur le Bassin de Vie d'Avignon permet de retenir 67% des jeunes scolarisés et en attire 21% en provenance de tout le Vaucluse et des départements voisins.

Avignon est le pôle le plus attractif en concentrant 47% des scolaires du secondaire et de l'Université.
L'offre importante en formation professionnelle explique pourquoi Orange et Carpentras sont les deux autres pôles d'enseignement les plus attractifs.

Seulement 12% des scolaires du secondaire et post-bac quittent le territoire du SCoT pour étudier, principalement pour se rendre à Carpentras et des les pôles universitaires d'Aix-Marseille et Montpellier.

De très nombreux scolaires proviennent de l'ensemble du Vaucluse, du nord des Bouches-du-Rhône et du Gard, pour se rendre en très grande majorité dans les établissements du secondaire et du supérieur d'Avignon.

Cela génère de nombreux flux en provenance du Sud et de l'Ouest qui s'ajoutent aux flux déjà denses des navettes domicile-travail.

Il est indispensable d'apporter des réponses adaptées aux déplacements des scolaires, non seulement pour se rendre sur leur lieu d'étude, mais aussi en termes de mobilité de loisir (étudiants qui retournent au domicile familial le weekend, par exemple).

Environ 50 000 scolaires du secondaire et post-bac en 2020

Avignon accueille 47 % d'entre eux

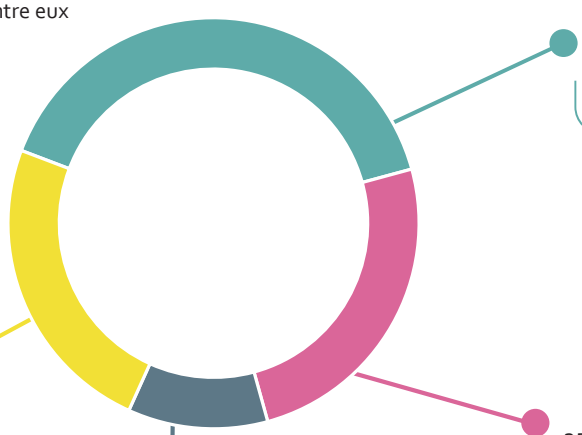

42 % étudient dans leur commune de résidence

21 % proviennent d'une commune hors du BVA

46 % d'autres communes du Vaucluse
34 % des Bouches-du-Rhône
16 % du Gard

25 % étudient dans une autre commune du BVA

55 % vers Avignon
14 % vers Orange

12 % étudient hors du BVA

26 % vers Carpentras
12 % vers Aix et Marseille
8 % vers Montpellier

Source Insee RP 2020

8.5. UN RÉSEAU ROUTIER "PERFORMANT" QUI ENCOURAGE L'USAGE DE LA VOITURE

Un modèle d'urbanisation qui engendre une augmentation des déplacements et un allongement des distances

L'étalement urbain est le fruit d'un modèle de développement où l'habitat pavillonnaire et l'automobile occupent une place majeure. Depuis les années 1970, la combinaison d'un fort accroissement démographique, d'un réseau routier très développé a entraîné une forte dynamique de périurbanisation sur l'aire urbaine. Ce mode de développement a produit un tissu urbain peu dense incitant à l'usage de la voiture.

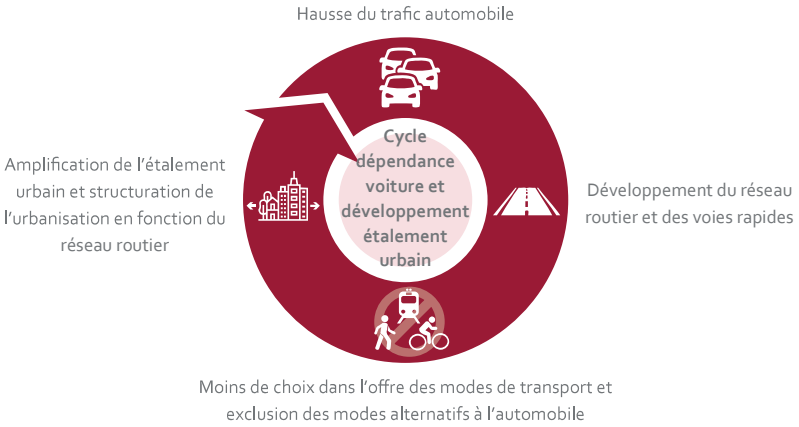

NB : Depuis les années 1980, alors que les collectivités ont développé leur réseau de transports collectifs, la part des espaces urbanisés y ayant accès a diminué du fait de l'étalement urbain

Source et réalisation : © AURAV, 2024

Des déplacements essentiellement effectués en voiture

La voiture est le mode utilisé par les actifs du SCoT du bassin de vie d'Avignon. 82% d'entre eux utilisent ce mode pour se rendre au travail. Le second mode le plus utilisé est la marche qui représente 5% des déplacements domicile-travail sur le SCoT. La part modale des transports en commun est très faible avec 4% des actifs privilégiant ce mode. Cette faible part témoigne d'une difficulté des transports en commun à concurrencer l'usage de la voiture qui bénéficie d'une importante densité d'infrastructures routières et reste plus performant en termes de temps de trajet.
De fait, **92% des actifs du SCoT se rendant quotidiennement à Avignon pour travailler y vont en voiture.**

En dehors du pic de fréquentation lié au festival, la ville d'Avignon dispose d'une offre de stationnement très importante qui, couplée aux infrastructures routières, incite à l'usage de la voiture pour accéder à la ville centre et son hyper-centre.

Sur Avignon, la part modale des transports en commun reste faible, car ils ne sont pas en mesure de concurrencer la voiture. Dès lors ses usagers sont bien souvent « captifs » et font ce choix, car ils ne disposent pas de voiture.

92 % DES ACTIFS TRAVAILLANT À AVIGNON S'Y RENDENT EN VOITURE

Un usage prépondérant de la voiture même au sein de la ville centre

Modes de déplacements domicile-travail privilégié par les actifs du SCoT

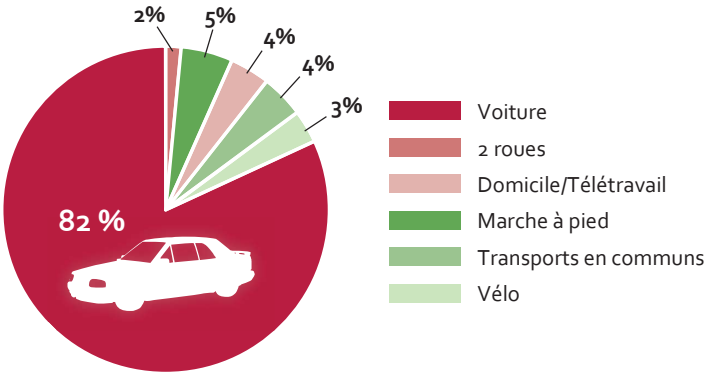

Modes de déplacements domicile-travail privilégié par les actifs d'Avignon

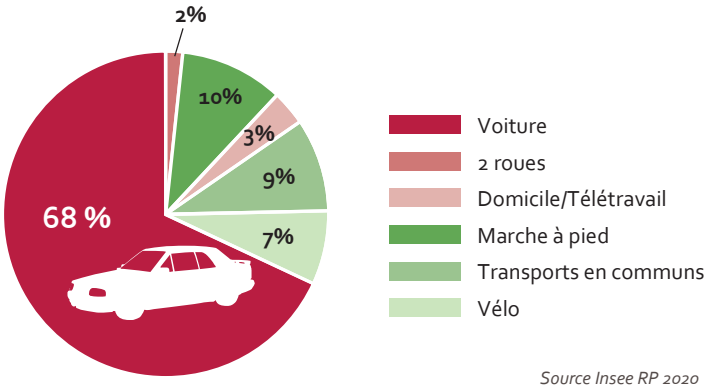

Source Insee RP 2020

Un usage de la voiture facilité

86 % des ménages du SCoT du BVA sont motorisés.

La commune d'Avignon ayant la plus forte concentration d'emplois, services et transports en commun, elle présente la part la plus faible avec 75% de ménages motorisés. Sur le reste du territoire, les parts sont élevées et toutes les communes présentent plus de 80% de ménages motorisés.

Part des ménages possédant au moins une voiture par commune sur le SCoT BVA

	PART DE MÉNAGES DISPOSANT D'AU MOINS UNE VOITURE EN 2020	PART DE MÉNAGES DISPOSANT DE DEUX VOITURES OU PLUS EN 2020
AVIGNON	75%	20%
ORANGE	82%	32%
SORGUES	89%	39%
LE PONTET	87%	36%
VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON	93%	44%
MONTEUX	91%	43%
VEDÈNE	93%	46%
PERNES-LES-FONTAINES	95%	48%
LES ANGLES	91%	37%
MORIÈRES-LÈS-AVIGNON	94%	46%
ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE	93%	47%
ROCHEFORT-DU-GARD	97%	59%
COURTHÉZON	91%	44%
ROQUEMAURE	91%	42%
PIOLENC	93%	50%
BÉDARRIDES	92%	48%
SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON	94%	49%
CAUMONT-SUR-DURANCE	94%	52%
JONQUIÈRES	95%	53%
CAMARET-SUR-AIGUES	95%	56%
PUJAUT	96%	59%
VELLERON	96%	58%
SAINTE-CÉCILE-LÈS-VIGNES	94%	43%
SÉRIGNAN-DU-COMTAT	94%	56%
ALTHEN-DES-PALUDS	94%	49%
CADEROUSSE	92%	49%
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	94%	41%
SAZE	96%	53%
SAUVETERRE	97%	57%
VIOLÈS	95%	51%
UCHAUX	98%	67%
JONQUERETTES	98%	57%
TRAVAILLAN	97%	60%
LAGARDE-PARÉOL	99%	59%
SCOT BVA	**86%**	**37%**

Source Insee RP 2020

Un parc de stationnement privé important…

Sur le Bassin de Vie d'Avignon, Plus de 2/3 des ménages disposent d'une place de stationnement privé. Sur les territoires de la CASC et de la CCAOP, ce taux dépasse les 70%. La présence de stationnement privatif est une obligation pour les permis de construire dans certaines communes du territoire.

Cette offre riche de stationnements privés associée à l'offre de stationnement public est un des vecteurs d'usage de la voiture individuelle.

… Renforcé par la prépondérance du stationnement public

Dans le cadre de son PDU, le Grand Avignon a conduit deux enquêtes stationnement en 2012 pour évaluer la pression en stationnement public sur son territoire.

L'enquête a démontré la prépondérance de stationnement gratuit sur l'ensemble des communes hormis Avignon. L'enquête a également révélé un faible taux d'occupation du stationnement public sur le Grand Avignon.

Le seuil critique des 90% n'est jamais dépassé sur l'ensemble de l'agglomération, et ce, quelle que soit l'heure de la journée.
Malgré les variations horaires, il existe sur l'ensemble des communes des disponibilités de stationnement.

Les zones de stationnement sont donc sur-dimensionnées car souvent calibrées pour de l'affluence d'évènements ponctuels.

Le PDU du Grand Avignon prévoit en outre une régulation du stationnement dans le centre-ville et à sa proximité directe, valorisant la rotation et les résidents en favorisant le jalonnement dynamique des parcs de stationnement.

La mutualisation du stationnement, afin de libérer les quartiers de l'emprise du stationnement sur l'espace public, est également favorisée. Le stationnement, peu contraint, facilite donc l'usage de la voiture sur le territoire.

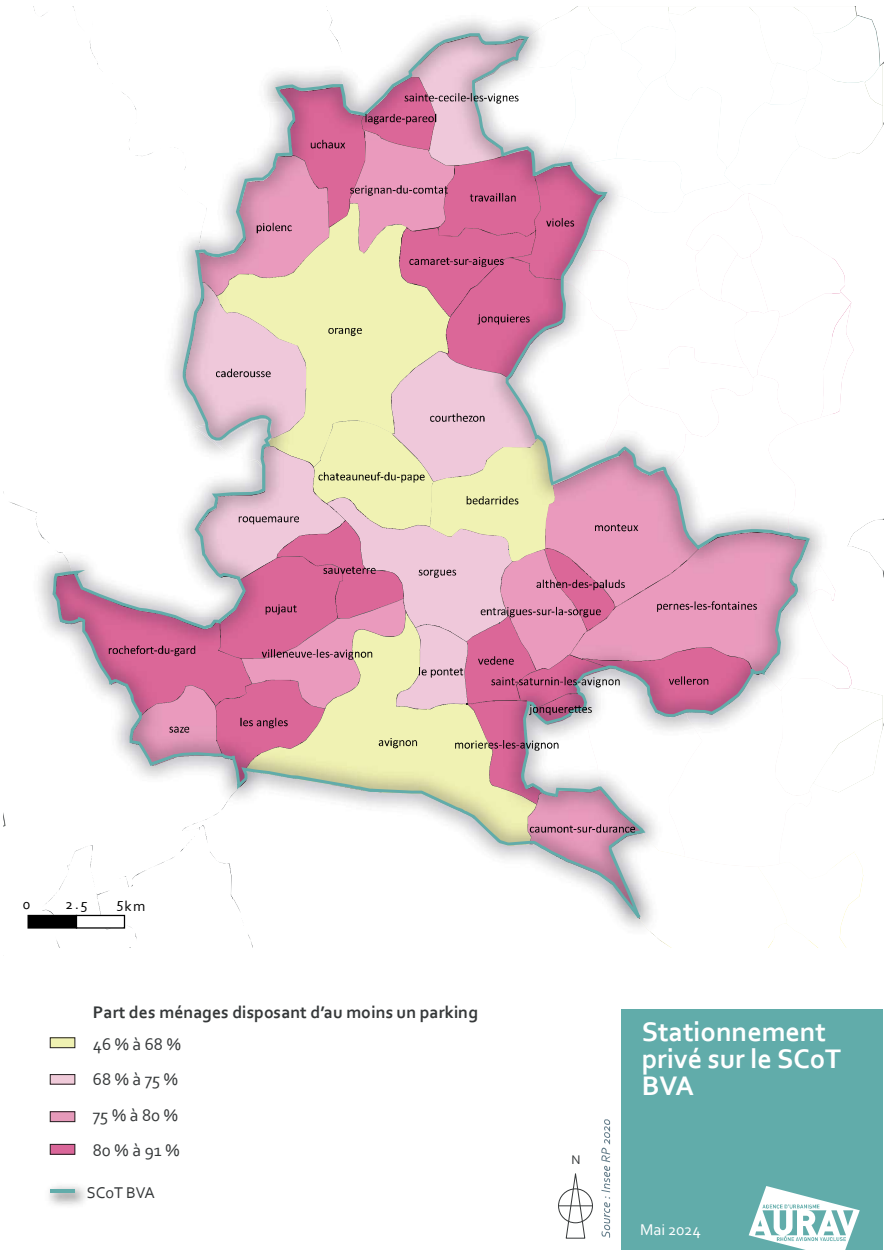

Le cœur d'Avignon très accessible pour l'automobile

Rapporté au nombre d'habitants et d'emplois, et comparativement aux villes de même taille, la ville d'Avignon propose une offre de stationnement importante, favorisant ainsi l'usage de la voiture au détriment des modes alternatifs. Au total ce sont plus de 7 000 places offertes en parking qui s'ajoutent aux 2 500 places sur voirie sur le centre d'Avignon.

La mise en place de P+R aux abords des transports en commun contribue à offrir une alternative à l'usage de la voiture en centre-ville.

Des espaces publics trop utilisés par la voiture

De nombreux centres-anciens sont confrontés à la difficulté de gestion du stationnement qui concurrence l'espace public dédié aux piétons. Cependant, pour certaines communes la possibilité pour les ménages de pouvoir se garer à proximité immédiate de leurs logements, même en hypercentre, est un facteur d'attractivité résidentielle indispensable.

Un changement dans les modes de faire est alors indispensable pour limiter la place de la voiture dans les centres-ville.

Taux d'occupation du stationnement public sur les communes du Grand Avignon - 2016

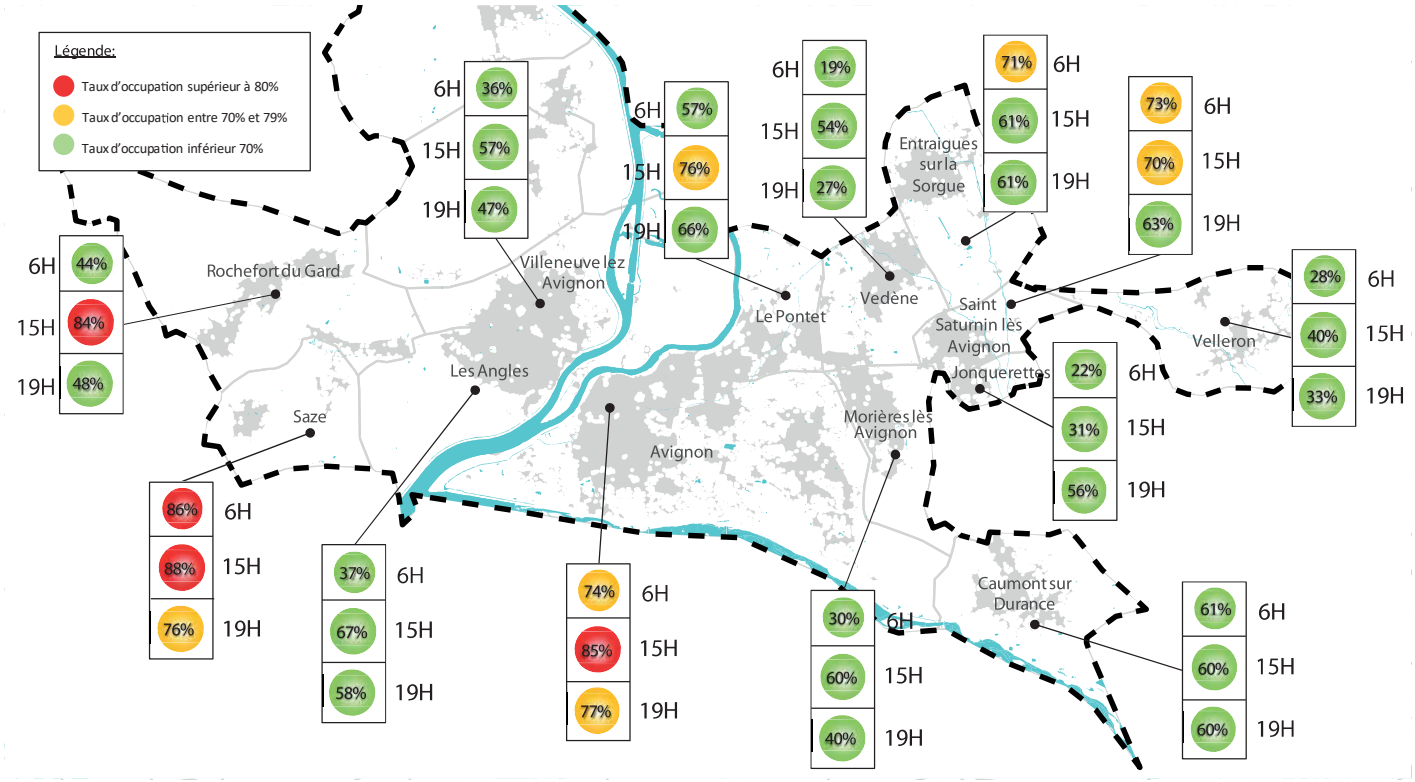

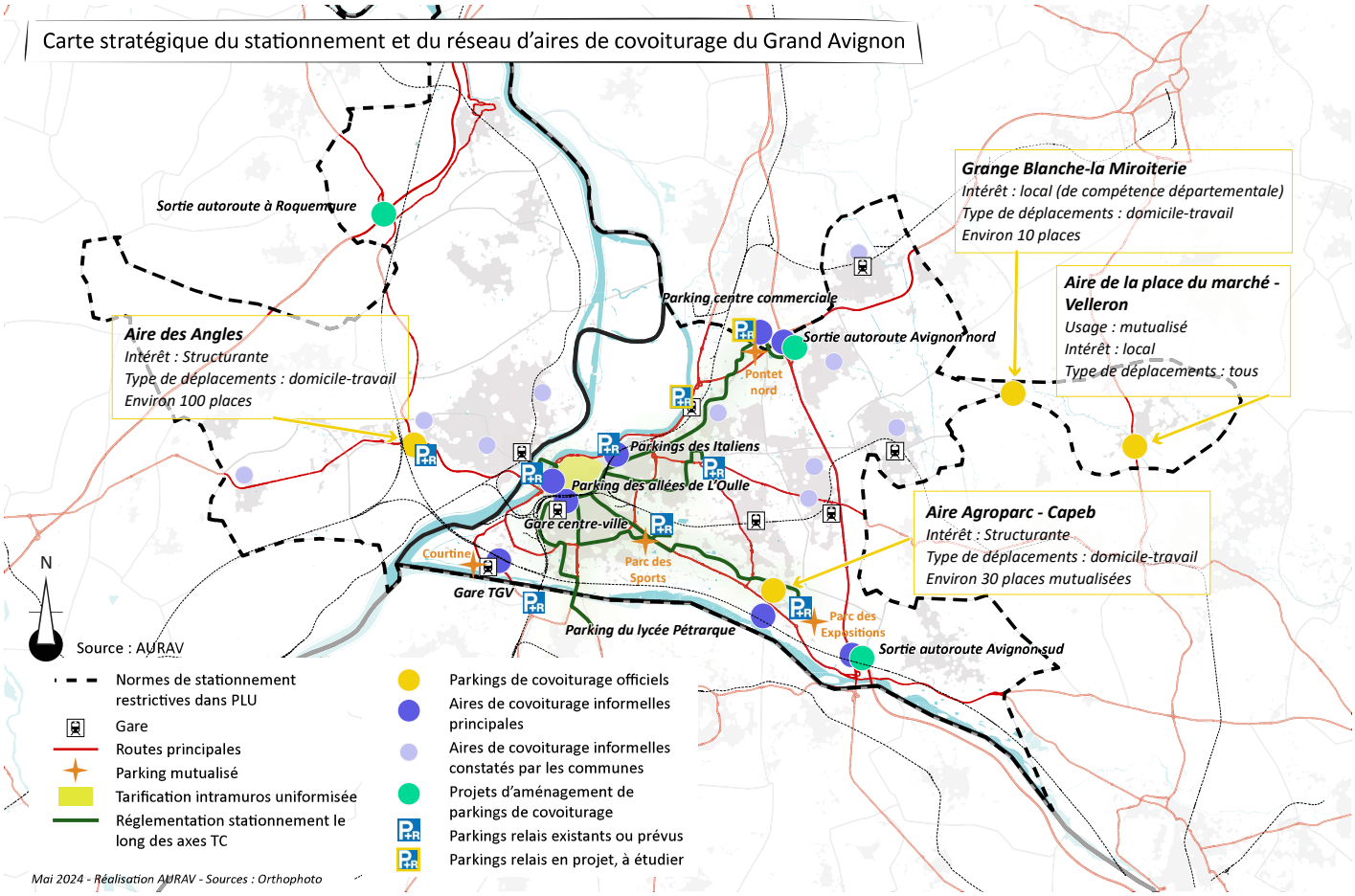

Un réseau routier dense et structuré, mais saturé sur certains tronçons

Le réseau viaire du Bassin de Vie d'Avignon s'inscrit comme suit dans la hiérarchisation proposée ci-dessous :

Niveau 1 : Autoroute

Les autoroutes A7 et A9 traversent les parties Est et Ouest du territoire avant de se rejoindre au niveau d'Orange. La fonction principale est le transit national et international entre le couloir rhodanien et l'arc méditerranéen. Le territoire est directement desservi par 7 échangeurs, deux pour le cœur d'agglomération (Avignon Nord et Avignon Sud), un pour la partie gardoise à Roquemaure, deux à Orange (Centre et Sud) et deux à Piolenc (Nord et Sud) permettant le contournement d'Orange. Bien que payantes, ces autoroutes offrent en effet des opportunités intéressantes de contournement des agglomérations. Le trafic local entre les échangeurs Avignon Nord et Avignon Sud est de 4 000 véhicules par jour en moyenne sur un trafic de 50 000 véhicules par jour sur ce tronçon d'autoroute. L'A7 est entièrement à 2x3 voies tandis que l'A9 est encore en partie à 2x2 voies. L'orientation Nord-Sud de ce réseau autoroutier engendre des flux transversaux de trafics nationaux ou internationaux qui traversent le cœur d'agglomération d'Est en Ouest. Un trafic de marchandises important transite entre le secteur de Cavaillon, centre de logistique, et l'échangeur de Remoulins pour les trafics en provenance ou à destination de l'Espagne. La conservation du statut national et international de ces axes autoroutiers est un enjeu fort dans l'accessibilité externe du territoire.

Actuellement deux projets concernent les autoroutes sur le territoire :

- le réaménagement de Bompas sur l'A7 pour fluidifier le trafic ;
- les études sur l'interconnexion A7/A9 au niveau d'Orange pour délester le trafic sur l'agglomération d'Avignon.

Niveau 2 : Voirie principale

Les liaisons interurbaines et pénétrantes urbaines maillent l'ensemble du territoire. Elles sont en premier lieu constituées des grandes liaisons routières que sont les routes nationales. Certaines sont aujourd'hui classées en routes départementales. On retrouve ainsi des axes historiques comme la RN7 d'orientation Nord-Sud et la N100 d'Est en Ouest, la RN 580 qui depuis Les Angles irrigue le Gard Rhodanien et la RN570 qui relie Avignon aux Bouches-du-Rhône. Ce réseau de radiales est complété par la RD225 d'Avignon à Carpentras et la RD900 d'Avignon à Cavaillon. Enfin, un réseau périphérique au cœur de l'agglomération relie Cavaillon, Carpentras, Orange et Roquemaure via les franges du territoire. Ces voies sont le support de trafics importants souvent supérieurs à 30 000 véhicules par jour avec des pointes à 50 000 sur le pont de l'Europe, 46 000 à Avignon Nord et 41 000 à Agroparc. Ces artères peuvent arriver à saturation lors des heures de pointe.

Ce réseau de voies principales forme sur Avignon un boulevard périphérique formé de la Rocade Charles de Gaulle et de la route des bords du Rhône. Cet axe circulaire proche du centre-ville et traversant des zones urbaines denses est souvent congestionné et engendre un dysfonctionnement du réseau routier du cœur de l'agglomération.

Ce réseau possède des caractéristiques diverses allant de la voie rapide au boulevard urbain en passant par la route de campagne. L'uniformisation de ce réseau est donc un enjeu d'accessibilité interne au bassin de vie et de qualité de vie pour ses habitants et actifs.

Niveau 3 : Voirie secondaire

Ces voies structurent les polarités urbaines en les reliant entre elles, mais aussi en les connectant aux voies principales. On retrouve ce type de voiries dans l'espace urbain où elles sont traitées comme des boulevards urbains. Des liaisons secondaires se retrouvent aussi dans entre les différents pôles villageois qui ne sont pas desservis par les voies principales. Les liaisons secondaires ont aussi un rôle de doublage des voies principales afin de dissocier les trafics de transit des trafics de desserte. Ce réseau supporte des trafics inférieurs à 15 000 véhicules par jour, mais certaines voies sont utilisées comme voie d'évitement des encombrements sur les voies principales aux heures de pointe, ce qui peut considérablement augmenter leur trafic.

Niveau 4 : Voirie tertiaire

Ce niveau correspond aux petites routes de rase campagne, support de circulation de proximité. Il correspond également aux voies urbaines, supports de liaisons interquartiers et de desserte locale.

Niveau 5 : Voirie locale

Ce niveau correspond aux chemins ruraux accessibles aux engins agricoles et ouverts à la promenade. Il correspond également aux voies urbaines de proximité, supports de cheminements et de desserte locale.

Des projets routiers indispensables pour apaiser les centres-villes et répondre à des problèmes de congestion

Bien qu'extrêmement important et performant, le réseau routier du SCoT BVA souffre d'un manque de certains tronçons qui permettrait de réduire le trafic dans les centres-villes et d'apaiser certains espaces publics.

Le projet de liaison Est / Ouest d'Avignon, déclaré d'utilité publique le 16 octobre 2003, est une route express d'environ 15 km à 2x2 voies reliant le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône et le Gard, et assurant un contournement sud de l'agglomération d'Avignon. Il se situe entre le carrefour des Angles (RN 100 dans le Gard) et le carrefour de l'Amandier (RN 7 dans le Vaucluse).
Les objectifs de cette opération routière sont les suivants :

- Améliorer les échanges entre les éléments constitutifs de l'agglomération d'Avignon et renforcer les relations entre les

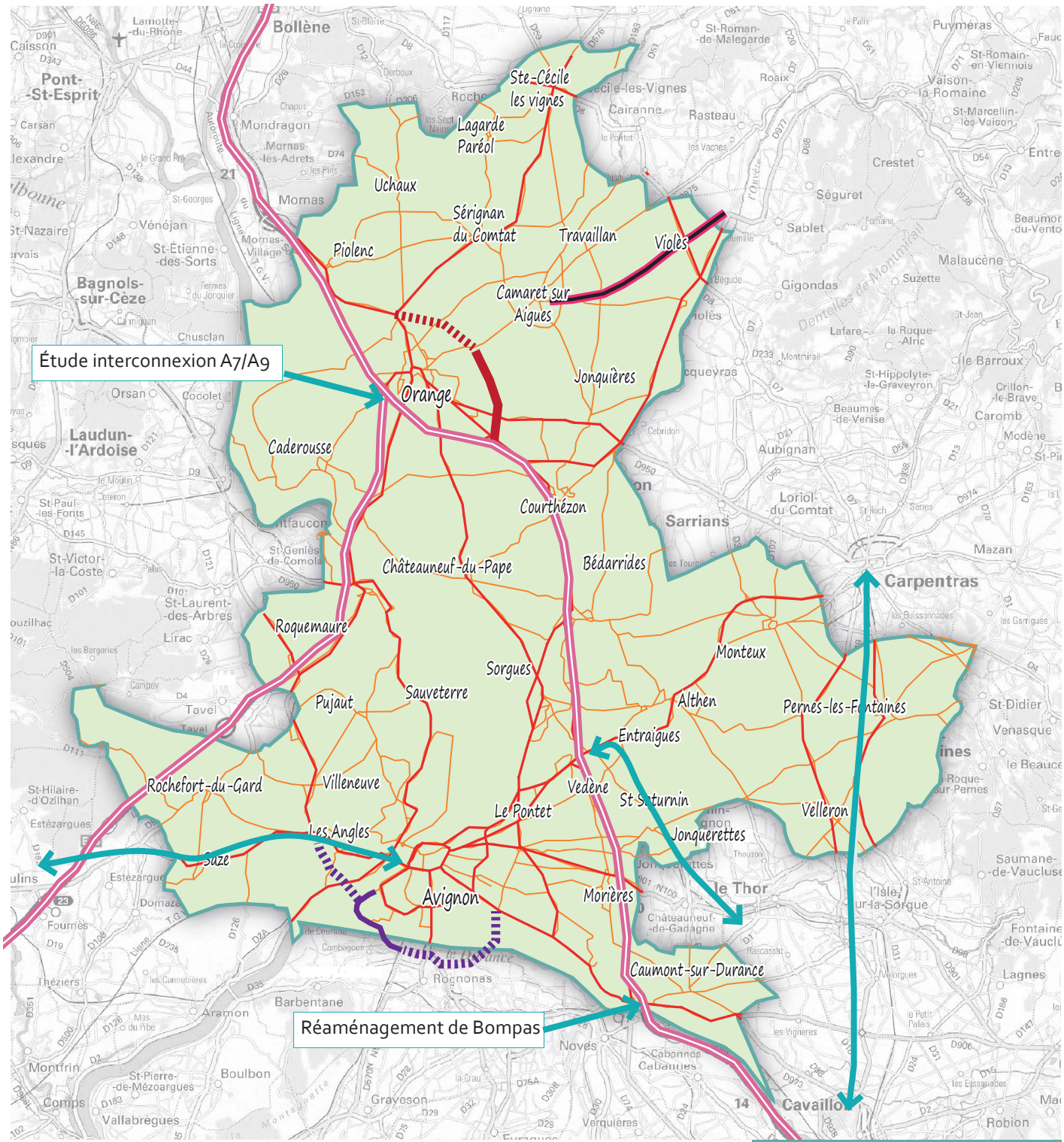

Source : Insee, IGN 2014, CD 13, CD84, CD30

Hiérarchisation du réseau routier et projets routiers du SCoT BVA

Mai 2024

AGENCE D'URBANISME AURAV RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

territoires du Grand Avignonassurer une bonne desserte de la ville d'Avignon et de ses grands équipements en favorisant, en particulier, l'accès à la gare TGV implantée dans une zone mal desservie par le réseau viaire, ainsi que l'accès à la ZAC de Courtine dont la desserte actuelle devient problématique eu égard à son fort potentiel de développement (notamment d'une éventuelle plateforme multimodale) ;

- Écouler dans de bonnes conditions le trafic de transit au droit d'Avignon pour les liaisons régionales (Gard, Hérault, Bouches-du-Rhône, Alpes du Sud) ;
- Décongestionner le trafic sur les principaux axes qui structurent la circulation du centre de l'agglomération d'Avignon et se substituer ainsi à l'actuelle rocade sud d'Avignon.

Sur le secteur d'Orange, un contournement routier du centre-ville est actuellement en cours de réalisation. Cette infrastructure est indispensable afin de fluidifier le trafic et d'apaiser le centre de la commune. La traversée d'Orange via la route nationale 7 constitue l'un des points de saturation majeurs du réseau.

Le recalibrage en cours de la RD 23 aura un impact positif sur la circulation dans le secteur Nord-Est du territoire, notamment pour la commune de Violès et permettra :

- de faciliter la liaison Vaison-Orange et aussi Vaison-Avignon en complétant le réseau structurant dans la continuité de l'aménagement du Chemin des Mulets au sud de Camaret, dont la réalisation est terminée ;
- de « capter » une partie du trafic notamment des poids lourds circulants sur la RD977.

D'autres traversées urbaines ont été identifiées comme étant également problématiques et concernent notamment les communes de :

- Morières lès Avignon
- Saint-Saturnin lès Avignon/Vedène
- Châteauneuf-du-Pape

Mais aussi la desserte des zones d'activités de :

- la Malautière à Sorgues
- la Zone du Plan à Entraigues sur la Sorgue

De ce fait, le département porte des études pour améliorer notamment la liaison nord-sud entre la RD942 et la RD28 au Sud de la zone du Plan à Entraigues. L'objectif est double afin de délester la RD 6 en traversée de Vedène et Saint-Saturnin-lès-Avignon d'une part, ainsi que la RD 16 en traversée du hameau des Valayans d'autre part.

Projets de mobilité annoncés sur les communes du Grand Avignon - Aurav 2022

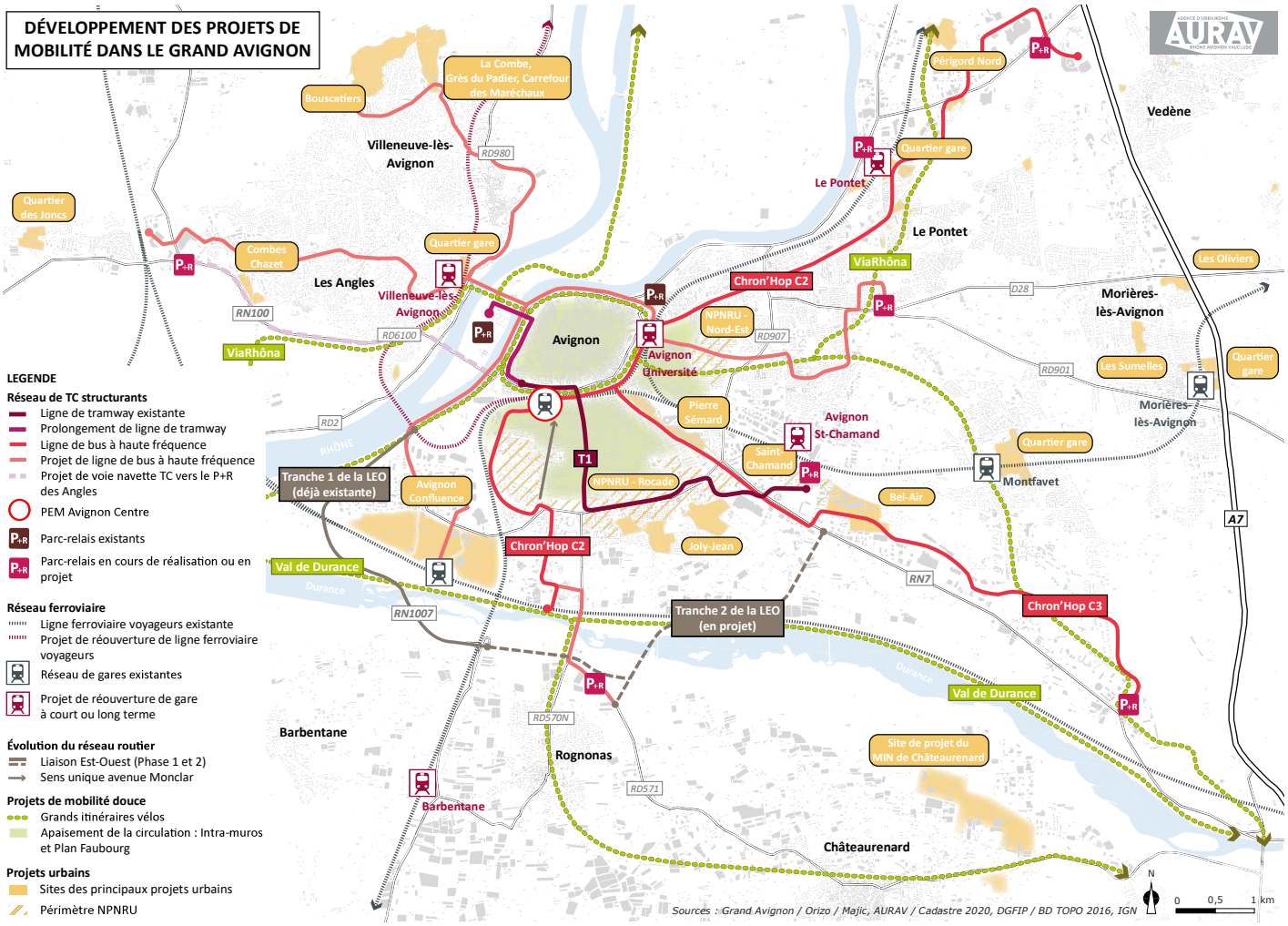

8.6. L'ÉTOILE FERROVIAIRE AVIGNONNAISE, UNE INFRASTRUCTURE POTENTIELLEMENT SUPPORT D'UN PROJET GLOBAL D'AMÉNAGEMENT

10 communes du SCoT BVA disposent d'une gare/halte ouverte

Le Bassin de Vie d'Avignon dispose d'une offre ferroviaire conséquente permettant de relier les communes de la partie vauclusienne du SCoT entre elles. Cette offre permet aussi d'accéder à Avignon via un mode compétitif par rapport à la voiture comme le montre le tableau ici présenté (coût, temps).

L'offre est en moyenne de 30 trains par jour. Pour les gares de Saint-Saturnin, Morières et Montfavet, il s'agit de TER assurant les liaisons entre Avignon TGV/Centre et Cavaillon, Miramas ou Marseille. Pour les gares de Courthézon, Bédarrides et Sorgues ce sont les TER reliant Avignon à Orange et Valence, d'autres TER qui assurent les liaisons Marseille-Lyon via ces gares.

2 gares majeures sur Avignon : véritable porte d'entrée du territoire

Avignon dispose de deux gares importantes proposant des TGV, des trains grandes lignes et des TER. Ces éléments structurants offrent au territoire une réelle accessibilité régionale, nationale et internationale.

Avec 2,8 millions de voyageurs pour Avignon Centre et 4,2 millions de voyageurs pour Avignon TGV en 2022 (source SNCF Gares & Connexions), les gares avignonnaises sont des pôles extrêmement fréquentés. La diversité de l'offre de transport (TGV, Grandes Lignes, TER) ainsi que son importance (plus de 130 trains/jour) explique cette fréquentation. Ces deux pôles sont des portes d'entrée majeures pour le Bassin de Vie d'Avignon. L'offre ferroviaire proposée par la SNCF permet de relier aisément via la LGV Paris, Lyon, Lille et Marseille. Cet axe est ainsi fortement emprunté pour des liaisons quotidiennes de domicile-travail à longue distance vers ou depuis Marseille et Lyon. Leur connexion avec les TER vers Orange, Carpentras ou Cavaillon leur permettent d'irriguer le territoire du SCoT où la fréquentation des gares est faible.

Orange : une gare fréquentée

Orange est la 3e gare la plus fréquentée du SCoT et du Vaucluse avec près de 390 000 voyageurs en 2020 soit une moyenne de plus de 1 000 voyageurs par jour. Elle est la 4e gare du département pour son offre de trains une cinquantaine/jour dont des TGV (2 allers retours/jour vers Paris).

Le poids démographique de la commune ainsi que la présence de 4 TGV/jour favorisent la fréquentation de la gare. Avec une offre TER similaire, la gare de Cavaillon affiche une fréquentation inférieure à 600 voyageurs par jour en moyenne.

Une réouverture récente de l'axe Avignon/Carpentras

La gare de Sorgues, avec 52 trains par jour, est la 3e gare du SCoT en nombre de trains par jour. Elle présente une fréquentation de plus de 190 000 voyageurs en 2022.

À noter que la fréquentation de la gare de Sorgues à augmenter suite au développement de l'offre TER en 2016 avec 38 trains par jour entre Avignon TGV et Carpentras. Ces modifications concernaient les gares d'Avignon Centre, Sorgues, Entraigues sur la Sorgue et Monteux. La gare de Sorgues a depuis vu sa fréquentation doubler. Cette hausse s'explique en partie par l'évolution de la desserte et la mise en place d'une tarification spéciale, à l'image de la carte Zou !, mise en place à l'échelle de la Région PACA.

Réouverture de la ligne de la rive droite du Rhône

Fermée aux voyageurs pendant 50 ans, la ligne de la rive droite du Rhône a pu réouvrir et voir de nouveau circuler des trains depuis fin août 2022. Un an après sa réouverture partielle, elle comptabilise 5 allers-retours par jour et près de 75 000 voyageurs au total.

Suite à la première phase de la réouverture de la ligne, la seconde prévoit la réouverture de 6 points d'arrêts supplémentaires (Laudun-l'Ardoise, Roquemaure, Villeneuve-lès-Avignon, Aramon, Remoulins, Marguerittes) entre Pont-Saint-Esprit et Nîmes, comprenant la création de pôles d'échanges multimodaux (PEM), et l'installation d'infrastructures permettant le retournement du train à Pont-St-Esprit. À terme, l'objectif est de viser une fréquentation moyenne de 200 000 voyageurs par an.

Comparatif Train/Voiture sur le SCoT BVA - Sources AURAV et SNCF 2024

Trajet	Temps Voiture	Temps Train	AR/jour
Saint Saturnin - Avignon	27 min	14 min	14
Morières - Avignon	25 min	10 min	14
Montfavet - Avignon	20 min	6 min	14
Sorgues - Avignon	22 min	8 min	26
Bédarrides - Avignon	25 min	11 min	10
Courthézon - Avignon	28 min	16 min	10
Orange - Avignon	32 min - 40 min	13 - 23 min	19
Entraigues - Avignon	20 min	14 min	15
Monteux - Avignon	30 min	23 min	15

Réseau ferroviaire du bassin de vie d'Avignon - Source AURAV 2023

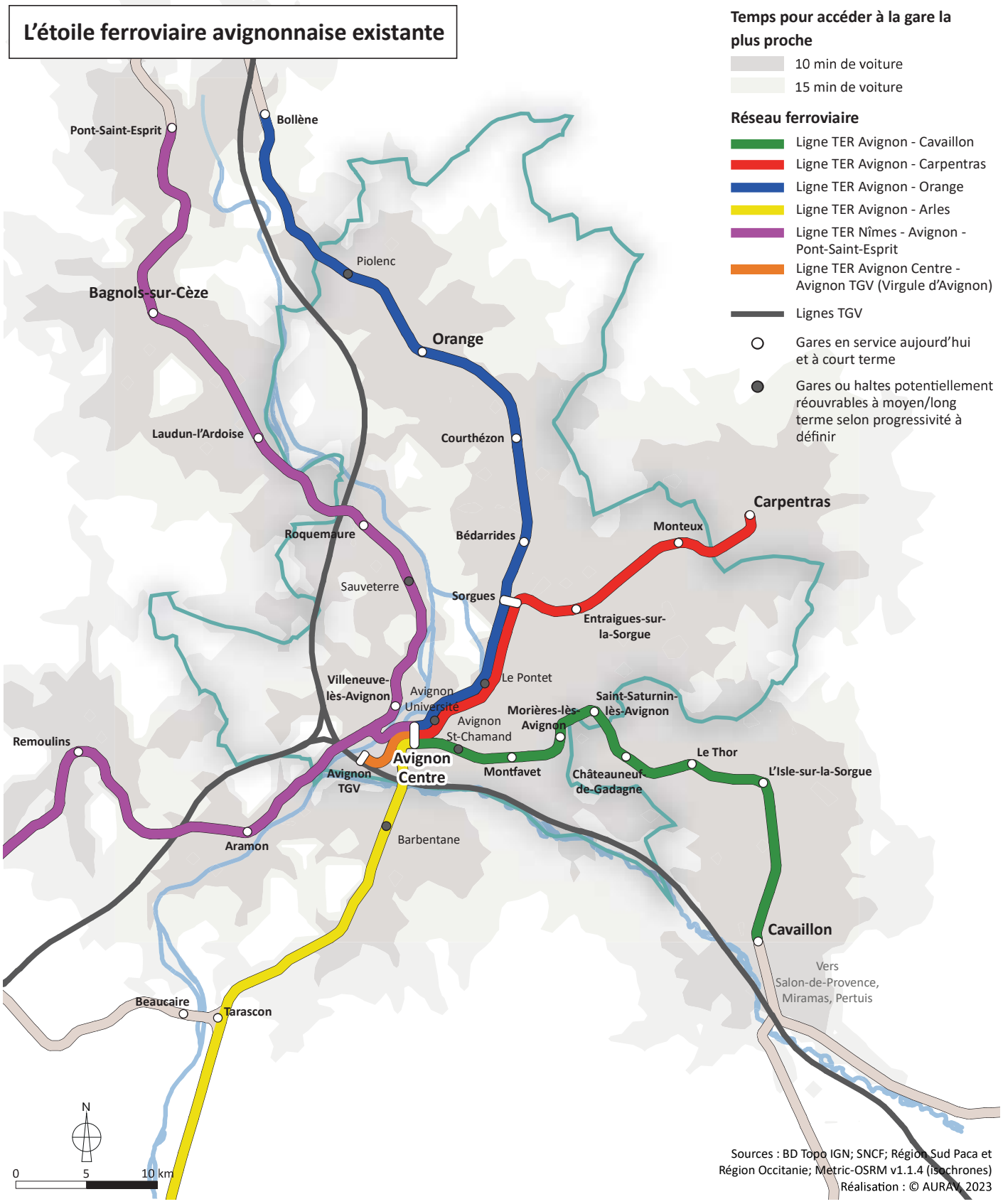

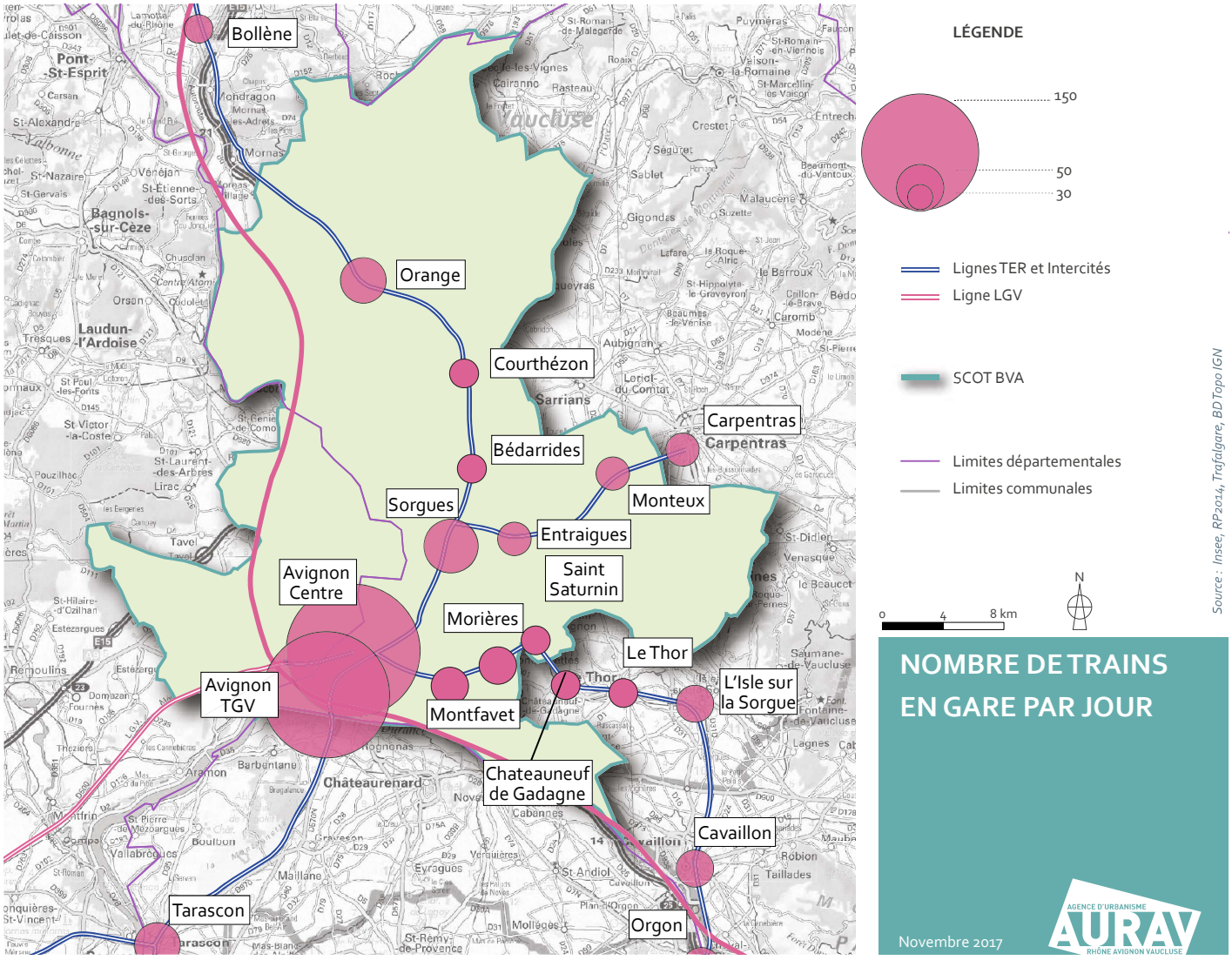

Une fréquentation faible sur le reste du SCoT du BVA, un potentiel à exploiter

Le reste des gares du SCoT du BVA présente des chiffres de fréquentation faible. En effet, sur le reste du territoire la fréquentation est inférieure à 40 000 voyageurs/an, mais on note pour l'ensemble des gares du SCoT du BVA une augmentation de la fréquentation depuis 2010. Ces hausses de fréquentations montrent un potentiel de report modal d'une partie des usagers de la voiture vers le train.

Dans ce contexte, les élus de Piolenc affichent la volonté de rouvrir la gare de la commune. Plusieurs études portées par la municipalité mettent en avant de nombreux arguments favorables à cette réouverture :

- Prédominance des trajets domicile-travail ou domicile-étude des usagers du TER de Piolenc prenant le train à Orange ;
- Le temps d'accès à la gare d'Orange est trop long (> à 15 minutes) ;
- Absence de desserte ferroviaire entre Orange et Bollène (bassin d'environ 14 000 habitants).

Les études menées identifient un potentiel de 58 800 voyageurs par an, et un potentiel de 27 900 voyageurs par an pour des trajets vers le lieu de travail ou d'étude, soit un potentiel de voyageurs proche de la fréquentation des gares de Courthézon (33 400 voyageurs en 2022) et de Bédarrides (17 700 voyageurs en 2022).

Il se pose effectivement la question du devenir des gares actuellement fermées. Les visions de long terme doivent être privilégiées. En effet, La Région Occitanie a délibéré récemment pour financer sur son territoire la réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire en rive droite du Rhône. Les gares de Roquemaure, Sauveterre et Villeneuve-lèz-Avignon sont donc concernées.

OFFRE TER :

Plus de 70 000 personnes résident à moins de 1 000 m d'une gare du SCoT BVA soit près de 25 % de la population totale.

80 ha de potentiel foncier se situent à moins de 1 000 m d'une gare du SCoT BVA (entre 3 000 et 5 000 logements potentiels)

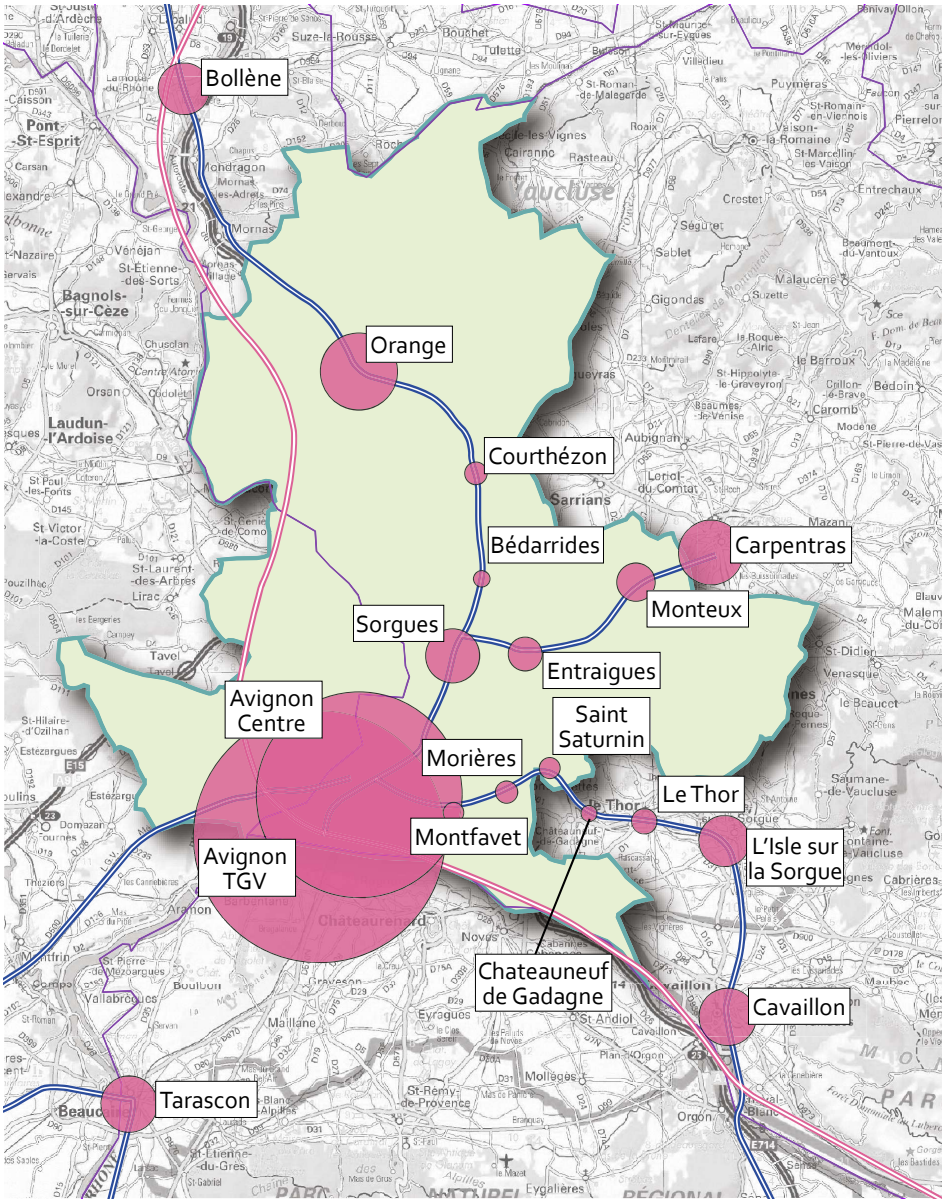

Nombre de voyageurs annuels en gare

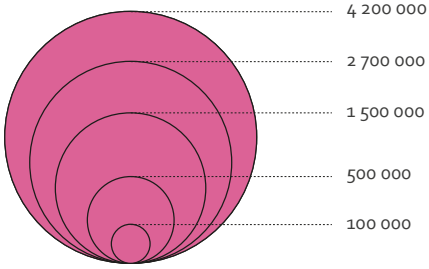

Lignes TER et Intercités

Ligne LGV

SCOT BVA

Limites départementales

Limites communales

0 4 8 km

Source : SNCF Gares & Connexions, BD Topo IGN

FRÉQUENTATION DES GARES DU SCOT BVA

Mai 2024

AGENCE D'URBANISME AURAV RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

Un Service Express Régional du bassin de vie d'Avignon en projet

Le projet SERM est une occasion d'articuler à l'échelle du bassin de mobilité de l'aire avignonnaise (715 000 habitants) toutes les offres de mobilité entre elles et de définir des stratégies qui assemblent et complètent les compétences de chacun.

Aussi, le premier principe est de capter le plus en amont possible les véhicules ou mieux encore, de s'en passer.

La vision proposée vise la mise en place d'une offre diamétralisée sur l'étoile, avec la gare d'Avignon-Centre en nœud central et point de convergence de l'ensemble des flux. Cette proposition présente une offre composée de lignes qui couvrent l'ensemble des branches de l'étoile. Le niveau de service vise une desserte de l'ensemble des gares du bassin de vie assuré par le mode ferré à horizon long terme, en connexion avec les dessertes routières et les offres de modes doux.

L'aménagement des gares et haltes, actuelles ou à rouvrir, ainsi que les services associés, feront partie intégrante du projet de SERM.

Ces stratégies intègrent le développement du covoiturage, de l'autopartage, des voies réservées (comme la future VR2+), des futurs Réseaux Express routiers, des Bus express (Chron'hop par exemple), des itinéraires et des stationnements vélo (consignes, box...), voire de navettes fluviales.

QU'EST QU'UN SERM ?

Un Service Express Régional Métropolitain (SERM) (initialement appelé « RER métropolitain ») est une offre de mobilité fiable, fréquente et facile à utiliser, au service des habitants de périphérie des métropoles. Son objectif est d'améliorer la desserte entre une ville centre et sa zone périurbaine en renforçant l'offre ferroviaire, et en la complétant par d'autres modes, dont les services de transport routier à haut niveau de service et les réseaux cyclables.

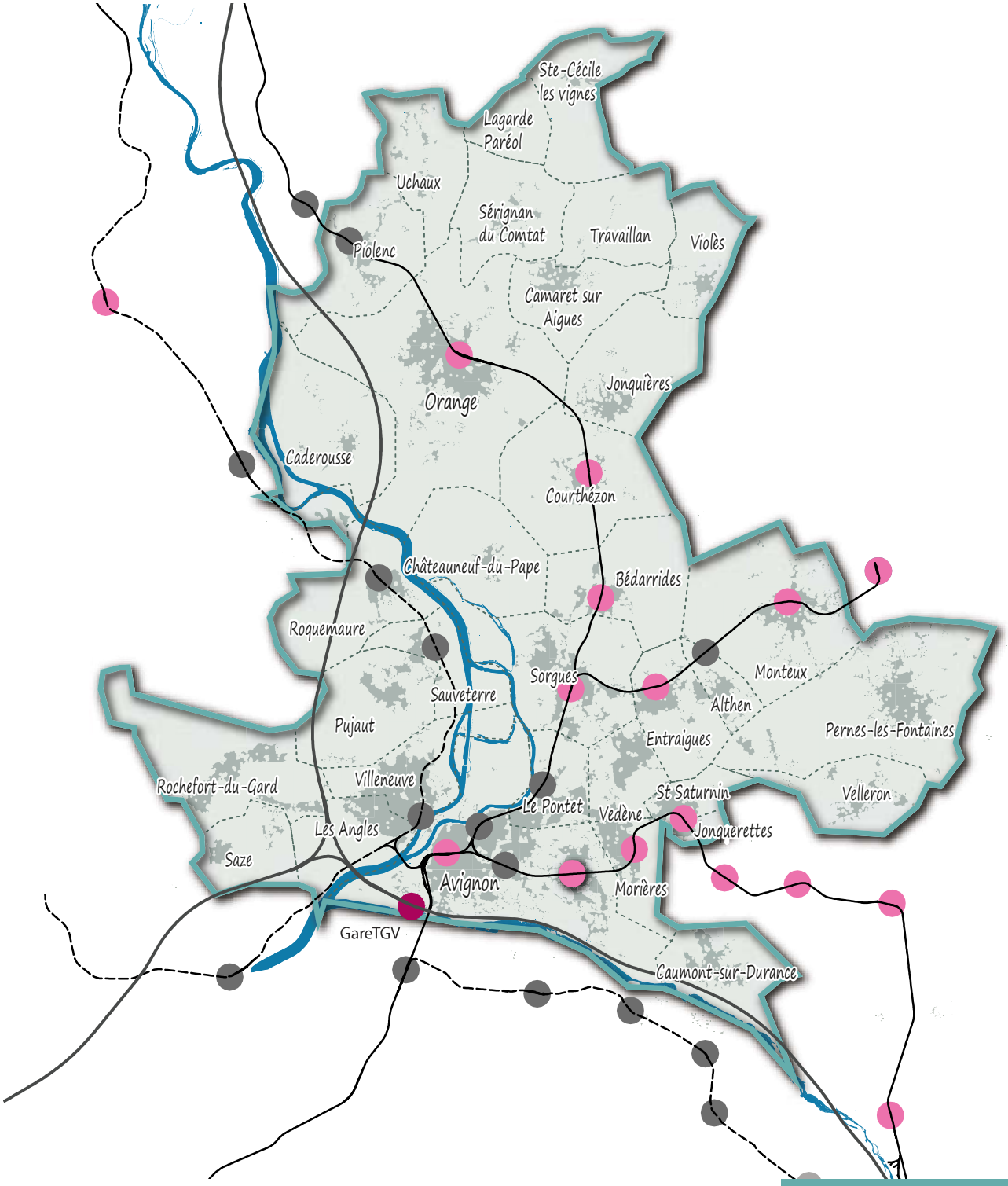

LES GARES DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

Mai 2024

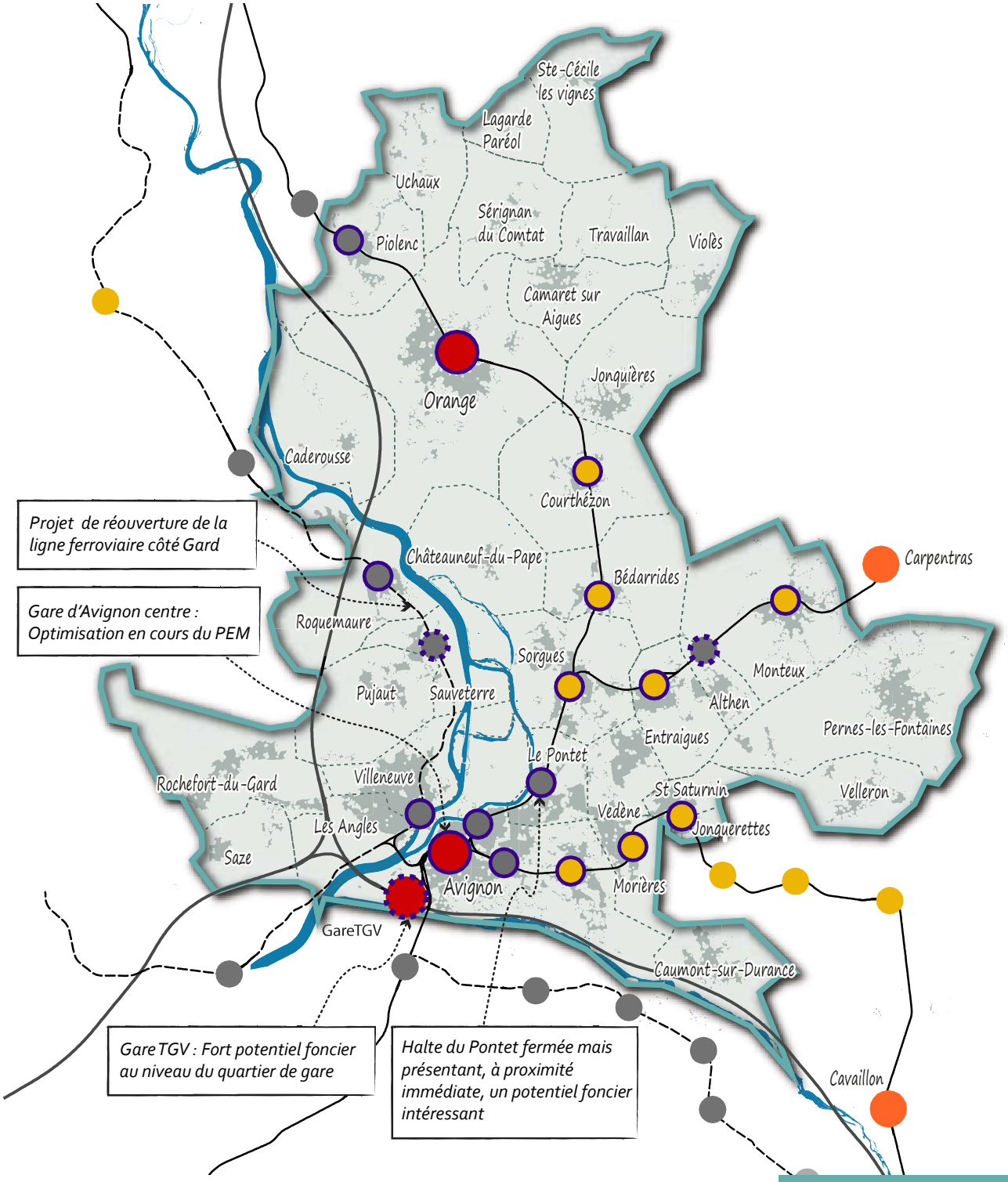

ATTRACTIVITÉ DES GARES DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

Novembre 2019

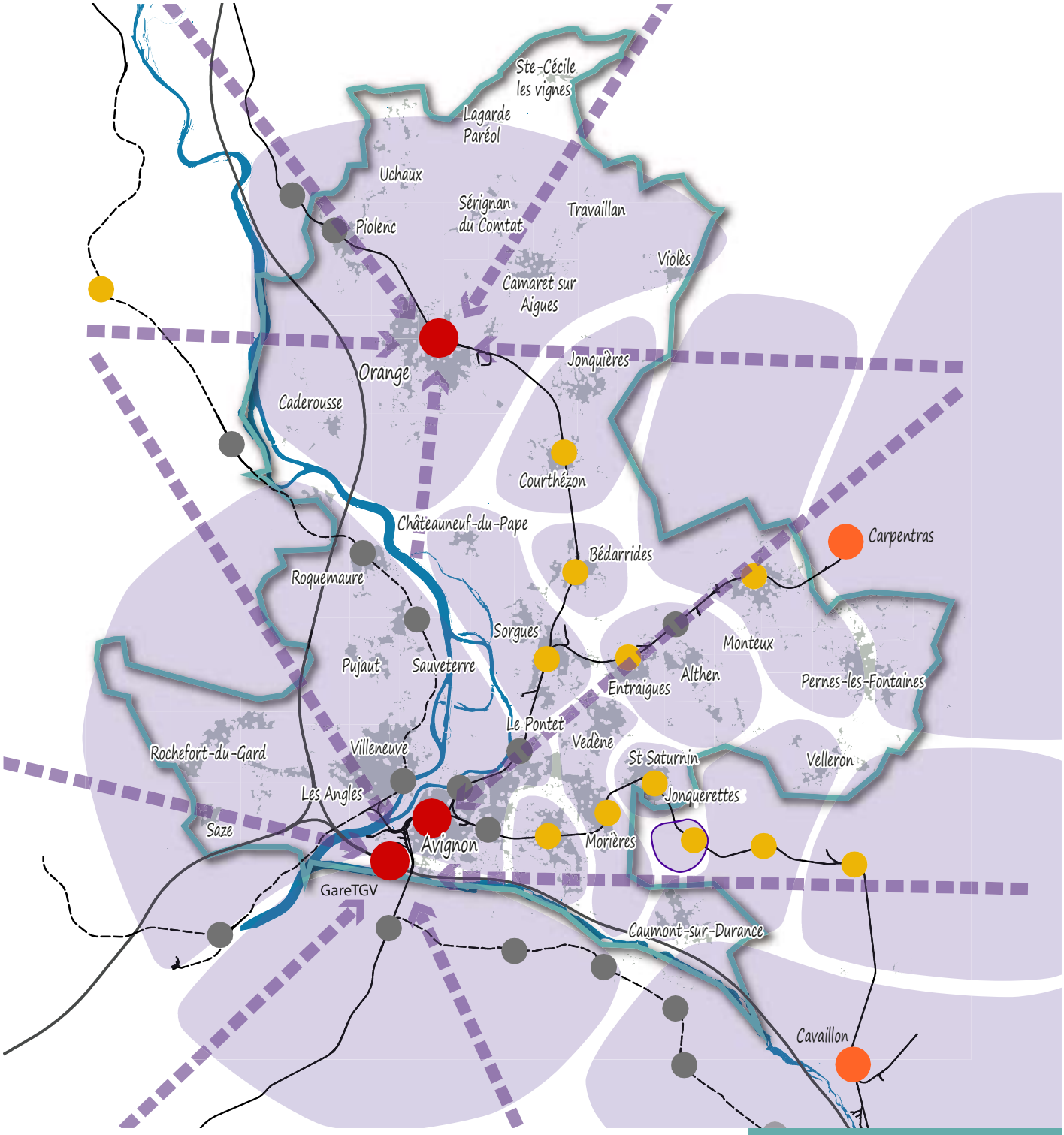

AIRES D'INFLUENCE DES GARES DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

Novembre 2019

AGENCE D'URBANISME AURAV RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

8.7. LA COMPÉTITIVITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN PASSE PAR L'ARTICULATION DES POLITIQUES DE DÉPLACEMENTS À L'ÉCHELLE DU SCOT

Une diversité de l'offre en transport en commun sur le SCoT BVA

Sur le territoire du SCoT du BVA, on recense 3 réseaux urbains et 3 réseaux interurbains (TER inclus). Cette multiplication de l'offre est un atout pour le territoire, car elle permet d'assurer un large ensemble de connexion entre les différents secteurs du territoire.

La situation limitrophe du SCoT BVA avec les départements du Gard et des Bouches-du-Rhône permet au territoire de bénéficier d'une offre en transports en commun riche.

Deux réseaux de cars interurbains desservent le SCoT du BVA : le réseau Lio de la Région Occitanie et le réseau Zou! de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ces réseaux permettent d'assurer les liaisons entre les communes périurbaines de l'aire urbaine et la ville centre ou les villes relais.

Ils proposent une offre attractive en termes de prix, mais leur faible fréquence et le manque d'espace dédié pour leur faciliter l'accès au cœur urbain ne leur permettent pas d'être compétitifs en termes de temps.

Les trois plus grandes villes du SCoT ont un réseau de transports en commun connecté à une gare dont la fréquence est forte avec au moins 35 trains par jour. Par ailleurs, la CA du Grand Avignon possède deux lignes de bus à haute fréquence (Chron'hop) et une ligne de tramway.

Ces réseaux sont connectés aux principaux pôles d'échanges de la ville, dont la Gare Centre située au centre-ville d'Avignon.

Sur le reste du territoire l'offre diminue avec l'éloignement aux polarités ainsi les communes en périphérie disposent de l'offre la moins conséquente.

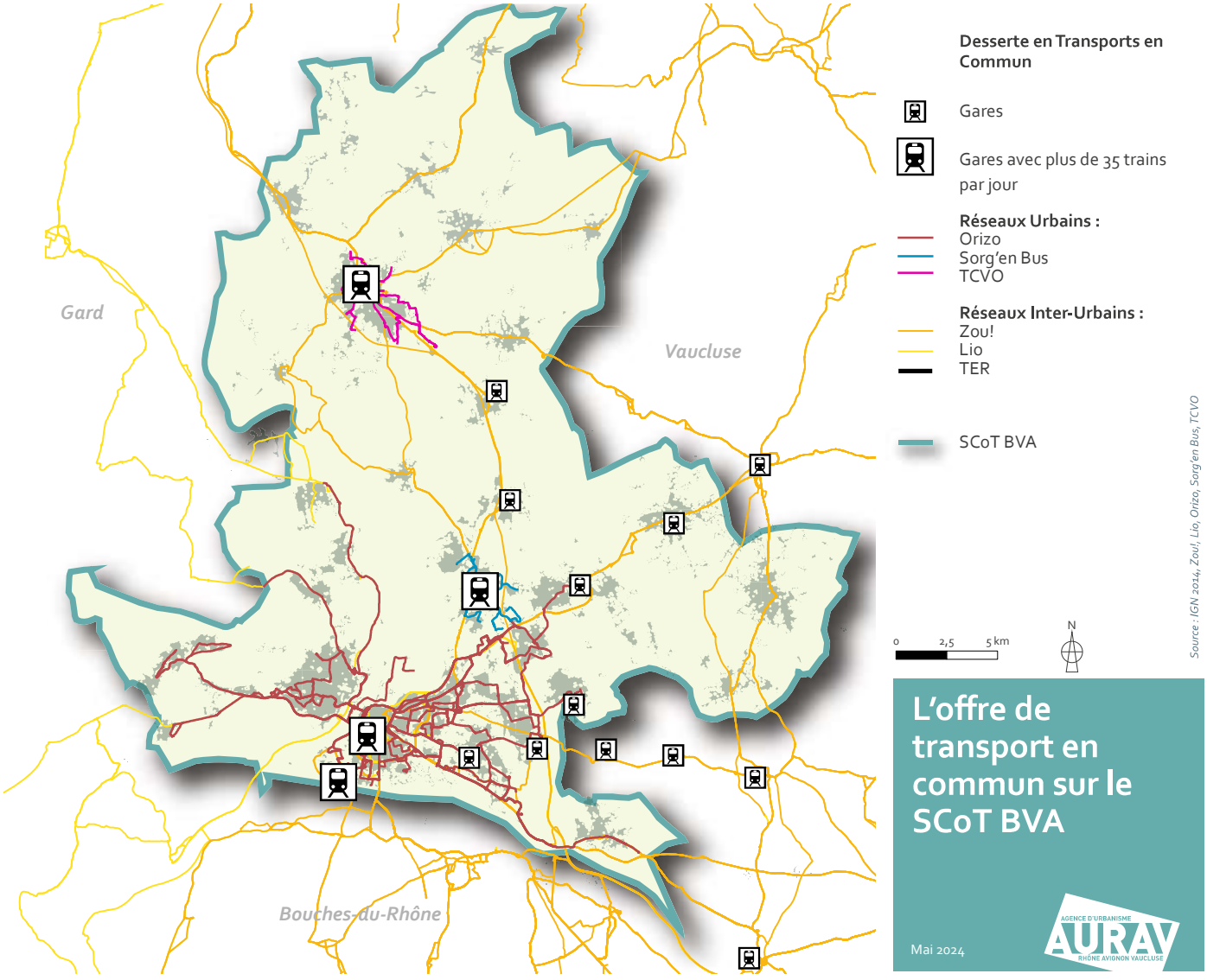

Une multiplicité des offres qui ne facilite pas l'usage des transports en commun

Depuis 2009 le CD 84 propose un réseau de cars interurbains aujourd'hui repris en gestion par la Région PACA (réseau Zou!) depuis le transfert de compétences de la loi Notre.

Sur le territoire, ce réseau forme une étoile dont les branches principales desservent Orange, Carpentras, L'Isle-sur-la-Sorgue et Cavaillon. Ces lignes desservent quelques arrêts du réseau Orizo du Grand Avignon et certaines d'entre elles sont intégrées au réseau comme la ligne desservant Entraigues-sur-la-Sorgue. La gare routière d'Avignon est le point de concentration du réseau, mais certains services sont prolongés jusqu'à la gare TGV. Deux lignes transversales relient Sorgues et Cavaillon et Carpentras à Cavaillon sans passer par Avignon. La ligne Avignon-Carpentras est la plus fréquentée avec 700 000 voyageurs par an dont une majorité de scolaires. La ligne Avignon-Cavaillon est moins fréquentée, mais est empruntée par davantage de travailleurs.

Malgré la présence d'une offre ferroviaire, les cars interurbains captent une part de marché grâce à une fréquence et une fiabilité plus importante que les TER. La gare routière est un lieu stratégique pour le transport interurbain. La mise en place du Pôle d'échange multimodal d'Avignon-Centre ainsi que celui d'Orange permettent d'améliorer l'image véhiculée par les transports interurbains. Avec le développement du transport ferroviaire sur l'ensemble de l'étoile ferroviaire, l'enjeu des réseaux régionaux est de trouver une coordination et une complémentarité avec ce réseau, mais aussi avec l'ensemble des réseaux interurbains. La complémentarité et les connexions entre les différents réseaux de transport collectif restent à améliorer sur le territoire.

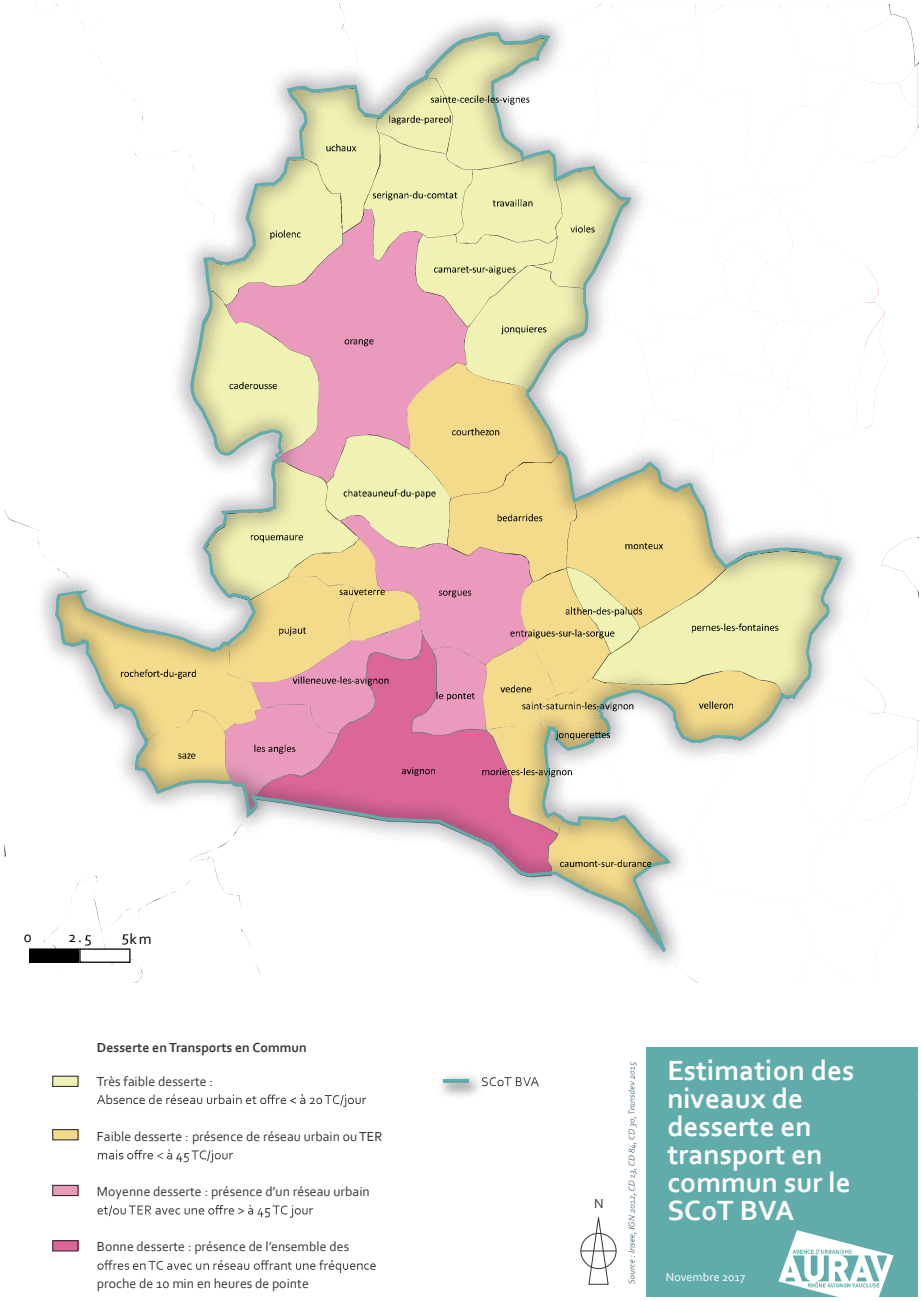

Des fréquences et une fréquentation faibles

Les réseaux de transports en commun urbains sont peu fréquentés sur le SCoT BVA, à l'image du réseau Orizo du Grand Avignon qui affiche un ratio voyage/habitants inférieur à ceux comparables à l'échelle française.

Avec une amplitude horaire allant de 5h50 à minuit au maximum (pour le tramway et les lignes haute fréquence du Grand Avignon), les réseaux du SCoT du BVA proposent une large couverture journalière, mais qui ne suffit pas à les rendre attractifs. La fréquence est déterminante pour l'attractivité d'un mode de transport.

Seule la ville d'Avignon dispose de transports en commun proposant une fréquence proche de 10 minutes en heure de pointe (6 minutes pour le tram). Les fréquences trop faibles induisent des « trous » d'offres en heures creuses avec parfois une absence totale de desserte en transports en commun.
Un renforcement des offres TER et des bus urbains favoriserait leur usage.

Une offre de transport améliorée sur le Grand Avignon depuis 2020

Le Grand Avignon dispose depuis 2020 d'un réseau de transport plus performant qu'auparavant grâce à deux projets : le Tramway et les deux lignes de bus « haute fréquence ».

Le tramway :
6 km de Tramway entre la Porte Saint-Roch et Saint-Chamand, via la gare d'Avignon Centre, l'avenue de Saint Ruf et la Rocade Charles de Gaulle. Le projet est considéré comme le premier élément de la mise en place d'un réseau de transports en commun structurant et performant.

Deux lignes de bus « haute fréquence » :
La ligne de tramway a été complétée par la réalisation de deux lignes de bus « haute fréquence » :
- Avignon Nord/Hôpital-Courtine ;
- Saint-Lazare - Agroparc.

Ces deux lignes seront caractérisées par :
- une fréquence de 8/10 minutes en heure de pointe ;
- des couloirs dédiés sur une partie du tracé ;
- des priorités de circulation aux carrefours ;
- une amplitude horaire augmentée ;
- une identification visuelle ;
- des stations accessibles.

Ces projets de transport ont à la fois été vecteur de développement durable et facteur d'attractivité et de renouveau urbain. Il est important de noter l'opportunité de connecter les espaces d'activités tertiaires, artisanales et/ou commerciales aux points d'arrêts du tramway.

Par ailleurs, le PDU du Grand Avignon affiche plusieurs actions qui portent sur l'amélioration de l'intermodalité, notamment autour des gares. Ces sites doivent devenir de véritables pôles d'échanges multimodaux, le PDU prévoit une augmentation de leurs fonctionnalités.

Fil à dérouler dans le projet de territoire

Articuler urbanisme et transports collectifs pour le développement de demain.

Amplitude horaire des réseaux urbains et interurbains sur le SCoT BVA

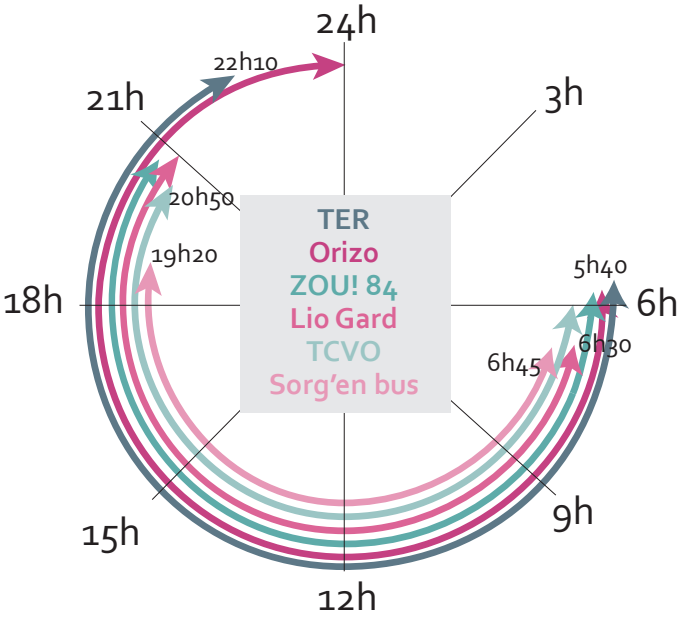

COUVERTURE DE L'OFFRE DE BUS URBAIN :

- Plus de 180 500 personnes résident à moins de 250 m d'un arrêt de bus urbain du SCoT du BVA en 2011 soit 63,4% de la population totale
- Près de 75 000 personnes résident à moins de 250 m d'un arrêt de bus urbain du SCoT du BVA offrant une fréquence comprise entre 10 et 15 minutes en heure de pointe, soit 26,2 % de la population totale

Vers une structuration des systèmes de covoiturage

Au-delà des transports collectifs traditionnels, l'usage du covoiturage se développe sur le territoire. L'enjeu principal est de développer l'usage du covoiturage pour les trajets du quotidien, de courtes et moyennes distances, notamment les déplacements domicile-travail.

C'est dans cette optique que les communautés d'agglomération du Grand Avignon, du Gard Rhodanien, de Luberon Monts de Vaucluse, du Ventoux Comtat Venaissin, des Sorgues du Comtat, et la communauté de communes des Pays des Sorgues Monts de Vaucluse viennent de s'allier pour lancer conjointement une offre commune de covoiturage sur le bassin de vie d'Avignon avec la plateforme BlaBlaCar Daily.

L'objectif de ce partenariat est de développer la pratique du covoiturage sur le bassin de vie d'Avignon. Cette offre commune de covoiturage met en relation les passagers et des conducteurs effectuant les mêmes trajets, avec une participation financière incitative des intercommunalités concernées.

Cette offre de covoiturage qui se développe sur le territoire se présente à la fois comme une solution économique, que ce soit pour les conducteurs ou les passagers, mais aussi écologique. En effet, elle permet avant diminuer l'autosolisme et de limiter le nombre de véhicules sur nos routes, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre.

Afin d'encourager cette pratique, l'aménagement et le maillage d'aire de co-voiturage sécurisée est plus que nécessaire.

Plusieurs sites ont été réalisés sur le territoire notamment à proximité des échangeurs : Orange, Avignon Nord, Piolenc.

D'autres sont localisés en amont des pôles d'emplois comme aux Angles, à Bédarrides ou à Caderousse.

Au-delà, de l'aménagement à proximité des échangeurs, il s'agit d'encourager les pratiques de covoiturage de proximité et en particulier pour les navettes domicile-travail en créant un espace réservé avec des places de stationnement dédiées au sein de chaque commune.

Le déploiement de sites de co-voiturage sur les zones d'activités permettrait d'offrir une alternative à l'autosolisme.

Réseau de covoiturage du Bassin de Vie d'Avignon - Sources : AURAV, Département du Vaucluse

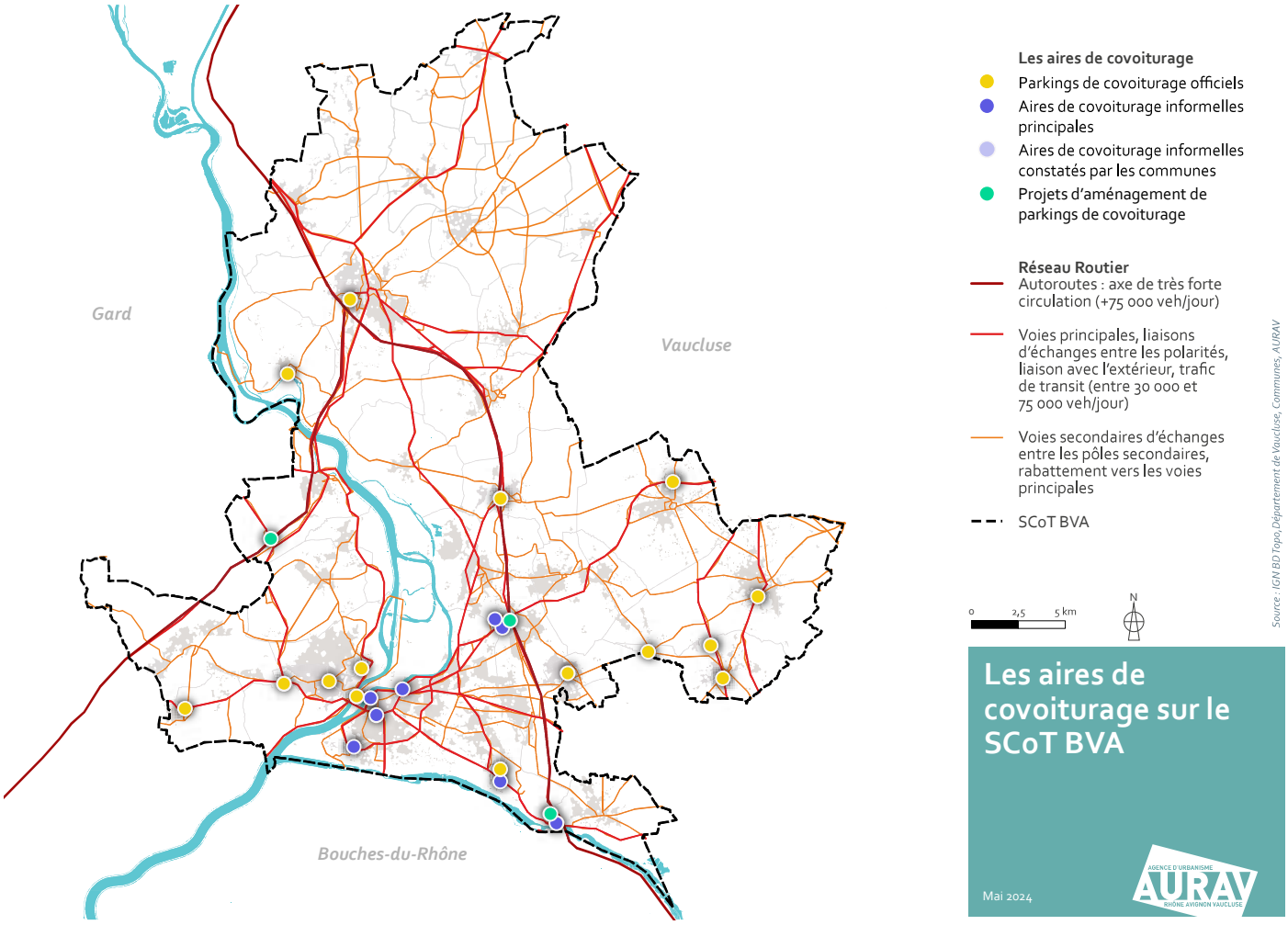

La compétence de la Région en matière de déplacements initialement renforcée par la loi NOTRe

Au travers du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), la loi NOTRe (promulguée en 2015) a renforcée la compétence de la Région en matière de transport.

Désormais, elle est chargée de fixer les orientations stratégiques et les objectifs sur le territoire régional en matière d'intermodalité et de développement des transports et à la possibilité de déléguer certaines compétences aux Conseils Départementaux.

Une multiplication des Autorités Organisatrices de la Mobilité sur l'aire urbaine d'Avignon

L'aire urbaine d'Avignon compte 10AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité) : les régions Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie, la CA du Grand Avignon, la CA Ventoux - Comtat Venaissin, la CA Luberon-Monts de Vaucluse, la CA du Gard Rhodanien, la CA Terre de Provence, CA des Sorgues du Comtat, CC du Pays d'Orange en Provence et CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

Cette multiplication des AOM complique la mise en place d'un réseau de transports en commun performant par :

- La difficulté de coordination
- La multiplication des correspondances
- L'offre de transport moins lisible
- La superposition des tarifications

La coordination de ces 10 AOM permettrait d'optimiser le réseau de transport en commun existant.

Mise en place des périmètres de bassins de mobilités

La loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) tente de répondre à la problématique liée à la coordination de l'ensemble des AOM présentent sur le territoire.

Après avoir établi le constat que les limites administratives des AOM ne permettent pas toujours de penser l'organisation des mobilités à l'échelle des pratiques de déplacement. Elle propose donc que les bassins de mobilité puissent davantage correspondre au territoire d'observation des mobilités, au-delà des ressorts territoriaux des AOM. Chaque bassin de mobilité est défini par la région, en association avec les AOM de leur territoire, les syndicats mixtes de coopération (SRU) et les départements. Pour organiser l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité (AOM), une cartographie des bassins de mobilité a été élaborée au sein de la région.

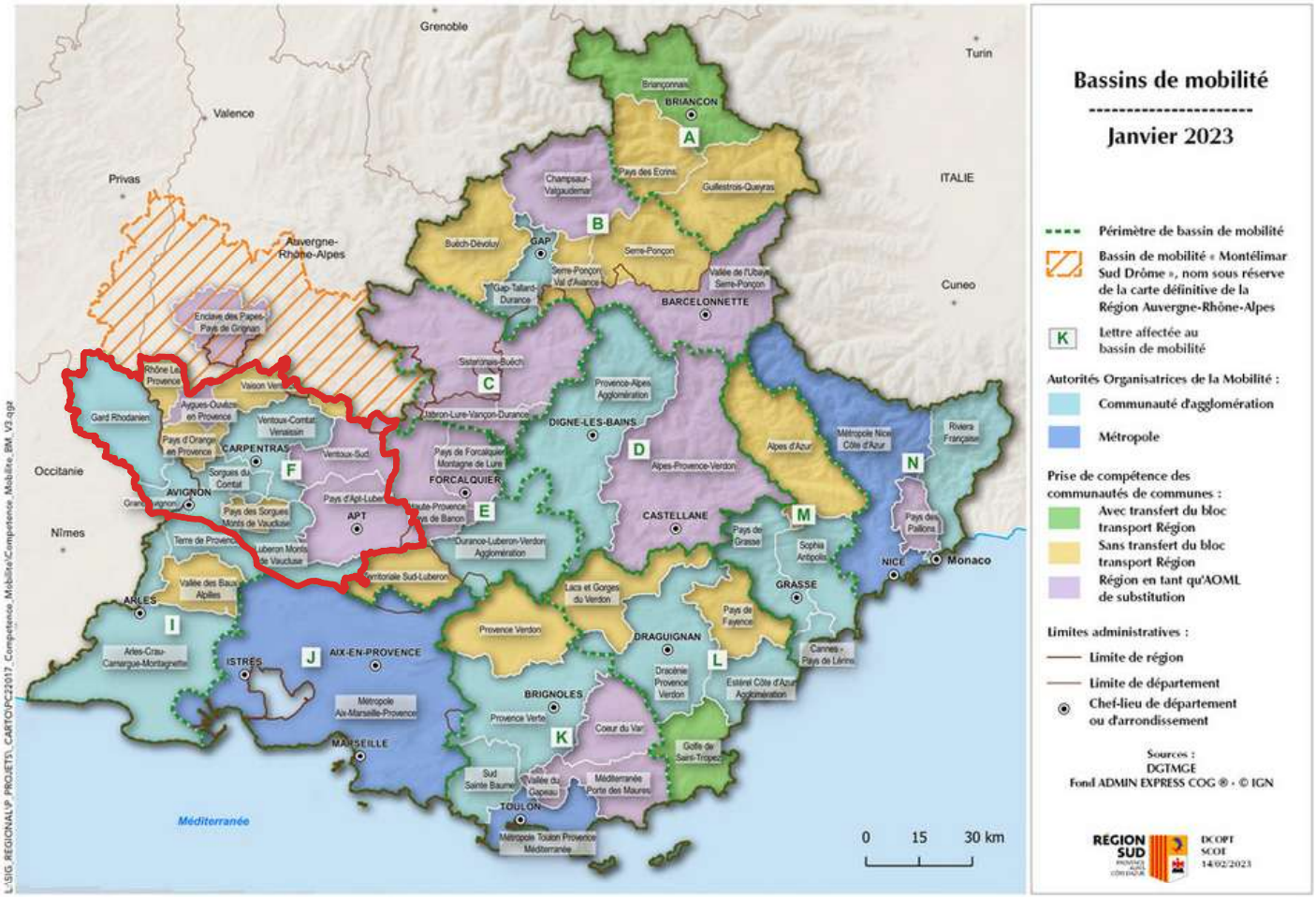

8.8. LES MODES ACTIFS, UN POTENTIEL POUR LES DÉPLACEMENTS DE COURTES DISTANCES

La majorité des déplacements de la population s'organise dans un espace restreint et concerne davantage l'accès aux besoins de la vie quotidienne que les déplacements domicile/travail (30% des déplacements d'un ménage).

L'enquête ménage nationale transport menée par l'ADEME a démontré que :

- 50% des déplacements sont inférieurs à 3 km ;
- 27% des déplacements sont inférieurs à 1km ;
- 10% des déplacements sont inférieurs à 0,5km.

Dès lors les modes doux constituent une alternative crédible à la voiture et il est essentiel de structurer des cheminements doux au sein des communes du SCoT.

Sur le SCoT du BVA on recense trois itinéraires modes doux structurants avec une vocation principale orientée vers le loisir : la Via Rhôna, la Via Venaissia et le Val de Durance.
Ces trois itinéraires ne sont réalisés que partiellement et leur finalisation est un enjeu pour le territoire.

Des schémas cyclables pour encourager la pratique

En parallèle, à une échelle plus locale, plusieurs communes du SCoT se sont engagées dans un schéma modes doux et dans la réalisation d'itinéraires doux.
Le PDU du Grand Avignon vise à ce titre à :

- Conforter et encourager la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens en proposant de nouveaux itinéraires en direction des grandes polarités ;
- Sécuriser la pratique du vélo en maillant le territoire.

6 actions sont inscrites pour la thématique cyclable dans le PDU issues de l'axe 1 « Développer une offre alternative à la voiture » :

- action 4 : Réaliser de nouveaux itinéraires cyclables à l'échelle de l'agglomération ;
- action 5 : Aménager des stationnements et des abris sécurisés pour vélos ;
- action 6 : Réaliser des aménagements sur voirie pour sécuriser la pratique du vélo ;
- action 7 : Développer le système de vélos en libre-service (Vélopop) ;
- action 8 : Subventionner l'achat de VAE pour les citoyens de l'agglomération ;
- action 9 : Faciliter la recherche d'itinéraires pour les cyclistes grâce aux outils connectés.

La ville centre du SCoT manque d'aménagements cyclables. La réalisation de la piste cyclable sur le Pont Daladier, la réalisation du chemin des canaux où encore la piste vers Courtine sont des itinéraires majeurs montrant la volonté de mettre en œuvre une vraie politique en faveur des modes doux.

Le Grand Avignon dispose d'un système de vélos en libre-service électrique limité à la ville centre, au Pontet et à Villeneuve-lès-Avignon. Il dispose de 29 stations de recharge.

Comme cela est programmé dans le projet de PDU, le déploiement des stations Vélopop à une échelle plus large est un autre enjeu pour le territoire tout comme la mise en place de services en faveur des vélos au sein des gares du SCoT : consignes, locations, réparations. Alors que les TER sont équipés d'emplacements vélos, quelques gares, seulement, disposent d'aménagements ou de services à destination des vélos. Toutes les gares de l'axe Avignon-Carpentras sont ainsi équipées d'abris à vélo.

Le Pays d'Orange en Provence est à la croisée de la Via Rhona et de la Via Venaissia, deux itinéraires majeurs qui poussent les politiques locales à développer la pratique du vélo. C'est pourquoi dans son ORT, le territoire s'engage à favoriser la marche et le vélo, en élaborant un schéma directeur des modes actifs sur le POP qui vise à :

- Encourager et sécuriser les déplacements à pied ou en vélo pour les déplacements quotidiens de courte et moyenne distance sur le territoire ;
- Répondre à la demande d'usages pédestres et cyclables à vocation utilitaire ;
- Accompagner l'ensemble des acteurs dans leurs réflexions et leurs décisions en matière de gestion de l'espace public ;
- Poser les bases d'une stratégie modes actifs en matière de modalités d'application et de traduction opérationnelle.

Schéma cyclable global du Bassin de Vie d'Avignon - Sources : AURAV, les intercommunalités du Vaucluse, le Département du Vaucluse

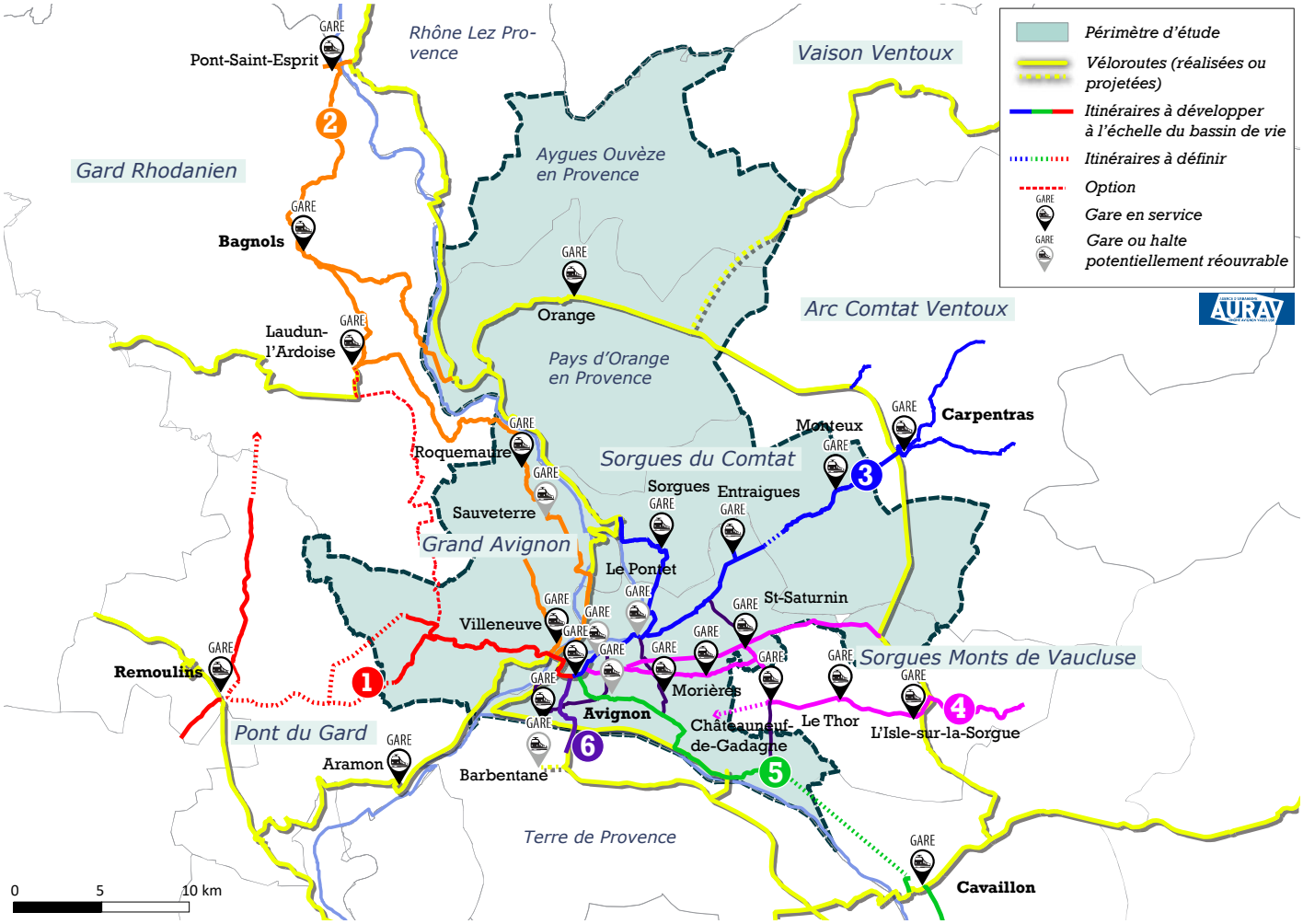

En 2016, un schéma cyclable a été réalisé sur le Grand Avignon en co-construction avec les communes suite à une série d'entretiens avec chaque municipalité. Environ 263 km d'itinéraires cyclables structurants ont été définis.

En 2023, il a évolué pour :

- Définir un réseau hiérarchisé d'itinéraires cyclables pour créer un maillage cohérent de liaisons sécurisées à haut niveau de service, attractif pour des déplacements du quotidien vers les pôles générateurs de déplacements (zones d'emplois, établissements scolaires, gares, commerces, en faisant le lien avec les aménagements existants et projetés par les différents gestionnaires de voirie) ;
- Construire un Schéma intégré aux autres modes de déplacements dans une optique d'intermodalité (réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération, réseaux interurbains régionaux routiers et ferroviaires, liens avec le système vélo en libre-service…) ;
- Proposer des réponses adaptées en fonction des espaces et territoires desservis, et donc aux potentiels et types d'usagers attendus ;
- S'inscrire dans une démarche prospective, en prenant en compte les projets à venir et en anticipant les besoins, au-delà des limites administratives du territoire (connexions aux intercommunalités voisines du bassin de vie d'Avignon);
- Définir un schéma directement applicable par les élus et techniciens via des outils de programmation/d'aide à la décision inscrite dans un référentiel commun (types d'aménagements préconisés, coûts, priorisation des itinéraires…);
- Prendre en compte les différents modes actifs comme notamment le rolleur, la trottinette, les vélos à assistance électrique…

La première étape de mise en œuvre de ce nouveau schéma cyclable consiste en la réalisation d'un Réseau Express Vélo. Le Réseau Express Vélo a pour cible principale les déplacements du quotidien et plus particulièrement les déplacements domicile / travail et domicile / études.

Cette démarche se traduit, dans un premier temps, par la définition d'un maillage structurant d'itinéraires.

Ce maillage répond aux objectifs suivants :

- Capter en priorité les déplacements du quotidien, dont les déplacements domicile / travail et domicile / étude;
- Desservir l'ensemble des communes du Grand Avignon ;
- Se connecter aux territoires voisins ;
- Connecter les pôles principaux et les zones d'emplois (notamment via la réalisation de transversales) ;
- Desservir les polarités logistiques ;
- Définir des itinéraires les plus directs possibles ;

- Réaliser des aménagements cyclables qualitatifs (séparés de la circulation quand cela est nécessaire et possible) afin de capter le plus grand nombre d'utilisateurs. Le niveau d'aménagement doit permettre de capter des cyclistes souhaitant réaliser jusqu'à 10 km matin et soir.

Aussi, le réseau express vélo desservira ou passera à proximité de la majorité des zones logistiques du grand Avignon ce qui permettra le recours au vélo pour la livraison sur le dernier kilomètre. Ceci afin, notamment, de réduire l'empreinte carbone et d'offrir plus de flexibilité en milieu urbain.

Des aménagements doux vecteurs de développement touristique

Le Vaucluse s'identifie en tant que «Terre de Vélo» et mise sur un réseau touristique structuré pour cette discipline.

Reconnu mondialement grâce à l'étape du Tour de France au Sommet du Mont Ventoux, le Département de Vaucluse s'engage dans la réalisation d'itinéraires structurants et porte le Schéma Départemental du vélo en Vaucluse, qui consiste à avoir une vision prospective à l'horizon 2030, en proposant un plan d'action sur 5 ans pour répondre à l'offre et la demande des usagers du vélo.

Le développement de la pratique du vélo est un véritable atout qui permet de toucher un public diversifié (tourisme à vélo, pratique de loisir, sport et compétition ou encore déplacements utilitaires), pour lequel des retombées économiques locales sont possibles (services, restauration, gîtes, entreprises liées aux cycles...).

À ce titre le Bassin de Vie d'Avignon affiche un réel potentiel pour le développement de cette pratique.
Toutefois le franchissement de certains axes (rocade, voie ferrée, axes très passants), non aménagés dissuadent fortement la pratique du cyclo-tourisme.

La sécurisation de ces points durs serait un véritable atout pour développer cette pratique en permettant de relier facilement la gare TGV d'Avignon aux itinéraires cyclables et euro vélo routes qui traversent le territoire.

QU'EST QU'UN RÉSEAU EXPRESS VÉLO ?

Un Réseau Express Vélo (REV) est un réseau cyclable qui allie sécurité et confort.
Il est caractérisé par :
• des voies larges permettant un confort d'usage pour les vélos (3 à 4 mètres de
large recommandé, avec un revêtement adapté)* ;
• une sécurisation par des séparateurs en dur ou des espaces verts pour protéger
le cycliste de la voie réservée aux véhicules motorisés* ;
• une signalétique spécifique indiquant aux cyclistes qu'ils circulent sur le réseau
express vélo (itinéraires numérotés et une cartographie disponible sur des totems
sur l'espace public et sur le site Internet de l'agglomération) ;
• des services associés (parkings vélos sécurisés, éclairage adapté, jalonnement
spécifique, etc.) qui permettent d'améliorer le quotidien des cyclistes.
Un Réseau Express Vélo ne remplace pas le réseau cyclable existant de l'Agglomération,mais le complète par des itinéraires cyclables à « haut niveau de service », offrant continuité et cyclabilité.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

Compte tenu de son positionnement interrégional et de son attractivité, le Bassin de Vie d'Avignon est caractérisé par :

- Un mode de développement urbain extensif organisé depuis des décennies à partir des axes routiers, engendrant une forte dépendance à la voiture ;
- Sa grande accessibilité routière et la présence d'infrastructures importantes : deux autoroutes majeures traversent et desservent le territoire, complétées par un réseau de voies principales et secondaires dense. Ce réseau routier est un atout pour l'accès au territoire. Cependant, la prédominance de la voiture fragilise cette hyperaccessibilité, car certaines infrastructures sont aujourd'hui saturées et, sans véritable alternative, induit des coûts environnementaux et sociaux importants (pollution, énergie...) ;
- Un réseau ferroviaire important qui doit être valorisé : la ligne TGV est connectée au réseau TER qui dessert directement 10 communes du territoire. Dans le sillage de la réouverture aux voyageurs de la ligne Avignon/ Carpentras, la Région PACA et les AOM du territoire continuent d'investir pour optimiser l'étoile ferroviaire (PEM, étude prospective, PDU...) ;
- Une offre de transports en commun peu concurrentielle hors du Grand Avignon. Seules les communes d'Avignon et du Pontet disposent de bus urbains avec une fréquence inférieure à 10 min en heure de pointe. Les sites propres ou aménagés pour les cars et les bus sont aujourd'hui quasiment inexistants sauf sur le Grand Avignon ;
- Un nombre d'actifs important qui quitte quotidiennement leur commune de résidence pour aller travailler dans une autre commune, y compris depuis Avignon.

Face à ces constats, l'élaboration du SCoT doit être l'occasion de :

- Tendre vers une meilleure articulation entre urbanisme et transports collectifs. Dans ce cadre les SCoT en lien avec les PLU et PDU jouent un rôle majeur pour intensifier les fonctions urbaines et économiques à proximité des axes structurants de transports collectifs ou en organisant les espaces urbains dans une logique de proximité (à l'emploi, aux services, aux commerces, aux loisirs, etc.) permettant de limiter les déplacements à « la source » ;
- Assurer l'articulation des politiques de déplacements des 10 Autorités Organisatrices de la Mobilité présentes sur le territoire du SCoT ;
- Développer une culture de l'usage des modes alternatifs à la voiture (marche à pied et vélo pour les courtes distances, transports en commun plus attractifs, transport à la demande, co-voiturage, nouvelles formes de mobilité).

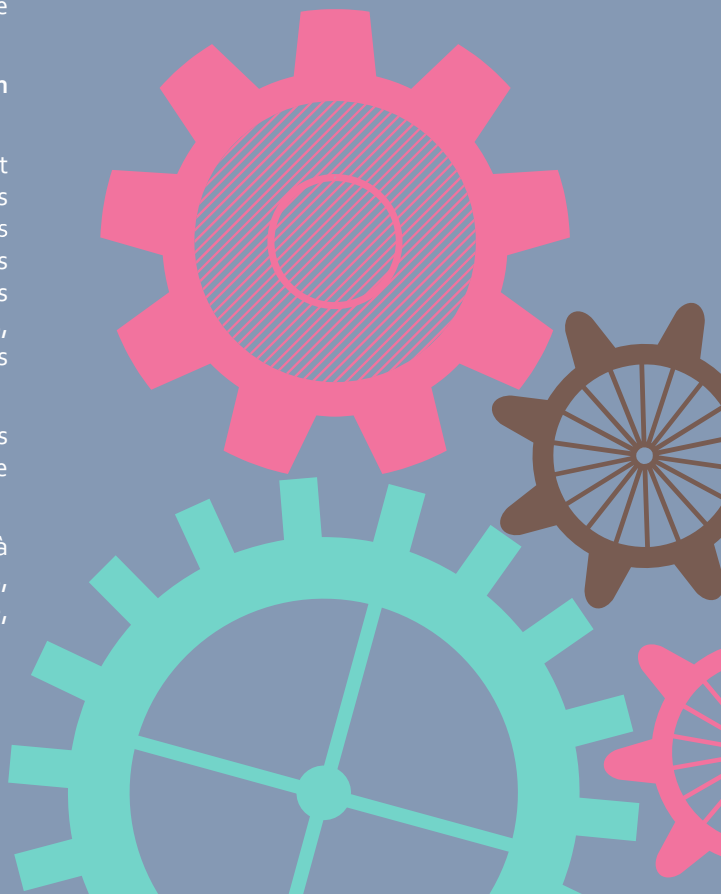

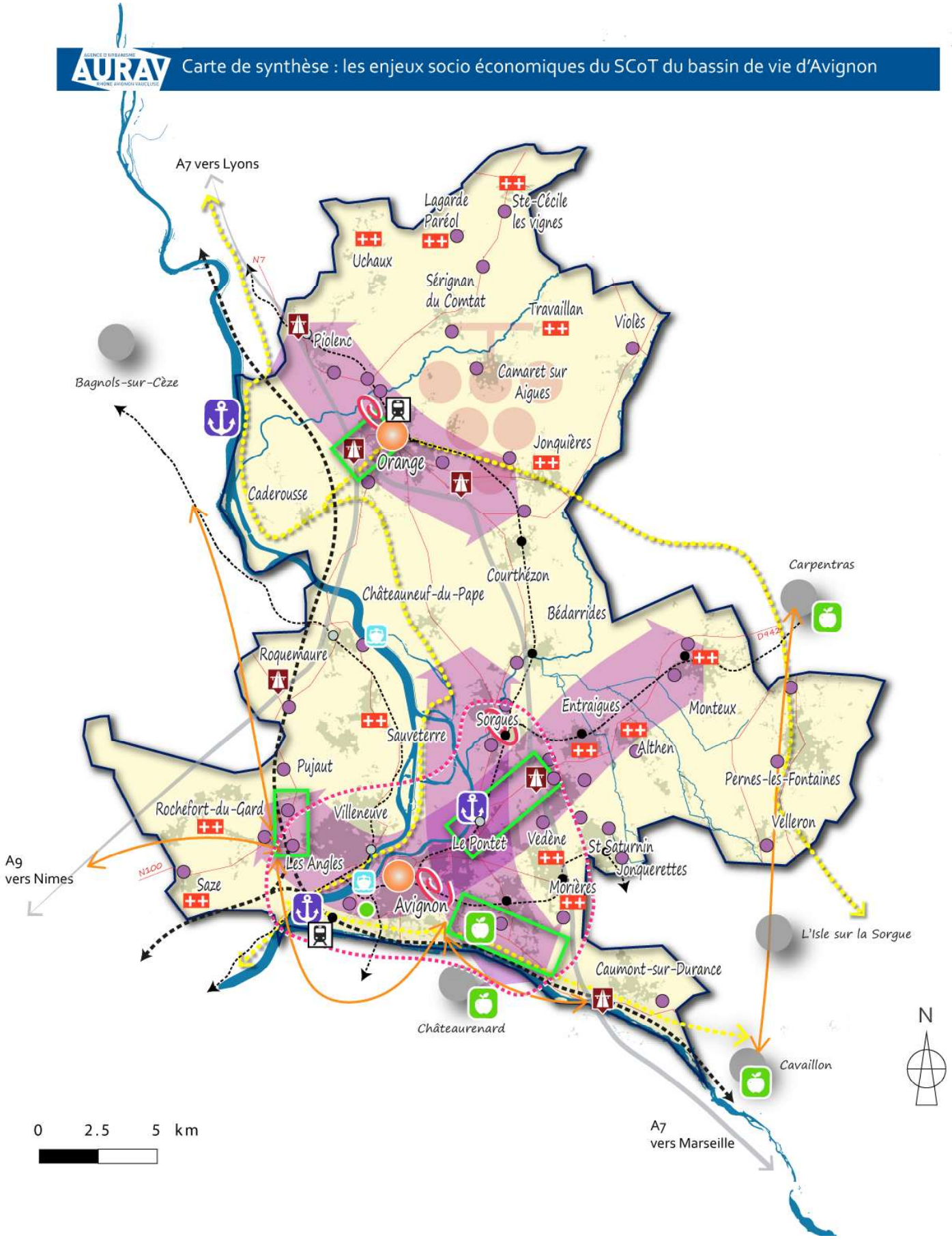
Carte de synthèse : les enjeux socio économiques du SCoT du bassin de vie d'Avignon
A7 vers Lyons
Lagarde Paréol
Ste-Cécile les vignes
Uchaux
Sérignan du Comtat
Travaillan
Violès
Piolenc
Bagnols-sur-Cèze
Camaret sur Aigues
Orange
Jonquières
Caderousse
Courthézon
Carpentras
Châteauneuf-du-Pape
Bédarrides
Roquemaure
Entraigues
Monteux
Sauveterre
Sorgues
Althen
Pujaut
Pernes-les-Fontaines
Rochefort-du-Gard
Villeneuve
Le Pontet
Vedène
Velleron
St Saturnin
Les Angles
Jonquerettes
A9 vers Nimes
Saze
Morières
Avignon
L'Isle sur la Sorgue
Caumont-sur-Durance
Châteaurenard
Cavaillon
A7 vers Marseille
N
0 2.5 5 km

Démographie et Habitat

Croissance démographique suéprieur à 1% par an

Enjeux de renouvellement urbain importants

Avignon et Orange : les centralités du bassin de Vie qui nécessitent d'être confortées

Communes du coeur urbain qui partagent des problématiques similaires en terme de concentration de population, de création de logement et de forme urbaine relativement dense

Economie et emplois

Préserver l'outil de travail des agriculteurs

Une filière viticole de grande qualité

un pôle de compétitivité européen «fruits et légumes » qui travaille en lien avec les MIN de Châteaurenard et Cavaillon et le marché gare de Carpentras

Préter attention à la diminution de l'emploi dans le tissu

Les zones d'activités économiques à strcuturer et hierarchiser : nécessité d'arbitrage au regard des besoins économiques du territoire

Transports et déplacements

Le Rhône support incontestable pour organiser la filière logistico-maritime et fluviale , qui s'inscrit dans l'axe Méditerranée-Rhône-Saône

Les ports majeurs pour la logistique

Halte fluviale pour le tourisme

Le terminal Rail-route de Champfleury jouant un rôle important pour l'exportation des produits agricoles du territoire

Conforter les dessertes autoroutières jouant un rôle économique stratégique et de véritables portes d'entrée du territoire

Créer ou améliorer les dessertes routière pour renforcer l'attractivité du territoire et les coopérations avec les territoires voisins

Axe économique majeur du territoire qui draine un flux important de domicile travail au quotidien

Valoriser l'étoile ferroviaire du bassin de vie d'Avignon

Ligne TER existante ou à réouvrir

Les gares SNCF existantes

Les gares ou halte à réouvrir

Gare TGV : porte d'entrée stratégique du territoire

Mettre en valeur les entrées d'agglomération

Un tourisme à vélo qui se structure autour de la viaRhona, le Val de Durance et la via Venaissia